

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/5630
7 décembre 1963

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS-
FRANCAIS-
ESPAGNOL

Dix-huitième session
Point 77 de l'ordre du jour

VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME
AU VIET-NAM DU SUD

Rapport de la Mission d'enquête des Nations Unies
au Viet-Nam du Sud

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. EXPOSE CHRONOLOGIQUE DES ACTIVITES DE LA MISSION	1 - 63	4
A. Historique de la création de la Mission d'enquête des Nations Unies	1 - 6	4
B. Préparatifs du départ de New York - Mandat de la Mission	7 - 11	7
C. Arrivée à Saigon	12 - 17	8
D. Premières entrevues avec des membres du gouvernement et échanges de vues sur les travaux de la Mission	18 - 26	10
E. Entrevue avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères au sujet des travaux de la Mission . .	27 - 36	14
F. Programme de travail	37 - 48	16
G. Déroulement des auditions et examen des pétitions	49 - 50	18
H. Autre entrevue avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères	51 - 57	19
I. Le coup d'Etat - Prise de contact avec le Conseil révolutionnaire militaire	58 - 63	21

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
II. ALLEGATIONS PORTEES DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES AU SUJET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DANS LA REPUBLIQUE DU VIET-NAM	64 - 71	23
A. Déclaration écrite présentée par les gouvernements de seize Etats Membres	64	23
B. Autres allégations portées devant l'Assemblée générale	65	24
C. Critères des Nations Unies permettant de déterminer les violations des droits de l'homme	66 - 71	24
III. POSITION DU GOUVERNEMENT	72 - 85	27
A. Exposé sur le problème bouddhiste au Viet-Nam par le général Tran Tu Oai	73	28
B. Entrevue avec M. Ngo Dinh Diem, Président de la République	74 - 79	40
C. Entrevue avec M. Ngô Dinh Nhu, Conseiller politique de la Présidence	80	42
D. Entrevue avec M. Nguyen Ngoc Tho, Vice-Président de la République	81	54
E. Entrevue avec M. Bui Van Luang, Secrétaire d'Etat à l'intérieur	82	57
F. Entrevue avec M. Nguyen Dinh Thuan, Secrétaire d'Etat à la Présidence	83	71
G. Entrevue à Hué avec le délégué du gouvernement, le général commandant le premier corps et d'autres fonctionnaires	84	78
H. Rapport du Président de la Mission sur son entrevue du 31 octobre 1963 avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères	85	85
IV. AUDITION DE TEMOINS ET COMMUNICATIONS RECUES PAR LA MISSION	86 - 191	91
A. Audition de témoins	86 - 148	91
B. Communications reçues par la Mission	149 - 171	253
C. Généralités	172 - 191	262

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

ANNEXES

- I. PROJET DE RESOLUTION PRESENTE PAR LE CHILI ET LE COSTA RICA
(A/L.425 et Add.1)
- II. REGLEMENT INTERIEUR ET PLAN DE TRAVAIL
- III. DECLARATION FAITE PAR LE PRESIDENT AVANT LE DEPART DE LA MISSION
- IV. DECLARATION FAITE PAR LE PRESIDENT A L'ARRIVEE DE LA MISSION A
L'AEROPORT DE SAIGON
- V. PROGRAMME DE LA VISITE DE LA MISSION
- VI. COMMUNIQUE PUBLIE PAR LA MISSION LE 26 OCTOBRE 1963
- VII. NOTE VERBALE DU 27 OCTOBRE 1963, ADRESSEE PAR LE PRESIDENT DE LA
MISSION AU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES, ACCOMPAGNANT
UNE LISTE DE TEMOINS
- VIII. NOTES VERBALES DES 28 ET 31 OCTOBRE 1963, ADRESSEES PAR LE PRESIDENT
DE LA MISSION AU SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES,
ACCOMPAGNANT DES LISTES D'ALLEGATIONS
- IX. AIDE-MEMOIRE DU 28 OCTOBRE 1963, ADRESSE AU PRESIDENT DE LA MISSION
PAR LE SECRETAIRE D'ETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES
- X. ENTRETIEN ENTRE LE PRESIDENT DE LA MISSION ET LE SECRETAIRE D'ETAT
AUX AFFAIRES ETRANGERES, LE LUNDI 28 OCTOBRE 1963
- XI. NOTE VERBALE DU 29 OCTOBRE 1963, ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA MISSION
PAR LE SECRETARIAT D'ETAT AUX AFFAIRES ETRANGERES
- XII. DECLARATION FAITE PAR LE PRESIDENT AU SUJET DU PROGRAMME DE TRAVAIL
DE LA MISSION
- XIII. DECLARATION FAITE PAR LA MISSION, LE 3 NOVEMBRE 1963
- XIV. COMMUNIQUE CONJOINT PUBLIE PAR LE COMITE INTERMINISTERIEL ET LA
DELEGATION BOUDDHISTE - 16 JUIN 1963
- XV. ORDONNANCE N° 10 SUR LES LOIS ET REGLEMENTS REGISSANT LA FORMATION
DES ASSOCIATIONS
- XVI. MANUSCRIT COMMUNIQUE A LA MISSION PAR LE TEMOIN N° 41

/...

CHAPITRE PREMIER

EXPOSE CHRONOLOGIQUE DES ACTIVITES DE LA MISSION

A. Historique de la création de la Mission d'enquête des Nations Unies

1. Par une lettre du 4 septembre 1963 adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, les représentants permanents de 14 pays (Afghanistan, Algérie, Cambodge, Ceylan, Guinée, Inde, Indonésie, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Rwanda, Sierra Leone, Somalie, Trinité et Tobago), auxquels se sont joints par la suite ceux du Mali et du Népal, ont demandé l'inscription d'une question nouvelle intitulée "Violation des droits de l'homme au Viet-Nam du Sud" à l'ordre du jour de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. Cette lettre a été distribuée à tous les Membres de l'ONU sous la cote A/5489, le 9 septembre 1963. Un mémoire explicatif (A/5489/Add.1) a été communiqué à tous les Membres de l'Organisation, le 13 septembre 1963.

2. A la 153ème séance, le 18 septembre 1963, le Bureau a recommandé à l'Assemblée générale d'inscrire le point 77 intitulé "Violation des droits de l'homme au Viet-Nam du Sud" à l'ordre du jour de sa dix-huitième session. A sa 1210ème séance plénière, le 20 septembre 1963, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire cette question à son ordre du jour.

3. A sa 1232ème séance, le 7 octobre 1963, l'Assemblée générale a abordé l'examen du point 77 de son ordre du jour. Après un exposé liminaire du représentant de Ceylan, le Président de l'Assemblée générale a déclaré avoir reçu deux lettres du chef de la mission spéciale de la République du Viet-Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies et en a donné lecture. L'une de ces lettres, en date du 4 octobre 1963, contenait l'invitation suivante :

"Mon gouvernement m'a demandé de transmettre, par l'intermédiaire de Votre Excellence et du Secrétaire général des Nations Unies, une invitation à des représentants de plusieurs Etats Membres à visiter le Viet-Nam dans le plus proche avenir afin de se rendre compte par eux-mêmes de la véritable situation en ce qui concerne les relations entre le gouvernement et la communauté bouddhique vietnamienne.

Le Gouvernement de la République du Viet-Nam serait reconnaissant à Votre Excellence de bien vouloir lui accorder le concours de vos bons offices pour la constitution de cette mission."

Le représentant du Costa Rica a ensuite suggéré que l'Assemblée générale accepte l'invitation susmentionnée afin d'"examiner très sérieusement et minutieusement toutes les données disponibles", et le Président a formellement saisi l'Assemblée générale de cette suggestion, telle que l'avait formulée le représentant du Costa Rica :

"Je demande donc formellement à l'Assemblée si elle voit une objection à ce que, conformément à la suggestion du Costa Rica, il soit donné suite à la proposition du Gouvernement de la République du Viet-Nam tendant à ce que, avant la poursuite des débats, le Président désigne une mission composée de représentants d'Etats Membres qui se rendrait aussitôt que possible au Viet-Nam afin d'enquêter sur les faits et de faire rapport à l'Assemblée générale qui reprendrait alors l'examen de la question en tenant dûment compte de ce rapport."

A la suite de la déclaration du Président, le représentant de l'Union soviétique a proposé que l'Assemblée générale demande aux coprésidents de la Conférence de Genève de 1954 d'inviter la Commission internationale de contrôle à faire une enquête et à rendre compte aux coprésidents qui, à leur tour, rendraient compte à l'Assemblée générale avant la fin de la dix-huitième session. Le représentant du Royaume-Uni a émis des doutes quant à la compétence des coprésidents pour traiter de la question ou pour en saisir la Commission internationale de contrôle. Après ces deux interventions, le représentant du Costa Rica a annoncé qu'il déposerait un projet de résolution sur cette question et il a demandé l'ajournement de la séance. Cette motion a été adoptée par 80 voix contre zéro, avec 5 abstentions.

4. Les délégations chilienne et costa-ricienne ont ensuite présenté un projet de résolution (A/L.425 et Add.1) invitant le Président de l'Assemblée générale à nommer une commission composée des représentants d'Etats Membres pour réunir des renseignements dans la République du Viet-Nam (voir annexe I). A sa 1234ème séance plénière, l'Assemblée générale a repris l'examen du point 77 de l'ordre du jour. Le Président a annoncé que le projet de résolution du Chili et du Costa Rica avait été retiré et il a fait la déclaration suivante :

"L'Assemblée ne reste donc saisie que de la lettre du 4 octobre 1963 adressée au Président de l'Assemblée par la mission spéciale de la République du Viet-Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, dont j'ai donné lecture à la 1232ème séance plénière de l'Assemblée générale, le 7 octobre.

L'Assemblée générale a entendu les déclarations faites hier. Aucune proposition n'ayant été formellement présentée, puis-je en déduire que l'Assemblée désire que le Président donne suite à la lettre du 4 octobre 1963 dont je viens de parler?

En l'absence d'objection, j'agirai en conséquence. Le débat sur le point 77 de l'ordre du jour est donc suspendu."

5. A la 1239ème séance plénière de l'Assemblée générale, le 11 octobre 1963, le Président de l'Assemblée a fait la déclaration suivante :

"L'Assemblée générale m'ayant autorisé, à sa 1234ème séance plénière, à donner suite à la lettre du 4 octobre 1963, dans laquelle le chef de la mission spéciale de la République du Viet-Nam me transmettait l'invitation de son gouvernement de demander à des représentants de plusieurs Etats Membres de se rendre prochainement au Viet-Nam, j'ai nommé une mission composée de représentants des Etats Membres suivants : Afghanistan, Brésil, Ceylan, Costa Rica, Dahomey, Maroc et Népal.

Les gouvernements de ces Etats ont désigné les personnes dont le nom suit pour les représenter : Afghanistan : M. Abdul Rahma Pazhwak, ambassadeur d'Afghanistan; Brésil : M. Sergio Corrêa Da Costa, ambassadeur du Brésil; Ceylan : sir Senerat Gunewardene, ambassadeur de Ceylan; Costa Rica : M. Fernando Volio Jimenez, ambassadeur du Costa Rica; Dahomey : M. Ignacio-Pinto, ambassadeur du Dahomey; Maroc : M. Ahmed Taibi Benhima, ambassadeur du Maroc; Népal : M. Matrika Prasad Koirala, ambassadeur du Népal.

M. Pazhwak, ambassadeur d'Afghanistan, présidera la mission.

Le mandat de cette mission, ainsi qu'il est précisé dans la lettre du 4 octobre 1963, est de se rendre dans la République du Viet-Nam pour se rendre compte de la situation en ce qui concerne les relations entre le Gouvernement de la République du Viet-Nam et la communauté bouddhiste de ce pays.

Le Secrétaire général m'a informé que le coût de cette mission serait de l'ordre de 33 600 dollars.

La mission devra partir le plus tôt possible de façon que son rapport puisse être présenté à la présente session de l'Assemblée générale."

6. A la suite de la constitution, par le Président de l'Assemblée générale, de la Mission d'enquête des Nations Unies au Viet-Nam du Sud, le Secrétaire général a désigné les fonctionnaires suivants du Secrétariat pour accompagner la Mission :

Secrétaire principal : M. John P. Humphrey;

Fonctionnaire de la presse : M. Valieri J. G. Stavridi;

/...

Adjoint au secrétaire principal : M. Ilban Lutem;

Adjoint au secrétaire principal : M. Alain L. Dangeard (fonctionnaire d'administration et des finances)

Le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, à Bangkok, a fourni les services d'un interprète et adjoint vietnamien, M. The Pha Thay Vilaihongs, et d'une interprète d'anglais en français, Mlle G. Bazinet.

B. Préparatifs du départ de New York - mandat de la Mission

7. La Mission a tenu quatre réunions préliminaires à New York entre le 14 et le 21 octobre, date qu'elle avait fixée pour son départ pour le Viet-Nam du Sud. Au cours de ces réunions, elle a adopté son règlement intérieur et son plan de travail (voir annexe II), et a élu à l'unanimité le représentant du Maroc, M. Ahmed Taibi Benhima, rapporteur. A l'article 12 du règlement intérieur, la Mission définissait comme suit son mandat, conformément à la déclaration faite par le Président de l'Assemblée générale à la 1239ème séance plénière, le 11 octobre :

"La Mission est un organe d'enquête ad hoc; elle a été constituée pour déterminer les faits touchant les violations des droits de l'homme attribuées au Gouvernement de la République du Viet-Nam dans ses rapports avec la communauté bouddhiste de ce pays."

La Mission a également énoncé les principes fondamentaux auxquels elle essaierait de se conformer, qu'il s'agisse de réunir des renseignements, de procéder à des enquêtes sur place, de recevoir des pétitions ou d'entendre des témoins.

8. La Mission a décidé, d'un commun accord avec le Président de l'Assemblée générale, de ne pas rendre publics, pour le moment, le règlement intérieur et le plan de travail. Toutefois, le Président de l'Assemblée générale en ferait connaître la substance à la mission spéciale du Viet-Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, afin que le Gouvernement de la République du Viet-Nam soit pleinement au courant.

9. Un des articles du règlement intérieur adopté (article 21) portait sur les déclarations publiques. Seuls le Président de la Mission ou le porte-parole désigné par lui pouvaient faire des déclarations à la presse au nom de la Mission. Conformément à cet article, le Président a fait une déclaration à la presse

(voir annexe III) avant le départ de la Mission pour le Viet-Nam du Sud. Il y rappelait que la Mission avait le caractère d'un "organe d'enquête ad hoc" et il soulignait que "la Mission fera preuve en toutes circonstances d'impartialité". Etant donné certaines dépêches de presse en provenance de Saigon signalant l'éventualité d'immolations et autres manifestations à l'occasion de l'arrivée de la Mission à Saigon, le Président terminait sa déclaration en engageant toutes les parties intéressées à s'abstenir de manifester, sous quelque forme que ce fût, à l'arrivée de la Mission au Viet-Nam du Sud et pendant son séjour dans ce pays. Il exprimait aussi l'espoir que les organes d'information, surtout au Viet-Nam, prêteraient leur concours en diffusant cet appel pour le compte de la Mission des Nations Unies.

10. La Mission a pu s'assurer que l'appel en question avait été intégralement reproduit dans les journaux vietnamiens, en anglais et en français; un sondage a permis d'établir que cet appel avait également été reproduit dans les journaux en langue vietnamienne.

11. Le 21 octobre, le Gouvernement marocain a indiqué que M. Mohammed Amor, ambassadeur du Maroc, avait été désigné pour représenter le Maroc au sein de la Mission en remplacement de M. Taibi Benhima. La Mission a décidé que M. Amor serait Rapporteur.

C. Arrivée à Saigon

12. La Mission a été accueillie à son arrivée à Saigon, le 24 octobre à 0 h 30, par M. Pham Dang Lam, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères qu'accompagnaient d'autres fonctionnaires du ministère. En présence de correspondants de la presse locale et internationale, le Président de la Mission a répété en substance (voir annexe IV) la déclaration qu'il avait faite avant le départ de la Mission : il a rappelé le mandat de la Mission et son intention d'enquêter sur place, d'entendre des témoins et de recevoir des pétitions. Après avoir réitéré son appel à toutes les parties intéressées de s'abstenir de toute manifestation, le Président a souligné l'impartialité de la Mission et a ajouté : "Nous sommes venus dans l'intention de connaître la vérité, et nous sommes résolus à rendre compte des faits".

13. Les membres de la Mission sont arrivés à l'hôtel Majestic à 2 heures du matin. Le Président a aussitôt convoqué une réunion pour étudier le projet de programme qu'avait présenté le Gouvernement de la République du Viet-Nam (voir annexe V). D'après ce projet, la Mission passerait les trois premiers jours à Saigon, puis se rendrait à Vung-Tau (cap Saint-Jacques), pour y visiter une pagode, et ensuite à Dalat, pour visiter plusieurs pagodes ainsi que des établissements d'enseignement et des centres touristiques. Le programme comportait également la visite de pagodes et de certains lieux touristiques à Hué, à Phan-Rang, à Phan-Thiet, à Ba-Xuyen et à Vinh-Binh. Il prévoyait enfin, pour le dernier jour, la visite d'un "hameau stratégique". Sur proposition du Président, il a été décidé, vu l'heure tardive, de s'occuper du programme prévu pour le premier jour, à savoir le 24 octobre. La Mission a décidé d'accepter le programme suggéré pour le premier jour : visites de courtoisie au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et au Secrétaire d'Etat à l'intérieur, entretiens au Ministère de l'intérieur sur le bouddhisme au Viet-Nam, audience accordée par le Président de la République et dîner offert par le Secrétaire d'Etat à l'intérieur.

14. Quant au reste du programme, la Mission a fait savoir au gouvernement qu'elle désirait disposer de plus de temps pour l'étudier. Elle a également décidé d'annoncer au gouvernement qu'elle déclinait l'offre que celui-ci avait faite de prendre à sa charge les frais locaux de la Mission. Cependant, le représentant du gouvernement a fait valoir que, pour des raisons de sécurité, c'était le gouvernement qui devait assurer les transports locaux; la Mission a décidé d'accepter cette offre. Constatant que les voitures mises à la disposition de la Mission, dès son arrivée, portaient les fanions nationaux de chacun des membres, ainsi que le fanion vietnamien, le Président a demandé que les voitures ne portent que le fanion de l'ONU, les membres de la Mission représentant non pas leurs gouvernements respectifs, mais les Nations Unies. Le gouvernement a accepté que la voiture officielle du Président porte le fanion de l'ONU, ainsi que le fanion vietnamien, et que les autres voitures ne portent aucun fanion.

15. A sa réunion suivante, le 24 octobre, la Mission a examiné le programme proposé par le gouvernement pour les 25 et 26 octobre. Le projet de programme pour le deuxième jour prévoyait une audience accordée par le Vice-Président de la

République, une entrevue avec M. Ngo Dinh Nhu, conseiller politique du Président, et la visite de trois pagodes à Saigon, au cours de laquelle la Mission s'entre- tiendrait avec des membres de plusieurs organisations bouddhistes. La Mission a décidé d'accepter le programme fixé pour le 25 octobre, mais de suggérer au gouvernement de renvoyer à la fin de son séjour au Viet-Nam la réception que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères devait donner en son honneur dans la soirée du 25 octobre. La Mission était aussi invitée officiellement à assister au défilé militaire prévu pour célébrer la Fête nationale, le 26 octobre. La Mission a décidé d'accepter car, en accédant à l'invitation du gouvernement, l'Assemblée générale n'avait manifestement pas exclu une telle éventualité. Toutefois, avant d'accepter, la Mission a reçu l'assurance qu'il ne serait prononcé aucun discours politique comportant une allusion quelconque à son égard.

16. La Mission a également décidé de faire savoir au Gouvernement vietnamien qu'elle souhaitait réduire les mondanités au strict minimum et éviter toute activité d'intérêt touristique. D'autre part, elle ferait comprendre à tous les membres du gouvernement avec lesquels elle s'entretiendrait au cours des deux premières journées qu'elle entendait décider elle-même de la conduite de son enquête et de la suite de son programme.

17. Avant de quitter le Siège de l'Organisation des Nations Unies, la Mission avait déjà dressé une liste des allégations portées contre le Gouvernement vietnamien. Cette liste serait complétée si de nouvelles accusations étaient formulées pendant le séjour de la Mission au Viet-Nam. Le Président a également demandé aux membres de la Mission de nommer les témoins, personnalités, organismes religieux et chefs d'organisations qu'ils souhaitaient que la Mission interroge, afin d'établir une liste récapitulative. Enfin, la Mission a passé en revue les questions qu'il convenait de poser lors de l'audition des témoins.

D. Premières entrevues avec des membres du gouvernement et échanges de vues sur les travaux de la Mission

18. Au cours de la première entrevue que la Mission a eue avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères le 24 octobre, celui-ci, rappelant l'invitation du Gouvernement vietnamien, a assuré à la Mission qu'elle jouirait d'une entière liberté de mouvement et lui a promis de faire tout ce qui était en son pouvoir pour

faciliter sa tâche, qui consistait à établir les faits en toute objectivité et impartialité. Il a ajouté : "Nous ne sommes pas parfaits; la perfection n'est pas de ce monde. Le gouvernement n'est pas parfait; les ministres ne sont pas des saints, mais nous serons très heureux d'entendre vos idées et d'essayer de remédier à nos imperfections". Le Président a pris note de ces assurances et, rappelant le mandat de la Mission, a fait savoir au Secrétaire d'Etat que le programme de la Mission lui serait communiqué soit directement, soit par l'intermédiaire du secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, qui avait été nommé représentant du gouvernement auprès de la Mission. Lors de la visite de courtoisie que la Mission a faite, le même jour, au Secrétaire d'Etat à l'intérieur, celui-ci lui a donné des assurances analogues quant à la coopération du gouvernement.

19. Après avoir accompli le programme de la première journée, qui comprenait notamment une audience accordée par le Président de la République, la Mission a de nouveau abordé la question de ses activités lors de l'entretien qu'elle a eu, le 25 octobre, avec M. Ngo Dinh Nhu, conseiller politique du Président. A la demande de la Mission, M. Nhu lui a promis qu'elle aurait accès à tous les documents dont le gouvernement disposait sur l'affaire bouddhiste. Il a également promis que la Mission pourrait visiter les prisons où étaient détenus les bonzes arrêtés lors des événements des mois derniers, ainsi que les camps de jeunesse où quelques jeunes gens avaient été envoyés en vue de "discussions avec les autorités".

20. Le programme du 25 octobre comprenait la visite des pagodes Xa-Loi, An-Quang et Giac Lam. A la dernière minute, la visite de la pagode An-Quang a été annulée; lorsque la Mission a demandé une explication officielle de ce changement de programme, on lui a répondu que les bonzes de cette pagode, et en particulier la bonzesse Dieu-Hue, ainsi que le chef de l'Association générale des bouddhistes, Thich Tinh Khiet, étaient fatigués vers la fin de l'après-midi en raison de leur âge très avancé. Or la visite de la pagode An-Quang, d'abord prévue pour le début de l'après-midi, avait été retardée par le gouvernement, qui avait changé le programme sans consulter la Mission. Par la suite, la Mission a appris que la bonzesse Dieu-Hue et Thich Tinh Khiet avaient, en fait, attendu dans la pagode pour recevoir la Mission dans le courant de l'après-midi. Plus tard, la Mission a reçu l'assurance qu'elle pourrait visiter la pagode à tout moment, de préférence le matin, et que ces deux personnalités s'y trouveraient.

/...

21. Se fondant sur l'offre générale de coopération du gouvernement, faite lors des premières entrevues avec M. Nhu, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et conseiller politique du Président, la Mission a présenté au secrétaire général du Ministère des affaires étrangères, le 26 octobre, un aide-mémoire dans lequel elle exposait les grandes lignes de son programme de travail. Dans ce document, elle indiquait notamment qu'elle souhaitait annuler le programme proposé par le gouvernement pour la période du 27 au 29 octobre inclus et qu'elle préférait consacrer ces trois journées à visiter les camps de jeunesse, les bons détenus dans diverses prisons, ainsi que la pagode An-Quang. Elle désirerait se rendre à Hué le 30 octobre, comme le gouvernement l'avait suggéré dans son projet de programme, pour rencontrer le délégué du gouvernement et, par la même occasion, pour tenir une réunion d'information sur la situation dans cette ville, visiter la pagode Tu-Dan ainsi que d'autres pagodes, et rencontrer diverses personnalités avec lesquelles elle souhaitait s'entretenir et dont les noms seraient communiqués ultérieurement au gouvernement. La mission a également décidé d'annuler toute réception mondaine et toute visite touristique à Hué. Le reste de la semaine serait consacré à l'audition de témoins à Saigon. La Mission a exprimé l'espoir qu'elle pourrait quitter le Viet-Nam le lundi 4 novembre au plus tard.
22. Le programme esquisonné dans cet aide-mémoire a été agréé par le gouvernement, qui a toutefois suggéré à la Mission de se rendre aussi dans la région de Vinh Binh, où se trouvaient les bouddhistes d'origine khmère : en effet, les allégations de génocide contre les minorités, portées à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, préoccupaient le gouvernement. La Mission a décidé de différer pour le moment toute décision sur cette dernière suggestion.
23. Dans l'après-midi du 26 octobre, la Mission a fait une déclaration invitant toute personne désireuse de lui apporter son témoignage à se présenter devant elle ou à lui adresser une pétition écrite (voir annexe VI). Il a été convenu que le texte de cette déclaration serait simultanément remis à la presse locale et étrangère et envoyé au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères avec une lettre d'envoi lui faisant savoir que la déclaration avait été publiée; la Mission avait pris cette mesure dans le cadre de son mandat et elle demandait le concours du gouvernement en vue de faire diffuser la déclaration en question.

/...

24. Après la communication de ce texte au gouvernement, celui-ci, par l'intermédiaire de son représentant, s'est déclaré surpris et déçu de constater que la Mission avait pris cette mesure sans le consulter. Le représentant du gouvernement a ajouté que, dans sa déclaration, la Mission aurait dû mentionner que le gouvernement avait invité l'Organisation des Nations Unies à envoyer la Mission au Viet-Nam. Après avoir discuté la question, la Mission a déclaré qu'elle ne s'opposait pas à ce que la presse vietnamienne mentionne aussi l'invitation du gouvernement et la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, à condition qu'elle publie entre guillemets le texte exact du communiqué tel que l'avait établi la Mission.

25. Le communiqué de la Mission, émis le 26 octobre, a été publié, en anglais et en français, dans le Bulletin de presse vietnamien de l'agence officielle d'information du gouvernement. Les journaux locaux en langues anglaise et française en ont reproduit le texte intégral le lendemain. D'après un sondage de la presse locale en langue vietnamienne, la Mission a pu également établir que la déclaration en question avait été reproduite dans certains journaux d'expression vietnamienne. Toutefois, étant donné certaines informations, publiées dans la presse internationale, selon lesquelles les journaux vietnamiens n'avaient pas reproduit le communiqué en entier, la Mission a décidé d'examiner minutieusement tous les journaux publiés dans le pays; le gouvernement a promis de l'aider. Cette enquête systématique n'a pu être menée à bien en raison des événements ultérieurs. Toutefois, la Mission a estimé que les moyens locaux d'information avaient collaboré dans une mesure raisonnable à la publication de l'appel qu'elle avait adressé aux témoins et pétitionnaires éventuels.

26. Après avoir établi, sans consulter préalablement le gouvernement, la liste des témoins qu'elle désirait entendre, en se servant à cet effet de toutes les sources de renseignements dont elle disposait déjà, la Mission a communiqué cette liste au gouvernement le 27 octobre. Par la suite, deux listes supplémentaires ont été communiquées au gouvernement (voir annexe VII). Le 28 octobre, la Mission a aussi communiqué au gouvernement une liste d'allégations portées contre celui-ci et dont elle avait eu connaissance, pour que le gouvernement présente des observations ou des explications. Une deuxième liste, établie d'après d'autres renseignements

reçus au Viet-Nam, a été communiquée de la même manière au gouvernement, le 31 octobre (voir annexe VIII).

E. Entrevue avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères au sujet des travaux de la Mission

27. A la suite de l'envoi, les 27 et 28 octobre, de la liste susmentionnée de témoins et de la liste d'allégations, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a exprimé le désir de recevoir le Président de la Mission dans l'après-midi du 28 octobre.

28. Le Président s'est vu remettre un aide-mémoire du Secrétaire d'Etat, en date du 28 octobre (annexe IX), destiné à préciser un certain nombre de points concernant le caractère et l'objet de la Mission, ainsi que la procédure qu'elle devait suivre pour s'acquitter de sa tâche. Le Secrétaire d'Etat y suggérait qu'afin d'éviter des interprétations inexactes, les déclarations de la Mission se réfèrent, chaque fois qu'il en serait besoin, à l'invitation adressée à l'Assemblée générale des Nations Unies par le Gouvernement de la République du Viet-Nam.

Il réitérait aussi le désir du gouvernement de coopérer avec la Mission dans l'exécution de sa tâche. En particulier, il indiquait que le gouvernement n'avait aucune objection à ce que la Mission reçoive des témoignages ou pétitions de personnes qui pourraient l'éclairer sur le problème des bouddhistes, y compris les personnalités bouddhistes, religieuses ou non, détenues sous l'inculpation de complot contre l'Etat. Enfin, invoquant les principes établis du droit, il déclarait que le gouvernement souhaitait obtenir communication de "toutes les allégations et de tous les témoignages reçus par la Mission" pour pouvoir les "confronter avec les faits ainsi qu'avec les preuves que le Gouvernement vietnamien a le droit de présenter". L'auteur de l'aide-mémoire ajoutait : "Autrement, ces allégations ou témoignages ne sauraient avoir une valeur de preuve quelconque".

29. Au cours de la discussion qui a eu lieu ensuite entre le Président de la Mission et le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et dont un procès-verbal a été établi par les deux parties (voir annexe X), les considérations suivantes ont été émises :

30. Premièrement, le Président a donné l'assurance au Secrétaire d'Etat que la Mission se considérait non pas comme imposée au Gouvernement vietnamien mais comme

invitée par celui-ci. Cette invitation avait été mentionnée dans toutes les déclarations de la Mission, à l'exception d'une seule qui, par sa nature, n'exigeait pas ce rappel. Dans toutes les déclarations qu'elle ferait par la suite, la Mission rappellerait cette invitation.

31. Deuxièmement, le Secrétaire d'Etat a précisé que par "communication au gouvernement des allégations et témoignages" il entendait "communication des accusations portées contre le gouvernement". Après cette mise au point, le Président de la Mission a promis que les listes de toutes les allégations portées contre le gouvernement seraient communiquées à celui-ci; toutefois, la provenance des accusations ne serait pas indiquée dans ces listes. Le Président a souligné que la Mission voulait établir les faits et devait s'informer de tous les points de vue.

32. Troisièmement, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a formulé certaines observations au sujet de la liste de témoins que la Mission avait remise au gouvernement le 27 octobre. Il a indiqué que tous les membres du gouvernement, qu'ils figurent ou non sur cette liste, seraient à la disposition de la Mission à condition que celle-ci prenne rendez-vous avec eux. Le gouvernement ne voyait aucun inconvenient à ce que la Mission interroge tous les témoins qu'elle voulait entendre, bons ou laïques, qui se trouvaient au Viet-Nam et qui étaient en cause dans l'affaire bouddhiste. Le gouvernement pourrait ménager des entrevues avec les détenus. Quant aux autres, le gouvernement ne pouvait les contraindre à se présenter devant la Mission, mais il offrait de les inviter à le faire s'ils le voulaient. Le Président a reconnu que personne ne devait être contraint de se présenter et il a ajouté que la Mission se contenterait de prendre note de toute déclaration que voudraient faire les témoins. Si les témoins ne se présentaient pas après l'invitation du gouvernement, la Mission essaierait de se mettre en rapport avec eux pour qu'ils confirment leur volonté de ne pas témoigner.

33. Enfin, le Secrétaire d'Etat a exprimé les réserves du gouvernement au sujet de certains témoins considérés comme des opposants politiques du régime. Il a déclaré que "le gouvernement ne pouvait leur demander de témoigner devant la Mission car ce serait porter atteinte à sa souveraineté". Le Président, après avoir renouvelé "de la façon la plus instante et la plus pressante" sa demande tendant à ce que la Mission puisse entendre aussi cette dernière catégorie de témoins, a pris note de la position du Gouvernement vietnamien.

/...

34. Aussitôt après l'entrevue du 28 octobre entre le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et le Président de la Mission, celui-ci a informé de la discussion les autres membres de la Mission, qui ont approuvé à l'unanimité la position qu'il avait prise, telle qu'elle était consignée au procès-verbal (voir annexe X).

35. Le 29 octobre, la Mission a reçu du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères une réponse à sa note du 27 octobre qui contenait la liste des témoins qu'elle désirait entendre (voir annexe XI). Le Secrétaire d'Etat réitérait la position du gouvernement, telle qu'il l'avait exposée au Président le 28 octobre, au sujet des trois catégories de personnes que la Mission souhaitait rencontrer : membres du gouvernement, personnalités bouddhistes - bonzes ou laïques - et opposants politiques du régime. Cependant, le gouvernement maintenait qu'il ne disposait d'aucun moyen pour obliger des personnes indépendantes à se présenter devant la Mission. En ce qui concerne les "personnes qui se portaient comme des opposants du régime", le gouvernement indiquait que, "tout en n'ayant pas d'objection à ce que la Mission recueille leurs témoignages, ... il ne pourrait en tout cas, en raison du principe de souveraineté, les inviter à se présenter devant la Mission". Le Président de la Mission a accusé réception de cette note le 31 octobre.

36. Avant le départ de la Mission pour le Viet-Nam, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait demandé au Gouvernement suisse, par l'intermédiaire de l'observateur de la Suisse auprès de l'ONU, de prêter à la Mission les bons offices du consulat général de Suisse à Saigon pour assurer la garde des documents, ainsi que pour coder et décoder les dépêches à destination et en provenance du Siège de l'Organisation. Le Gouvernement suisse a accepté de fournir ses services sous réserve de l'approbation du Gouvernement vietnamien. Le Gouvernement vietnamien a notifié son assentiment à la Mission le 25 octobre. La Mission saisit cette occasion pour remercier le Gouvernement suisse de son assistance et de sa courtoisie.

F. Programme de travail

37. Comme il est indiqué plus haut, la Mission a établi son programme et s'y est tenue.

/...

38. Après la célébration de la Fête nationale au début de la matinée du 26 octobre, la Mission a consacré le reste de la journée à établir une liste de témoins et d'allégations. Elle a procédé aussi à l'examen des pétitions qu'elle avait reçues de diverses sources au Viet-Nam du Sud.

39. Le 27 octobre, la Mission s'est rendue à la pagode An-Quang, à Saigon, où elle a interrogé un certain nombre de leaders bouddhistes. Elle a consacré l'après-midi à l'étude de pétitions.

40. Le 28 octobre, la Mission a choisi au hasard et interrogé 17 étudiants au camp de jeunesse Le Van Duyet. Elle a consacré une partie du 29 octobre à entendre des témoins à la prison Strung Tam Tham Vai Cua Nha Tong Giam Duc Canh Sai Quoc Gia, où étaient détenus plusieurs des bonzes que la Mission avait demandé à rencontrer. Pendant le reste de la journée, la Mission a reçu trois témoins à l'hôtel Majestic. Deux d'entre eux étaient des volontaires, et le dernier avait accédé à l'invitation que le Gouvernement vietnamien lui avait transmise à la demande de la Mission.

41. Le 29 octobre, le Président de la Mission a fait une déclaration à la presse (voir annexe XIII). Il a rappelé le but de la Mission et a invité de nouveau toutes les personnes intéressées à se présenter devant elle ou à lui adresser des pétitions par écrit. Il a également renseigné la presse sur le programme de la Mission.

42. Etant donné les dépêches de presse en provenance de Saigon, publiées dans tous les pays, selon lesquelles le Gouvernement vietnamien aurait essayé de limiter le champ d'action de la Mission et de restreindre ses activités à un programme établi par le gouvernement, la Mission a jugé nécessaire d'informer la presse que le gouvernement avait laissé à la Mission toute latitude pour interroger tous les témoins qu'elle avait demandé à voir et qui étaient en cause dans l'affaire des bouddhistes, et que le gouvernement avait offert son concours pour aider à trouver les témoins et pour les amener à se présenter. Cependant, cette offre ne s'étendait pas aux leaders politiques opposés au régime.

43. Etant donné le travail qui devait être fait à Saigon même, la Mission a décidé d'envoyer à Hué, le 30 octobre, une délégation composée de S. E. M. Mohamed Amor, de S. E. sir Senerat Gunewardene et de S. E. M. Fernando Volio Jiménez. Les autres membres de la Mission continueraient d'entendre des témoins et d'autres personnes à Saigon.

44. A Saigon, le 30 octobre, la Mission a eu une entrevue avec le Secrétaire d'Etat à l'intérieur et avec le Secrétaire d'Etat à la présidence et Secrétaire d'Etat à la défense, en leur qualité de membres du Comité interministériel. Elle a aussi interrogé deux témoins : un volontaire et une personne invitée par la Mission. Deux autres témoins que la Mission avait demandé à voir ont été entendus dans la matinée du 31 octobre, avant le retour de la délégation de Hué.

45. A son arrivée, la délégation envoyée à Hué a rencontré le délégué du gouvernement, l'officier commandant du premier corps, plusieurs chefs de département de l'administration provinciale, ainsi que le recteur de l'université et le doyen de la faculté. Après un exposé de l'officier commandant sur la question des bouddhistes, les membres de la délégation ont posé un certain nombre de questions à ces personnalités.

46. Il a alors été décidé que le représentant du gouvernement auprès de la Mission, qui accompagnait la délégation à Hué, ménagerait des entrevues avec un certain nombre de témoins que la délégation avait demandé à entendre, conformément à la procédure convenue le 28 octobre entre le Président de la Mission et le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Cependant, le représentant du gouvernement a déclaré que l'une des personnalités que la délégation désirait rencontrer était considérée comme un opposant politique du régime et ne pouvait donc, selon cette procédure, être invitée à se présenter. La délégation a pris note de cette position.

47. Pendant son séjour à Hué, la délégation s'est rendue à la pagode Tu-Dan, où se trouvaient trois bonzes et une bonzesse qu'elle avait demandé à voir; un autre bonze a témoigné de son propre chef. A l'Hôtel central, la Mission a reçu un cinquième bonze qu'elle avait demandé à entendre. Trois pétitionnaires, qui avaient offert par écrit de se présenter devant la Mission, ont aussi été interrogés, ainsi que deux autres témoins que la Mission souhaitait rencontrer.

48. La délégation a regagné Saigon dans la matinée du 31 octobre. La Mission s'est occupée du transport aller et retour de la délégation, par avion commercial, et a payé les billets.

G. Déroulement des auditions et examen des pétitions

49. Aucun fonctionnaire vietnamien n'a assisté à l'audition des témoins, ni à Saigon ni à Hué. La Mission a pris, sur place, d'autres dispositions pour assurer

le secret, usant de tous les moyens pratiques dont elle disposait : vérification des halls et des fenêtres, éloignement des photographes et audition des témoins un par un autant que faire se pouvait. Chaque fois qu'elle l'a pu, la Mission a essayé de vérifier par divers moyens (photographies, signatures, etc.) l'identité des témoins. Dans tous les cas, les témoins ont été priés de décliner leur identité et de prêter serment. Le Président a expliqué à chaque témoin l'objet de la Mission et son mandat. D'autre part, les témoins ont reçu l'assurance que leur déposition demeurerait confidentielle en ce sens que la Mission ne révélerait pas leur identité dans son rapport lorsqu'elle passerait en revue les dépositions recueillies.

50. Lors de l'examen des pétitions qui lui avaient été adressées, la Mission n'a étudié que les accusations précises ayant trait au problème des bouddhistes et non les expressions plus générales d'opinion politique qui ne relevaient pas de son mandat. Elle a vérifié avec leur auteur présumé l'authenticité de lettres qu'elle avait reçues indirectement d'une personnalité religieuse. Cette question sera traitée en détail au chapitre IV consacré aux témoignages recueillis par la Mission.

H. Autre entrevue avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

51. Le 31 octobre, le Président de la Mission s'est rendu auprès du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères pour discuter la possibilité d'entendre le bonze Thich Tri Quang, qui avait obtenu asile à l'ambassade des Etats-Unis à Saigon.

52. Le Secrétaire d'Etat a déclaré que, "du point de vue du droit international, une personne qui a obtenu asile n'a le droit de se livrer à aucune activité ni de se mettre en rapport avec personne sans l'approbation du gouvernement du pays". Il a ajouté qu'en l'occurrence, le gouvernement était opposé à ce que Thich Tri Quang entre en rapport avec la Mission ou avec toute autre personne; le gouvernement ne pourrait consentir à une rencontre de ce genre que si ce bonze était livré aux autorités. Le Secrétaire d'Etat a fait observer que puisque la Mission était en contact avec diverses sectes de l'une des formes que le bouddhisme revêtait au Viet-Nam, à savoir le "Grand véhicule", elle devrait aussi visiter au moins une communauté de l'autre forme de bouddhisme : le "Petit véhicule". Cette visite pourrait avoir lieu samedi. Le Président a répondu qu'il consulterait la Mission à ce sujet; personnellement, il n'y voyait aucune objection.

53. Le 30 octobre, la presse internationale a publié une dépêche selon laquelle un membre de la Mission s'était rendu auprès de l'ambassadeur des Etats-Unis à Saigon. Il était indiqué qu'il s'agissait d'une visite personnelle et amicale, mais on a estimé que, pour dissiper tout malentendu, le Président devait mentionner cette dépêche au cours de son entretien avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Le Président a donc donné à celui-ci l'assurance que la visite en question n'avait rien à voir avec la Mission et était strictement personnelle.

54. Après avoir entendu le Président rendre compte de son entretien avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, la Mission a décidé de prendre note du point de vue du Gouvernement vietnamien sur la question d'une entrevue avec le bonze Thich Tri Quang, qui avait obtenu asile à l'ambassade des Etats-Unis.

55. Le 29 octobre, la Mission avait appris par le Secrétaire d'Etat à l'intérieur que 10 bonzes avaient projeté de s'immoler à l'occasion de la visite de la Mission au Viet-Nam. L'un d'eux avait déjà mis son projet à exécution, le 27 octobre. Le gouvernement en avait fait arrêter cinq avant qu'ils aient pu agir. La Mission a demandé à voir ces cinq bonzes et a pu en rencontrer un dans l'après-midi du 30 octobre. Le même jour, dans l'après-midi, la Mission s'est également rendue à l'hôpital Du-Tan, où des victimes d'incidents antérieurs étaient censées avoir reçu des soins. Elle a entendu un autre témoin qui s'était présenté de son propre chef à l'hôtel Majestic, siège de la Mission.

56. Quatre témoins se sont présentés de leur plein gré devant la Mission à Saigon et trois à Hué. La Mission a reçu un certain nombre de coups de téléphone anonymes de la part de personnes qui disaient avoir peur de se rendre à l'hôtel Majestic parce qu'il était gardé par la police. La Mission savait que les mesures de sécurité prises par le gouvernement pour protéger la Mission pourraient dissuader des témoins de se présenter volontairement devant elle. Cependant, lorsqu'elle a reçu ces coups de téléphone, un représentant de la Mission a signalé aux intéressés qu'ils pouvaient envoyer par la poste ou faire remettre par d'autres moyens des pétitions écrites. La Mission a reçu un grand nombre de pétitions pendant son séjour au Viet-Nam. Un pétitionnaire demandait par lettre qu'un membre de la Mission le rencontre dans un certain restaurant à une heure déterminée.

La Mission a chargé un de ses membres d'aller au rendez-vous, mais le pétitionnaire n'est pas venu.

57. La dernière entrevue que la Mission ait eue avec le représentant du gouvernement avant le coup d'Etat a été consacrée à la discussion des dispositions à prendre en vue d'une nouvelle visite à la prison Strung Tam Tham Vai Cua Nha Tong Giam Duc Canh Sai Quoc Gia, à Saigon, où la Mission s'est rendue dans la matinée du 1er novembre pour entendre quelques autres bonzes. Ces auditions paraissaient nécessaires étant donné les nouveaux témoignages recueillis à Saigon et à Hué. La Mission avait aussi décidé d'envoyer à Vinh-Binh, le 2 novembre, une délégation chargée de visiter la communauté religieuse d'origine khmère, qui appartenait au "Petit véhicule". Enfin, la Mission avait décidé, dans la matinée du 1er novembre, qu'elle pouvait achever sa tâche au Viet-Nam dans la soirée du 3 novembre, date qu'elle a fixée pour son départ de Saigon. Il a été convenu que tous les membres de la Mission regagneraient New York le samedi 9 novembre au plus tard, de façon que la Mission puisse se réunir le lundi 11 novembre à 15 heures.

I. Le coup d'Etat - Prise de contact avec le Conseil révolutionnaire militaire

58. Les premières nouvelles de l'insurrection sont parvenues à la Mission à l'hôtel Majestic le 1er novembre vers 14 heures, à son retour de la prison Strung Tam Tham Vai Cua Nha Tong Giam Duc Canh Sai Quoc Gia. Par la suite, le représentant du gouvernement a conseillé à la Mission de ne pas quitter l'hôtel Majestic car la fusillade avait éclaté dans divers quartiers de la ville. Depuis ce moment jusqu'à la matinée du 2 novembre, il a été impossible à la Mission de prendre contact avec le gouvernement.

59. Au début de la matinée du 2 novembre, M. Buu Hoi, représentant spécial du Viet-Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'est rendu auprès de la Mission, à l'hôtel Majestic, pour lui communiquer un message du Conseil révolutionnaire militaire. Le Conseil présentait ses compliments à la Mission, l'invitait à demeurer dans le pays aussi longtemps qu'elle le voudrait et exprimait le désir de recevoir la Mission ou son président dans le courant de l'après-midi. Le Président a demandé au représentant spécial de faire savoir au Conseil que la Mission avait déjà décidé de quitter le Viet-Nam le 3 novembre. Il saurait gré au Conseil révolutionnaire militaire de ce qu'il pourrait faire pour faciliter le départ de la Mission.

60. Dans l'après-midi du 2 novembre, le Président de la Mission a rendu une visite de courtoisie, au nom de la Mission, aux généraux Duong Van Minh, Tran Van Don et Le Van Kim. Il les a remercié, au nom de la Mission, de leur assistance ainsi que de la courtoisie dont le peuple de la République du Viet-Nam avait fait preuve à l'égard de la Mission pendant l'insurrection. Au cours de cette entrevue, le général Minh a invité de nouveau la Mission à demeurer dans le pays jusqu'à la fin de son enquête. Le Président a déclaré qu'il ne jugeait pas nécessaire que la Mission demeure au Viet-Nam au-delà de la date qu'elle avait fixée pour son départ, puisqu'elle avait achevé son enquête telle qu'elle était prévue dans son mandat.

61. Avant de quitter Saigon le 3 novembre, la Mission a fait une déclaration à la presse (voir annexe XIII), dans laquelle elle a mentionné la visite que son président avait rendue au Conseil révolutionnaire militaire. Le Président ayant indiqué à sa précédente conférence de presse, le 29 octobre, qu'il rendrait publics les noms des personnalités religieuses que la Mission avait entendues en prison, il en a donné la liste : Thich Tri Thu, Thich Quang Lien, Thich Tam Giac, Thich Tam Chau, Thich Duc Nghiep, Thich Tien Minh et M. Mai To Truyen.

62. La Mission a quitté Saigon, comme elle l'avait prévu, le 3 novembre à 18 heures. Elle a été accueillie à l'aéroport par le général Le Van Kim, au nom du Conseil révolutionnaire militaire, et par M. Phan Dang Lam, secrétaire général du Ministère des affaires étrangères.

63. Après son retour au Siège de l'ONU, la Mission a tenu plusieurs réunions pour examiner son rapport à l'Assemblée générale.

CHAPITRE II

ALLEGATIONS PORTEES DEVANT L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES AU SUJET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME DANS LA REPUBLIQUE DU VIET-NAM

A. Déclaration écrite présentée par les Gouvernements de seize Etats Membres

64. Le 13 septembre 1963, les Gouvernements de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Cambodge, de Ceylan, de la Guinée, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Mongolie, de la Nigéria, du Pakistan, du Rwanda, du Sierra Leone, de la Somalie et de la Trinité et Tobago ont adressé certaines allégations (A/5489/Add.1) à l'Assemblée générale. Les 17 et 18 septembre, le Mali et le Népal, respectivement, se sont associés à ces allégations (A/5489/Add.2 et 3), dont voici le texte :

"1. La grave violation des droits de l'homme dans la République du Viet-Nam est devenue manifeste lorsque le Gouvernement de la République du Viet-Nam a contrarié l'exercice, par la majorité des citoyens de ce pays, des droits énoncés à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui stipule notamment :

'Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté ... de manifester sa religion ou sa conviction ... par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.'

"2. Plus de 70 p. 100 des quelque 15 millions d'habitants de la République du Viet-Nam sont bouddhistes. Dix pour cent sont catholiques et 20 p. 100 appartiennent à diverses confessions.

"3. En mai dernier, les citoyens vietnamiens de Hué ont voulu exercer le droit reconnu dans l'article précité en essayant de célébrer les cérémonies rituelles à l'occasion du 2507ème anniversaire de la naissance du fondateur de la religion que professent plus de 70 p. 100 des citoyens vietnamiens. Ce droit leur a été refusé par le gouvernement du président Ngo Dinh Diem. Ce refus leur a même été brutalement opposé. Neuf personnes ont été tuées lorsque la troupe, sur l'ordre du gouvernement, a tiré sur les participants. A la suite de cet incident, les bouddhistes ont demandé que le gouvernement répare les torts causés et reconnaissasse qu'il était responsable des morts. Aucune suite n'ayant été donnée à ces demandes, les intéressés ont réclamé avec plus d'insistance des mesures de réparation. Le ressentiment causé par les injustices du gouvernement a été tel que cinq bonzes et une bonzesse ont fait le sacrifice de leur personne - pratique inhabituelle chez les adeptes de la religion bouddhique.'

"4. Aux demandes de justice que lui adressaient les citoyens, le gouvernement a répondu par des menaces et des sarcasmes, suivis, le mardi 20 août 1963, peu après minuit, par une attaque de la vénérée pagode Xa Loi, sanctuaire principal de la religion majoritaire à Saigon. Des hordes de policiers armés de mitrailleuses et de fusils ont pénétré dans l'enceinte de la pagode et ont emmené en prison des centaines de bonzes et de bonzesses après leur avoir fait subir des mauvais traitements. Les mêmes actes ont été commis aux premières heures du jour dans un certain nombre d'autres pagodes, dans l'ensemble du pays. On estime qu'un millier de bonzes au moins se trouvent actuellement en prison. On ne connaît pas le nombre des morts.

"5. Les étudiants de l'Université de Saigon qui manifestaient contre ces mesures gouvernementales arbitraires ont été arrêtés par centaines le dimanche 25 août 1963. L'action du gouvernement tend à restreindre chaque jour davantage des droits de l'homme fondamentaux tels que le droit de réunion, la liberté de parole, la liberté de communication, etc."

B. Autres allégations portées devant l'Assemblée générale

65. Sir Senerat Gunewardene, ambassadeur et représentant permanent de Ceylan, dans son discours du 7 octobre 1963, a porté d'autres allégations à l'attention de l'Assemblée générale lorsqu'il lui a présenté la question de la "violation des droits de l'homme au Viet-Nam du Sud" (voir A/PV.1232).

C. Critères des Nations Unies permettant de déterminer les violations des droits de l'homme

66. Ces violations alléguées des droits de l'homme par le Gouvernement de la République du Viet-Nam doivent être examinées compte tenu de critères bien établis des Nations Unies énoncés dans la Charte, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans diverses résolutions de l'Assemblée générale.

67. Aux termes de la Charte, le développement du "respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion" est un des buts des Nations Unies (par. 3 de l'Article 1) et une des fonctions de l'Organisation au sens du Chapitre IX (alinéa c de l'Article 55). Aux termes du paragraphe 1 b) de l'Article 13 de la Charte,

"L'Assemblée générale provoque des études et fait des recommandations en vue de ... développer la coopération internationale dans les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique, et faciliter pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales".

68. Aux termes de l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

"Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites".

Il y a également lieu de se reporter aux articles 2, 9, 20, 21, 29 et 30 de la Déclaration universelle.

69. Par sa résolution 1779 (XVII) du 7 décembre 1962, l'Assemblée générale,

"Réaffirmant sa condamnation de toutes manifestations ... d'intolérance ... religieuse en tant que violation de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme,

"Invite les gouvernements de tous les Etats à prendre toutes les mesures nécessaires pour abroger, dans tous les domaines où elles existent encore, les lois discriminatoires qui ont pour effet de faire naître et de perpétuer ... l'intolérance ... religieuse, à établir, le cas échéant, une législation qui interdise une telle discrimination et à prendre des mesures législatives ou d'autres mesures appropriées pour combattre ces préjugés et cette intolérance".

Les résolutions 103 (I) du 19 novembre 1946 et 1510 (XV) du 12 décembre 1960 peuvent également être citées à ce sujet.

70. Il y a peut-être lieu, en outre, de rappeler que la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités a adopté un projet de principes sur la liberté et la non-discrimination en matière de religion et de pratiques religieuses E/CN.4/800, par. 160, résolution 1 (XII), annexe⁷, sur la base d'une étude des mesures discriminatoires dans le domaine de la liberté de religion et des pratiques religieuses, établie par M. Arcot Krishnasmani, Rapporteur spécial de la Sous-Commission (E/CN.3/Sub.2/200/Rev.1). La Commission des droits de l'homme est actuellement saisie de ce projet de principes.

71. D'autre part, il y aurait peut-être intérêt à se reporter aux instruments suivants, adoptés par des institutions spécialisées :

- 1) Convention No 111 (1958) de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession;
- 2) Recommandation No 111 (1958) de l'OIT concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession;
- 3) Convention et recommandation de l'UNESCO (1960) concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement.

La République du Viet-Nam est membre de ces deux institutions spécialisées, mais elle n'est partie à aucune de ces conventions.

CHAPITRE III
POSITION DU GOUVERNEMENT

72. La position du Gouvernement de la République du Viet-Nam quant à ses relations avec la communauté bouddhique a été exposée à la Mission au cours de diverses entrevues qu'elle a eues avec de hautes personnalités du gouvernement :

- A. Exposé sur le problème bouddhiste au Viet-Nam par le général Tran Tu Oai;
- B. Entrevue avec M. Ngo Dinh Diem, président de la République;
- C. Entrevue avec M. Ngo Dinh Nhu, conseiller politique de la présidence;
- D. Entrevue avec M. Nguyen Ngoc Tho, vice-président de la République;
- E. Entrevue avec M. Bui Van Luang, secrétaire d'Etat à l'intérieur;
- F. Entrevue avec M. Nguyen Dinh Thuan, secrétaire d'Etat à la présidence;
- G. Entrevue à Hué avec le délégué du gouvernement, le général commandant le Premiers Corps et d'autres fonctionnaires.
- H. Rapport du Président de la Mission sur son entrevue du 31 octobre 1963 avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

/...

A. Exposé sur le problème bouddhiste au Viet-Nam par le général Tran Tu Oai

73. Le général s'est exprimé en français. Le texte de l'exposé a été communiqué à la Mission en français et en anglais. Ce texte est le suivant :

"La crise bouddhiste qui a pris corps au Viet-Nam au début de mai 1963 et a soulevé une intense émotion dans les milieux mal informés du pays, a eu pour point de départ des incidents survenus à Hué à l'occasion de l'application des instructions gouvernementales relatives au pavoisement des édifices de culte. Ces incidents à l'origine isolés, ont pris du fait des extrémistes des développements inattendus aboutissant à un vaste mouvement de revendications contre le gouvernement.

"Les responsables de ce mouvement, avec le concours d'aventuriers politiques et des communistes, ont su mettre assez d'adresse et d'astuce dans leurs manœuvres sous le couvert de la bannière bouddhiste et de la robe safran pour alarmer l'opinion publique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et intoxiquer l'esprit de bon nombre de personnes.

"C'est ainsi qu'à l'intérieur du pays, des bonzes et bonzesses de l'Association générale du Bouddhisme et des adeptes bouddhistes se sont trouvés, de gré ou de force, entraînés dans ce mouvement, dirigé de l'enceinte même de certaines pagodes. De même, à l'étranger, notamment chez nos voisins de religion bouddhique, une partie de la presse et de l'opinion publique, induite en erreur et vivement alertée s'est livrée à de violentes critiques contre le Gouvernement du Viet-Nam. Des hommes politiques, impressionnés par des informations tendancieuses de presse, en sont venus à accuser le Gouvernement vietnamien d'avoir méconnu les droits de l'homme, violé la liberté de conscience et pratiqué la discrimination religieuse.

"Il s'avère donc opportun de faire le point de l'affaire, ne fût-ce que pour éclairer, sur la crise bouddhiste, l'opinion des hommes de bonnes intentions et celles des amis du peuple vietnamien.

Point de départ de la crise : question du pavoisement des lieux de culte aux couleurs nationales et religieuses (6 mai 1963)

"Il y a plus d'un an, au cours d'une tournée dans une localité proche de la préfecture de Saigon, où se tenait une fête bouddhiste, le président Ngo Dinh Diem remarqua qu'au milieu d'une profusion de drapeaux bouddhistes ne figurait qu'un seul drapeau national, d'ailleurs déchiré et fané et qu'à un autre endroit, flottait un drapeau national en papier. Il constata d'autre part qu'à l'occasion des fêtes catholiques, il était fait usage d'un drapeau du Vatican de façon également abusive. Le Président de la République décida de redresser cet état de choses, la place d'honneur devant être réservée au drapeau national qui symbolise le peuple et la nation vietnamiens. Des instructions dans ce sens furent données en leur temps au Secrétariat d'Etat à l'intérieur qui, dès l'année 1962, fixa les modalités du pavoisement des lieux de culte à l'occasion des fêtes religieuses.

"Cette année, le 6 mai 1963, la présidence de la République a rappelé dans une circulaire ces modalités en précisant que sur la place publique, le pavoiement aux couleurs nationales était seul autorisé et que les couleurs et emblèmes propres à chaque religion pouvaient être hissés à discrédition dans l'enceinte des édifices de culte : églises, pagodes, ... Il est utile de souligner que, avant de diffuser cette circulaire, la présidence avait, au préalable demandé et obtenu d'une part l'accord des dirigeants à Saigon de l'Association générale du bouddhisme du Viet-Nam, de l'Association du Sangha et d'autre part celui de la délégation apostolique représentant le Saint-Siège à Saigon.

"Ainsi, la décision prise par le gouvernement au sujet du pavoiement le fut vis-à-vis de toutes les religions, sans discrimination.

"Les représentants à Saigon de l'Association générale du bouddhisme s'y sont pliés de bonne grâce et l'on a pu constater, lors de la fête de la naissance du Bouddha, cette année, l'absence du drapeau bouddhiste devant la pagode "Xa-Loi" à Saigon, siège de cette association.

"Si aucun incident n'était survenu à l'occasion de cette fête, la crise bouddhiste n'aurait pas surgi, le Gouvernement vietnamien n'aurait pas perdu un temps considérable pendant qu'il luttait contre le communisme, et certains gouvernements étrangers n'auraient pas eu à s'occuper d'une question d'ordre purement interne du Viet-Nam.

"Malheureusement, la veille de la fête de la naissance du Bouddha, des incidents regrettables se sont produits à Hué, justement à l'occasion du pavoiement des pagodes. Quand le Gouvernement vietnamien rappelait, pour la dernière fois, les anciennes instructions relatives à l'usage des drapeaux, il n'ignorait pas que cette grande fête bouddhique approchait; mais il savait aussi que celle-ci serait suivie de près par la fête catholique de l'Ascension. Il n'entrait donc pas dans ses intentions de viser spécialement les bouddhistes.

"Les dispositions prises ont été cependant mal comprises de certains milieux bouddhistes qui y virent une mesure de discrimination à leur encontre. Des extrémistes déclenchèrent alors une campagne d'interprétation tendancieuse des faits, visant à intoxiquer les fidèles bouddhistes, à exercer une lourde pression sur les bonzes supérieurs, et à susciter un mouvement d'insoumission à la loi, sous prétexte de "lutte contre la persécution du bouddhisme" et de "défense de la foi".

"C'est dans ces conditions que la procession et la réunion organisées à Hué dans la matinée en l'honneur de la grande fête du Bouddha se transformèrent subitement en défilé et en meeting au cours desquels apparurent des banderoles portant des slogans antigouvernementaux. Dans la même soirée, un meeting encore plus houleux a eu lieu au Centre de la radiodiffusion de Hué et des éléments communistes mirent à profit cette effervescence pour faire exploser deux charges de plastic, causant huit morts, dont des enfants pour la plupart et une jeune fille catholique.

/...

Lutte sous l'étiquette de "défense du bouddhisme"

"A la suite de cet incident sanglant, des extrémistes se livrèrent à des activités caractérisées visant à semer le désordre, de connivence avec les communistes ainsi qu'on a pu l'établir ultérieurement. De Hué à Saigon, une campagne d'excitation commença tendant à provoquer le mécontentement de la population contre le gouvernement.

"Il importe de rappeler ici que, en vertu d'une réglementation datant depuis de nombreuses années et appliquée de façon stricte en raison de l'état d'urgence actuellement en vigueur au Viet-Nam, toutes les réunions, soit chez des particuliers, soit aux sièges d'associations légalement déclarées, ainsi que tout rassemblement sur la voie publique doivent faire l'objet d'une autorisation préalable des autorités locales et que tous les slogans, banderoles, affiches, tracts doivent être soumis, avant diffusion, au visa d'une commission spéciale.

"Les responsables bouddhistes n'ignoraient rien de cette réglementation, mais passant outre, ils exhortèrent les fidèles à manifester sur la voie publique et à s'y rassembler avec un total mépris de la loi.

"Ces actes illégaux se sont déroulés impunément, tolérés jusqu'au jour où dépassant toute mesure, ils devinrent une menace dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics. Les forces de police durent alors intervenir et ce fut, pour les fauteurs de troubles, l'occasion d'accuser bruyamment le gouvernement de persécuter les bouddhistes.

"En dépit de la patience et de l'attitude conciliante des autorités locales, la campagne contre le gouvernement se poursuivait avec une vigueur accrue. A Hué, à Saigon et dans les provinces côtières du Centre Viet-Nam, des bonzes entraient en lutte ouverte, diffusant des communiqués et instructions aux pagodes, distribuant des tracts à la population, adressant des télégrammes à l'étranger, dans le but d'émouvoir l'opinion publique nationale et internationale.

"Pour calmer les esprits, et donner une solution au problème, le Président de la République reçut en audience, le 15 mai 1963, une délégation comprenant six vénérables et deux notables bouddhistes conduite par le Vénérable Thich Thiêñ Hoa, président de l'Association bouddhiste du Sangha du Viet-Nam. Au cours de cette audience, la délégation a soumis cinq revendications, lesquelles furent examinées favorablement, séance tenante, par le Chef de l'Etat.

"Une étude complète de ces cinq revendications s'impose. Elles se présentaient comme suit :

Première revendication : Que le gouvernement rapporte l'ordre de descendre le drapeau bouddhiste.

"En fait, à aucun moment, le gouvernement n'a donné l'ordre de descendre ce drapeau. Comme il a été indiqué ci-dessus, la décision gouvernementale

/...

concernant le pavoisement des édifices de culte était destinée à mettre fin à l'usage abusif des drapeaux religieux et à assurer le respect des couleurs nationales. Les emblèmes de l'Association générale du bouddhisme ainsi que ceux du Vatican doivent en effet, sur toutes les places publiques, céder la présence à l'emblème national, symbole de la patrie.

"Cette revendication des bouddhistes paraît quelque peu surprenante si l'on songe que depuis des temps immémoriaux les bouddhistes n'adorent le Bouddha que dans son effigie ou statue et non sous le signe d'un drapeau quelconque. Toutefois, le Président de la République tint à faire réexaminer cette question du pavoisement.

Deuxième revendication : Que le bouddhisme bénéficie du régime spécial accordé aux missions catholiques.

"Ainsi libellée, cette demande pouvait faire croire que le Gouvernement du président Ngo favorisait le catholicisme aux dépens du bouddhisme. En réalité, les règles concernant la création des associations religieuses comme des associations laïques, ont été spécifiées par le 'Du' No 10 du 6 août 1950 du Gouvernement Bao-Dai.

"Ce texte permet aux associations d'obtenir la capacité d'acquérir et de gérer des biens immobiliers et de recevoir des donations et successions, etc. Il prévoit, dans son article 44, un régime spécial à fixer ultérieurement pour les missions catholiques et protestantes ainsi que pour les congrégations chinoises (c'est-à-dire pour les associations confessionnelles ou non ayant un caractère international ou étranger), dans le but de limiter l'acquisition d'immeubles par des étrangers et de préserver l'indépendance de la nation.

"Les mesures que laisse prévoir ce 'Du' n'ont pas été arrêtées jusqu'ici. Elles relèvent, par ailleurs, de la compétence du pouvoir législatif et tout citoyen a le droit de demander à l'Assemblée nationale de les mettre à l'étude.

"Le régime spécial prévu ne sera pas forcément un régime devant favoriser les seules missions catholiques et protestantes. D'ailleurs, dans la pratique, le gouvernement n'a pas rigoureusement appliqué le 'Du' No 10 à l'égard des associations purement religieuses.

"A l'égard du bouddhisme, le gouvernement a même observé une grande tolérance; la preuve en réside dans le fait que des centaines de pagodes ont été édifiées sans que quinconque fît part aux autorités de leur affiliation ni présentât leurs statuts ou déclarât quoi que ce fût.

"Ces pagodes, dont l'unité apparente réside dans le seul nom de Bouddha et dans la robe des bonzes, n'ont le plus souvent aucun lien entre elles. Il y a actuellement de nombreuses pagodes et sectes bouddhistes qui diffèrent totalement les unes des autres pour ce qui est du culte et qui ne sont en aucune façon affiliées à l'Association générale du bouddhisme.

"En fait, depuis la promulgation du 'Du' No 10, le gouvernement n'a appliqué les prescriptions de ce texte aux associations confessionnelles que pour celles de leurs activités qui présentaient un caractère laïc social, activités du "bouddhisme social" par exemple. Il ne s'est jamais servi de ce 'Du' en vue d'une discrimination religieuse quelconque.

"Il est à noter que depuis 1950, c'est-à-dire pendant 13 ans, aucune association confessionnelle, bouddhiste comme catholique, n'a soulevé de questions ayant trait au fond du 'Du' No 10 précité.

"Toutefois, pour répondre au voeu de la délégation bouddhiste, le Président de la République demanda au Secrétaire d'Etat à l'intérieur de se mettre en rapport avec le pouvoir législatif pour étudier les modifications à apporter au 'Du' No 10 et l'Assemblée nationale a aussitôt institué une Commission spéciale chargée d'examiner l'ensemble de la question pour toutes les associations de propagation de la foi religieuse.

Troisième revendication : Que le gouvernement mette fin aux arrestations et persécutions des bouddhistes.

"Présenté sous cette forme, le voeu tend à faire croire que le gouvernement préconise une politique d'oppression et de persécutions contre les bouddhistes.

"Dans la réalité, le gouvernement n'a jamais de son propre mouvement, arrêté aucun fidèle bouddhiste uniquement parce qu'il était bouddhiste. C'est pourquoi le Président confirma à la délégation que le gouvernement, ayant le devoir de sauvegarder la communauté nationale, s'était trouvé dans l'obligation de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et l'ordre publics, mais qu'il n'avait jamais fait arrêter des bouddhistes pour le seul motif qu'ils étaient bouddhistes. S'il existait des cas concrets d'arrestation illégale, le gouvernement était prêt à les examiner.

Quatrième revendication : Que les bonzes et les adeptes du bouddhisme puissent jouir de la liberté du culte et de la liberté de propagation de la foi.

"Le Président a fait connaître que la liberté religieuse était inscrite dans la Constitution même et que de son côté il n'a jamais favorisé aucune religion particulière. La preuve de cette liberté pouvait être trouvée dans le fait que partout, de la ville à la campagne, le gouvernement a laissé aux responsables bouddhistes toute latitude pour organiser leur communauté et édifier de nombreux centres culturels. Particulièrement, en ce qui concerne la construction des pagodes, le gouvernement a même accordé des aides. Si la délégation bouddhiste avait des preuves de la violation de la liberté religieuse, le gouvernement les examinerait volontiers.

Cinquième revendication : Que le gouvernement accorde des dommages-intérêts aux familles des victimes des troubles de Hué et punisse sévèrement les responsables.

"Dans la réalité, les victimes n'étaient pas toutes bouddhistes, puisqu'il y eut parmi elles une catholique. Le gouvernement avait secouru toutes les familles intéressées dès le début, comme il l'avait toujours fait à l'occasion de sinistres ou calamités publiques.

"Quant à affirmer que le gouvernement a fait tuer les manifestants par des tanks, des canons, des fusils, et des grenades, il s'agit là d'une accusation absolument calomnieuse. Toutes les blessures relevées sur les corps des victimes étaient, d'après les expertises médicales, uniquement dues aux explosions de charges de plastic, non utilisées dans l'armée ni dans les forces de sécurité, mais seulement par les communistes. Toutefois, le Président ordonna des enquêtes pour établir les responsabilités."

"Des mesures étaient sur le point d'être prises pour le règlement des cinq revendications dans le sens exposé ci-dessus, quand, de certains milieux bouddhistes, des voix s'élèverent qui contestèrent à la délégation reçue par le Président, la qualité de les représenter. Le gouvernement dut, de ce fait, attendre, pour rouvrir les pourparlers, que les leaders de l'Association générale du bouddhisme aient constitué une nouvelle délégation nantie des pouvoirs nécessaires.

"Pendant ce temps, sous prétexte que le gouvernement tergiversait, l'Association générale du bouddhisme poussait les bonzes, bonzesses des pagodes à organiser sur la voie publique et sans autorisation de la police, des manifestations de masse sous forme de processions religieuses pour le repos des âmes des victimes des troubles de Hué.

"A la suite de ces actes d'insubordination à la loi nationale et contraires aux enseignements du Bouddha, un certain nombre de vénérables se désolidarisèrent du groupe de l'Association générale du bouddhisme pour se soustraire à l'emprise des éléments extrémistes.

"A partir du 30 mai 1963, un mouvement de grève de la faim fut lancé parmi les bonzes et bonzesses, destiné à impressionner les fidèles bouddhistes dont la grande majorité est constituée par des femmes et des enfants.

"Pareil mouvement risquait de produire de néfastes effets sur la population. Aussi pour calmer les esprits, le 6 juin 1963, le Président de la République lança un appel demandant à la population de Hué de prendre en particulière considération les intérêts nationaux ainsi que le devoir qui incombe à tout citoyen de préserver l'ordre public et de se plier à la discipline nationale."

"Le gouvernement constitua ensuite une Commission interministérielle comprenant le Vice-Président de la République, les secrétaires d'Etat à la Présidence et à l'intérieur pour prendre contact avec le Comité intersectes

pour la défense du bouddhisme, formé seulement au début de juin 1963. En fait, ce comité ne représentait que quelques groupements, environ une vingtaine d'autres associations bouddhistes se tenant à l'écart.

"Les échanges de vues se poursuivaient sans pouvoir encore parvenir à des résultats concrets, entre la Commission interministérielle et le Comité intersectes, quand l'Association générale du bouddhisme, continuant sa campagne d'exitation, organisa le suicide par le feu du vénérable Thich Quang Duc le 11 juin 1963 dans le but de faire pression sur le gouvernement, de provoquer des remous dans la population et d'émouvoir l'opinion publique mondiale.

"Vivement ému lui-même par cet acte malheureux que rien ne justifiait, le 11 juin, le Président de la République adressa un nouveau message à la population, l'invitant à considérer la situation avec sérénité et à examiner toutes les questions à la lumière de la raison et du patriotisme. Le Président demanda aussi à tous de croire que tous les problèmes, si difficiles soient-ils, peuvent être résolus dans un esprit de justice et de solidarité fraternelle et qu'il n'existe pas de plan gouvernemental visant à retarder la solution du problème et à persécuter les bouddhistes.

"Malgré les efforts diligents de la Commission interministérielle, il a fallu attendre l'arrivée du vénérable Thich Tinh Khiет, président de l'Association générale du bouddhisme, venant de Hué le 12 juin 1963, pour parvenir enfin à un résultat.

"Le 16 juin 1963, un communiqué conjoint fut signé entre la Commission interministérielle et la délégation bouddhiste pour régler les cinq revendications. Ce communiqué conjoint comportait des clauses qui, à vrai dire, n'étaient pas sensiblement différentes des mesures déjà envisagées par le Président au cours de l'entrevue accordée à la première délégation bouddhiste le 15 mai 1963.

"C'est pour cette raison que sur le communiqué conjoint, le Président a consigné les observations suivantes : Les clauses inscrites dans le présent communiqué conjoint ont repris ce que j'ai moi-même approuvé dans le principe dès le début.

"D'après le communiqué, la Commission interministérielle est chargée de l'application du communiqué conjoint. L'Association générale du bouddhisme signalera à la Commission interministérielle toutes les infractions aux prescriptions du communiqué qui parviendront à sa connaissance 1/.

Orientation du conflit vers des fins politiques - Aggravation de la crise - Intensification des activités antigouvernementales

"Après la publication du communiqué conjoint, du côté du gouvernement comme de la population, tout le monde était en droit de se réjouir de ce que

1/ Voir le texte du communiqué à l'annexe XIV.

les malentendus étaient dissipés et le différend enfin réglé. Cependant, un certain nombre de bonzes de l'Association générale du bouddhisme ne cessaient de pousser à des actions illégales dans le but évident de contrecarrer l'application du communiqué conjoint et d'étendre en l'intensifiant la campagne antigouvernementale sur tout le territoire de la nation.

"Ces religieux exaltés dirigeaient résolument et violemment la conjuration contre le gouvernement par tous les moyens : diffusion d'extraits de presse étrangère mal informée et critiquant le gouvernement, distribution de tracts dénaturant la vérité, organisation des grèves de la faim, appels répétés poussant les ouvriers, les commerçants à cesser toutes activités, les élèves à faire grève. Dans la violence de leurs propos calomnieux, même insultants, ils sont allés jusqu'à accuser les autorités de pratiquer une politique de haine, de cruauté et d'oppression envers les bouddhistes.

"S'étant aperçu que la prolongation de cette situation ne pourrait que nuire à la sécurité et à l'ordre publics, et afin de manifester une fois de plus l'esprit de conciliation extrême du gouvernement, le Président de la République, dans un nouvel appel adressé à la population le 18 juillet 1963, a préconisé la formation d'une Commission mixte comprenant des représentants du Comité intersectes et de la Commission interministérielle pour veiller ensemble à l'exécution du communiqué conjoint. La mise sur pied de cet organisme mixte était, en effet, de nature à détruire, dans l'opinion publique, la croyance erronée que le gouvernement ne respectait pas les engagements qu'il avait souscrits.

"Par la suite, la Commission interministérielle avait plusieurs fois proposé au Comité intersectes de se réunir ensemble pour la constitution de la commission mixte en question, mais le Comité intersectes esquivait toujours, se refusant à toute collaboration. Il persistait par contre à entretenir la lutte en l'intensifiant chaque jour davantage.

"A Saigon, à Hué comme à Da-Nang et Nha-Trang, dans les pagodes de Xa-Loï, An-Quang, Tu-Dam, Dieu-Dé, Bat-Nha, etc., il organisa des réunions publiques antigouvernementales, créa des bureaux pour le recrutement et la formation des combattants bouddhistes, organisa des collectes de fonds en vue d'une lutte de longue durée. A la pagode Xa-Loï, une jeune élève se trancha la main. A Hué, Binh-Thuan, Khanh-Hoa, etc., des suicides par le feu se succédèrent selon un plan préétabli. Consécutivement à chaque sacrifice humain, des séances de prières pour le repos des âmes et des manifestations furent organisées pour exploiter la sympathie candide des étudiants, susciter partout des actes de violence, et entretenir une atmosphère de tension. Des télégrammes furent envoyés à l'étranger dénaturant les faits et calomniant le gouvernement, afin de provoquer un mécontentement général à l'échelle du monde, et spécialement dans les pays bouddhistes, à l'égard du Gouvernement du Viet-Nam.

"Pour avoir une idée exacte de cette situation explosive, il faut se rappeler que la crise bouddhiste qui créait aux autorités vietnamiennes de nouvelles préoccupations et dispersait dangereusement leurs efforts

surgit juste au moment où le Gouvernement de la République venait d'entrer dans la phase décisive de sa lutte anticomuniste.

"Il se trouve que, pendant cette période de grande tension, les forces opérationnelles vietnamiennes ont mis heureusement la main sur de nombreux documents importants révélant l'existence d'une collusion entre les éléments bouddhistes extrémistes et les communistes, et d'un plan visant à réaliser un coup d'Etat. L'état-major général de l'armée de la République s'en est inquiété et a vivement insisté pour que l'état de siège fût proclamé afin de prévenir toute sédition.

Nécessité de la proclamation de l'état de siège

"Ainsi, de la période s'écoulant du 8 mai au 19 août 1963, en une centaine de jours, 159 manifestations furent organisées : 25 fois à Hué, 32 fois à Saigon, 10 fois à Tourane, 8 fois à Quang-Tri, 7 fois à Quang-Nam, 18 fois à Quang-Ngai, 13 fois à Nha-Trang, etc.

"Cette campagne d'agitation politique et d'intoxication des esprits soutenue en dehors et à l'intérieur du pays par l'énorme et scientifique organisation de propagande communiste et par quelques agents étrangers, parvint à son paroxysme le 18 août lorsque les dirigeants bouddhistes devant une foule de 20 000 personnes assemblées devant la pagode de Xa-Loi lança un véritable ultimatum au gouvernement (voir lettre No 162 en date du 16 août 1963 adressée par le vénérable Thich Tinh Khiet au Président du gouvernement).

"Par ailleurs, selon un plan bien établi, les dirigeants bouddhistes se proposèrent d'organiser des manifestations sanglantes devant se dérouler à cadences rapides successivement dans diverses provinces et principaux centres de Hué à Saigon en passant par Danang, Quang-Nam, Khanh-Hoa, Binh-Thuan, etc.

"Pour parer aux dangers éventuels, les provinces du centre Viet-Nam seraient amenées à demander à Saigon d'envoyer sur place des renforts avec des compagnies de police (police civile et police militaire). Ce qui aurait pour effet de vider la capitale de ses unités chargées de veiller à l'ordre et à la sécurité publics, pendant que les Viet-Cong se proposeraient de lancer des attaques vers Saigon et de jeter des grenades dans la foule à l'occasion des émeutes populaires.

"Devant cette menace grave à la sécurité intérieure suscitée par une poignée de gens qui ont le noir dessein de se servir de la religion pour la lutte politique, devant la division s'accentuant de plus en plus entre une partie intoxiquée de la population des centres urbains et les autorités dont la patience était à bout, devant la désagrégation imminente des forces latentes de la nation, et surtout devant le danger de voir la victoire de l'armée nationale frustrée de ses résultats au moment où nous étions vainqueurs avec notre politique des hameaux stratégiques, l'armée par la voie de ses chefs responsables fit parvenir le 14 juin 1963 une motion dans laquelle elle était décidée à répondre unanimement à l'appel du Président le 11 juin 1963 et à exécuter toutes les missions que le Président voudrait bien lui confier pour défendre la République et la patrie.

/...

"Par une seconde motion en date du 20 août 1963, tous les généraux de l'armée, tout en visant le même but de la sauvegarde de la patrie, ont demandé au chef de l'Etat de promulguer immédiatement l'état de siège sur tout le territoire national afin d'annihiler toutes manœuvres de sabotage et de diriger tous les efforts vers la lutte contre les communistes.

"Pendant ce temps, profitant de l'aubaine, le Front de la libération du Sud-Vietnam, véritable création du parti communiste indochinois, déplaça ses unités régulières et les installa déjà aux environs de Saigon tandis que les groupes de propagandistes communistes firent leur travail de sape et d'excitation auprès de la population laborieuse vivant dans les faubourgs, en particulier, les faubourgs du Nord-Ouest. Les communistes étaient prêts à foncer sur Saigon et renverser le gouvernement au jour où le mouvement bouddhiste se dégénérerait en émeutes populaires. Pour eux, cela n'allait pas tarder, fin août 1963 au plus tard. C'est pourquoi, ils n'ont pas hésité à déplacer et à installer en toute hâte et en secret quatre centres de radio-télécommunication aux environs de la capitale.

"Dans une telle conjoncture, le Gouvernement du Viet-Nam s'est vu dans l'obligation de proclamer l'état de siège sur tout le territoire national et d'appliquer certaines mesures énergiques : surveillance par la troupe d'un certain nombre de pagodes à Saigon, à Hué et dans quelques centres importants, garde à vue provisoire d'un certain nombre de bonzes, ...

"L'armée a trouvé dans plusieurs pagodes un lot important d'armes et de documents qui prouvent une fois de plus que les bonzes extrémistes poursuivaient des fins politiques, avec l'appui d'une part des Viet-Cong et d'autre part des groupements politiques d'opposition au gouvernement.

"Les mesures prises, bien qu'énergiques, n'ont cependant pas causé d'effusion de sang ni de perte de vies humaines. Elles se sont avérées indispensables devant l'évolution de la situation, particulièrement au moment où l'Etat vietnamien doit concentrer toutes ses forces dans la lutte contre les communistes.

"Dans le cadre de l'état de siège, l'armée a rétabli la sécurité, ramené le calme dans les pagodes et libéré les bonzes, bonzesses et fidèles bouddhistes de la lourde emprise des bonzes extrémistes.

"Les bonzes supérieurs du Sangha qui de leur plein gré avaient donné leur démission, sont revenus pour reprendre en main la direction des affaires bouddhiques dans le cadre de la religion pure. Un comité appelé 'Comité d'union pour la défense du bouddhisme pur' a été constitué dans ce but, et pour coopérer avec le gouvernement à l'application des dispositions du communiqué conjoint du 16 juin 1963.

"Partout dans le pays, des manifestations de confiance et de soutien à l'égard du gouvernement ont été organisées par les groupements bouddhistes, les groupements populaires et professionnels et par toutes les classes sociales.

Notamment à Hué, plus de 80 000 personnes, à Saigon, plus de 120 000 et aux chefs-lieux de provinces des dizaines de milliers de personnes se sont rassemblées pour dénoncer les traitres à la patrie et adopter des motions de reconnaissance à l'adresse du Président de la République.

Conclusion

"Il ressort d'un examen attentif des faits que l'affaire bouddhiste n'a qu'une portée religieuse réduite et que l'élément politique y dominait pour une large part, surtout au dernier stade de son évolution.

"Religieuse, elle paraît l'être parce que des bonzes et bonzesses entrèrent en scène et que certaines pagodes étaient devenues momentanément des centres d'intérêt. Mais politique, la crise l'était sans conteste, d'après les preuves recueillies par l'armée et les services de renseignements. Des fauteurs de troubles de tout acabit (spéculateurs politiques sous l'habit du bonze, opposants au régime, communistes...), agissant de concert, ont exploité des incidents isolés au début, pour essayer de dresser la population et l'opinion mondiale contre le gouvernement. Ils ont réussi à faire naître dans la vie nationale une certaine tension qu'ils se sont efforcés ensuite d'entretenir, et d'amplifier au maximum afin de créer un état de trouble et d'insécurité généralisé, propice à la réalisation d'un coup d'Etat. Heureusement, l'armée de la République suivant de près les événements a pu, à temps, intervenir pour sauver la situation, rétablir l'ordre public, au plus grand bénéfice de la lutte anticomuniste.

"Il est regrettable qu'au cours de cette tourmente, certaines agences de presse étrangère, mal informées dès le début de l'affaire, aient, bon gré mal gré, intoxiqué une partie de l'opinion publique internationale.

"Le reproche d'intolérance religieuse que l'on fit au Gouvernement du Viet-Nam ne repose sur aucun fondement. Il est, en effet, impensable que ce gouvernement régi par une Constitution hautement démocratique, et qui se fait une fierté d'appartenir par ailleurs au monde libre, ait pu se permettre de porter atteinte à la liberté de culte et de croyance.

"Au Viet-Nam, personne n'ignore que depuis la prise de pouvoir du président Ngo Dinh Diem, la propagande de la foi religieuse et l'exercice du culte religieux ont toujours été pratiqués d'une façon entièrement libre dans les villes comme à la campagne. En ce qui concerne le bouddhisme, la construction récente dans le pays de 1 275 nouvelles pagodes (pagodes existantes : 4 766) constitue une preuve éloquente de cette liberté. En outre, 1 295 anciennes pagodes ont été reconstruites ou réparées. Pour tous ces travaux, le gouvernement a accordé une aide financière de plus de 9 millions de piastres, a attribué des terrains du domaine national et communal et a fourni des matériaux de construction.

"Dans l'exercice de ses pouvoirs, le Gouvernement du président Ngo Dinh Diem a constamment observé toutes dispositions constitutionnelles notamment celles relatives aux droits de l'homme, et l'on peut affirmer qu'à aucun moment il n'y a eu persécution de bouddhistes ni discrimination religieuse.

"En fait, 'l'affaire bouddhiste' n'est qu'une crise de croissance du bouddhisme, crise que les ennemis du peuple ont essayé d'exploiter à leur profit. Si l'on suit attentivement l'évolution du bouddhisme au Viet-Nam, on doit reconnaître que cette religion a pris ces dernières années un développement tellement rapide que les autorités bouddhistes se sont montrées insuffisantes dans l'exercice de leurs fonctions de direction, surtout en ce qui concerne la formation des bonzes et leur contrôle. Cette crise de croissance dans un milieu sous-développé est d'autant plus significative qu'il n'existe aucun registre pour le contrôle des effectifs et de la qualification des bonzes, bonzesses, et novices dont la formation laisse ainsi beaucoup à désirer.

"A l'heure actuelle, il est permis d'affirmer que la campagne séditieuse déclenchée par nos ennemis dans les villes a échoué. Nous disons dans les villes, parce que la campagne et notamment les hameaux stratégiques ont tenu bon. Grâce à la nouvelle organisation administrative et sociale de ces hameaux, la population qui y mène une vie consciente et vigilante est restée imperméable à toute action subversive d'où qu'elle vienne.

"Le gouvernement a détruit la totalité des organisations clandestines dont l'activité avait intoxiqué un certain temps les bonzes et les étudiants. Il a rouvert au culte les pagodes provisoirement contrôlées, autorisé les bonzes arrêtés à regagner leur lieu de culte et rendu à leurs parents les étudiants retenus.

"Le Gouvernement du Viet-Nam s'estime en droit d'espérer que les nations amies du Viet-Nam voudront bien l'aider à éclairer l'opinion publique du monde libre sur cette affaire qu'il considère comme réglée."

/...

B. Entrevue avec M. Ngo Dinh Diem, Président de la République

74. Le Président s'est adressé à la Mission en français; il était accompagné de son interprète. Le compte rendu ci-après des vues du Président a été établi d'après des notes prises dans une autre langue par un membre de la Mission.

75. Le Président a brossé un tableau détaillé de la situation du bouddhisme avant les incidents du 8 mai à Hué et depuis cette date. Il a exposé les conditions historiques, économiques, sociales et politiques du pays qui formaient la toile de fond des incidents bouddhistes. Le Président a souligné que son gouvernement n'avait aucun conflit avec la religion bouddhique; il avait non seulement respecté les droits de cette religion, il l'avait même favorisée en accordant une aide économique aux écoles et aux pagodes bouddhiques.

76. Le Président a aussi parlé longuement de la question des drapeaux. Il a dit que son gouvernement, dans un décret de l'année précédente, avait pris un règlement concernant l'usage des drapeaux de toutes les religions dans les cérémonies religieuses de plein air, en vertu duquel le drapeau national devait être placé plus haut afin d'affirmer la nationalité vietnamienne. Il l'avait fait parce qu'on avait observé que dans les cérémonies religieuses de plein air, il y avait habituellement pléthore de drapeaux, mais très peu de drapeaux nationaux. A ce propos, le Président a indiqué que les bouddhistes avaient voulu arborer leur drapeau au-dessus du drapeau national du Viet-Nam. Il a ajouté que l'Association bouddhique nationale essayait de contraindre les autres sectes de cette même religion à accepter l'étandard international du bouddhisme.

77. Le Président a souligné, au sujet des incidents, que le gouvernement avait créé un comité intergouvernemental chargé, sous la présidence du Vice-Président de la République, de parvenir à un accord sur les revendications présentées par les bouddhistes. Cet accord avait été signé le 16 juin, et bien que ces revendications ne répondissent pas aux réalités de la situation du bouddhisme au Viet-Nam, le Président l'avait approuvé, étant mû par le seul désir de se montrer conciliant. Le Président a prié la Mission de se reporter aux comptes rendus dudit comité intergouvernemental. Il a ajouté qu'après le 16 juin les bonzes avaient manifesté de l'impatience et prétendu que le gouvernement n'exécutait pas l'accord. Des forces politiques avaient appuyé ces revendications et provoqué une série de

manifestations publiques illégales, dont le principal théâtre avait été les pagodes où les bonzes avaient installé des haut-parleurs pour diffuser leurs harangues.

78. Le Président a déclaré que les chefs de l'armée, en raison de la situation subversive qui existait alors, étaient venus le trouver, le 19 août, pour l'inviter à agir avant que la situation ne s'aggrave et pour lui demander de déclarer la loi martiale, ce qu'il avait accepté de faire. La fouille des pagodes avait eu lieu après que la loi martiale eût été déclarée, le 21 août. Ces "descentes" n'avaient entraîné aucun décès. Le président Diem a dit également qu'avant les "descentes de police" dans les pagodes, les bonzes avaient refusé de vérifier s'il y avait des bonzes en prison. Le fait est qu'il n'y en avait pas.

79. Le Président a renouvelé son offre d'accorder à la Mission toutes les facilités possibles pour lui permettre d'accomplir sa tâche.

C. Entrevue avec M. Ngô Dinh Nhu, conseiller politique de la Présidence

80. M. Ngô Dinh Nhu, conseiller politique de la Présidence, a examiné le problème bouddhiste dans son contexte politique, sociologique et historique. On trouvera ci-après le texte intégral de l'entretien avec M. Nhu :

Le Conseiller politique : Le principal problème qui se pose à nous est un problème de sous-développement qui est commun à plusieurs de nos pays. Le problème bouddhiste n'en est qu'un des aspects. Les mouvements politiques, sociaux et religieux ont pris un développement considérable depuis l'accès du pays à l'indépendance. Mais il y a un manque de cadres aussi bien dans ces mouvements que dans le gouvernement. Celui-ci s'est vu obligé de demander l'aide de techniciens étrangers dans tous les domaines (administration, enseignement, etc.); or, ces étrangers ont leur propre idéologie et leur présence dans les organismes du Viet-Nam comporte des avantages et des inconvénients et constitue une source de conflits. C'est la même chose dans le mouvement bouddhiste; il s'est intensément développé, mais ses cadres sont insuffisants, ce qui entraîne des déviations inévitables. J'estime que la ligne du Gouvernement vietnamien a, elle aussi, subi d'inévitables déviations. Le problème de la liberté n'est pas le seul que le peuple vietnamien ait à résoudre; le problème principal est un problème de justice. Il faut mobiliser les masses pour l'industrialisation. Tant que les priviléges politiques, économiques et sociaux n'auront pas été éliminés, il ne sera pas possible de mobiliser les masses. On ne peut pas dissocier les problèmes militaire et économique du problème social. Partout dans le tiers monde, les pays ont des problèmes, tant avec leurs amis qu'avec leurs ennemis.

Si vous avez des questions à me poser, je serai heureux d'y répondre dans la mesure du possible.

Le Président de la mission : Vous avez dit que le problème bouddhiste est un problème de sous-développement. Comment l'entendez-vous? Cela signifie-t-il en partie que la communauté bouddhique est moins développée que les autres?

Le Conseiller politique : Le problème bouddhique remonte aux derniers jours de la période coloniale et même un peu avant la deuxième guerre mondiale. Il n'était pas le seul, les autres organisations politiques ou religieuses, notamment le Confucianisme, avaient aussi leurs problèmes. Il y avait à l'époque un réveil de tous les peuples de l'Asie en raison de la politique japonaise. La politique de Hitler et l'idéologie fasciste ont provoqué une crise de conscience en Asie et plus particulièrement au Viet-Nam. Presque tous les partis politiques vietnamiens qui tâchaient de se développer clandestinement étaient plus ou moins influencés par l'idéologie fasciste. Il y avait également une renaissance sur le plan religieux. Il s'agissait d'un phénomène d'affirmation de la personnalité vietnamienne de sa place dans le monde. Pour ce qui est du bouddhisme, la renaissance ne revêtait pas une très grande importance pendant les derniers jours de l'ère coloniale;

il y a plusieurs raisons à cela : selon la tradition du pays, le principe de l'autonomie des pagodes est profondément ancré dans le bouddhisme vietnamien; chaque pagode constitue une église à part; un bonze qui est chef d'une pagode constitue avec ses disciples une communauté à part. La doctrine bouddhique et le caractère vietnamien sont tous deux individualistes. La perfection de soi regarde chacun. C'est pourquoi les efforts étaient épars et non unifiés bien qu'il y eût en même temps un mouvement vers l'unification. La logique interne du bouddhisme et du caractère vietnamien créait un phénomène de dispersion. Que l'on en eut conscience ou non, il y avait de graves problèmes à résoudre et l'on ne voyait pas comment le bouddhisme aurait pu les résoudre. En effet, la lutte pour l'indépendance était une lutte armée, sanglante; or, le bouddhisme prêche la tolérance et la non-violence; comment pourrait-il représenter une mystique capable de catalyser le mouvement contre le colonialisme? Consciemment ou non, le Viet-Nam doit s'industrialiser; au moment de la deuxième guerre mondiale, lorsque le pays était soumis au blocus à cause de l'emprise japonaise, on s'est aperçu que le Viet-Nam ne fabriquait rien, c'était le vide industriel. On chercha alors la mystique capable de polariser les forces de la nation pour la tâche d'industrialisation. Le problème est actuellement le même pour le bouddhisme; comment peut-il répondre à la nécessité de la lutte contre le communisme et à celle de l'industrialisation? Il y a là des problèmes laïcs qui se posent à tous les pays du tiers monde : la recherche d'une mystique efficace entre l'Est et l'Ouest. Le bouddhisme peut-il répondre à cette tâche urgente et existentielle? C'est dans ces conditions que s'est faite la renaissance du bouddhisme. Ces problèmes existaient déjà en 1933. Je me trouvais alors à Paris et il y avait les problèmes des gens de couleur; nous avions créé des cercles interraciaux pour étudier les problèmes de l'avenir immédiat. A partir de 1945, ces idées ont été soumises à très dure épreuve. Le mouvement pour l'indépendance était sous le contrôle du communisme; toutes les forces vives étaient sous l'emprise communiste; on ne pouvait pas appliquer le principe de l'unité dans la diversité et les normes démocratiques. Il était nécessaire d'unifier les forces contre le colonialisme. C'est alors que surgit le mouvement bouddhiste; il y eut de vigoureuses discussions pour savoir si l'on était pour ou contre le communisme. C'est alors que se créa un mouvement bouddhiste de salut public et aussi une organisation catholique de salut public. Ces organisations avaient une forte activité surtout dans le nord et le centre du pays parce qu'elles étaient embigadées par le communisme et intégrées dans la lutte communiste. Dans le Sud, il y avait aussi un mouvement religieux du même ordre, mais dans un autre contexte; les sectes Hoa Hao et Cao Dai étaient armées par le corps expéditionnaire français contre le communisme. C'est pourquoi le mouvement bouddhiste a pris une grande extension à la faveur du mouvement pour l'indépendance. Il s'agit de phénomènes historiques spontanés parce que liés à l'affirmation de soi du Viet-Nam. Chacun cherche à s'affirmer à sa façon : au point de vue religieux, les bouddhistes en tant que bouddhistes; les catholiques en tant que catholiques; les partis politiques en tant que partis vietnamiens.

Seulement, cette affirmation était circuitée à la fois par le communisme et par l'impérialisme. La situation actuelle n'est qu'une continuation de tout cela. Le mouvement bouddhiste est le mouvement sain d'un organisme comprimé par le colonialisme qui veut se développer dans la décolonisation. C'est un mouvement sain, mais il s'est développé dans des conditions défavorables. Il est tiraillé par l'Est et l'Ouest; chaque idéologie cherche à dévier ce mouvement à son profit.

Ce sont là des vues d'historien et de sociologue. Le point de vue du gouvernement est différent. Le gouvernement est laïc; ses rapports avec les mouvements religieux sont fondés sur des considérations laïques. Nous sommes un pays sous-développé qui veut se moderniser et doit pour cela résoudre un certain nombre de problèmes : mobilisation des masses pour l'effort de guerre (puisque la guerre nous est imposée) et pour l'industrialisation, qui est une nécessité pour le progrès. Mais il faut tenir compte de la réalité : le bouddhisme est tiraillé et exploité par l'Est et par l'Ouest. Le gouvernement n'a aucune politique antibouddhique, mais dans le bouddhisme lui-même il y a des problèmes; il se fait un travail souterrain dirigé par l'Est et l'Ouest à l'intérieur de toutes les organisations. Même l'administration et l'armée sont infiltrées par l'idéologie étrangère; c'est une nécessité historique qui provient de la situation géopolitique du Viet-Nam. Les Etats-Unis proposent la liberté en tant que solution au sous-développement. Mais la liberté n'est pas la libération. La libération proposée par le communisme n'est pas la liberté. Le libérateur n'est pas automatiquement un libéral, un libéral n'est pas forcément un libérateur. Il y a là un dilemme. Nos frères bouddhistes sont dans le même bain que les autres. L'aide des Etats-Unis, qui nous est très précieuse, contient un germe de décomposition : comment mobiliser les masses avec une liberté qui ne suppose pas la suppression des priviléges? On nous propose au contraire de les conserver et de faire des progrès; c'est un mythe.

Le Président : Vous avez rappelé que la non-violence est un principe du bouddhisme; or, nous avons lu dans plusieurs publications que des communautés bouddhiques étaient accusées d'actes de violence. Pouvez-vous nous donner quelque explication?

Le Conseiller politique : Dans toute renaissance, il y a un retour aux sources. Si le bouddhisme veut faire son retour aux sources, ce ne peut être que le fait d'une petite élite de véritables saints dont la mission est de nous dire, à nous gens qui faisons la guerre et l'industrialisation, que le matérialisme n'est pas tout, de saints hommes qui nous rappellent, à nous qui travaillons dans la boue, qu'il y a un idéal de valeurs spirituelles et de contemplation, une force qui vient briser la réaction en chaîne du matérialisme. C'est là la mission religieuse; mais dans le contexte historique du Viet-Nam, le mouvement bouddhiste a dévié de sa ligne; il s'est fait l'instrument de la politique et il en est arrivé à vouloir renverser le gouvernement. Les origines de la psychose qui a poussé les leaders bouddhistes vers cette déviation sont nombreuses. Au fond, le bouddhisme est

/...

dans un dilemme (au Sud-Viet-Nam seulement). Il ne peut rester pur bouddhisme s'il devient une force politique; c'est une contradiction fondamentale au Viet-Nam. Les bouddhistes ont souffert de cette contradiction; ils ont vu que d'autres mouvements religieux prenaient plus d'extension; ils en ont inféré qu'il devait y avoir quelque chose qui les opprimait. Les autres religions, l'islam, le christianisme, règlent elles-mêmes leurs problèmes quotidiens. Le bouddhisme n'est pas destiné à ça : c'est une religion de détachement intégral. Les bouddhistes, ayant vu les autres religions se développer, ont donc conclu à des brimades contre eux. Les communistes ont organisé la conversion de villages entiers au catholicisme et ils se servent de cette couverture pour infiltrer le pays. Quand les bouddhistes voient les villages convertis au christianisme, ils croient que la raison en est une pression de la part du gouvernement. Mais quand on lit les documents, on se rend compte que le gouvernement était préoccupé de ces conversions en masse et ne les encourageait nullement, parce qu'il s'agissait de communism camouflé. Cela nous a fait beaucoup de tort en 1960 quand a été déclenchée la guerre subversive; ces villages dirigeaient la lutte contre nous. Le gouvernement Diem a été en conflit avec la hiérarchie catholique à propos de ces conversions en masse. Notre service de sécurité surveillait ces villages plus que les autres. Mais surtout, les bouddhistes ont vu dans le mouvement des réfugiés un argument sur l'encouragement donné par le gouvernement aux catholiques et non aux bouddhistes car sur un million de réfugiés du Nord vers le Sud, il y avait 700 000 catholiques. On croyait que c'était parce que le Président de la République est catholique; on ne voyait pas que c'était une question d'organisation : le catholicisme étant mieux organisé sur le plan temporel, des paroisses entières pouvaient être embrigadées pour quitter le pays, tandis que les bouddhistes, eux, étaient dispersés et pas organisés. A ce moment-là, le gouvernement Diem était faible; il venait d'arriver et le gouvernement précédent avait raflé tout l'argent. Dans les caisses de l'Etat, il y avait de quoi payer les fonctionnaires pendant un mois. Les ministres n'étaient pas payés; ma femme nourrissait tout le monde; nous pique-niquions ici. Le gouvernement étant faible et mal organisé, le président Diem a demandé aux Français (général Salan) qui s'occupaient des réfugiés combien il fallait en attendre. Ils ont dit pas plus de 25 000. Ils ont dit avoir tous les moyens pour les aider à venir. Au lieu de 25 000, il y en eut de 2 à 3 millions. Ils sont arrivés à Haiphong et les Français ont été débordés. Ce fut affreux. Les gens attendaient des mois pour embarquer, ayant tout perdu. Diem n'avait aucun moyen; les Français, pessimistes, ne s'attendaient pas à une telle affluence. Diem a dû appeler les Américains. Il n'y avait pas d'organisation. Le Ministre du gouvernement Diem chargé des réfugiés était contre ce mouvement; il disait qu'au point de vue politique, il valait mieux les laisser dans le Nord où ils seraient opposants du communisme; s'ils venaient dans le Sud où il ne serait pas possible de les contenter, ils deviendraient opposants du gouvernement. Voilà ce qui pourrait donner aux bouddhistes l'idée que le gouvernement favorisait les catholiques.

Le Président : De nombreux documents et de nombreux exposés nous ont fait connaître le point de vue du Gouvernement vietnamien. On nous a dit que l'armée avait découvert les preuves d'actes dirigés contre le gouvernement et que celui-ci avait détruit tous les maquis. Combien des documents saisis pourraient nous être communiqués grâce au concours du gouvernement? Combien d'organisations clandestines ont été détruites?

Le Conseiller politique : Le gouvernement applique la même politique à tout le monde; il encourage toutes les croyances pour lutter contre l'athéisme du communism. Beaucoup de pagodes ont été construites grâce à la politique du gouvernement.

Le Président : J'ai cru comprendre que ces complots dirigés contre le gouvernement n'étaient pas seulement le fait des bouddhistes, mais aussi de catholiques; des villages convertis en masse au catholicisme étaient des foyers de subversion?

Le Conseiller politique : Oui, mais pas dans le temps. Le différend du gouvernement avec les catholiques remonte à 1957. Dès 1955, il y avait eu le problème des sectes qui voulaient faire des Etats dans l'Etat. En 1957, les catholiques voulaient des priviléges : écoles sans contrôle du gouvernement, communautés à part. Leur complot n'a pas eu beaucoup de partisans parce que leur doctrine (catholique) est très claire sur la séparation du temporel et du spirituel. Pour le bouddhisme, ce n'est pas la même chose. Il n'y a pas de doctrine codifiée, d'organisation claire et nette; c'est pourquoi leur complot trouve des partisans. En 1957, les catholiques se sont contentés de ne pas voter pour Diem.

Le Président : D'après une déclaration qui a été faite par le gouvernement, toutes les organisations clandestines ont été détruites. Sont-elles toutes bouddhiques et combien étaient-elles?

Le Conseiller politique : Le complot était organisé par le Comité intersectes qui ne représente qu'une partie du bouddhisme vietnamien; les autres ne sont pas d'accord mais, sentimentalement, ils ont souffert de tout cela. Ce sont leurs coreligionnaires et ils ont avec eux une solidarité morale. C'est ce qu'exploitent les étrangers. Le complot n'a pris corps que grâce aux excitateurs étrangers, et en particulier à la presse américaine qui monte l'opinion mondiale contre le gouvernement. Toutes les organisations étaient dirigées par le Comité intersectes.

Le Président : L'armée et le gouvernement ont découvert des documents. Combien d'entre eux pouvons-nous voir?

Le Conseiller politique : Vous pouvez les voir tous.

Le Président : Si toutes les organisations ont été détruites, la situation doit être meilleure qu'auparavant et il doit en résulter de plus grands espoirs d'une amélioration des rapports entre le gouvernement et les bouddhistes. Partagez-vous cet espoir? Quelles sont éventuellement les mesures qui en ont résulté?

Le Conseiller politique : Le gouvernement n'a pas arrêté tous les comploteurs. La plupart sont téléguidés par l'étranger et nous ne sommes pas capables de les arrêter. La politique du gouvernement n'est pas une politique de répression, mais de prévention et de discussion sincère avec les bouddhistes. Quand l'armée a forcé la main au Président pour qu'il proclame l'état de siège, le Président a posé deux conditions avant de donner son accord : 1) le gouvernement ne changerait rien à sa politique de conciliation vis-à-vis des bouddhistes; 2) l'armée s'arrangerait pour éviter toute effusion de sang. Les chefs de l'armée étaient très mécontents; ils m'ont dit : le Président veut résoudre la quadrature du cercle. Le gouvernement n'a pas arrêté tous les comploteurs, mais sa politique de conciliation reste inchangée parce que nous comprenons les conditions historiques. Le gouvernement sait que la situation est la même pour tout le monde. Nous arrêtons les gens qui veulent se faire brûler, mais pour discuter avec eux. Nous pensons qu'il y a un malentendu que les extrémistes et les gouvernements étrangers exploitent.

Le Président : Avant de quitter New York, nous avions appris qu'il y aurait des suicides et des manifestations lors de notre arrivée à Saigon. Nous sommes très heureux qu'il ne se soit rien produit. Nous avions fait appel pour que l'on s'abstienne de manifestations. Pensez-vous que cet appel a été entendu par la communauté bouddhique? Quelle en a été l'efficacité et quelle a été la part de mesures éventuellement prises par le gouvernement?

Le Conseiller politique : La nouvelle de votre arrivée a eu pour effet d'encourager les gens à manifester. Le gouvernement le prévoyait; et il a saisi des documents qui préparaient ces manifestations; ils émanaient à la fois d'extrémistes bouddhistes, de communistes et d'étrangers. Le gouvernement a néanmoins décidé d'inviter la Mission parce qu'il se trouvait dans un dilemme : il y avait d'une part la proposition des Russes d'étendre les attributions de la Commission de contrôle à nos affaires intérieures, d'autre part la proposition relative à une enquête des Nations Unies sur nos affaires internes. Je suis franc. Le gouvernement a été forcé de vous inviter à venir voir tout ce que vous voulez voir. Mais il savait que cela créerait beaucoup de difficultés; c'était une trop bonne occasion pour les comploteurs qui veulent impressionner la Mission. Avant votre arrivée, il circulait beaucoup de rumeurs, à tel point que l'Ambassade des Etats-Unis a pris des mesures de protection contre toute manifestation populaire. Les conditions sont dramatiques; c'est une belle occasion pour brûler quelques personnes afin de créer une impression. Pour l'Est et l'Ouest, l'affaire bouddhique est une affaire en or pour désunir le Viet-Nam, une occasion unique d'utiliser le fanatisme contre le gouvernement.

Le Président : Est-ce que la communauté bouddhique coopère avec le gouvernement et la Mission dans leur désir de ne pas créer une situation anormale, en s'abstenant de manifester?

Le Conseiller politique : Les manifestations illégales ne sont pas possibles actuellement parce que le peuple ne marche pas. Toute l'affaire bouddhique se ramène à 2, 3 ou 4 mille personnes qui s'agitaient, tandis que les 3 millions d'habitants de Saigon et Cholon restaient tranquilles et indifférents. Il n'y a pas eu de grandes manifestations, mais il est possible que de petites manifestations se produisent en plusieurs points, conformément à la tactique de dispersion des forces de police. Par exemple demain, à l'occasion de la fête nationale, il y aura sans doute des démonstrations de 15 à 30 personnes dans plusieurs quartiers. Ils peuvent le faire; nous cherchons à éviter les immolations; c'est très difficile avec les bouddhistes parce que les bonzes ne sont pas attachés à la vie; pour une raison ou pour une autre, la tradition des philosophies orientales est le refus du monde.

Le Président : Si vous prévoyez des manifestations le 26, quelles mesures ont été prises à cet égard?

Le Conseiller politique : Ce seront des petites démonstrations de rien du tout. Le complot consiste à obliger le gouvernement, par des provocations, à faire le plus d'arrestations possible, et à provoquer des effusions de sang en tirant sur la police. Nous n'avons pas suivi le processus de l'ennemi. Les gens arrêtés ne sont pas mis en prison, mais dans des camps de jeunesse où nous discutons le coup avec eux. Il n'y a pas de tortures.

Le Président : Combien, par exemple, y a-t-il eu d'arrestations depuis que la Mission a quitté New York?

Le Conseiller politique : 30 à 40; nous ne gardons que les meneurs.

Le Président : Sont-ils tous bouddhistes?

Le Conseiller politique : Très peu sont bouddhistes; le Viet Cong a embrigadé toutes sortes de gens.

Le Président : A quelle religion appartiennent ces 30 à 40 personnes?

Le Conseiller politique : Ils appartiennent en partie à un parti politique mystérieux qui préconise certaines superstitions : le Dai Viet Duy Dan; ce parti a pris naissance sous le Dragon Noir japonais. Tous ses membres sont du Nord; d'ailleurs, tout le mouvement bouddhiste se manifeste dans le Nord et le Centre du Viet-Nam, pas dans le Sud.

M. Volio : Combien y a-t-il de bonzes en prison à la suite des récents incidents, s'il y en a?

Le Conseiller politique : La politique du gouvernement n'est pas d'emprisonner les gens, mais de les laisser sous la responsabilité de la hiérarchie : c'est à eux de les prendre en charge. Chaque jour, ils causent avec eux et les prennent en charge dans la limite de leurs moyens. Ça dépend d'eux. S'ils garantissent que ces gens ne vont pas comploter, on les leur donne. Pour le gouvernement, il s'agit d'une affaire interne de l'église bouddhique; si celle-ci ne peut pas la régler, le gouvernement est obligé de s'en charger, mais c'est un principe de leur laisser toujours le temps d'essayer. Lorsqu'à la suite d'une réunion, ils demandent au gouvernement de libérer quelqu'un, on le libère; mais le gouvernement veut être sûr qu'il y a une organisation capable d'absorber ces gens. Le gouvernement assure la sécurité c'est tout. Il dépend d'eux de rentrer chez eux ou non. La hiérarchie est en train de reprendre les pagodes en main. Les laïcs s'en étaient emparés et avaient expulsé les bonzes. Le gouvernement n'a aucun intérêt à emprisonner.

Le Président : Combien sont encore en prison?

Le Conseiller politique : 200 à 300 environ; demandez au Ministre de l'intérieur. La raison est que le Comité des bonzes n'est pas encore intervenu pour prendre possession.

M. Gunewardene : Je voudrais demander un éclaircissement. Dans l'histoire de l'occupation française, on invoque une raison : la torture de missionnaires français par des bouddhistes; est-ce exact?

Le Conseiller politique : Non, il n'y a jamais eu de persécution des catholiques par les bouddhistes; par les lettrés confucéens, oui.

M. Gunewardene : Sous l'administration française, les catholiques étaient-ils en position de supériorité vis-à-vis du reste de la population?

Le Conseiller politique : C'est à la fois vrai et pas vrai. Le Ministère français des colonies était toujours le monopole des radicaux-socialistes anticléricaux et francs-maçons. Les gouverneurs et les fonctionnaires ici étaient anticatholiques et anticléricaux. Mais la hiérarchie catholique de ce pays n'était pas indépendante; elle était sous la direction des missions étrangères de la rue du Bac, à Paris. Les curés étaient français et en France, il y avait des députés catholiques; les fonctionnaires français non catholiques devaient en tenir compte dans leurs rapports avec les curés français. Ceux-ci connaissaient le droit; par exemple, sur la question des terres, ils défendaient efficacement les propriétés de l'église, ce qu'on appelait les biens de mission. Votre observation est donc juste. La politique des Français n'était pas d'encourager les catholiques, mais sur le plan local, les catholiques avaient des avantages dans la possession des terres. Selon la doctrine catholique, l'autorité établie est respectée sur le plan temporel. Les autorités avaient davantage confiance dans les catholiques à cause de leur obéissance inconsciente à l'autorité légale ou de fait, quelle qu'elle fut.

M. Gunewardene : Les missionnaires français avaient complète liberté d'action; or, combien y a-t-il de catholiques au Viet-Nam? Quelle proportion de la population?

Le Conseiller politique : Dix p. 100. Surtout dans les basses classes.

M. Gunewardene : Combien sont les musulmans?

Le Conseiller politique : 70 000 environ, y compris les Indiens.

M. Gunewardene : Les protestants?

Le Conseiller politique : Je ne sais pas exactement; ils ne sont pas nombreux mais ils peuvent se développer grâce à la puissance américaine.

M. Gunewardene : Il y a donc 85 p. 100 de confucéens ou de bouddhistes?

Le Conseiller politique : Tous pratiquent le culte des ancêtres; il y a les bouddhistes purs, qui sont deux millions, et ceux dont la religion est mêlée de taoïsme et de confucianisme. Quand vous voyez plusieurs statues dans une pagode, et pas seulement une statue du Bouddha, il s'agit de ce culte mixte.

M. Gunewardene : Il n'y a pas de bouddhistes purs dans le monde; ils se désignent tous eux-mêmes comme bouddhistes.

Le Conseiller politique : Par bouddhistes purs, j'entends ceux qui essayent de purifier la doctrine de toutes impuretés.

M. Gunewardene : Combien y a-t-il de bouddhistes dans le Cabinet?

Le Conseiller politique : Les trois quarts.

M. Gunewardene : Parmi les généraux?

Le Conseiller politique : Il y a 17 généraux : 14 sont bouddhistes, purs ou non je l'ignore, et 3 sont catholiques de nom.

M. Gunewardene : Combien y a-t-il de bouddhistes dans l'armée?

Le Conseiller politique : La même proportion que dans la population. Mais la grande majorité pratiquent surtout le culte des ancêtres, des morts; ils ne vont pas à la pagode. Le Viet-Nam n'est pas un pays religieux; les Vietnamiens sont plutôt des libres-penseurs; ils vont à la pagode quand ils sont malades ou malheureux, autrement, ils n'y vont pas.

M. Gunewardene : Il y a des aumôniers catholiques et protestants dans l'armée?

Le Conseiller politique : Oui, mais pas bouddhistes parce qu'ils sont contre la guerre.

M. Gunewardene : Combien y a-t-il d'écoles bouddhistes et non bouddhistes?

Le Conseiller politique : Les écoles bouddhistes, je ne sais pas; il y a une forte prolifération. Quant aux écoles catholiques, il y en a très peu qui sont de petites écoles de lutte contre l'analphabétisme; elles sont pauvres.

M. Gunewardene : Qui est le général commandant la place de Saigon? Est-ce un bouddhiste?

Le Conseiller politique : C'est le général La; il est bouddhiste; mais, pour nous, cela n'a pas jusqu'à maintenant été une question considérée dans notre évaluation.

M. Gunewardene : Mais les bouddhistes, cela les préoccupe?

Le Conseiller politique : Nous ne voulons pas entrer dans ces considérations. On peut changer de religion. Moi, par exemple, je suis catholique, mais anticlérical.

M. Gunewardene : L'ordonnance No 10 date de 1950, n'est-ce pas?

Le Conseiller politique : Oui, du temps de Bao Dai. Il ne s'agissait pas d'une mesure de discrimination. Il s'agissait de régler le problème des étrangers. En 1959, le gouvernement a eu à régler le problème des congrégations chinoises.

M. Gunewardene : Sous l'administration française, tout le monde luttait pour l'indépendance et les considérations religieuses passaient à l'arrière-plan?

Le Conseiller politique : Oui, mais elles étaient exploitées.

M. Gunewardene : Avec l'accès à l'indépendance, les gens ont voulu revenir à leur religion?

Le Conseiller politique : Oui. C'était l'affirmation de leur personnalité et la recherche d'une mystique nationale efficace.

M. Gunewardene : Le développement du mouvement bouddhiste est donc une conséquence naturelle de l'indépendance?

Le Conseiller politique : Oui, c'est un mouvement très sain, comme je vous l'ai dit.

M. Gunewardene : Les bouddhistes ont-ils présenté des doléances au gouvernement?

Le Conseiller politique : Oui, comme les autres. Le gouvernement ne veut que séparer le spirituel du temporel. Si les bouddhistes veulent être un parti politique, ils seront dans la même situation que les autres, mais il ne faut pas mêler le spirituel et le temporel.

M. Amor : Vous nous avez dit que le problème bouddhiste remonte à la fin de la deuxième guerre mondiale, avant la fin de l'ère coloniale. Se posait-il alors dans les mêmes termes? Les revendications étaient-elles de même nature?

Le Conseiller politique : A ce moment-là, il n'y avait pas de revendication. Il y avait un mouvement de rénovation pour fonder la doctrine sur les études bouddhiques. Il serait injuste de dire que les Français n'y étaient pour rien. L'école française d'Extrême-Orient a fait beaucoup pour les études bouddhiques.

M. Corrêa Da Costa : Sur cette même question, je voudrais poser la question suivante : comment cela a-t-il donné naissance au problème des revendications bouddhistes?

Le Conseiller politique : Dans le contexte historique du sous-développement, ils ont dévié de la doctrine parce qu'ils manquaient de cadres pour leurs études. En tant que catholique, par exemple, je pense pour ma part que le Concile oecuménique actuel ne donnera de bons résultats que s'il y a un renouveau des études théologiques. L'expansion de l'action catholique ne va pas de pair avec la qualité des études théologiques. Où sont les théologiens catholiques actuellement? Ce ne sont certes pas les cardinaux. C'est une question de cadres.

M. Amor : Il y a des camps de jeunesse à Saigon. Pouvons-nous les visiter?

Le Conseiller politique : Il y en a à quelques kilomètres d'ici.

M. Amor : Des meneurs s'y trouvent-ils?

Le Conseiller politique : A Hué, mais pas à Saigon.

M. Corrêa Da Costa : La Mission pourra-t-elle, pour avoir des exemples, visiter un camp soit à Saigon soit à Hué, et visiter une prison - vous nous avez dit qu'il y a 300 bonzes en prison.

Le Conseiller politique : Oui, mais je précise que les bonzes ne sont pas en prison; ils sont dans les pagodes. Vous êtes ici pour ça. Ils sont d'accord avec moi.

/...

M. Corrêa Da Costa : Comment se fait-il que les 200 à 300 bonzes en question n'aient pas encore été réclamés par le Comité?

Le Conseiller politique : Parce qu'ils ne sont pas enregistrés. Vous savez que dans notre pays, n'importe qui peut se dire bonze, il suffit de se raser la tête et de s'habiller de jaune. Ils veulent vérifier.

M. Corrêa Da Costa : Le Comité est en train de procéder à cette vérification?

Le Conseiller politique : Oui; c'est d'ailleurs dans leur intérêt, leur prestige est en jeu. Mais ils doivent être sûrs qu'il s'agit bien de bonzes.

Le Président : Nous vous sommes extrêmement reconnaissants. Comme vous l'avez dit, nous sommes ici pour connaître les faits. Nous nous excusons de vous avoir dérangé. Si la Mission estimait qu'elle a besoin d'explications supplémentaires, pourrions-nous vous revoir?

Le Conseiller politique : Ce serait pour moi un grand plaisir et un honneur. J'ai beaucoup de sympathie pour le bouddhisme. Mes meilleurs souvenirs d'enfance sont bouddhiques. Lorsque nous étions enfants, bien que catholiques, on nous emmenait à la pagode et nous aimions l'atmosphère sereine. Dans le peuple, il y a beaucoup de sympathie pour le bouddhisme.

Le Président : Il s'agit d'un problème bouddhiste, mais aussi d'un problème du Viet-Nam et nous sommes sûrs de l'intérêt que vous lui portez.

D. Entrevue avec M. Nguyen Ngoc Tho, Vice-Président de la République

81. L'entrevue avec le Vice-Président a porté sur divers aspects du mandat de la Mission. Le Vice-Président s'est exprimé en français. Le texte ci-après est une traduction française de l'interprétation en anglais :

Le Président de la Mission : C'est pour nous un grand plaisir de vous rencontrer aujourd'hui. Depuis notre arrivée, nous avons reçu de votre gouvernement l'accueil le plus hospitalier. Nous avons bénéficié des renseignements fournis par les représentants du gouvernement qui nous ont exposé la situation et nous espérons pouvoir ainsi nous acquitter de la mission qui nous a été confiée par les Nations Unies. Nous avons été frappés par l'esprit de coopération que nous avons rencontré et qui nous permettra certainement d'étudier la situation. Nous sommes certains que vos vues seront également précieuses pour nous aider à effectuer l'enquête dont nous sommes chargés.

Le Vice-Président : Je serais extrêmement heureux de coopérer avec la Mission, mais je pense que les documents qui lui ont déjà été communiqués sont suffisamment clairs et je ne vois pas ce que je pourrais y ajouter.

Le Président : Si vous avez des vues à exprimer pour compléter celles qui nous ont déjà été communiquées par les représentants du gouvernement, la Mission est à votre entière disposition; mais je suis tout à fait d'accord avec vous : je pense que nous disposons sur la situation d'une documentation et de renseignements très complets qui expriment le point de vue du Gouvernement vietnamien.

Le Vice-Président : Vous comprendrez certainement que je n'ai pas d'autre point de vue à exprimer que celui du Gouvernement du Viet-Nam. En tant que Vice-Président, je ne puis rien faire d'autre et je pense que vous disposez de renseignements suffisants. Comme vous le savez, l'Accord du 16 juin 1963, qui est suffisamment clair, était en vigueur avant les désordres dans les pagodes.

Le Président : La Mission voudrait savoir si le Vice-Président pourrait donner quelques renseignements supplémentaires sur l'application de cet Accord.

Le Vice-Président : L'application de cet Accord a été rendue extrêmement difficile par les émotions qui avaient été suscitées. Chargé de l'appliquer, j'ai essayé à maintes reprises d'entrer en relation avec le Comité intersectes pour faire observer les cinq points. Nous avons voulu nous rendre sur place et vérifier les rapports du Comité mais celui-ci a opposé un refus, prétendant que le gouvernement n'avait pas respecté l'Accord.

M. Koirala : Quel prétexte le Comité intersectes a-t-il invoqué pour dire que le gouvernement n'avait pas respecté l'Accord?

Le Vice-Président : Le Comité intersectes a prétendu que le gouvernement continuait d'arrêter des bonzes et d'empêcher la célébration de cérémonies pour le repos des âmes des victimes; il a encore allégué d'autres raisons du même genre.

M. Gunewardene : Venant d'un pays bouddhiste, j'aimerais savoir combien il y a de bouddhistes au Viet-Nam.

Le Vice-Président : La question est à la fois simple et difficile parce que le Viet-Nam a une population mixte : certains sont catholiques, d'autres à la fois bouddhistes et confucianistes. Il existe deux sortes de bouddhistes : ceux qui sont enregistrés dans une pagode et ceux qui ne le sont pas et suivent simplement les traditions de leurs ancêtres.

M. Gunewardene : Il en est de même dans tous les pays bouddhistes où le bouddhisme et les croyances traditionnelles de la population se mélagent.

Le Vice-Président : Oui, il en est ainsi, mais les chiffres qui vous ont été communiqués ne portent que sur les pratiquants enregistrés dans les pagodes.

M. Gunewardene : Dans aucun pays, les bouddhistes ne sont tous enregistrés dans les pagodes.

Le Président : Pouvez-vous nous donner le chiffre total approximatif des bouddhistes, ceux qui sont enregistrés dans les pagodes et ceux qui ne le sont pas?

Le Vice-Président : Cela est difficile; les chiffres communiqués à la Mission par le gouvernement sont exacts.

Le Président : La presse mondiale a fait état d'une coutume qui consiste à arborer des drapeaux dans les pagodes bouddhistes. A quelle époque remonte cette tradition dans le bouddhisme et quel est son lien avec la religion bouddhique?

Le Vice-Président : Je regrette de ne pouvoir vous donner une date exacte. Un drapeau a été adopté après le Congrès international du bouddhisme et il est arboré depuis lors.

Le Président : A quelle tradition plus ancienne cette coutume se rattache-t-elle?

Le Vice-Président : Comme vous le savez, il existe deux grandes tendances, Le Hinayana et le Mahayana. Seul le Mahayana avait coutume de pavoiser; cette coutume est devenue une pratique internationale. Après la réunion de toutes les sectes, on a adopté un drapeau bouddhiste international aux multiples couleurs qui symboliseraient les haillons que portait le Bouddha pendant sa méditation.

Le Président : Depuis quand le drapeau du Vatican est-il arboré au Viet-Nam?

Le Vice-Président : Je ne le sais pas. Nous n'y avons pas prêté attention.

M. Koirala : Est-il fait état dans le recensement des différentes religions que pratiquent les habitants?

Le Vice-Président : Il y a eu un recensement mais la religion des habitants n'a pas été relevée.

M. Gunewardene : La tradition Mahayana est d'origine chinoise et l'Hinayana est pratiquée plutôt dans les pays de l'Asie du Sud. En dehors des catholiques, les habitants appartiennent-ils à la tradition bouddhique Hinayana ou Mahayana?

Le Vice-Président : Je ne suis pas compétent pour répondre à cette question. Le Viet-Nam est un carrefour de religions. Le Mahayana est venu de Chine mais les Khmers appartiennent à la tradition Hinayana.

Le Président : Quelles sont actuellement les relations entre le gouvernement et la communauté bouddhiste?

Le Vice-Président : Le Président de la Mission a entendu hier le Président de la République du Viet-Nam parler des efforts que fait le gouvernement pour trouver une solution en pratiquant une politique de conciliation et d'apaisement.

M. Koirala : N'y-a-t-il jamais eu à l'époque de la domination française un recensement où se trouve indiquée la religion des habitants?

Le Vice-Président : J'ai été autrefois fonctionnaire dans l'Administration française mais à mon grand regret, je ne me le rappelle pas. Comme vous le savez, les questionnaires sont identiques dans tous les pays, à quelques rares exceptions locales près.

M. Pinto : Le Vice-Président peut-il nous dire à la suite de quel événement le gouvernement s'est attaché à une politique d'apaisement dans la recherche d'une solution? S'agissait-il d'un événement strictement religieux ou non?

Le Vice-Président : Au début, la question était purement religieuse; il se peut que certains contacts aient été établis avec les communistes et que la situation ait pris une tournure différente.

Le Président : Je remercie le Vice-Président d'avoir répondu à nos questions. Nous sommes très heureux de cette occasion qui nous a été donnée de le rencontrer.

Le Vice-Président : Je remercie le Président et les membres de la Mission et j'espère que mes réponses leur permettront de faire la vérité et d'interpréter correctement les faits. Comme vous le savez, dans toute enquête, investigation ou information, on doit disposer d'un minimum de données de fait auxquelles il convient d'ajouter un élément personnel - la façon dont vous-même envisagez ces faits. Vous disposez de tous les documents, il ne vous reste qu'à les étudier et à interpréter ce que vous y trouvez.

E. Entrevue avec M. Bui Van Luang, secrétaire d'Etat à l'intérieur

82. Le 24 octobre 1963, la Mission a fait une visite de politesse au Secrétaire d'Etat à l'intérieur. Elle l'a rencontré une deuxième fois le 30 octobre 1963 et lui a posé des questions en sa qualité de membre du Comité interministériel^{2/}. Voici le compte rendu in extenso de ce deuxième entretien* :

Le Président de la Mission : Excellence, j'aimerais tout d'abord vous dire tout le plaisir que ressent la Mission d'enquête des Nations Unies de vous rencontrer à nouveau. Nous avons demandé à vous rencontrer parce que vous êtes membre du Comité interministériel où vous interveniez dans les questions relatives au problème bouddhiste. Aussi la Mission a-t-elle pensé que votre coopération et votre assistance pourraient l'aider à s'acquitter de sa tâche étant donné que vous pouvez la mettre au courant de certains faits qu'elle aimerait connaître.

Certaines des questions que nous aimerions vous poser l'ont déjà été au Ministère des affaires étrangères auquel nous avons demandé de nous communiquer les réponses des autorités officielles du Viet-Nam. Il est d'autres questions que j'aimerais vous poser maintenant et que nous n'avons pas encore posées au Ministère des affaires étrangères.

D'après une déclaration faite par des fonctionnaires du Gouvernement vietnamien, le gouvernement et l'armée auraient découvert certains documents dans des pagodes et institutions bouddhistes. Ces documents ont certainement une grande importance lorsqu'on veut établir certains faits, ou à tout le moins pour permettre d'apprécier la situation comme il se doit en établissant avec objectivité les faits auxquels la Mission s'intéresse. Cette question a été évoquée au cours des conversations avec M. Nhu à qui j'ai demandé si le Gouvernement du Viet-Nam pourrait communiquer ces documents à la Mission. Il m'a dit qu'il n'y voyait personnellement aucune objection mais qu'avec le concours de certains autres services officiels vous seriez à même de coopérer avec nous sur ce point.

J'aimerais savoir s'il vous serait possible de faire remettre ces documents à la Mission avant son départ de Saigon, étant donné qu'elle les a demandés aux fonctionnaires de liaison du gouvernement mais qu'elle n'en a pas encore eu communication.

^{2/} Le Comité interministériel était composé du Vice-Président, du Secrétaire d'Etat à l'intérieur et du Secrétaire d'Etat à la présidence. Il était chargé des négociations avec le Comité intersectes avec lequel il a conclu l'Accord du 16 juin 1963.

* Texte établi d'après l'interprétation anglaise de l'original français.

Le Ministre : Voulez-vous que je réponde dès à présent à cette première question?

Le Président : Nous serons heureux de vous entendre lorsque vous le voudrez, notre seul désir étant d'obtenir ces renseignements - mais au moment qui vous conviendra le mieux.

Le Ministre : Je répondrai donc à la première question.

Tout d'abord, je suis à la disposition de la Mission. Je devais avoir une réunion importante avec le Vice-Président à 10 heures mais je l'ai appelé parce que la visite de la Mission est plus importante encore; je resterai donc ici pour répondre à vos questions aussi longtemps que vous le souhaiterez.

D'autre part, M. Nhu m'a parlé des documents dont il s'est entretenu avec vous et le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Cuu, me les a demandés de son côté. On est en train de les photographier ou de les dactylographier de sorte que je serai heureux de remettre à la Mission avant son départ lundi prochain tous les documents découverts dans les pagodes.

Le Président : Je vous remercie vivement de l'accueil que le gouvernement et vous-même avez réservé à cette requête. J'ajouterai toutefois que la Mission n'a pas fixé la date de son départ et que celle-ci dépend de la date à laquelle la Mission aura rempli son mandat. Si nous réussissons, grâce à la coopération que le gouvernement veut bien nous accorder, à faire le nécessaire pour procéder à l'audition des témoins et visiter les établissements, la Mission pourra partir aussitôt son enquête terminée, peut-être avant lundi. Je vous saurais gré de bien vouloir tenir compte de cette éventualité afin que - lorsque la Mission se sera acquittée de ses autres tâches grâce à la coopération qu'elle reçoit du gouvernement qui a bien voulu se charger de différentes démarches - elle ne se trouve pas retardée uniquement par certains documents qu'elle a demandés et que le gouvernement a accepté de lui communiquer.

Le Ministre : Je suis entièrement d'accord avec le Président de la Mission; cela est de notre intérêt à tous.

Le Président : Je vous remercie très vivement.

Le Président : Voici une autre question que la Mission aimerait poser à Votre Excellence. Pourquoi l'ordonnance No 10 d'août 1960 n'a-t-elle pas été amendée malgré les nouvelles élections et la formation du gouvernement démocratique qui est au pouvoir depuis huit ans? Pourquoi le gouvernement qui détient, semble-t-il, la majorité à l'Assemblée nationale n'a-t-il pas jugé nécessaire d'amender cette ordonnance?

Le Ministre : Il s'agit d'une double question, n'est-ce pas?

Le Président : Ce sera comme vous l'entendez; en tout état de cause ces deux questions sont étroitement liées.

Le Ministre : Comme le Président de la Mission l'a dit, l'ordonnance date de 1950, époque à laquelle l'empereur Bao Dai était encore au pouvoir. Depuis la formation en 1954 du gouvernement actuel de la République, celui-ci a eu beaucoup à faire parce que le Viet-Nam est un pays sous-développé, qu'il n'a accédé que depuis peu à l'indépendance et parce que, surtout, depuis 1959, il se trouve engagé dans une guerre de subversion qui s'étend au cœur même du territoire national. En ce qui concerne la raison pour laquelle, bien que de nouvelles élections aient eu lieu et qu'un nouveau gouvernement ait été formé voici huit ans, nous n'avons pas jugé utile d'amender cette ordonnance, je commencerai par vous donner quelques indications historiques sur la question, ainsi que sur le régime au pouvoir depuis 1954.

J'étais particulièrement bien placé en 1954 pour avoir des renseignements de première main sur la question puisque j'étais Directeur du cabinet depuis que le Viet-Nam a émergé de l'ère coloniale; depuis lors, j'ai toujours été soit Directeur du cabinet, soit Ministre de l'agriculture, Ministre de l'économie nationale, Ministre des finances ou Secrétaire d'Etat à la présidence; j'ai aussi été chargé des réfugiés du Nord Viet-Nam; c'est dire que j'ai pu suivre pas à pas l'évolution du gouvernement actuel.

En 1954, nous avons eu à faire face au conflit des sectes en même temps qu'à la nécessité de réinstaller les réfugiés. Comme vous le savez, le conflit des sectes était un conflit armé auquel ont pris part les Bin Xuen, le Hoa Hao et les Caodaistes. Les premières élections à l'Assemblée nationale provisoire se sont déroulées en 1956. Nous avons connu un répit de 1956 à 1959; ç'aurait été le moment propice pour décider d'amender ou de ne pas amender l'ordonnance No 10; cependant, je dois préciser ici que, conformément à notre Constitution, un amendement doit être demandé par la majorité des députés de l'Assemblée nationale. A la première Assemblée nationale, les bouddhistes étaient extrêmement nombreux; ils étaient toujours très nombreux à la nouvelle Assemblée élue en 1959. Aucun n'a demandé que l'ordonnance No 10 soit amendée. En conséquence, conformément aux dispositions constitutionnelles, aucune demande n'ayant été présentée par l'Assemblée, il n'a pas été envisagé d'amender cette ordonnance.

M. Corrêa da Costa : J'aimerais une précision : faut-il que la demande d'amendement émane d'un certain nombre de députés ou de la majorité de l'Assemblée?

Le Ministre : D'après la loi, un certain nombre de députés doivent présenter une motion d'amendement et, dans ce cas, leur proposition doit toujours être discutée.

Le Président : Ma question était la suivante : pourquoi le gouvernement n'a-t-il lui-même pris l'initiative d'amender l'ordonnance?

Le Ministre : C'est précisément ce que je vais vous dire. Entre 1956 et 1959, jusqu'en mai 1963 avant l'apparition du problème bouddhiste, le gouvernement n'a été saisi d'aucun projet de loi par l'Assemblée nationale. Je voulais d'abord en finir avec la première source d'où peuvent émaner des amendements et qui est l'Assemblée nationale. De 1956 à 1963, nous avons eu deux assemblées législatives et avant que la crise bouddhiste n'éclate, le gouvernement n'avait été saisi d'aucun projet d'amendement à l'ordonnance No 10. L'autre source dont peuvent émaner des amendements est le gouvernement lui-même. Pour envisager de modifier ou non une ordonnance, il fallait tenir compte de deux considérations : premièrement, il fallait voir si une modification s'imposait et deuxièmement, avoir reçu une requête de la population elle-même. En ce qui concerne le premier point, jusqu'à ce que la crise bouddhiste éclate en mai 1963, nous n'avons vu aucune nécessité majeure de modifier l'ordonnance en question car, bien que ses dispositions soient très sévères et qu'elles prévoient un contrôle très strict des associations, le gouvernement ne l'a jamais appliquée rigoureusement.

Nous avons toujours eu une attitude extrêmement libérale à l'égard des questions religieuses et tout particulièrement à l'égard du bouddhisme. Certaines dispositions de l'ordonnance, l'obligation de faire enregistrer auprès du Ministère de l'intérieur les noms des membres d'une pagode, d'un comité ou d'une association bouddhiste, ont été la plupart du temps négligées surtout dans les provinces. Jusqu'en 1960, c'était la pratique courante, et lorsque je suis devenu Ministre de l'intérieur, cette pratique a continué et je n'ai procédé à aucune vérification; mais en 1963, j'ai consulté les registres et j'ai constaté l'existence d'un certain nombre de pagodes et de fidèles; j'ai compris alors que nous n'avions pas vraiment appliqué l'ordonnance No 10. Les registres n'étaient pas à jour, ce qui prouvait que nous avions appliqué l'ordonnance No 10 d'une manière très libérale et très souple. Des pagodes et des associations bouddhistes s'étaient créées sans se faire enregistrer, ce qui était en fait admis dans les provinces, mais il n'y en avait nulle trace ni dans les capitales des provinces ni au Ministère de l'intérieur. De 1954 à mai 1963, aucune requête de la population ni aucune lettre n'a jamais été reçue en vue d'un amendement à l'ordonnance No 10.

Je tiens à clarifier deux points. C'est seulement en mai dernier, durant la crise bouddhiste, que j'ai voulu consulter mes registres pour y voir le nombre de pagodes. C'est seulement à ce moment-là que je me suis aperçu que nos registres n'étaient pas à jour et qu'il y avait des pagodes et des associations qui n'étaient même pas enregistrées dans les provinces. En 1960, 1961 et 1962 nous avons reçu des demandes émanant d'associations bouddhistes; par exemple, nous avons reçu des provinces du Viet-Nam central des requêtes concernant ce que l'on a appelé la lutte entre les catholiques et les bouddhistes, ainsi que des demandes émanant du Noviciat, c'est-à-dire l'entrée dans la religion catholique, toutes ces requêtes provenant de villages et de hameaux de certaines provinces du Viet-Nam central.

Aucune de ces requêtes, que nous avons examinées sur place, ne signalait la nécessité d'amender l'ordonnance No 10. Il s'agissait d'une rivalité entre le bouddhisme et le catholicisme. Ces religions désiraient l'une comme l'autre avoir davantage d'adeptes : c'était là une question tout à fait différente.

Les documents secrets qui ont été saisis dans les pagodes, que je m'efforcerai de mettre à votre disposition dès que possible, prouvent amplement que le gouvernement a aidé les pagodes dans une large mesure; nulle part dans ces documents il n'est question d'amender l'ordonnance No 10.

En conclusion, je tiens à déclarer que depuis notre Accord du 16 juin avec les délégations bouddhistes, nous avons saisi l'Assemblée nationale, laquelle a constitué un comité spécial chargé d'étudier les modalités d'un amendement à l'ordonnance No 10. Dans l'intervalle, l'application de l'ordonnance No 10 a été suspendue.

Le Président : Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Ma question suivante porte sur des points différents, mais qui sont étroitement liés.

- a) Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il ne s'est produit, avant le 6 mai, tout au moins à notre connaissance, aucun incident du genre de ceux dont nous avons tous entendu parler après cette date?
- b) Il existe certains droits et libertés dont il est question au paragraphe 2 3/, page 9, du document intitulé "L'affaire bouddhiste au Viet-Nam", qui sont normalement considérés comme des droits et libertés naturels tant qu'ils ne conduisent pas à la violence. Comment se fait-il que le gouvernement y voit une conjuration?
- c) Le gouvernement a-t-il, à un moment quelconque, utilisé des chars et autres véhicules blindés pour réprimer le mouvement?

D'une manière générale et en conclusion, nous souhaiterions obtenir tous les renseignements que vous voudrez bien nous donner, Monsieur le Ministre, sur le fait que le gouvernement détient la preuve absolue que ces mouvements comportaient une incitation à la violence.

Le Ministre demandant des précisions sur ce dernier point, le Président répond :

Le Président : Je veux parler du mouvement en général, notamment de ce qui a provoqué les incidents, et les incidents de Hué.

Le Ministre : Je me propose de répondre aux trois premières questions, mais je les répéterai pour m'assurer que je les ai bien comprises. Si j'ai bien compris, le Président souhaiterait que je lui explique pourquoi il ne s'est produit, avant le 6 mai, aucun incident du genre de ceux qui se sont produits après cette date. Comme le Président l'a indiqué, les trois points sont étroitement liés; aussi ce que je vais dire portera-t-il peut-être parfois sur plusieurs points en même temps 4/.

Après les incidents de Hué, j'ai essayé de comprendre pourquoi les désordres avaient brusquement éclaté et pourquoi je ne m'étais douté de rien, lorsque, la veille, je me trouvais à Hué. J'avais moi-même rencontré tous les bonzes que la Mission a interrogés hier, dont Thich Tri Quang qui se trouve à l'ambassade des Etats-Unis. Je me suis entretenu avec eux, je leur ai expliqué la circulaire et l'ai discutée avec eux; ils m'ont donné l'assurance qu'ils approuvaient mes explications, qu'ils étaient entièrement satisfaits et que, dans ces conditions, je pouvais retourner à Saigon tout à fait rassuré. J'en ai été très heureux et je suis parti pour Saigon sans me douter que des incidents se produiraient le lendemain.

Je voudrais maintenant préciser certains points. La circulaire du 6 mai est arrivée à Hué le 7 mai. Je suis moi-même arrivé à Hué le 7 mai à 10 heures du matin et une demi-heure plus tard, les chefs des bonzes ont demandé à me voir pour que je leur explique la teneur et les motifs de cette circulaire. Je leur ai fourni ces explications et j'ai également donné pour instruction aux autorités administratives locales de ne pas appliquer la circulaire pour le moment. En effet, en me rendant de l'aéroport à la ville, j'avais constaté que tous les drapeaux avaient été hissés conformément aux règlements antérieurs à la circulaire, il n'était pas possible de faire enlever tous les drapeaux du jour au lendemain. Les chefs des bonzes en ont été très heureux, ils m'ont écouté et m'ont dit que je leur avais donné entière satisfaction. Aucune mesure ne pouvait être prise en vertu du règlement que j'avais moi-même promulgué en tant que Ministre de l'intérieur, parce que les drapeaux bouddhistes et nationaux avaient été hissés trois jours avant les festivités.

A mon retour à Saigon, j'ai appris, le 8 mai, les incidents sanglants qui s'étaient produits à Hué. J'en ai été très surpris et je suis retourné à Hué. Je me demandais pourquoi il se produisait maintenant des incidents puisque les principaux bonzes m'avaient donné l'assurance qu'ils étaient satisfaits. Je ne pouvais pas alors comprendre, mais par la suite, après l'arrestation de deux ou trois personnes, j'ai obtenu une déclaration écrite de la main de M. Dang Ngoc Luu, proche collaborateur de Thich Tri Quang (le bonze qui s'est réfugié à l'ambassade des Etats-Unis). J'ai lu cette déclaration et alors j'ai compris.

4/ Pour ce qui est de la date du 6 mai, le Ministre a déclaré que c'était la date de la circulaire du gouvernement relative à l'utilisation des drapeaux et que l'incident que le Président avait mentionné avait eu lieu le 8 mai.

Le Président : Où se trouve maintenant M. Luu?

Le Ministre : Il est avec nous. Nous l'avons arrêté et dans sa déclaration il a précisé que la conjuration (c'est pourquoi le mot "conjuration" est employé dans ce document), qui est d'inspiration communiste, remontait à 1960, date à laquelle la forme que prendraient les incidents a été fixée d'un commun accord. Je ne puis qu'en conclure que la circulaire du 6 mai a servi uniquement de prétexte plausible à des incidents, puisque la conjuration avait déjà été décidée dès 1960. Voilà pour les points a) et b). Je vais en venir au point c). Le lendemain des incidents de Hué, j'ai procédé à une enquête sur place. Je suis arrivé dans une ville encore en effervescence; certains groupes et individus manifestaient encore dans les rues. J'ai de nouveau rencontré les chefs des bonzes, notamment Thich Tri Quang, qui se trouve actuellement à l'ambassade des Etats-Unis. Je ne savais pas alors que c'était lui le chef, car, dans l'ordre hiérarchique, il est inférieur à Thich Tinh Khiet, le vieux Révérend que vous avez vu à la pagode An Quang. Je ne me doutais pas alors du rôle véritable que Thich Tri Quang avait joué dans les incidents. Au cours de mon enquête du 9 mai, j'ai appris par tout le monde que c'était Thich Tri Quang qui avait complètement modifié le programme de la Fête du Bouddha, programme qui avait été arrêté en accord avec les autorités locales, et qu'il l'avait modifié unilatéralement, sans consulter les autorités administratives. J'ai pensé qu'il valait mieux lui demander directement la raison de son attitude, et c'est ce que j'ai fait.

Quand je l'ai vu, je lui ai adressé des reproches. Deux jours avant encore, au moment où je l'avais rencontré, je le respectais et il m'avait donné l'assurance que les explications que je lui avais fournies et les instructions que j'avais données de ne rien faire pour appliquer la circulaire du 6 mai pour le moment étaient satisfaisantes; or, le lendemain, il avait suscité des incidents. Je tenais à lui parler personnellement. En ma qualité de Ministre de l'intérieur, je ne voulais pas de manifestations dans les rues de Hué, organisées sur ses instigations. J'ajouterais que je l'avais aperçu parmi les manifestants et que je l'avais convoqué dans mon bureau pour lui dire que je ne voulais plus de désordres. J'ai mis une jeep et un microphone à sa disposition et je lui ai dit de parcourir les rues avec le chef de la province pour calmer les manifestants. Il a dit qu'il le ferait et il a tenu sa promesse. Ce n'était qu'un stratagème pour me rassurer. Il m'a promis qu'il ne se produirait plus rien; mais, après mon retour à Saigon, d'autres incidents ont éclaté immédiatement.

J'en viens maintenant au point c), à savoir la question des véhicules blindés et des chars. Pour la nuit du 8 mai (qui est la Fête du Bouddha), un programme avait été convenu : il prévoyait une cérémonie publique devant la pagode centrale. Comme vous le savez, certaines réjouissances sont organisées autour des pagodes à l'occasion de toutes les fêtes religieuses. Ce soir-là, à 8 heures, un bonze célèbre devait prendre la parole en public devant la pagode centrale et d'autres petites manifestations populaires devaient ensuite avoir lieu. Mais Thich Tri Quang a supprimé le sermon au dernier moment et

a posté plusieurs de ses subordonnés en certains endroits. Ceux-ci ont déclaré aux gens : "Ne restez pas là; allez à la station de radio, ce sera plus gai et plus agréable"; tout le monde s'est donc dispersé et s'est rendu à la station de radio.

La station de radio était un endroit bien choisi. Je ne sais pas si vous connaissez bien Hué, mais il y a un pont sur la Rivière des parfums, une intersection, et au centre, se trouve la station de radio. C'est l'endroit idéal pour une manifestation populaire; de larges avenues conduisent à la station, de nouvelles vagues de gens peuvent arriver constamment du pont, et il est extrêmement difficile de les disperser. Thich Tri Quang a attendu que la foule arrive, puis il a demandé au directeur de la station de radio de changer immédiatement le programme qui était diffusé. Le directeur a répondu que le programme avait été établi en accord avec les bonzes, et qu'il devait diffuser à ce moment-là des hymnes bouddhistes et d'autres enregistrements sur bande magnétique. "Voilà que maintenant", a dit le directeur, "vous voulez remplacer ce programme par des enregistrements que vous avez faits vous-mêmes lors de la cérémonie de ce matin".

Je dois préciser que, le matin du 8 mai, une cérémonie grandiose avait été organisée; mais Thich Tri Quang avait aussi changé ce programme. Pour illustrer la mauvaise foi des dirigeants bouddhistes, dont Thich Tri Quang, sachez que ce dernier avait invité des autorités de Hué à la cérémonie, alors que l'on y voyait des pancartes portant des slogans contre le gouvernement. Bien que cela n'ait pas été prévu au programme, Thich Tri Quang s'est emparé du microphone et a lu les slogans un par un, d'une voix forte, tout cela étant enregistré, puis il a prononcé un discours violent contre le gouvernement et a enregistré les applaudissements de la foule. En arrivant à Hué, j'ai appris cela et j'ai demandé aux hauts fonctionnaires pourquoi ils avaient assisté à toutes ces manifestations au lieu de s'en aller. Ils ont répondu qu'ils n'avaient pas voulu s'aliéner les bonzes; c'est pourquoi ils étaient restés sur la tribune. Personnellement, je serais sans aucun doute parti en signe de protestation. Thich Tri Quang avait modifié le programme qui est le même chaque année, mais le chef de la province (qui est en même temps le maire) a dit qu'il n'avait pas voulu s'aliéner les principaux bonzes, et que, pour ce motif, il était resté sur la tribune en dépit des insultes à son égard dans les slogans et le discours. Toute la manifestation avait été enregistrée sur bande magnétique et, à 9 heures du soir, les meneurs des bonzes ont voulu obliger le directeur de la station de radio à diffuser cet enregistrement, qui n'avait pas été prévu au programme. Le directeur de la station a dit qu'il ne pouvait pas changer à la dernière minute le programme déjà enregistré; Thich Tri Quang a alors incité les bouddhistes, qui étaient maintenant très nombreux, à crier fort et à enfoncer la porte de la station. Le directeur a eu très peur et il s'est enfermé à l'intérieur, puis il a téléphoné au chef de la province et aux autorités militaires; c'est à ce moment-là que le chef de la province a été alerté. Ce dernier est un bouddhiste pratiquant et fils spirituel reconnu du vénérable Thien Tinh Khiet, que vous avez vu à la pagode An Quang. Le chef de la province est arrivé sur les lieux, a vu ce qui se

passait et a cherché à apaiser Thich Tri Quang, mais celui-ci n'a pas voulu l'écouter. Alors le chef de la province a dû demander l'aide, non pas de véritables chars, mais de half-trucks, c'est-à-dire de voitures blindées légères, car il espérait que leur seule présence effraierait la foule et l'empêcherait de briser les portes et les fenêtres de la station de radio. Le chef de la province a essayé d'expliquer à Thich Tri Quang, que si les portes et les fenêtres avaient été fermées, c'était parce que le directeur de la station craignait pour ses appareils. Thich Tri Quang a alors ordonné au chef de la province de faire diffuser son programme de la cérémonie du matin et il a incité plusieurs fidèles, qui étaient déjà très excités, à grimper sur la véranda, à briser les fenêtres, à forcer les portes et à entrer dans la station de radio pour obliger le directeur à diffuser le programme en question. A ce moment-là, le chef adjoint de la province a ordonné à la police auxiliaire de lancer des avertissements aux fidèles qui brisaient les fenêtres en leur ordonnant de redescendre et de se disperser. Plusieurs sommations ont été faites. C'est à ce moment-là que deux explosions se sont produites. Je me suis rendu sur place, je suis monté sur la véranda et, en entrant, j'ai vu deux flaques de sang sur la véranda et j'ai constaté que deux vitres avaient été brisées et que le plafond s'était effondré.

Le Président : Vous trouviez-vous personnellement sur place à cet instant?

Le Ministre : Non. Je suis arrivé le lendemain. Les explosions ont eu lieu le 8 mai vers 20 h 30 et je suis arrivé à Hué le 9 mai à 9 h 30 pour mener l'enquête; c'est alors que j'ai vu tout cela.

Je suis allé voir les corps. La plupart d'entre eux avaient eu le haut de la tête arraché, certains avaient la poitrine criblée de trous produits par des éclats de métal, mais il n'y avait aucune blessure au-dessous de la poitrine. Il n'y avait pas de métal dans les corps, seulement des trous. J'ai demandé au médecin légiste de procéder à l'autopsie et de m'en envoyer les résultats. Il a fait un examen très soigneux, pris des photos et prélevé des organes pour examen et m'a envoyé ses conclusions à Saigon.

Par la suite, il y a eu des rumeurs selon lesquelles des "tanks" auraient pénétré dans la foule et écrasé des gens; en réalité, on n'a pas utilisé de tanks, mais seulement des half-trucks et des voitures blindées légères, et les morts n'ont pas été écrasés : leurs têtes ont été emportées par l'explosion et ils n'avaient été blessés qu'à la poitrine et au-dessus. J'ai maintenant en mains les conclusions du médecin légiste, qui affirme qu'ils ont été tués par une violente explosion et que les huit personnes ont été tuées instantanément. J'ajoute que tous les cadavres ont été trouvés sur la véranda et aucun d'entre eux dans la cour, qu'il n'y avait pas d'éclats métalliques dans les cadavres, et qu'aucun morceau de métal n'a été trouvé sur le sol de ciment de la véranda. A mon retour à Saigon, j'ai assisté à une conférence entre les chefs bouddhistes et le Président, à laquelle a participé M. Truyen, qui figure sur votre liste, mais que vous n'avez peut-être pas vu encore.

Sachant que je m'étais rendu sur les lieux, M. Truyen m'a demandé quelle était, d'après mon enquête, la cause des explosions et des décès. Je lui ai dit que j'avais conclu, d'après les artilleurs et artificiers que nous avions consultés tant à Hué qu'à Saigon, qu'il s'agissait probablement de bombes au plastic, et j'ai dit à M. Truyen que nous possédions de nombreuses balles parce que les Etats-Unis nous en avaient donné gratuitement un grand nombre, mais que nous n'avions pas de plastic. Le plastic est l'arme des guerrilleros du Vietcong.

Le Président : Je vous remercie infiniment, Excellence, de tous les renseignements que vous nous avez donnés. Mes collègues aimeront peut-être avoir un ou deux éclaircissements strictement liés aux questions et réponses échangées au cours de cette entrevue. Mais, avant d'en venir là, je voudrais vous demander de prendre note de certains points que j'aimerais vous soumettre. Il s'agit pour la plupart de questions sur lesquelles vous pourriez nous donner des renseignements par la suite, à votre convenance.

- 1) Je voudrais d'abord vous demander de bien vouloir nous communiquer tous les renseignements que vous possédez concernant le suicide par le feu qui a eu lieu pendant le séjour de la Mission à Saigon; que l'enquête ait été clôturée ou non, nous voudrions avoir connaissance de tous les renseignements possibles avant le départ de la Mission, notamment sur le point de savoir si le bonze qui s'est suicidé le 27 octobre dernier pendant que la Mission se trouvait à Saigon a laissé un message écrit et si les autres personnes qui se sont précédemment suicidées avaient laissé de tels messages; nous voudrions également connaître les conclusions des enquêtes officielles dans tous les cas de suicide. Pourriez-vous aussi nous fournir, à tout moment qui vous semblera opportun, des renseignements sur le point suivant : le gouvernement s'inquiète-t-il actuellement de la possibilité de nouveaux cas de suicide?
- 2) Le Comité intersectes a déclaré qu'il représentait 14 sectes sur 16. Nous voudrions avoir une liste des autres sectes qui, en plus du Co Son Mon, se sont tenues à l'écart.
- 3) Nous voudrions avoir une liste des demandes adressées par les bouddhistes au gouvernement et une liste des groupes bouddhistes qui ont signé l'Accord du 16 juin avec le gouvernement; nous voudrions savoir quelle secte ou quel groupement représente chacun des signataires et quelle est, de l'avis du gouvernement, l'importance numérique, la structure et l'influence de chacun de ces groupes.
- 4) Je voudrais également avoir des renseignements sur les antécédents de Thich Tri Quang et savoir quelles sont, de l'avis du gouvernement, les circonstances qui l'ont conduit à chercher refuge à l'ambassade des Etats-Unis, et comment il a réussi à pénétrer dans l'ambassade.

- 5) Je voudrais connaître le nombre exact des étudiants et des bonzes qui se trouvent encore dans des camps, des prisons et des hôpitaux.
- 6) La Mission aimerait en outre recevoir une copie de l'ordonnance No 10.
- 7) Enfin, la Mission voudrait connaître les antécédents de M. Dang Ngoc Luu et avoir copie, si possible, du document de M. Luu que vous nous avez montré.

Je tiens à vous renouveler mes remerciements pour la manière dont vous avez coopéré avec la Mission ce matin et je répète que nous ne demandons pas ces renseignements immédiatement, mais aussitôt que possible et avant notre départ.

Le Ministre : Je vais répondre point par point aux 7 questions.

1) A propos du suicide qui s'est produit dimanche dernier, 27 octobre, une enquête est actuellement en cours, l'autopsie a été faite et hier, à 16 heures, nous avons publié un communiqué qui a paru dans la presse vietnamienne et a été diffusé à la radio le même jour et qui est ce matin reproduit dans la presse anglaise et française.

Quant à la possibilité qu'une note ou des notes aient été laissées par l'homme qui s'est suicidé, je me trouve sans doute dans la même position que la Mission, c'est-à-dire que j'en ai entendu parler par des correspondants de presse étrangers qui affirment l'existence de ces documents. L'enquête établira sans aucun doute si une ou plusieurs notes ont été trouvées. Les résultats de l'enquête seront communiqués à la Mission avant son départ, de même que les conclusions des enquêtes menées sur les suicides précédents.

Les résultats de l'autopsie de la personne qui s'est suicidée dimanche dernier m'ont été communiqués hier seulement parce que le Ministère de la santé publique a procédé à une analyse extrêmement minutieuse des organes. Vous pouvez lire le communiqué et les résultats de l'autopsie sont sur mon bureau. L'homme souffrait de tuberculose aiguë et avait dans les poumons diverses cavités de plusieurs centimètres de longueur chacune.

Je tiens à répondre à la question du Président sur le point de savoir si le gouvernement se préoccupe de l'éventualité de suicides ultérieurs. Je vais vous dire franchement que nos services de sécurité possédaient des informations parfaitement dignes de foi, et que l'expérience a entièrement confirmées, sur un mouvement clandestin de soi-disant jeunes bonzes qui en réalité ne sont nullement de vrais bonzes mais se donnent eux-mêmes ce titre. Ils voulaient s'offrir en holocauste et dix d'entre eux ont proposé de se suicider par le feu, en public, pendant le séjour de la Mission. Nous avons réussi à entrer

en rapport avec quatre d'entre eux et grâce à notre système de rééducation nous avons pu leur parler et nous leur avons demandé : "N'aimez-vous pas la vie?", "Avez-vous quelque chose contre le gouvernement?", "Pourquoi voulez-vous vous tuer?". Ils ont alors écrit une lettre publique reconnaissant leur erreur et ils ont offert volontairement de se présenter à la radio pour reconnaître ces erreurs et lancer un appel à leurs cinq camarades restants (je vous rappelle qu'il y avait dix volontaires et que l'un d'entre eux s'est déjà suicidé), en les adjurant de ne pas écouter une propagande mensongère et de reconnaître qu'ils s'étaient trompés. Dans la lettre, ils ont déclaré qu'ils étaient surveillés et gardés dans des pagodes et d'autres endroits par le mouvement clandestin et que certaines personnes leur avaient dit qu'au cours des raids effectués contre les pagodes depuis le 21 août, date d'entrée en vigueur du couvre-feu, plusieurs bonzes considérés comme des chefs avaient été tués; cela est un mensonge, mais, confinés entre quatre murs, ils étaient la proie de tous ces mensonges et de cette propagande qu'ils écoutaient et qui leur ont donné des idées fausses sur la manière dont le gouvernement traitait les chefs des bonzes. Quand nous leur avons parlé, nous leur avons prouvé que tous les chefs des bonzes étaient en vie, qu'aucun d'entre eux n'avait été tué, qu'aucun bonze n'avait été maltraité, aucune bonzesse violée et qu'il n'y avait eu aucune violence d'aucune sorte. Ils ont reconnu leur erreur et ont volontairement offert d'adresser un appel aux cinq autres en leur demandant de ne pas persister dans leur entreprise. C'est là la réponse sur le point de savoir si le gouvernement s'inquiète de la possibilité de nouveaux suicides. Nous n'avons pas pu trouver les cinq autres personnes, mais nous espérons que l'appel que leur ont lancé leurs camarades sera efficace.

Je donnerai également au Président la liste des membres des sectes non représentées, autres que le Co Son Mon.

On établira la liste des demandes adressées par les bouddhistes au gouvernement et la liste des bouddhistes qui ont signé l'accord du 16 juin, avec les nom, importance numérique, structure et influence des groupes qu'ils représentent, mais je tiens à attirer votre attention sur le fait que, lors de la signature de l'accord du 16 juin entre le gouvernement et le Comité intersectes, il n'y avait pas un grand nombre de groupements bouddhistes qui étaient représentés. Les signataires étaient simplement des représentants de l'Association générale bouddhiste. Les signataires ne représentaient presque aucune autre secte. Je vous communiquerai les antécédents de Thich Tri Quang, sur lequel nous avons des renseignements extrêmement sûrs. Il faisait partie des cadres supérieurs du Vietcong communiste et nous en avons la preuve dans nos dossiers secrets. Nous communiquerons tout cela à la Mission. Quant à la raison pour laquelle il a cherché refuge à l'ambassade des Etats-Unis et quant à la manière dont il a réussi à pénétrer dans les locaux de l'ambassade, je vous donnerai une réponse écrite après avoir consulté mes notes d'enquête et mes dossiers, ce qui me permettra de donner davantage de détails.

Le Président : Nous aimerais aussi savoir pourquoi il a choisi l'ambassade des Etats-Unis?

Le Ministre : Je répondrai également par écrit sur ce point, mais je peux vous dire dès maintenant que d'après les documents qui ont été saisis dans les pagodes et d'après les déclarations de Thich Tam-Chau qui était chargé des relations du Comité intersectoriel avec la presse étrangère, il prenait fréquemment contact avec des étrangers pour demander que le gouvernement soit renversé. Ces déclarations contiennent les noms des étrangers qui ont été contactés, mais je vous répondrai par écrit. Je peux, pour votre information, citer quelques noms d'étrangers mentionnés dans la déclaration : Cumming, Boggs. Toutefois, avant de communiquer ces renseignements, je dois demander l'accord de mon gouvernement, car je ne suis pas à moi seul tout le gouvernement et je dois d'abord consulter mes collègues puisque cela touche à nos relations avec les Etats-Unis. Mais, personnellement, je vous dis cela en confidence, pour éclairer l'affaire des bouddhistes.

- 5) Quant au nombre exact des étudiants et des bonzes qui se trouvent encore dans des camps et dans des hôpitaux, cela est de mon ressort et je vous donnerai la liste de ces noms.
- 6) Pour ce qui est de donner à la Mission copie de l'Ordonnance No 10, ce matin, avant le départ de la délégation pour Hué, le Secrétaire général du Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères a appelé pour dire que M. Volio avait demandé que le texte de l'Ordonnance ainsi que d'autres renseignements lui soient communiqués. Il est de mon devoir de fournir une copie de cette ordonnance à chacun des membres de la Mission et ces copies sont actuellement tapées à la machine 5/. Pour votre information également, je vous fournirai le texte de la loi de 1933 et 1939 promulguée sous l'administration française et réglementant l'exercice du catholicisme, pour vous permettre de comparer la manière dont les catholiques et les bouddhistes étaient traités sous le régime colonial avec la situation actuelle, et de faire la différence.
- 7) Quant à la déclaration de M. Luu, je suis d'accord pour vous en donner connaissance et j'ai déjà demandé qu'on photocopie cette déclaration.

Le Président : J'ai consulté mes collègues et nous nous contenterons pour l'instant des réponses que vous nous avez données ce matin; nous n'avons rien à ajouter actuellement. L'ambassadeur du Brésil a toutefois deux demandes à formuler.

M. Corrêa Da Costa : J'aimerais avoir communication des photographies et des résultats de l'autopsie des huit personnes tuées à Hué en mai, ainsi que du texte du discours que Thich Tri Quang avait fait le matin en question et qu'il voulait faire diffuser le soir, ce que le directeur de la station de radio a refusé de faire.

(Le Ministre s'est engagé à fournir ces documents)

- 5/ Le texte de l'Ordonnance No 10 a été communiqué à la Mission en vietnamien. Pour la traduction de l'Ordonnance, voir annexe XV.

Le Président : Ceci n'est pas une question, mais j'aimerais savoir si, à votre avis, il nous serait possible de prendre contact avec les quatre personnes qui voulaient se suicider, mais que le gouvernement a pu convaincre de changer d'avis, de manière à ce que nous puissions avoir une entrevue avec eux.

Le Ministre : Oui. Cela est également en mon pouvoir. Vous pouvez les voir lorsqu'il vous plaira; je vous prie simplement de préciser la date, l'heure et le lieu. Voulez-vous me laisser prendre toutes les dispositions nécessaires avec votre Secrétariat?

Le Président : Quand nous retournerons dans notre bureau, je consulterai notre programme et j'informerai votre cabinet de la date et du lieu. Le lieu sera sans doute l'hôtel Majestic, mais je peux en tout cas vous préciser que nous aimerions attendre le retour de notre délégation qui s'est rendue à Hué; puisque nous attendons ce retour pour jeudi matin, l'entrevue ne devrait pas avoir lieu avant cette date. Toutefois, si vous personnellement et votre gouvernement avez des préférences au sujet du lieu où nous pourrions les entendre, je n'insisterai pas pour qu'ils viennent à l'hôtel, mais nous les verrons à tout endroit que vous choisirez.

Le Ministre : Merci, Monsieur le Président. Je vous donnerai sous peu tous les éclaircissements sur ce point.

Le Président : Nous aimerions les rencontrer tous au même endroit puisque cela serait plus facile et ferait perdre moins de temps.

Le Ministre : Ceci est entendu. Je tiens maintenant à remercier le Président de m'avoir, dans son désir d'assurer l'impartialité des investigations de la Mission, donné la possibilité de lui communiquer de nombreux détails sur la question qui nous préoccupe, c'est-à-dire la crise des relations entre la communauté bouddhiste et le gouvernement.

F. Entrevue avec M. Nguyen Dinh Thuan, Secrétaire d'Etat à la Présidence

83. La Mission a rendu visite à M. Nguyen Dinh Thuan, Secrétaire d'Etat à la Présidence, le 30 octobre 1963, et a eu un entretien avec lui en sa qualité de membre du Comité interministériel. M. Nguyen Dinh Thuan s'est exprimé en français. Le texte ci-après est une traduction de l'interprétation en anglais.

Le Ministre : Vous avez été reçu par le Président, le Vice-Président et de nombreuses autres personnalités du gouvernement. Vous connaissez très bien la question.

Le Président de la Mission : Nous avons en effet rencontré certains dirigeants du Gouvernement du Viet-Nam du Sud, avec lesquels nous avons eu des entretiens très utiles. Ils ont bien voulu répondre à nos questions en nous donnant le point de vue du Gouvernement du Viet-Nam du Sud, mais nous avons estimé que nous devrions également consacrer une partie de notre temps à l'examen du rôle joué par le Comité interministériel, dont vous faites partie. La Mission a donc pensé qu'il serait très utile de vous rendre visite en cette qualité, et de vous demander d'éclaircir certains points et de nous fournir des renseignements sur ce que sont, à votre avis, les rapports entre le Gouvernement de la République du Viet-Nam et la communauté bouddhiste dans la situation actuelle.

Le Ministre : Il est exact que j'ai fait partie du Comité interministériel qui était présidé par le Vice-Président, et dont le Ministre de l'intérieur faisait également partie; quant à mon opinion sur cette question, elle ne diffère pas de celle qu'ont exprimée le Président de la République, le Vice-Président, le Conseiller politique et le Ministre de l'intérieur. Mon point de vue est le même que le leur; c'est le point de vue officiel.

Le Président : Je comprends ce que vous voulez dire. Dans ces conditions, je m'efforcerai, sinon dans tous les cas, du moins dans toute la mesure du possible, de vous demander des éclaircissements et des explications déjà demandés au Ministre de l'intérieur, en prenant note du fait que sur aucune question vous n'avez à exprimer d'opinion personnelle, et que votre point de vue est identique à celui du Ministre de l'intérieur.

Le Ministre : Je suis membre du gouvernement, et le gouvernement est un corps constitué; son point de vue a déjà été exposé pour vous par les personnes les plus qualifiées.

Le Président : Pourriez-vous nous dire, s'il vous plaît, ce que l'on entend par bouddhisme social, par opposition au bouddhisme religieux?

Le Ministre : Il m'est difficile de vous répondre, car s'il s'agit des diverses tendances religieuses de la population, on n'a pas procédé jusqu'ici à un recensement complet; je puis vous dire toutefois, grossièrement, que la majorité

de la population n'est pas bouddhiste, mais à mon avis, et de l'avis de beaucoup de gens, plutôt confucianiste. Personnellement, je ne vois pas la différence entre le bouddhisme social et le bouddhisme religieux. Il me semble que la population se compose de confucianistes, de catholiques, de protestants, etc. Par exemple, le seul culte confucianiste est le culte des Soeurs Trung, alors que les bouddhistes célèbrent le culte de Bouddha. C'est la seule différence qui existe.

Le Président : Nous croyons savoir qu'une commission spéciale a été créée pour modifier l'ordonnance No 10. Pourriez-vous nous dire si cette commission est parvenue à des conclusions, et si oui, quelles sont-elles?

Le Ministre : Tout d'abord, je tiens à insister sur un fait. Cette ordonnance No 10 a donné lieu à de nombreux malentendus. En tant que membre du Comité interministériel, j'ai moi-même expliqué à la délégation bouddhiste, au cours des négociations, que l'ordonnance No 10 avait été adoptée en 1950, c'est-à-dire sous le régime de Bao-Daï, et qu'elle n'avait pas trait aux questions religieuses. J'en suis persuadé; je l'ai étudiée à fond; les bouddhistes ont très bien compris lorsque je leur ai dit que l'ordonnance traitait du régime de propriété des diverses associations, laïques ou religieuses. Voilà le premier point. Quant à la question posée par le chef de la Mission, le communiqué du 16 juin a été publié au cours des négociations, après que la question eût été réglée et que nous étions parvenus à un accord; ce communiqué indiquait que l'Assemblée nationale allait examiner le problème de la modification de l'ordonnance No 10. Cette étude prendra plusieurs mois, probablement jusqu'en avril 1964, date à laquelle nous espérons que les travaux seront terminés. Cette date a été fixée dans l'accord conclu avec la délégation bouddhiste; je tiens à souligner que la commission spéciale est une commission de l'Assemblée nationale et non de l'Exécutif.

Le Président : Nous voudrions vous demander des éclaircissements aussi précis que possible sur un autre point. Il s'agit du point suivant : le gouvernement a affirmé qu'il n'avait jamais arrêté de fidèles bouddhistes pour la seule raison qu'ils étaient bouddhistes. Nous voudrions savoir dans ces conditions comment il se fait que tous ceux qui ont été arrêtés, qu'il s'agisse d'étudiants ou d'autres personnes, sont seulement des bouddhistes, y compris les bonzes, qui avaient pris part aux négociations antérieures.

Le Ministre : Voici la position du gouvernement. Je travaille au gouvernement depuis longtemps et je sais qu'il n'y a jamais eu de discrimination contre les bouddhistes ou contre quiconque. Aucune mesure n'a jamais été prise contre une personne pour la seule raison qu'elle était bouddhiste ou qu'elle appartenait à tout autre groupement; je suis du reste persuadé que la personne qualifiée pour répondre à votre question est le Ministre de l'intérieur, qui doit avoir donné à la Mission toutes les explications nécessaires à cet égard. Tout ce que je sais, c'est que la position du gouvernement est d'éviter toute discrimination. Comme vous le savez, elle a été énoncée clairement, et

de façon concise et précise, dans tous les documents qui vous ont été communiqués; la position du gouvernement est d'éviter toute discrimination. Quant à la question que vous venez de me poser, je répète que le Ministre de l'intérieur est le mieux qualifié pour vous répondre.

Le Président : Je tiens à attirer votre attention sur le fait que j'ai pris acte de ce que vos opinions sont les mêmes que celles du Ministre de l'intérieur, ce qui se conçoit aisément. Comme je l'ai dit, je ne vous pose pas de questions qui ont déjà été posées aux autres membres du gouvernement que nous avons rencontrés, et auxquelles ils ont bien voulu répondre. Je tiens à souligner que, ce matin, nous n'avons pas interrogé le Ministre de l'intérieur en sa qualité de Ministre de l'intérieur. Nous l'avons interrogé, comme je l'ai indiqué clairement au début de notre entretien, en sa qualité de membre du Comité interministériel. Etant donné que c'est là aussi le but de la présente entrevue, j'espère que Votre Excellence conviendra que je pourrais lui demander son avis en tant que membre du Comité, comme j'ai demandé l'avis d'autres membres de ce dernier, mais que j'ai néanmoins évité de vous poser les mêmes questions que celles que j'ai posées au Ministre de l'intérieur. Les questions que je vous ai posées, je ne les ai pas posées au Ministre de l'intérieur. Si bien que, si Votre Excellence veut bien coopérer avec la Mission et nous faire connaître son opinion, qu'il s'agisse de l'opinion du gouvernement ou de son opinion personnelle sur les questions que je lui pose, cela nous rendra un grand service. Il me semble que, puisque le Comité interministériel a été impliqué dans la situation générale en ce qui concerne les rapports entre le Gouvernement du Viet-Nam du Sud et la communauté bouddhiste, et que notre but est de découvrir ce qu'il en est des mesures prises par le gouvernement et des activités de la communauté bouddhiste de ce pays, toute question sur ce sujet est pertinente et peut être posée aux membres du Comité en question. C'est pourquoi nous vous posons ces questions.

Le Ministre : Je tiens tout d'abord à apporter une précision. Le Président de la Mission a dit que mon point de vue était le même que celui du Ministre de l'intérieur, mais je tiens à souligner que j'ai mentionné plusieurs personnes, à savoir le Président, le Vice-Président, le Ministre de l'intérieur, etc. Mon point de vue est celui du gouvernement, non pas seulement celui du Ministre de l'intérieur de ce gouvernement; or, le point de vue du gouvernement a déjà été exposé dans les documents communiqués à la Mission, ainsi que par le Président de la République lui-même. En ce qui concerne les arrestations, j'ai répondu qu'à mon avis le gouvernement n'avait jamais arrêté quiconque pour la seule raison qu'il était bouddhiste ou qu'il appartenait à un groupement quelconque. Je suppose que les personnes qui ont été arrêtées ont exercé des activités illégales, mais je ne suis pas en mesure de donner des détails ou des précisions parce que, comme je l'ai dit, la personne la plus qualifiée pour donner ces détails est le Ministre de l'intérieur; la Mission aurait dû lui poser la question. En ma qualité de membre du Comité interministériel, j'ai négocié avec les bouddhistes mais non contre eux.

Le Président : Votre position est parfaitement claire, mais nous tenons à ce que vous compreniez bien la nôtre. Je n'ai pas mentionné le Président, le Vice-Président ni les autres personnalités. Nous avons eu des entretiens avec eux en leur qualité de membres du Gouvernement de la République du Viet-Nam; or, nous avons interrogé le Ministre de l'intérieur et nous vous interrogeons vous-mêmes en tant que membres du Comité. En d'autres termes, nous nous entretenons avec vous non pas seulement en votre qualité de représentants du gouvernement. Nous avons demandé à vous rencontrer et à rencontrer le Ministre de l'intérieur en vos qualités de membres du Comité interministériel, en tant que témoins, et je tiens à préciser que si vous ne désirez répondre à aucune de nos questions, nous n'avons pas l'intention de vous imposer l'obligation de le faire. Si votre avis est celui du gouvernement sur toutes les questions que je vous ai posées, je me contenterai d'en prendre note et j'en resterai là.

Le Ministre : Puisque vous vous êtes adressé à moi en ma qualité de membre du Comité interministériel, je vous répondrai que les arrestations ont fait l'objet d'un échange de lettres entre la délégation bouddhiste et le Comité interministériel. Des questions précises ont été posées par la délégation bouddhiste au Vice-Président du Comité interministériel, et chaque lettre de ce dernier contient des réponses précises au sujet de chaque arrestation. La correspondance est très volumineuse. Je ne m'en souviens pas en détail. Le mieux serait que la Mission consulte cette correspondance, qui doit se trouver parmi les documents qui lui ont été communiqués.

Le Président : Bien entendu, nous ne manquerons pas d'examiner tous les documents qui nous ont été communiqués. Nous en avons déjà examiné quelques-uns, et les questions que nous vous posons sont destinées à préciser certains points que nous souhaiterions mieux comprendre. Certains points ne nous paraissent pas tout à fait clairs, et c'est pourquoi nous vous demandons de nous aider. Nous voudrions nous faire une idée précise de l'opinion du gouvernement sur la situation.

Le Ministre : Etant donné que vous me posez la question en ma qualité de membre du Comité interministériel, je puis vous répondre que pendant que le Comité interministériel était en fonctions, j'étais au courant de toute la correspondance échangée, mais j'estime que c'est la seule réponse que je puisse vous donner. Chaque fois qu'il y a eu une arrestation ou une confiscation, des lettres de protestation ont été envoyées au Comité interministériel, qui a répondu à chacune d'elles. C'est tout ce que je puis vous dire. Il n'y a là, Monsieur le Président, aucune mauvaise volonté de ma part.

Le Président : Certainement; cela ne me viendrait même pas à l'esprit. Nous croyons savoir qu'on est parvenu à un accord le 16 juin, qui portait sur certaines questions; par exemple, il a été décidé que lors des fêtes nationales, seules les couleurs vietnamiennes seraient hissées, tandis que lors des fêtes bouddhistes, le drapeau bouddhiste serait arboré à côté du drapeau national. C'est là un problème que vous connaissez bien. Je voudrais simplement savoir

si, à votre avis, et selon les renseignements dont vous disposez, cet accord a été pleinement mis en oeuvre, ou s'il y a eu des manquements, et dans ce cas, quels sont-ils?

Le Ministre : L'Accord du 16 juin a été signé à l'aube de ce jour. Il a été convenu entre le Vice-Président qui était Président du Comité, d'une part, et les bouddhistes, d'autre part, que la mise en oeuvre de l'Accord nécessitait un certain délai, car nous devions disposer du temps nécessaire pour le promulguer et le faire connaître dans l'ensemble du pays, jusque dans les régions les plus reculées, et il fallait donner au peuple un minimum de temps pour le comprendre et pour l'appliquer. S'il y a eu des manquements, ils ont eu lieu pendant les premiers jours qui ont suivi la signature de l'Accord par les délégations, mais je suis sûr qu'il n'y en a pas eu par la suite. Je me souviens nettement que le Vice-Président de la République a déclaré à la délégation bouddhiste que la mise en oeuvre de l'Accord prendrait au moins deux semaines, et la délégation bouddhiste a donné son accord sur ce point.

Le Président : Dois-je entendre, que les délais d'application étaient dus au seul fait que l'Accord ne pouvait être mis en oeuvre qu'après un certain temps, et, s'il en est ainsi, puis-je vous demander alors quelle est la situation actuelle en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'Accord?

Le Ministre : Peu après la proclamation de l'état de siège, le Président de la République en personne a fait une déclaration officielle selon laquelle les dispositions de l'Accord du 16 juin demeuraient en vigueur et seraient appliquées.

M. Corrêa Da Costa : Je voudrais poser une question qui me permettra de mieux comprendre le contexte de la situation générale en ce qui concerne les bouddhistes, et qui a trait en particulier aux travaux du Comité. Le document intitulé "Affaires bouddhiques" signale que le Comité interministériel a été créé en vue d'établir des contacts et des négociations avec le Comité intersectes. Il indique ensuite que le Comité intersectes ne représentait qu'une partie de la communauté bouddhiste, et que vingt organisations ont été tenues à l'écart des négociations, si bien que, pendant que le Comité interministériel discutait avec le Comité intersectes, l'Association générale bouddhiste poursuivait sa campagne d'agitation, qui a abouti au suicide du premier bonze. Voici maintenant ma question : s'il est vrai que le Comité intersectes ne représentait qu'une fraction de la communauté bouddhiste, pourquoi le Comité interministériel n'a-t-il traité qu'avec lui, tenant ainsi à l'écart des conversations l'Association générale bouddhiste qui était précisément celle qui menait les activités qui sont censées être à l'origine de ce suicide. Pourquoi l'Association n'a-t-elle pas été invitée à participer?

Le Ministre : Si vous me demandez combien il existe de groupements bouddhistes au Viet-Nam, je ne puis que vous répondre que je l'ignore, car il y en a plusieurs. Le Comité intersectes est un organe créé par les bouddhistes, qui lui ont donné son nom. Il représente plusieurs groupements, dont le principal est l'Association générale bouddhiste, qui, tout en étant le principal animateur du Comité intersectes, a poursuivi séparément ses activités; mais ce n'est pas qu'il ait été tenu à l'écart des négociations.

M. Corrêa Da Costa : Dois-je comprendre que pendant que le Comité intersectes participait aux négociations, l'Association générale bouddhiste s'occupait d'autre chose?

Le Ministre : Il y a eu deux étapes. Pendant la première, c'est l'Association générale bouddhiste qui a soulevé la question des revendications et qui les a présentées. Pendant une deuxième étape, c'est le Comité intersectes.

M. Corrêa Da Costa : Ma seconde question est du même ordre et vise également à me permettre de mieux comprendre le contexte de la question bouddhiste. Le document en question indiquait qu'avant la création du Comité interministériel et du Comité intersectes, le gouvernement avait demandé à entamer des négociations avec l'Association générale bouddhiste et l'Association de Sangha. Je voudrais savoir pourquoi ces négociations ne devaient avoir lieu qu'avec une partie de la communauté, et pourquoi d'autres grandes sectes comme le Co Son Mon, qui dit avoir plus de 2 millions d'adeptes, n'ont pas été invités à participer?

Le Ministre : Parce qu'elles n'avaient pas de revendications à présenter. D'autre part, même si nous avions voulu que le Co Son Mon participe aux négociations, les autres s'y seraient opposés, sous prétexte que les revendications du Co Son Mon ne seraient pas les mêmes que les leurs, et que cela créerait des difficultés.

M. Pinto : Je voudrais quelques éclaircissements. Il existe deux associations, n'est-ce pas? L'Association générale bouddhiste et l'Association de Sangha. Dois-je comprendre que l'Association générale bouddhiste est une association de bonzes et de laïques, alors que l'Association de Sangha est une association de bonzes seulement?

Le Ministre : Je regrette de devoir vous rappeler ce que je vous ai dit tout à l'heure : si vous me posez des questions de détail sur les organisations bouddhistes dans mon pays, je crains de ne pouvoir vous répondre; pour autant que je sache, l'Association générale bouddhiste comprend à la fois des bonzes et des laïques.

Le Président : Vous croirez sans doute que je ne comprends pas le français, mais que voulez-vous dire par : "je ne puis pas vous répondre"?

Le Ministre : Je veux dire que je ne peux pas répondre parce que j'ignore la réponse.

Le Président : Il m'est difficile de prendre acte de cette déclaration. Pourriez-vous me dire aussi précisément ou aussi généralement que vous le désirez, et sans aucun détail si vous ne tenez pas à en donner, étant donné que le problème bouddhiste n'est pas encore réglé, quel a été l'effet de la non-participation de tant de sectes aux négociations menées avec le gouvernement? Est-ce que cela a affecté et retardé la solution du problème?

Le Ministre : En ce qui concerne la première partie de la question, le gouvernement a déclaré à plusieurs reprises que le problème bouddhiste était réglé.

Le Président : Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier du concours que vous avez bien voulu nous apporter; nous en avons maintenant terminé avec nos questions.

Le Ministre : J'ai été très heureux de rencontrer les membres de la Mission, et il m'a été particulièrement agréable de faire la connaissance de son Président.

Le Président : Nous sommes tous très heureux de vous avoir rencontré; je vous remercie sincèrement des éclaircissements que vous nous avez donnés et qui nous seront fort utiles. Vous avez précisé le point de vue de votre gouvernement.

Le Ministre : Je ne sais si je suis parvenu à préciser quoi que ce soit pour la Mission, mais j'ai fait de mon mieux.

Le Président : Nous en sommes persuadés.

G. Entrevue à Hué avec le délégué du gouvernement, le général commandant le premier corps et d'autres fonctionnaires

84. Le 30 octobre 1963, le général commandant le premier corps a fait des déclarations à la délégation que la Mission avait envoyée à Hué. Voici le texte in extenso de l'entretien* avec le général et avec d'autres fonctionnaires à Hué :

M. Amor : Monsieur, je tiens à vous remercier de l'aimable accueil que vous nous avez réservé dans cette ville, capitale du Viet-Nam central. La Mission des Nations Unies a été invitée par vous et par le gouvernement à venir à Hué. Malheureusement, la Mission tout entière n'a pas pu se déplacer, parce qu'une partie de ses travaux devait être accomplie à Saigon; c'est pourquoi le Président nous a délégués tous trois. Nous ne manquerons pas de rendre compte au Président de votre exposé des incidents qui se sont produits à Hué, et nous vous remercions d'avance de toute votre coopération.

Nous vous serions également reconnaissants de bien vouloir nous procurer la traduction en anglais et en français du discours et des documents que vous avez fournis 6/.

Le délégué du gouvernement : Les principaux documents seront traduits en anglais et en français. Les documents originaux se trouvent sur la table qui est là-bas et vous pouvez en prendre connaissance si vous le voulez. Ils ont été saisis le 21 août dans des pagodes et comprennent des transcriptions de jugements ainsi que des lettres écrites par des bonzes et d'autres personnes. Ils sont authentiques. Nous pouvons en traduire tous les passages que vous désireriez avoir.

Des représentants des services civil, militaire et judiciaire du gouvernement se trouvent également ici avec moi. La plupart d'entre eux sont bouddhistes confucianistes, les autres sont presque tous, soit l'un, soit l'autre. nous pouvons donc répondre à toutes les questions que vous pourrez vouloir nous poser à ce sujet. En principe, nous sommes presque tous bouddhistes.

M. Volio : J'aimerais connaître le nom de tous ces fonctionnaires 7/.

M. Amor : La Mission vous prie de bien vouloir l'aider en répondant aux questions que nous pourrons poser pendant notre séjour dans cette ville.

M. Volio : A qui puis-je poser mes questions?

Le délégué du gouvernement : A n'importe lequel d'entre nous.

* Texte français établi d'après un texte anglais.

6/ Ces textes n'ont pas été communiqués à la Mission.

7/ Cette liste n'a pas été communiquée à la Mission.

M. Volio : Est-il vrai que le 7 mai 1963, l'armée a enlevé tous les drapeaux bouddhistes?

Le général : L'armée n'a joué aucun rôle dans l'incident du 7 mai. Elle n'a jamais été mêlée à cette affaire de drapeaux.

M. Amor : Est-ce que la question des drapeaux a été soulevée à Hué au sujet des bouddhistes?

Le général : Il y a eu un malentendu au sujet de l'ordre du gouvernement de prier la population de ne pas arborer le drapeau bouddhiste au-dessus du drapeau national. Un petit nombre seulement de bouddhistes ont pensé qu'il leur avait été interdit d'arborer le drapeau.

M. Amor : Quelle est la proportion des bouddhistes par rapport aux catholiques, à Hué?

Le délégué du gouvernement : Je ne puis pas vous donner de chiffre exact tout de suite. La majorité est bouddhiste. Je vais faire faire des recherches à ce sujet dans nos documents.

M. Amor : Pouvez-vous me dire dès maintenant la proportion approximative?

Le délégué du gouvernement : En principe, les habitants du pays sont en majorité confucianistes. Naturellement, il y a des bouddhistes et des catholiques, notamment à Hué, parce qu'il existait ici, autrefois, des familles de rois, de mandarins et de fonctionnaires. Environ 30 p. 100 des habitants sont bouddhistes. Les autres sont confucianistes ou catholiques. Je puis vous donner maintenant quelques chiffres relevés dans nos documents sur la répartition des fonctionnaires de l'Etat dans le delta du Viet-Nam central; 25 p. 100 d'entre eux sont catholiques, 31 p. 100 bouddhistes et 42 p. 100 confucianistes.

Je voudrais ajouter quelques commentaires. Je voudrais faire observer que c'est un fait exceptionnel à Hué et dans le Viet-Nam central, de réunir tous les représentants, comme c'est le cas en ce moment. Nous l'avons fait pour vous montrer notre objectivité et notre désir de vous fournir des renseignements de nature à vous aider dans votre tâche. Parmi eux se trouvent des représentants de l'armée, du pouvoir judiciaire, du rectorat, des représentants du peuple et le doyen de l'université. Nous avons demandé aux deux plus hauts fonctionnaires de chaque service de vous recevoir ici pour pouvoir vous donner avec exactitude toutes les statistiques que vous pourrez désirer. De plus, vous pourrez leur demander ou demander à n'importe quel autre habitant de Hué de venir vous voir à n'importe quel moment pendant votre séjour. Vous pourrez, à votre gré, m'en informer ou ne pas le faire. Je vous dis cela, parce qu'il existe ici un état de choses particulier. Comme Hué est une ville bouddhiste, l'armée et le gouvernement ont beaucoup de respect pour le bouddhisme; il nous serait difficile d'exercer nos fonctions sans égard pour le bouddhisme. Il importe beaucoup de faire remarquer comment

les fonctionnaires civils et militaires du gouvernement se comportent à l'égard des bouddhistes ici.

M. Volio : Est-il vrai que, selon la coutume traditionnelle des fêtes et conformément à l'usage et après accord avec les autorités, les stations radiophoniques locales diffusent un enregistrement sur bande magnétique concernant les solennités bouddhistes?

Le général : Il est d'usage de diffuser les cérémonies religieuses chaque fois que des cérémonies religieuses ont lieu. Mais il faut tout d'abord que les textes soient examinés par le personnel de la station de radiodiffusion, qui doit voir s'ils contiennent une propagande politique contre le gouvernement. On est absolument libre de radiodiffuser n'importe quelle manifestation de caractère religieux, pourvu qu'il n'y ait pas immixtion dans les affaires politiques. Cela est conforme à notre tradition et vaut pour toutes les religions, le bouddhisme ou le catholicisme.

M. Volio : Est-il vrai que, le soir du 8 mai, un bonze a porté à la station de radiodiffusion locale un enregistrement sur bande magnétique relatif aux solennités bouddhistes et que le directeur de la station a refusé de le diffuser et, si oui, pour quels motifs?

Le général : Cela est inexact. Le message avait été enregistré le matin pour être diffusé à la radio dans la soirée. Mais il y a un fait particulier. Le Rév. Thich Tri Quang a profité de cette occasion pour insérer dans le texte à émettre quelques passages contre le gouvernement; le directeur de la station radiophonique voulait que plusieurs passages qui contenaient des insultes à l'égard du gouvernement soient supprimés. Il acceptait de diffuser le message si cette demande était satisfaite. Les auteurs du message ont refusé de s'y conformer et les bouddhistes ont essayé d'envahir la station et de la détruire; une émeute a eu lieu.

M. Volio : Pouvez-vous donner plus de détails sur les circonstances de l'émeute?

Le général : Le soir de l'émission radiophonique, les bouddhistes partisans du Rév. Thich Tri Quang se sont assemblés autour de la station pour faire pression sur le directeur, afin qu'il diffuse intégralement le texte, y compris les insultes contre le gouvernement. Mais le directeur a refusé et c'est la raison pour laquelle l'émeute a éclaté.

M. Amor : Est-il d'usage de radiodiffuser chaque année des programmes sur le bouddhisme à l'occasion des solennités bouddhistes?

Le général : Oui, chaque année à toutes les célébrations religieuses.

M. Volio : Est-il exact qu'au cours des manifestations du 3 juin, des gaz toxiques ont été employés?

Le général : Contrairement à ce qu'ont prétendu la presse et les extrémistes bouddhistes, on n'a pas employé de gaz toxiques le 3 juin pour disperser les manifestants. On a demandé à l'armée d'aider la police locale à disperser les manifestants. La police avait essayé de persuader la population de se disperser, conformément au règlement, mais, malgré de nombreux appels, la population ne l'a pas fait. Finalement, la police a demandé à l'armée de l'aider, et des troupes sont venues avec des bombes à gaz lacrymogènes. Après avoir demandé une fois de plus à la foule de se disperser, les extrémistes ayant refusé de satisfaire à cette demande, nous avons employé les gaz lacrymogènes pour les disperser. Certains des manifestants étaient trop près et ont évidemment été atteints, mais il ne s'agissait que de gaz lacrymogène comme celui qu'on utilise n'importe où dans le monde dans des circonstances analogues.

M. Gunewardene : Vous avez reconnu que Hué est une ville bouddhiste. C'est en fait l'ancien siège de la culture bouddhiste au Viet-Nam. D'après mes renseignements, 5 p. 100 seulement de la population de cette ville serait catholique. Est-ce vrai?

Le délégué du gouvernement : Je peux vous dire tout de suite qu'en ce qui concerne les catholiques, ils sont tous enregistrés; il est donc facile de le vérifier. La distinction entre les bouddhistes et les confucianistes est plus difficile. Si l'on recherche les bouddhistes d'origine - ceux qui portent un nom de Bouddha et qui ont été enregistrés dans une pagode - ils représentent moins de 10 p. 100. Les confucianistes et les bouddhistes sont mélangés. En principe, tous les Vietnamiens sont confucianistes, mais maintenant certains d'entre eux vont aux pagodes et sont également bouddhistes. Ils demandent aux bonzes de venir chez eux célébrer les rites bouddhistes et ils sympathisent avec le bouddhisme sans être exactement des bouddhistes.

M. Gunewardene : Avant la fête du Visâkha (fête de nouvel an des bouddhistes), on a célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'ordination de Monseigneur Thuc?

Le délégué. Oui.

M. Gunewardene : Combien de temps cette célébration a-t-elle duré et quand a-t-elle pris fin?

Le délégué : La célébration a eu lieu après le 8 mai, pas avant.

M. Gunewardene : Mais il y a eu une célébration quelconque à ce sujet avant le Visâkha.

Le général : Monseigneur Thuc avait été nommé archevêque plusieurs années auparavant, mais la célébration du vingt-cinquième anniversaire de son ordination a eu lieu après le Visâkha.

Le délégué : Je me rappelle qu'il a été célébré en toute simplicité, à un déjeuner, uniquement par des prêtres et quelques personnalités officielles.

Le doyen de l'Université : C'était le 28 juin.

M. Gunewardene : A l'occasion de cette cérémonie, des drapeaux du Vatican ont-ils été arborés avant la célébration du Visâkha?

Le délégué : Je vois que Monsieur l'Ambassadeur n'accepte pas ma réponse, puisqu'il demande si des drapeaux du Vatican ont été arborés en ville avant le Visâkha; je vais donc récapituler les réponses que j'ai faites à toutes vos questions, pour que vous puissiez comprendre ce que le général et moi avons dit. Je vais reconstituer toute l'affaire pour pouvoir faire la lumière sur les traditions et sur les faits relatifs à la question.

M. Gunewardene : Je demande simplement si les drapeaux du Vatican ont été arborés dans toute la ville de Hué pendant la semaine qui a précédé le Visâkha.

Le délégué : Ce n'était pas à Hué, c'est pourquoi je voudrais faire cet exposé. Tout d'abord, le président Ngo Dinh Diem ne fait aucune distinction entre les drapeaux bouddhistes et les drapeaux catholiques; en revanche, il fait une distinction entre le drapeau national et tout autre drapeau, ce qui prouve son patriotisme. Quand il se déplace en dehors de la capitale, chaque fois qu'il voit un drapeau national déchiré et sale, il fait réprimander la personne responsable.

Avant le Visâkha, une solennité catholique a eu lieu, où il y avait trop de drapeaux catholiques et pas de drapeaux nationaux. Ce n'était pas à Hué, mais ailleurs. Le Président s'est fâché. Il s'agissait d'une célébration intime qui n'avait aucun caractère officiel. Elle a eu lieu dans un bâtiment catholique, non dans un bâtiment officiel. C'est donc au sujet du drapeau catholique que le Président a décidé que le drapeau national devait être déployé au-dessus de tous les autres. Malheureusement, cet ordre a été donné trois jours avant la solennité bouddhiste. A sa place, je n'aurais pas fait exécuter cet ordre immédiatement; j'aurais attendu la fin de la fête bouddhiste. Ainsi, cet incident n'aurait jamais eu lieu. Mais, par malchance, cet ordre a été mis à exécution juste la veille de la solennité bouddhiste. Le général a dit dans son exposé que l'ordre avait été mis à exécution consciemment ou inconsciemment. Je dirais qu'il l'a été consciemment, par des adversaires et des communistes. Il a été exploité par les communistes qui s'étaient déjà infiltrés parmi les catholiques et les bouddhistes et qui ont tiré profit de cette circonstance. Ainsi, l'incident a été créé non pas par les bouddhistes, mais par de prétendus bouddhistes qui s'étaient infiltrés.

M. Gunewardene : Voulez-vous dire que le Rév. Thich Tinh Khiet est communiste?

Le délégué : Non. je suis certain qu'il était opposé à ce mouvement. Je vais vous dire pourquoi. Il y a ici, dans cette pièce, un véritable bouddhiste : le doyen de l'université. Il n'a aucunement participé à ce mouvement. /...

M. Gunewardene : Le 10 mai 1963, un manifeste a été publié, et le nom du Rév. Thich Tinh Khiet y figure.

Le délégué : M'avez-vous demandé si le Rév. Thich Tinh Khiet sait lire ou non?

M. Gunewardene. Non.

Le délégué : Eh bien, Thich Tinh Khiet ne sait pas lire. Je puis vous dire qu'il ne voulait pas signer le document, et quand les délégués sont venus, le 1er mai, il ne voulait pas signer les papiers.

Le général : On lui a fait signer un document écrit en vietnamien, or il ne peut lire que les caractères chinois; il ne savait donc pas ce qu'il signait.

M. Gunewardene : Connaissez-vous le Dr Hans Holterscheidt et Erich Wulff?

Le délégué. Je les connais. J'ai reçu le Dr Holterscheidt et je puis vous assurer qu'il est fou.

M. Gunewardene : Ce fou a traité 50 victimes?

Le général : C'est inexact.

Le délégué : En tant que délégué du Viet-Nam central, je dois vous dire ce que je pense des médecins allemands. Je demande à la Commission de me laisser exprimer mon sentiment. J'ai parlé à cet homme et il faut que je dise ce que je pense de lui. Au Viet-Nam, on peut trouver dans une même famille des catholiques et des bouddhistes. C'est un trait caractéristique du Viet-Nam. Cet homme ne comprend pas cette tolérance. Il ne fait que se rappeler les cruautés nazies. Mais le Vietnamien est pacifiste et ne comprend pas cela. C'est pourquoi le pacifisme existe au Viet-Nam. Il n'y a jamais de querelle entre les Viet-Namiens ni entre les religions.

M. Gunewardene : Est-il vrai que des camions et du matériel de l'armée ont été utilisés pour des fêtes catholiques?

Le général : Non, on ne les emploie que pour combattre le Viet-Cong. Cependant, l'armée participe aux préparatifs de toutes les fêtes religieuses.

M. Gunewardene : A la fête du Visâkha?

Le général : Oui, à toutes les fêtes religieuses, l'armée participe aux préparatifs, parce que, dans notre armée, nous avons des soldats catholiques et des soldats bouddhistes. Le 8 mai, des soldats bouddhistes ont arboré des drapeaux bouddhistes dans nos pagodes militaires. Ainsi, nous ne refusons aucune aide aux bouddhistes.

M. Gunewardene : Quelques appartements appartenant à l'Eglise ont été construits récemment.

Le général : Où?

M. Gunewardene : A Hué.

Le délégué : Je ne suis pas au courant de cela. Cela ne nous concerne pas. J'allais achever ma réponse et voilà que vous me posez une question qui ne nous concerne nullement, mais je pourrai néanmoins vous répondre. Puis-je continuer? Vous avez posé une question au sujet de la tradition qui consiste à radiodiffuser les solennités religieuses. Oui - C'est une tradition de diffuser les fêtes aussi longtemps que l'émission radiophonique traite expressément de la fête - même s'il s'agit de fêtes célébrées dans d'autres villes. Mais il est entendu que ces émissions s'adressent à la population pour que les habitants puissent les écouter chez eux, et que cela ne doit pas fournir l'occasion de les inviter à s'assembler devant la station radiophonique pour écouter l'émission. C'est ainsi que cette diffusion avait été organisée et qu'elle avait eu lieu depuis le matin de ce jour-là, lorsque tout le programme de célébration religieuse a été modifié pour faire place à des revendications. Je puis faire venir des témoins qui l'attesteront. Plusieurs bonzes étaient contre cette modification. Ainsi, cela a été projeté d'avance par Thich Tri Quang et cette question de radio-diffusion a été organisée les 7 et 8 mai, à l'avance, en vue de provoquer une émeute. C'est pourquoi l'autorisation de radiodiffuser a été refusée.

H. Rapport du Président de la Mission sur son entrevue du 31 octobre 1963 avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

85. Le Président de la Mission a rendu visite le 31 octobre 1963 au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères pour examiner la possibilité d'avoir un entretien avec le bonze Thich Tri Quang qui s'était réfugié à l'ambassade des Etats-Unis de Saigon (voir plus haut par. 51 et 52). Voici le compte rendu de cette entrevue fait à la Mission par le Président*.

"J'ai eu une entrevue avec le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, dans son cabinet, aujourd'hui à 15 heures, pour lui parler de la question d'un entretien de Thich Tri Quang, qui a trouvé asile à l'ambassade des Etats-Unis à Saigon. J'ai cru préférable de demander à un membre de la Mission de m'accompagner à cette occasion. J'ai donc prié l'ambassadeur da Costa de venir avec moi et il a eu l'amabilité d'accepter.

"Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères nous a reçus dans son cabinet. Il a commencé par nous demander si la Mission était revenue de Hué et si elle avait terminé ce qu'elle avait à y faire. Je lui ai répondu que la Mission était rentrée, qu'elle avait vu toutes les personnes qu'elle voulait voir et qu'elle avait terminé sa tâche. Les membres de la Mission restés à Saigon avaient pu, grâce à la coopération du gouvernement, entrer en rapport avec les personnes qu'ils souhaitaient voir. La besogne avançait donc et, aujourd'hui, j'avais l'impression que si la Mission faisait un nouvel effort et continuait à bénéficier du concours du gouvernement, nous pourrions terminer notre tâche à la fin de la semaine.

"Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères s'est dit profondément sensible au fait que la Mission reconnaissait la coopération du gouvernement.

"Je lui ai dit que certaines dépêches de presse avaient rapporté qu'un membre de la Mission aurait laissé entendre que le Gouvernement vietnamien ne coopérait pas avec la Mission. Je lui ai assuré qu'aucun membre de la Mission n'avait fait une telle déclaration à la presse et que, quand bien même quelqu'un l'aurait fait, cela ne reflétait pas l'opinion de la Mission, qui était reconnaissante au gouvernement de sa coopération.

"Je lui ai dit ensuite qu'une seconde dépêche du même jour avait indiqué qu'un membre de la Mission, sir Senerat Gunewardene, avait rendu visite à l'ambassadeur des Etats-Unis à Saigon. J'ai tenu à lui assurer, en mon nom et au nom de la Mission, que la chose était aussi nouvelle pour moi qu'elle pouvait l'être pour les autres lecteurs de cette information.

"La dépêche ajoutait que cette visite était due à l'amitié qui unissait sir Senerat Gunewardene à l'ambassadeur Lodge depuis l'époque où ce dernier

* Texte français établi d'après un texte anglais.

était le représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'ONU. J'ai dit que j'en avais parlé à l'ambassadeur à son retour de Hué et qu'il m'avait déclaré qu'il s'agissait d'une visite absolument privée, si bien qu'il n'avait pas jugé nécessaire d'en informer la Mission, afin qu'elle n'y soit pas du tout mêlée.

"J'ai dit au Secrétaire d'Etat qu'il ne s'agissait là toutefois que de questions secondaires et que le sujet dont je venais l'entretenir cet après-midi concernait une personne qui avait trouvé asile à l'ambassade des Etats-Unis. Je lui ai dit que, lors de notre entrevue de la veille avec le Ministre de l'intérieur, ce dernier avait mentionné le nom de Thich Tri Quang et que nous lui avions demandé de nous fournir des renseignements au sujet de ce bonze. Étant donné la notoriété de cette personne dans le monde entier, j'ai dit que je pensais qu'il serait de l'intérêt de tous - de la communauté boudhiste, du Gouvernement vietnamien, de la Mission, ainsi que de l'Assemblée générale - que la Mission ait un entretien avec cet homme, quelle que puisse être sa personnalité ou la nature de son rôle dans le problème boudhiste.

"J'ai exposé au Secrétaire d'Etat que, lorsque je lui avais montré la liste des témoins que nous souhaitions entendre, j'avais cru bon de ne pas y porter le nom de ce bonze, me réservant, pour ne pas créer d'embarras, d'en parler à part, comme d'un cas spécial, avec le Gouvernement vietnamien. Le moment était venu d'aborder ce sujet avec lui et de demander quelle était l'attitude du Gouvernement vietnamien à l'égard de ce cas.

"Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a déclaré vouloir dire d'abord quelques mots du passé de cette personne. L'homme venait d'une région proche de celle dont il était lui-même originaire, et il le connaissait très bien. Il s'agit de la province de Quang Wan, qui est également celle du Président de la République.

"En 1945, l'intéressé avait pris part au mouvement communiste. Beaucoup de non-communistes avaient fait comme lui à l'époque, leur but commun étant alors l'indépendance du pays. Mais l'homme en question avait créé une association boudhiste, étroitement liée au front communiste.

"Il avait été arrêté deux fois par les Français. Ceci, bien entendu, ne prouvait pas qu'il fût communiste. Le Secrétaire d'Etat lui-même avait été arrêté par les Français. Mais il connaissait ses sympathies sur le communisme. Il avait entendu ses sermons. Un jour, il avait dit publiquement à Hué qu'il n'y avait pas d'opposition métaphysique entre le boudhisme et le communisme, que les deux doctrines étaient compatibles. C'était là la première indication que sa pensée inclinait vers le marxisme.

"Toutefois, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères ne fondait pas sa conclusion sur ce fait, car certains chrétiens progressistes pouvaient également suivre la même ligne de pensée. Il avait connaissance de faits :

précis. Le premier était les rapports de cet homme avec Le Dinh Tham, fondateur de l'Association générale boudhiste et président de la Ligue pour la paix à Hanoï, il y a quelque 25 ans. On savait qu'en 1951, il avait eu des entrevues à Dalat avec un docteur communiste français. C'était ce personnage qui, sans être le chef des boudhistes, était le dirigeant du mouvement boudhiste. Leur chef spirituel était Thich Khiet, mais le véritable dirigeant occulte du mouvement était l'homme en question.

"On possédait une collection de lettres adressées au Vice-Président en sa qualité de Président du Comité interministériel. Ces lettres, écrites au nom du Comité intersectes, reflétaient exactement une manière de penser qui était propre à cet homme. C'était lui qui avait ouvert un bureau et rassemblé les jeunes boudhistes qui étaient disposés à prendre les armes pour la défense du mouvement boudhiste. Dans la liste que la Mission avait communiquée au gouvernement figuraient trois ou quatre personnes qui étaient également dans l'opposition et, si ce n'avait été une question de principe, le gouvernement n'aurait pas vu d'objection à ce que la Mission s'entretienne avec ces personnes. Mais c'était une question de principe et le gouvernement ne pouvait autoriser cela. En fait, le Secrétaire d'Etat ne savait pas lui-même si ces personnes étaient encore dans l'opposition.

"Restait le 'groupe de la Caravelle', composé de 18 membres qui avaient signé le manifeste. Lorsque le problème boudhiste était devenu aigu, ces personnes avaient fait connaître au gouvernement qu'en raison des dangers qui menaçaient la nation, elles abandonnaient leur politique partisane et se ralliaient à l'intérêt de la nation. L'un des signataires était Tran Van Do, demi-frère de l'ancien ambassadeur du Viet-Nam à Washington, c'est-à-dire du père de Mme Nhu. Le Ministre a également mentionné le Dr Phan Huy Quat, qui travaillait au Ministère de la santé.

"Le Ministre tenait donc à assurer à la Mission que le gouvernement, en n'acceptant pas certains noms, n'obéissait qu'à un motif de principe, mais que l'homme en question qui s'était réfugié à l'ambassade des Etats-Unis était le véritable dirigeant de tous les mouvements boudhistes d'insurrection politique. Le Ministre a exposé ensuite la politique suivie par le gouvernement pour faire face à la situation, notamment en ce qui concerne la défense contre le communisme. L'asile obtenu par cet homme faisait partie de la tactique destinée à répondre à la stratégie du gouvernement, qui était de couper les communistes des hameaux stratégiques et à isoler le gouvernement en créant un malentendu entre les Vietnamiens et les Etats-Unis. Telle était la clef de toute la situation, a-t-il déclaré. L'homme en question n'avait pas été arrêté par le gouvernement avec d'autres bonzes, parce qu'il ne vivait pas dans une pagode comme les autres bonzes. Il menait une existence de combattant révolutionnaire. Il n'avait pas de résidence connue et changeait sans cesse de demeure. Cela montrait que ce n'était pas un bonze ni un chef religieux comme les autres. Son comportement différait de celui des autres bonzes; le Rév. Khiet, par exemple, aurait pu lui aussi se faire brûler ou quitter le pays.

"Le Ministre a ajouté que lorsque cet homme s'était présenté à l'ambassade des Etats-Unis, il y était attendu par des photographes et des représentants de la presse. Cette tactique de l'ennemi avait mis le Gouvernement des Etats-Unis, tout comme le Gouvernement vietnamien, en très mauvaise posture. Si les Etats-Unis refusaient de le recevoir, ils donneraient aux boudhistes un grief contre eux. S'ils le recevaient, conformément à la stratégie de l'ennemi, le fait pouvait être interprété comme marquant l'appui du Gouvernement des Etats-Unis à la cause boudhiste et son hostilité à l'égard du Gouvernement vietnamien. Le Ministre a déclaré que la présence de l'intéressé à l'ambassade des Etats-Unis était contraire à la loi du pays. Depuis lors, le Rév. Khiet lui avait enjoint de se rendre à la pagode, et le Ministre lui avait également donné l'ordre de rentrer. Mais le Gouvernement des Etats-Unis ne l'avait pas livré. Ce fait a-t-il dit, empêchait l'exercice et l'exécution d'un acte du chef spirituel des boudhistes; il constituait une immixtion dans la religion en même temps qu'il faisait obstacle à l'application de la loi vietnamienne contre un citoyen qui l'avait violée.

"Le Ministre a déclaré alors qu'au regard du droit international, le bénéficiaire de l'asile ne pouvait avoir aucune activité ni contact sans l'agrément du gouvernement du pays. Dans ce cas particulier, le Gouvernement vietnamien était opposé à tout contact entre Thich Tri Quang et la Mission ou toute autre personne. Il ne pourrait autoriser ce contact que si le bonze était remis aux autorités.

"Le Ministre a ajouté que l'homme en question était encore en contact avec les organisations clandestines, à l'effet, notamment, de provoquer certaines manifestations pendant le séjour de la Mission à Saigon ainsi que des suicides par le feu. Le Ministre a précisé qu'il avait beaucoup de sympathie pour ceux qui s'étaient fait brûler. En fait, il estimait que le suicide était un acte que chacun ne pouvait que déplorer, mais que les suicides en question devaient être considérés comme autant de meurtres organisés. On avait dit aux victimes que le gouvernement avait fait tuer le Rév. Khiet, que le gouvernement avait fait tuer Dieu Hue, qu'il avait fait noyer des centaines de bonzes, qu'il avait incendié la pagode Xa-Loi, et qu'ils devaient donc se suicider pour protester contre ces actes du gouvernement.

"A titre d'exemple, le Ministre a décrit trois cas de suicide. Le premier, celui de Thich Quang Duc, avait eu lieu le 11 juin. Le Ministre a déclaré qu'il en avait été informé une semaine à l'avance et qu'il avait voulu l'empêcher. La veille du suicide, à 21 heures - l'incident a eu lieu à 9 heures du matin - une femme, que le bonze en question connaissait personnellement, était venue le voir pour lui dire qu'elle avait entendu parler de ses intentions de suicide. Le bonze lui avait répondu que c'était vrai, qu'il en avait eu l'intention quelques semaines auparavant, mais qu'ayant relu les enseignements sacrés du Bouddha, il avait constaté que le Bouddha n'autorisait pas le suicide; il avait donc changé d'avis et voulait continuer à vivre.

Au moment même où cette femme rendait visite au bonze, des préparatifs étaient faits pour les incidents du lendemain. Une longue procession avait été organisée et le bonze fut amené dans une Austin, accompagné de deux autres bonzes en tête de la procession. La procession s'arrêta devant l'ambassade du Cambodge, pays qui, comme on sait, n'est pas en bons termes avec le Gouvernement vietnamien. Le bonze ne marchait pas seul, il était soutenu sous les bras par les deux autres bonzes. Il semblait drogué. Les bonzes versèrent de l'essence sur lui. Des photographes et des représentants de la presse se trouvaient là, devant l'ambassade. Tout le monde, sauf le gouvernement, était au courant. La victime sortit un briquet pour mettre le feu à sa personne, mais comme le briquet ne fonctionnait pas, l'un de ses compagnons l'enflamma avec une allumette.

"Pourquoi le briquet n'avait-il pas fonctionné? C'était une question qu'il fallait se poser! Le moine en avait-il retiré la pierre? Nous avons essayé d'arrêter le bonze qui a porté la flamme, mais nous n'y sommes pas parvenus, a déclaré le Ministre. Ou bien, pris de remords, il a dû s'enfuir, ou bien les communistes le gardent en détention, son témoignage étant capital. Ni la police ni les pompiers n'ont pu sauver la victime, car ils ne sont pas parvenus à briser le cercle que les bonzes formaient autour d'elle. Nous avons également des photographies de cette scène, notamment celles qui ont paru dans Paris-Match.

"Quant au deuxième incident, la tactique avait changé, le Président ayant déclaré que le premier incident était un meurtre. Depuis lors, ou bien les bonzes se sont brûlés en cachette, ou bien les victimes ont allumé le feu elles-mêmes. C'est ce qui s'est passé pour un jeune homme de 18 ans. Ce jeune homme était allé trouver les catholiques, mais il n'avait pas été admis, car il semblait être totalement dépourvu d'intelligence. Comme il se sentait seul, il était allé vivre dans une pagode. Là, il préparait un examen d'études secondaires. Le fait est intéressant, parce qu'il est évident qu'il n'avait pas l'intention de mourir; sinon, pourquoi aurait-il préparé un examen?

"Il fut désigné selon la pratique de l'organisation pour le suicide. Il a voulu s'échapper mais a été rattrapé et le Ministre croit qu'il a été battu à mort avant d'être brûlé. Lorsqu'il a été trouvé dans un champ, il n'y avait personne autour de lui et il brûlait encore. La position dans laquelle il a été trouvé indique qu'il était mort de cette manière, car il avait les bras et les jambes étendus, alors que ses membres auraient été repliés s'il était mort par le feu. Il y a également des photographies de la chose.

"Ce jeune homme avait un frère, qui a voulu intenter un procès à la pagode, mais les journaux ont déclaré que c'était le gouvernement qui avait fait tout cela afin de camoufler l'immolation.

"Le troisième cas est celui d'un homme assez âgé, qui a un fils, également bonze, qui enseigne à la Faculté des Lettres de Saigon. Il a été, lui aussi, désigné par l'organisation. Le Secrétaire d'Etat a dit qu'il avait été assassiné et que son fils pourrait en témoigner. Il a ajouté que l'homme qui

était derrière tout cela était Thich Tri Quang. C'est ainsi que les choses étaient arrangées. Le groupe aurait voulu ajouter 10 cas à la liste des holocaustes, pendant le séjour de la Mission, tous étant des personnes instruites par Thich Tri Quang.

"Il était alors 17 heures, et le Secrétaire d'Etat nous a dit qu'il avait pris rendez-vous avec l'ambassadeur du Canada. Je lui ai répondu que nous ne voulions pas le retarder mais que je tenais à connaître la position exacte du Gouvernement vietnamien.

"Le Secrétaire d'Etat a déclaré que le Gouvernement vietnamien était opposé à tout contact avec Thich Tri Quang parce que le droit d'asile ne permettait pas au bénéficiaire d'entreprendre une activité quelconque ni d'entrer en contact avec qui que ce fût. C'est pourquoi le Secrétaire d'Etat avait été informé qu'à l'Ambassade même, l'intéressé se trouvait dans une pièce sans fenêtre. Si les Américains le remettaient aux autorités vietnamiennes, celles-ci permettraient à la Mission de lui parler, tout comme elle avait pu parler avec les autres.

"J'ai dit au Secrétaire d'Etat que, puisqu'il avait un rendez-vous, nous allions nous retirer. Comme nous prenions congé, il a déclaré que ce serait une bonne idée que la Mission, qui avait pris contact avec toutes les sectes du 'Grand Véhicule', visite également au moins une communauté du 'Petit Véhicule'. Personnellement, il pensait d'ailleurs que cela ferait particulièrement plaisir à sir Senerat Gunewardene, l'ambassadeur de Ceylan, et j'ai répondu que la Mission le ferait certainement très volontiers.

"Le Ministre a ajouté que la visite pourrait sans doute se faire dans l'après-midi du samedi, ce que nous avons accepté."

CHAPITRE IV

AUDITION DE TEMOINS ET COMMUNICATIONS RECUES PAR LA MISSION

A. Audition de témoins

86. A Saigon, la Mission a entendu des moines, des religieuses et des dirigeants bouddhistes dans trois pagodes, une prison et un hôpital, ainsi qu'au siège de la Mission, à l'Hôtel Majestic. La délégation de la Mission à Hué a procédé à l'audition de témoins dans une pagode et à l'Hôtel Central. A la prison de Saigon, la Mission a aussi entendu un dirigeant laïque bouddhiste. Tous ces témoins étaient des personnes que la Mission avait demandé à voir.

87. La Mission a également interrogé un certain nombre de laïques, tant à Saigon qu'à Hué. Parmi les personnes entendues, cinq l'ont été sur la demande de la Mission, qui pensait que leurs témoignages pourraient être pertinents en raison des postes importants que certaines d'entre elles occupaient dans l'enseignement, ou en raison des responsabilités de caractère non gouvernemental qu'elles assumaient et qui les mettaient en contact avec beaucoup de gens. D'autres avaient été mêlées aux événements qui s'étaient déroulés à Hué ou à Saigon, et la Mission désirait connaître leur version des événements dont elles avaient été témoins, en faisant abstraction de leurs sentiments ou de leurs opinions sur ce qu'elles avaient pu entendre indirectement.

88. Sept témoins laïques s'étaient déclarés, de leur propre initiative, disposés à comparaître devant la Mission. Quelques-uns disaient avoir été eux-mêmes témoins de certains événements; d'autres avaient des vues de caractère général à exprimer sur l'affaire bouddhiste.

89. La Mission a également entendu un certain nombre d'étudiants, garçons et filles au camp de jeunesse le Van Duyet. D'après les déclarations de son directeur, ce camp avait été créé le 1er août 1963 et était placé sous le contrôle du Département de la sécurité. Tous ces étudiants avaient été arrêtés à la suite de certaines manifestations qui s'étaient produites au lendemain des événements de Saigon, en août 1963. Les étudiants avaient été détenus plus ou moins longtemps par la police; ils avaient été amenés ensuite au camp de jeunesse où ils suivaient des cours sur des sujets politiques. La Mission a été informée que leur période

normale de détention au camp était de deux semaines, après quoi ils étaient libérés et renvoyés chez leurs parents.

90. On a demandé aux témoins, au cours des auditions, s'ils avaient des déclarations à faire; certains ont fait des déclarations, après quoi les membres de la Mission leur ont posé des questions auxquelles ils ont répondu; certains des témoins ont dit qu'ils n'avaient pas de déclaration à faire. Ils ont été interrogés par les membres de la Mission.

91. Tous les témoins ont été priés de décliner leur identité. On leur a expliqué le but de la visite de la Mission. On leur a dit qu'ils étaient considérés comme déposant sous serment et qu'ils étaient interrogés en l'absence de tout fonctionnaire du gouvernement et que tout ce qu'ils diraient serait considéré comme strictement confidentiel.

92. Dans les comptes rendus sténographiques des dépositions des témoins, reproduits ci-après, tous les détails qui, de l'avis de la Mission, pourraient permettre l'identification des témoins ont été supprimés.

93. Témoin No 1

Lorsqu'on lui a demandé s'il avait été informé de l'arrivée de la Mission, le témoin a répondu que, puisqu'on venait de lui expliquer que tout ce qu'il dirait resterait confidentiel, il répondrait "oui". Il disait avoir été prévenu à 10 heures du matin, ce même jour, qu'une mission allait arriver. On lui a demandé alors s'il avait été informé dans quel but la Mission s'était rendue au Viet-Nam; il a répondu qu'on lui avait dit que la Mission venait enquêter sur les faits relatifs aux rapports entre le gouvernement et la communauté bouddhiste.

Le Président : Les accusations portées contre le Gouvernement du Viet-Nam d'avoir violé les droits religieux de la communauté bouddhiste sont-elles fondées à votre avis? Si oui, nous voudrions avoir autant d'exemples que vous pourrez nous en donner de la manière dont ils ont été violés.

Le témoin : Les allégations selon lesquelles le gouvernement viole les pratiques ou la loi bouddhiste ont toutes leur origine au Centre Viet-Nam, dans quatre provinces différentes, et remontent à trois ou quatre ans. Les noms de ces provinces sont les suivants : Phu Yen, Binh Dinh, Quang Nam et Quang Ngai. Quant aux autres allégations, je ne sais rien à leur propos. Les groupes bouddhistes de ces provinces ont envoyé leurs doléances au gouvernement et à l'association qui les représente à Saigon. Vous les trouverez dans ces documents. Vous devez certainement connaître aussi les cinq revendications présentées cet été au gouvernement. Je ne connais pas d'autres accusations. Au Viet-Nam, 80 p. 100 de la population sont bouddhistes, et les fêtes religieuses des bouddhistes ne sont pas vues d'un bon œil par le Président, qui voit en revanche d'un bon œil les fêtes catholiques. Par exemple, à Noël, il y a une grande fête et le gouvernement participe aux cérémonies qui ont lieu à l'église.

Le Président : Le mouvement bouddhiste a-t-il été inspiré de quelque façon, ainsi que certaines personnes le prétendent, par les communistes, par le Viet-Cong, ou par certains agents étrangers? Avez-vous, vous-même, ou qui que ce soit de votre connaissance, été victime d'une telle incitation?

Le témoin : Toute l'affaire a commencé à Hué. Comme vous le savez, là-bas, à l'occasion de la grande fête bouddhiste, la question du drapeau bouddhiste a été soulevée. Cet incident a semé le trouble jusqu'à Saigon et c'est ainsi que cela a continué. Quant à moi, je n'ai été poussé par personne.

M. Gunewardene : Y a-t-il eu incitation à Hué?

Le témoin : Je n'en sais rien.

Le Président : Vous-même, ou tout autre membre de votre secte, avez-vous été invités à servir dans l'armée pour y remplir les fonctions religieuses d'aumônier militaire?

Le témoin : Au Viet-Nam, il n'y a pas encore eu un seul cas de prêtre bouddhiste servant dans l'armée.

Le Président : Les moines bouddhistes estiment-ils que les gens dans l'armée ont besoin de tels services religieux, de la même façon que l'on ressent ce besoin dans la religion catholique?

Le témoin : Non, il n'est pas nécessairement conforme à la croyance bouddhiste d'avoir un aumônier militaire, parce que les prêtres bouddhistes ne veulent pas voir de champ de bataille. Il y a beaucoup de bouddhistes dans l'armée qui demandent les services d'aumôniers, mais les prêtres refusent de les servir.

Le Président : Pensez-vous, en tant que moine, que les intérêts de la nation doivent primer tout autre intérêt?

Le témoin : Il existe plusieurs obligations, comme celles envers la nation, envers ses parents et envers d'autres associations, mais il est impossible de dire que l'une soit supérieure à une autre sans connaissance du contexte. Si vous participez à quelque chose qui a rapport au pays, alors c'est le pays qui vient en premier lieu. Si c'est à quelque chose qui se rapporte à la religion, c'est alors la religion qui prime.

Le Président : Pendant combien de temps avez-vous été détenu, et où? Avez-vous été bien ou mal traité? Êtes-vous l'un des hommes du deuxième rang au sein de l'Association générale bouddhiste? Avez-vous été contraint de démissionner? Le gouvernement a-t-il imposé à l'Association de nouveaux dirigeants désignés par lui à la place des véritables dirigeants?

Le témoin : J'ai été arrêté par l'armée le 21 août. On m'a tout d'abord conduit à l'un des postes de la police de sécurité, où je suis resté jusqu'au 22 août dans la nuit, et d'où l'on m'a transféré ici, où je me trouve depuis lors. J'ai été bien traité. Je suis l'un des hommes du deuxième rang au sein de l'Association générale bouddhiste. Il n'a jamais été question de me forcer à démissionner, mais j'ai estimé que ma mission avait pris fin au moment de mon arrestation. Après quoi, comme vous le savez, il y a eu des négociations entre le gouvernement et la Commission constituée à cet effet, et ils sont parvenus à un accord, au sujet duquel je ne sais rien. J'étais à la pagode Xa-Loi au moment de mon arrestation.

M. Gunewardene : Quand la police est venue à Xa-Loi, a-t-elle causé des dégâts à la pagode?

Le témoin : Il y a eu beaucoup de bruit, cloches, tambours, bidons d'essence. Alors, je suis allé me cacher. C'est pourquoi je ne sais pas ce qui s'est passé. Puis on m'a emmené.

Le Président : Est-ce que la porte a été défoncée?

Le témoin : J'ai entendu le bruit de la porte qui était enfoncée, mais je n'ai pas vu comment cela s'est passé.

Le Président : Est-il vrai que la police ait jeté quelqu'un par la fenêtre?

Le témoin : J'étais en haut, puis on m'a emmené en bas. Je ne l'ai pas vu. Donc je ne sais pas.

M. Corrêa da Costa : A quelle heure l'opération contre la pagode a-t-elle eu lieu?

Le témoin : A minuit et demi.

Le Président : Aviez-vous verrouillé la porte lorsque vous vous êtes caché?

Le témoin : Non. Je me suis caché au grenier, où il n'y avait pas de porte à verrouiller.

M. Amor : A votre connaissance, les moines qui se sont suicidés par le feu l'ont-ils fait pour protester contre le fait que le gouvernement favorise les catholiques par rapport aux bouddhistes, ou l'ont-ils fait pour quelque autre raison? Et si tel est le cas, quelles sont ces raisons?

Le témoin : Ceux qui se sont suicidés l'ont fait pour soutenir la cause bouddhiste et pour aucune autre raison.

M. Gunewardene : Depuis combien de temps travaillez-vous à la pagode Xa-Loi?

Le témoin : Depuis trois mois et demi.

M. Gunewardene : Y étiez-vous au moment du Wisâhka?

Le témoin : Comme vous le savez, ce jour-là nous avons des cérémonies dans tous les temples. Non, je n'y étais pas à ce moment-là.

M. Gunewardene : Combien de personnes viennent-elles d'habitude à la pagode Xa-Loi un jour de fête religieuse?

Le témoin : Cela dépend de l'importance de la fête. Lors de fêtes mineures, il y a peu de gens, et dans les grandes occasions, il y a beaucoup de monde. Le dimanche, qui n'est pas un jour de fête religieuse, mais qui n'est pas un jour de travail, il y a généralement plus de 1 000 personnes qui viennent à la pagode.

M. Gunewardene : Et combien de personnes, un jour de fête religieuse?

Le témoin : Un jour de grande fête religieuse, il y a au total 10 000 personnes environ au temple de Xa-Loi. Si toutes les sectes de Saigon participaient au culte ensemble, le nombre des fidèles pourrait atteindre plus de 100 000. Les jours de fêtes religieuses d'importance moyenne, il y a environ 30 000 personnes.

M. Gunewardene : Combien de moines y avait-il dans la pagode quand l'armée a fait irruption?

Le témoin : Il y avait plus de 400 prêtres et moines.

94. Témoin No 2

Le témoin : Avant de commencer ma déposition, je voudrais vous remercier de la peine que vous avez prise de venir d'Amérique pour étudier la situation du bouddhisme au Viet-Nam. La nouvelle de votre arrivée a fait sur moi une très vive impression.

Le Président : Voudriez-vous faire une brève déclaration générale sur la situation? Nous pourrions vous écouter pendant une dizaine de minutes, et puis nous aurons peut-être des questions à vous poser.

Le témoin : Vous avez certainement été informés de ce que l'on appelle dans le monde : le problème bouddhiste au Viet-Nam. Voici ce que je veux vous dire. Le 5 mai, le Directeur du cabinet du Président est venu nous faire part du désir exprimé par le Président de la République que le drapeau bouddhiste ne soit hissé ni dans les rues ni à l'extérieur de la pagode, mais uniquement à l'intérieur de la pagode. On lui a répondu que la question de l'utilisation des drapeaux bouddhistes avait été réglée par un décret du Ministre de l'intérieur. Ce n'était pas une question de tolérance, c'était une affaire qui avait été réglée, qui était réglementée par un décret officiel. Si le Président de la République voulait maintenant changer ces règlements, il devait publier un nouveau texte les modifiant. On ne pouvait pas donner suite à une simple demande verbale. Il existait un texte officiel, qui avait été promulgué et qui était en vigueur. Le Directeur du cabinet s'en est allé, mais il est revenu ensuite en insistant. Le Président voulait qu'on donne suite à sa demande, mais il ne voulait pas du texte officiel... J'ai pensé qu'à Xa-Loi je pourrais peut-être faire quelque chose pour plaire au gouvernement; mais partout ailleurs dans le pays, et notamment à Hué, on pouvait s'attendre à de graves incidents. Deux jours plus tard, un télégramme circulaire a été envoyé dans toutes les régions du pays. Il n'interdisait pas l'emploi des drapeaux bouddhistes, mais le limitait contrairement à un décret officiel qui avait été promulgué par l'autorité compétente, le Ministre de l'intérieur. Comme je m'y attendais, il y a eu des manifestations à Hué contre ce nouveau règlement. Le soir, il y a eu de nouvelles manifestations et le sang a coulé à Hué. Les bouddhistes affirment que les forces de la police ont mitraillé les manifestants qui se trouvaient près du poste radiophonique et lancé sur eux des cartouches de dynamite. Le gouvernement dit que c'est le Viet-Minh qui l'a fait.

Après les incidents sanglants de Hué, le Président de l'Association générale bouddhiste, qui réside toujours à Hué et a des délégués à Saigon, s'est joint au Président des associations locales et a lancé un mouvement de défense du drapeau bouddhiste. Il a envoyé au président Diem, par l'entremise du délégué de celui-ci à Hué, une proclamation dans laquelle il formulait les cinq demandes que vous connaissez et que je n'ai pas besoin de répéter. Notre Président a envoyé une personne à Saigon pour nous apporter cette proclamation, ainsi que deux lettres : l'une adressée à Than Chio, vice-président de l'Association générale bouddhiste au sein de laquelle il représente le Sangha, la communauté des moines. Je crois que vous l'avez vu; ultérieurement, il est devenu président du Comité intersector. L'autre lettre était adressée au

vice-président de l'Association générale bouddhiste qui représente la communauté laïque. Dans ces lettres, le président nous enjoignait de soutenir le mouvement de Hué afin d'obtenir satisfaction sur les demandes bouddhistes. C'est ainsi que le mouvement déclenché à Hué s'est étendu peu à peu à Saigon.

M. Koirala : Voulez-vous dire que le Président de l'Association générale bouddhiste a "provoqué" le mouvement ou qu'il l'a "inspiré"?

Le témoin : Je dois préciser qu'il y a eu tout d'abord un mouvement spontané des fidèles bouddhistes, le 8 mai, jour anniversaire du Bouddha. Il y eut une procession de pagode en pagode, et les fidèles ont profité de cette occasion pour porter des bannières sur lesquelles figuraient des inscriptions protestant contre l'interdiction du drapeau et contre la discrimination politique, contre une action que les bouddhistes de Hué considéraient comme insultante et injuste. Ce mouvement était tout à fait spontané, il n'a été ni organisé, ni ordonné par qui que ce soit. Le soir, à la station de radio où la police était très agitée, il y a eu de nombreux coups de feu, des gens ont été tués et la foule a été momentanément dispersée. Toutefois, 20 minutes plus tard, les gens n'ont plus été effrayés par les fusils et les tanks et sont revenus sur les lieux. Je n'y étais pas, mais on m'a dit que certains ont même grimpé sur les tanks. Ils n'avaient plus peur. La foule était très excitée. C'est alors que le Président de l'Association générale bouddhiste a jugé qu'il fallait prendre la situation en main pour éviter une rébellion ouverte, calmer la foule et en même temps essayer de prendre contact avec les autorités en vue d'arranger et régler cette affaire. Personne ne désirait que cela dégénère en une rébellion ouverte. Cela n'a pas été organisé par les moines. Comme je vous l'ai dit, nos supérieurs à Hué ont envoyé une proclamation au Président de la République, par l'entremise de son délégué à Hué. Plusieurs jours passèrent et nous n'avons entendu parler de rien. Alors, à Saigon, nous, membres de l'Association générale bouddhiste vivant à Saigon, nous nous sommes réunis en comité et nous avons décidé d'élargir notre action en invitant d'autres sectes à nous rencontrer afin de créer un comité intersectes. La raison en était que nos cinq revendications intéressaient toutes les sectes bouddhistes et n'étaient pas une affaire privée de l'Association générale bouddhiste. Ces revendications représentaient les aspirations de toutes les sectes. Pour mieux appuyer nos revendications, nous avons demandé aux sectes de se joindre à nous dans notre lutte. C'est ainsi que le comité intersectes a été créé.

Une fois constitué, le Comité intersectes a demandé à voir le Président. Nous avons été reçus par le Président. Je faisais partie de la délégation. Lorsqu'elle a rencontré le Président, la délégation lui a présenté une pétition contenant les cinq revendications formulées à Hué, ainsi que deux autres pétitions provenant des bouddhistes de Saigon. Celles-ci demandaient que les bouddhistes de Saigon soient autorisés à envoyer une délégation à Hué pour prendre contact avec les organisations bouddhistes de cette ville et se renseigner sur ce qui était arrivé, ainsi que pour rendre visite aux familles

des victimes. On demandait au gouvernement de garantir la sécurité de la délégation qui se rendrait à Hué, parce qu'à ce moment-là déjà, il y avait des mesures de police très strictes, les bouddhistes et les moines faisaient l'objet d'une surveillance particulière dans le pays et nous avions peur que quelque chose n'arrivât en route.

Au cours de cet entretien, le Président de la République a été très aimable et il a répété qu'il désirait régler la question des pénibles incidents de Hué comme entre frères. Sur nos cinq revendications, il ne nous a donné que partiellement satisfaction, de sorte que nous n'avons pas été satisfaits des solutions proposées par le Président. A propos des deux autres pétitions, il a déclaré que nous pouvions envoyer une délégation à Hué, qu'il ne nous empêcherait pas de le faire, mais qu'il ne pouvait pas garantir notre sécurité. Nous étions très inquiets de ce qui pourrait arriver en route, en raison des circonstances. Nous avons pris congé du Président et, à une conférence de presse à laquelle nous avions invité le Ministre des affaires civiles, qui agissait alors en qualité d'intermédiaire entre le Président de la République et le Comité intersectes, nous avons communiqué les résultats de notre entretien avec le Président. Un journaliste nous a alors posé la question que voici : "Le bouddhisme est-il satisfait des solutions proposées par le Président de la République?" Notre président, Than Chio, a dit qu'il ne pouvait pas donner de réponse précise à ce moment-là parce que nous devions d'abord informer notre Président à Hué de la réponse du Président de la République, et que notre Président devrait l'étudier et consulter le Comité intersectes. Le journaliste poursuivit : "Oui, je comprends que vous ne puissiez parler au nom de l'Association ou du Comité intersectes, mais vous, en tant que délégation, êtes-vous personnellement satisfaits des solutions proposées?" Et Tan Chio répondit : "Non, nous ne le sommes pas".

A ce moment-là, nous pouvons dire que la question n'avait pas été définitivement réglée. Notre Président à Hué a donc ordonné une grève de la faim de 48 heures dans toutes les pagodes du pays. Le jour de la grève de la faim (le 7 ou le 8 juin, je ne suis pas sûr de la date), des étudiants ont manifesté à Hué et la répression a été plus que vigoureuse. J'ai entendu - et vous devez être en mesure de vérifier si cela est vrai - que certains des blessés resteront infirmes à vie, que d'autres ont perdu la vue, que d'autres encore ont des brûlures sur tout le corps. Les trois principales pagodes de Hué ont été encerclées au même moment par l'armée et n'ont plus pu communiquer avec l'extérieur, ni recevoir de ravitaillement; on menaça même de leur couper l'eau et l'électricité.

M. Corrêa da Costa : Vous avez dit que cinq requêtes de Hué et deux de Saigon ont été présentées, et que le gouvernement a refusé de donner des assurances quant à la sécurité de la délégation sur le chemin de Hué et du retour. Est-ce que d'autres choses ont été refusées, ou bien cela a-t-il été le seul refus?

/...

Le témoin : Ainsi que je vous l'ai dit, il y avait sept requêtes : cinq de Hué et deux de Saigon. Il y avait un ordre de priorité. Les cinq demandes de Hué avaient la priorité. Sur ces demandes, le Président n'a donné que partiellement satisfaction. Par exemple, en ce qui concerne les drapeaux, il a dit que nous avions le droit de hisser nos drapeaux, mais il ne voulait pas que cela se fasse de la manière prévue par le décret du Ministre de l'intérieur, qui nous avait donné toute liberté de hisser nos drapeaux uniquement, non accompagnés du drapeau national, à l'intérieur et à l'extérieur de la pagode. Aux termes du décret, les jours de fêtes religieuses officielles, c'est-à-dire de toutes les fêtes religieuses, catholiques ou bouddhistes, l'usage d'emblèmes religieux est autorisé, et ils peuvent être hissés seuls, sans le drapeau national. Tel était le texte du décret.

Le Président ne voulait pas que ce texte reste en vigueur et ne voulait pas non plus le modifier par la procédure légale. Nous n'étions qu'à deux jours de l'anniversaire du Bouddha; le temps manquait, et cela est peut-être la raison de l'envoi d'un simple télégramme.

Nous n'avons pas obtenu satisfaction sur ce premier point. Nous voulions un retour à la situation antérieure, nous ne voulions pas qu'elle soit modifiée, ni que des restrictions soient imposées par des mesures illégales. Evidemment, ce n'est pas seulement la question des drapeaux et les incidents sanglants survenus à la station radiophonique de Hué qui ont été la cause du soulèvement général des bouddhistes; les causes remontent loin en arrière, et elles sont fort nombreuses. Au Sud-Viet-Nam, à Saigon et dans les régions avoisinantes, les gens n'avaient aucune idée des exactions et des mauvais traitements que subissaient les bouddhistes du Centre Viet-Nam. Il y a presque eu une persécution du bouddhisme dans trois provinces du centre : Phù-Yen, Quang Ngai et Binh Dinh.

Le Président a présenté au témoin une liste de noms et lui a demandé s'il connaissait l'une ou l'autre de ces personnes et s'il savait où elles se trouvaient (c'étaient les noms des moines au sujet desquels le gouvernement avait informé la Mission qu'ils ne seraient pas disponibles pour être entendus).

Premier nom sur la liste :

Le témoin : Il était porté manquant avant même que nous soyons arrêtés le 20 août. Nous avons même célébré un service religieux pour le repos de son âme. Puis, dans la nuit du lundi au mardi de cette semaine, un agent des services de sécurité est venu ici, nous l'avons vu et nous lui avons demandé s'il savait où il était. Il a répondu qu'on l'avait trouvé. Il avait été arrêté par la police municipale et quand le chef de la police municipale a vu l'importance que prenait l'affaire, il a eu peur de le relâcher comme de dire qu'il était entre ses mains; mais maintenant on l'a retrouvé. Vous pouvez demander à la police, elle sait où il se trouve.

Deuxième nom sur la liste :

Le témoin : Il s'agit du secrétaire général de la Sangha, de la Theravada. Je ne l'ai pas vu depuis que je suis ici, mais on m'a dit qu'il avait été également arrêté. Vous pouvez, si vous désirez obtenir des renseignements, aller à sa pagode, Jetavana (KY VIEN TU, rue Phan-Dinh-Phung, Saigon).

Troisième nom sur la liste :

Le témoin : Le nom est peut-être mal orthographié. Je ne connais personne de ce nom mais il ressemble à celui que j'écris ici. Si cette personne est celle dont vous parlez, il s'agit du chef de la Communauté des moines du Viet-Nam du Nord qui s'est réfugié au Viet-Nam du Sud. Vous pouvez vous renseigner à la pagode Giac Minh, près de Xa-Loi.

Quatrième nom sur la liste :

Le témoin : Je le connais bien. Il a été arrêté en même temps que nous, le 20 août. Il a été amené ici avec nous mais il y a quinze jours, on l'a relâché; il a été arrêté de nouveau dix jours plus tard et ramené ici. Quand on a annoncé votre visite, on l'a envoyé ailleurs. Je ne sais pas où il se trouve maintenant. Il parle et écrit bien l'anglais. Il a étudié à l'étranger : à Londres et à Ceylan.

Cinquième nom sur la liste :

Le témoin : Je ne le connais que vaguement. J'ai l'impression qu'il a été ici mais je n'en suis pas absolument sûr. Je crois qu'il a été relâché mais je ne sais pas si on ne l'a pas arrêté de nouveau.

Sixième nom sur la liste :

Le témoin : Même cas que (quatrième nom sur la liste). Il a été arrêté, amené ici, relâché, arrêté de nouveau puis envoyé ailleurs avant que vous n'arriviez.

M. Gunewardene : Avez-vous des remarques à faire sur la manière dont les bouddhistes sont traités dans le Viet-Nam central?

Le témoin : Pour vous donner une idée juste de la situation, je dois vous dire qu'officiellement il n'y a pas de discrimination dans la politique du gouvernement mais le gouvernement tolère les actes d'oppression, les vexations et les mauvais traitements. A plusieurs reprises nous avons adressé des représentations aux autorités locales, au Président de la République et à l'Assemblée nationale. Cela n'a servi à rien. Elles sont restées lettre morte. En 1961, le Président de la République m'a reçu pendant deux heures et quart. Je lui ai rappelé nos requêtes et je lui ai dit : "Monsieur le Président, si vous ne prenez pas au sérieux les requêtes des bouddhistes, vous devez vous

attendre à un mouvement général de la part des bouddhistes avec ces nombreux incidents, c'est inévitable. Je sais que vous n'avez jamais eu l'intention de persécuter les bouddhistes mais si vous continuez à fermer les yeux sur les actes des services subalternes du gouvernement, les bouddhistes vous en rendront responsable. Quels sont les responsables de ces injustices : ce sont des cadres, des militaires, des agents des services de sécurité, tous des catholiques. J'ai entendu dire que si tous les responsables de ces actes n'étaient pas renvoyés, que s'ils ne faisaient même pas l'objet d'une enquête, c'est parce qu'ils étaient catholiques. Vous, Monsieur le Président, vous êtes catholique et on a peur de vous déplaire en prenant des mesures contre ces gens-là; c'est pourquoi vous êtes laissé dans l'ignorance de ce qui se passe; mais vous verrez ce qui va arriver; vous en serez moralement responsable".

Je vous citerai un exemple. Dans le Viet-Nam central, un bouddhiste a été condamné à une amende de 20 piastres pour avoir récité à voix haute une prière bouddhiste. L'amende a été infligée par le chef de la police du village, un catholique. Nous avons le reçu de cette amende et il y est clairement stipulé qu'elle a été infligée parce que la personne en question avait récité une prière bouddhiste à voix haute. Il y a quelques années, au cours d'une procession bouddhiste, certains catholiques ont jeté de la boue sur la statue de Bouddah.

Quant aux fonctionnaires du gouvernement qui sont bouddhistes et membres actifs d'organisations bouddhistes, s'occupant de questions administratives ou d'action sociale, ils ont toujours de très mauvais rapports et s'ils sont trop actifs, ils sont transférés à des postes moins intéressants. On a également recours à une autre méthode : on envoie quelqu'un au fonctionnaire en question pour lui demander pourquoi il ne devient pas catholique, car alors on le laisserait tranquille. S'il accepte, il est maintenu en fonctions et l'ordre de transfert est révoqué; mais s'il tient à rester bouddhiste, on lui fait toutes sortes de difficultés. Ce cas est très fréquent.

Il arrive aussi que l'on introduise des documents communistes dans la maison d'un bouddhiste. Puis la police arrive, saisit les documents et arrête le bouddhiste. Entre-temps, on envoie quelqu'un chez lui qui fait comprendre à sa femme que si elle veut qu'il soit libéré, elle doit lui dire de devenir catholique. S'il accepte, il est relâché, et toutes les charges sont levées. Je ne peux donner de noms mais nous avions un dossier de cette épaisseur qui a disparu quand la pagode Xa-Loi a été attaquée.

On a recours aussi à la méthode suivante : Vous avez peut-être entendu parler de l'Agroville. Le système consiste à envoyer dans les régions forestières quelques centaines de personnes auxquelles on donne les moyens nécessaires pour vivre et travailler pendant six mois, elles doivent défricher la terre et la cultiver; elles reçoivent chacune trois hectares de terres dont elles deviennent propriétaires. Cette méthode est excellente parce qu'elle permet d'accroître la production agricole du pays, donne du travail à ceux qui n'en

ont pas et permet aux pauvres de devenir propriétaires fonciers. En principe, elle n'intéresse que les personnes qui ne possèdent pas de terres et qui n'ont pas de moyens d'existence. Cependant, certains bouddhistes riches, possesseurs de terres, auxquels ce système ne devrait pas s'appliquer, sont envoyés dans les régions forestières parce qu'il s'agit de bouddhistes actifs; on peut ainsi empêcher le bouddhisme de se développer et stopper les activités des associations bouddhistes locales. Les bouddhistes victimes de cette mesure protestent car il s'agit, en fait, d'une déportation.

Dans certains cas, on essaie d'empêcher les cérémonies religieuses. Par exemple, s'il doit y avoir demain une cérémonie à la pagode du village, et bien ce matin-là, afin d'empêcher les habitants bouddhistes de s'y rendre, une grande réunion administrative officielle est organisée, à laquelle ils doivent assister, ce qui les empêche d'aller à la pagode.

Il s'agit là de quelques cas caractéristiques.

M. Gunewardene : A titre d'information, pouvez-vous nous dire, étant donné que vous connaissez bien la pagode Xa-Loi, combien de prêtres y résident d'ordinaire?

Le témoin : Tout d'abord, je dois vous dire que la pagode Xa-Loi est le siège de l'Association générale bouddhiste, cependant, elle n'appartient pas à cette association, mais à l'Association bouddhiste du Viet-Nam du Sud. Normalement, avant que les incidents ne commencent, dix moines résidaient dans la pagode, certains d'entre eux s'occupaient du culte, deux s'occupaient de l'infirmerie et un de la bibliothèque. Mais pendant que nous luttons pour que nos cinq requêtes soient entendues, entre 500 et 1 000 moines et religieuses se sont réfugiés dans la pagode. La nuit de notre arrestation, il y avait environ 600 moines et religieuses dans la pagode. Je dois dire que nous avions été informés que la police viendrait mais nous avions décidé de rester à notre poste. Enfin dix jours avant, nous avons appris que la pagode allait être attaquée et que des arrestations massives auraient lieu; nous avions donc installé un système d'alarme.

Cette nuit-là, à environ une heure ou une heure et quart du matin, l'alarme a été donnée. Je me suis précipité dans le sanctuaire et j'ai constaté que les deux tiers au moins des moines et des religieuses s'étaient enfermés à l'intérieur. En bas, on entendait des cris et des coups aux portes. Les religieuses et les jeunes moines appelaient à l'aide, des cloches sonnaient, le gong résonnait, il y avait un tumulte extraordinaire que l'on devait entendre à trois milles à la ronde.

Les policiers ont jeté des grenades à gaz et ont tiré en l'air pour nous effrayer, puis ont finalement enfoncé toutes les portes; ils ont ouvert les portes en métal en brisant les vitres et ont tiré les verrous en passant la main à l'intérieur; les portes en bois ont été brisées à coup de haches.

/...

C'est alors que les arrestations en masse ont commencé. La police a tout emmené : les machines à polycopier, les magnétophones, les appareils de photo, les radios, les amplificateurs, les microphones, les effets personnels des moines, les montres, etc. Le tout représentait une valeur total d'environ 400 à 500 000 piastres.

M. Corrêa da Costa : Quand la pagode Xa-Loi a-t-elle été construite?

Le témoin : En juin 1958.

M. Corrêa da Costa : Qui a fourni les fonds nécessaires aux travaux de construction?

Le témoin : Les fonds ont été recueillis par souscription.

M. Pinto : Quelle contribution le Président a-t-il apportée?

Le témoin : Le Président de la République a été informé de notre intention de construire la plus belle pagode de Saigon. Il n'a pas répondu mais quelqu'un de son entourage nous a dit que le Président estimait que chaque communauté devait construire ses propres pagodes et ses propres églises. Il ne pouvait pas nous aider. Je crois que nous sommes victimes de l'ampleur que notre mouvement a prise. Depuis 1950, la religion bouddhiste s'est développée de telle manière que les catholiques en ont conçu une très vive jalousie. Avant 1951, le bouddhisme n'était pas organisé dans le Viet-Nam du Sud. Nous avons formé une association; nous avons voulu construire la plus belle pagode du pays; nous avons ouvert des bibliothèques, donné des conférences hebdomadaires le dimanche matin et des conférences semestrielles dans toutes les provinces du pays; nous avons imprimé des bulletins mensuels avec nos propres presses; nous avons fait paraître des traductions des textes sacrés bouddhistes, etc. Nous avons également agi dans le domaine social et avons ouvert des écoles; c'est pourquoi les catholiques ne veulent pas que le bouddhisme progresse et s'organise.

Le Président : Nous avons entendu dire depuis que nous sommes ici et même en dehors du pays, que le bouddhisme n'était pas organisé auparavant et que c'est le gouvernement actuel qui l'a aidé dans ce domaine. Le gouvernement utilise cet argument pour s'attribuer le mérite du développement du bouddhisme.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, expliquer comment le gouvernement utilise cet argument et s'attribue le mérite de ce développement?

Le témoin : Depuis notre arrestation, le 20 août, nous n'avons eu aucun contact avec le monde extérieur, mais néanmoins des nouvelles nous parviennent de temps en temps. Certains enquêteurs nous ont demandé si nous avons vu des manifestations d'une politique de discrimination et si nous savions notamment combien de nouvelles pagodes avaient été construites et le montant des crédits affectés à la réparation des pagodes depuis le retour du Président dans le pays. Les enquêteurs nous ont beaucoup parlé des faveurs accordées aux bouddhistes par le gouvernement.

/...

Nous parlerons d'abord des subventions accordées par le gouvernement pour les travaux de construction, de réparation et de restauration des pagodes. A Hué, par exemple, on dit que le gouvernement a accordé de 3 à 4 millions de piastres pour restaurer trois pagodes. Pourquoi? Simplement parce qu'il s'agit de monuments historiques; ces pagodes ont été classées monuments historiques par décret officiel, ce qui signifie que le gouvernement doit les maintenir en bon état. Ce n'est pas par amour du bouddhisme.

M. Koirala : Ces trois pagodes sont-elles les seules qui aient bénéficié d'une aide du gouvernement?

Le Président : Ces trois pagodes sont-elles simplement des monuments ou est-ce que les bouddhistes peuvent y pratiquer leur religion et les moines y prier?

Le témoin : Ces pagodes restent la propriété de la communauté religieuse Sangha, mais depuis qu'elles ont été classées monuments historiques, elles n'appartiennent plus aux moines qui en assurent l'administration et l'entretien; ils n'en sont plus maintenant que les gérants. Ils ont le droit de les gérer mais ne peuvent pas modifier en quoi que ce soit la structure de la pagode. Ils peuvent l'utiliser mais n'ont pas le droit d'y apporter des changements, parce qu'elles appartiennent maintenant à l'Etat. Ces trois pagodes sont les seules à avoir été classées monuments historiques mais une aide financière et matérielle a été également accordée pour restaurer certaines pagodes ou en construire de nouvelles. Cependant, cette aide n'a pas été attribuée en vertu de décisions officielles du gouvernement; c'est le chef de la province ou les autorités militaires locales qui, par sympathie pour notre cause, ont apporté cette aide, financée grâce à des fonds publics, mais sans que le gouvernement en soit averti, à l'insu du gouvernement.

M. Koirala : S'ils utilisaient des fonds publics, comment pouvaient-ils le cacher. Les inscrivaient-ils à d'autres postes?

Le témoin : J'en arrivais là. Supposez que le chef de la province reçoive un crédit d'un million de piastres pour construire un pont. Il limite les dépenses à 900 000 piastres et remet les piastres restantes pour la construction d'une pagode. Le budget n'en souffre pas. On procède de la même manière avec le matériel; si le chef militaire reçoit 500 sacs de ciment, il en réserve 50 pour la pagode.

L'inspecteur des services de sécurité nous a dit ici qu'il avait envoyé une circulaire à toutes les autorités civiles et militaires leur demandant d'indiquer en détail l'aide nationale apportée aux bouddhistes; cette aide s'élevait à 17 millions de piastres depuis le retour du président Diem il y a neuf ans, mais ce ne sont pas des fonds accordés par le gouvernement, ce sont des sommes économisées sur les crédits ouverts par lui.

Le Président : Nous aimerions vous poser deux ou trois questions encore.
Etant donné l'heure tardive, nous vous demanderons d'y répondre de la manière
la plus précise possible.

M. Gunewardene : L'organisation de la pagode Xa-Loi a-t-elle quoi que ce soit
à voir avec les communistes?

Le témoin : Absolument rien.

M. Gunewardene : La pagode Xa-Loi était-elle un dépôt d'armes et de munitions?

Le témoin : On n'y aurait même pas trouvé une balle. Vous pouvez vous
procurer à la bibliothèque des numéros des journaux qui ont paru après
l'attaque de la pagode. L'enquête prouve officiellement que dans la pagode
il n'y avait absolument pas d'armes ou de munitions et pas un seul document
communiste, mais simplement des appareils, des machines à polycopier, des
machines à écrire, des presses à imprimer, etc.

Lorsque le Président l'a remercié de sa coopération, le témoin s'est mis à
pleurer

/...

5. Témoin No 3

Le Président : Saviez-vous que la mission allait venir vous voir aujourd'hui?

Le témoin : Oui, j'ai appris que des délégués de l'Organisation des Nations Unies viendraient se rendre compte de la situation des bouddhistes dans le Viet-Nam du Sud. Je suis le porte-parole du Comité intersectes pour la défense du bouddhisme. Je viens de la pagode Xa-Loi.

M. Corrêa da Costa : Qu'est-ce que le Comité intersectes? Quelles sont ses fonctions?

Le témoin : Il est chargé de demander la liberté religieuse pour le Viet-Nam du Sud en appliquant une politique de non-violence.

M. Corrêa da Costa : Quand a-t-il été créé?

Le témoin : Il y a cinq mois.

M. Corrêa da Costa : Après les incidents de Hué?

Le témoin : Oui. Toutes les sectes bouddhistes ont alors coopéré avec le Comité.

M. Corrêa da Costa : Il existe environ 19 importantes sectes bouddhistes au Viet-Nam. Combien sont représentées à ce Comité?

Le témoin : Il existe 16 sectes dans le Viet-Nam du Sud. Quatorze sont représentées au Comité intersectes.

M. Corrêa da Costa : Quelles sont les deux sectes qui ne sont pas représentées?

Le témoin : La secte Co Son Mon et la secte Tinh Do Ton.

M. Corrêa da Costa : Pourquoi ne font-elles pas partie du Comité?

Le témoin : Parce qu'elles ont collaboré avec le gouvernement.

M. Corrêa da Costa : Quels sont les rapports qui existent entre le Comité intersectes et l'Association générale bouddhiste?

Le témoin : L'Association générale bouddhiste a été fondée en 1951 et 1952 et des moines et des laïques de six sectes en font partie.

Le Président : Avez-vous été maltraité depuis que vous avez été arrêté?

Le témoin : Il m'est difficile de répondre maintenant à votre question. J'espère que vous comprenez ma situation actuelle. Je ne peux pas vous répondre ici.

/...

Le Président : Vous pouvez être persuadé que tout ce que vous direz restera confidentiel.

Le témoin : Ma position est délicate. Vous représentez tous la lumière de la liberté et de la justice venant à nous. J'espère que votre lumière sera celle du soleil levant dans un ciel sans nuage, mais je crains bien qu'elle ne soit celle du couchant. Elle disparaîtra dès que vous rentrerez chez vous.

M. Gunewardene : Avez-vous passé toute votre vie à Saigon?

Le témoin : Non. J'ai fui le Viet-Nam du Nord parce que je voulais pratiquer librement ma foi.

M. Gunewardene : Le Comité intersectes essaie de négocier pour qu'il soit donné suite à certaines requêtes bouddhistes. Pouvez-vous me dire quelles difficultés a entraînées pour lui la mise en vigueur de l'ordonnance No 10?

Le témoin : L'une de nos cinq requêtes portait sur cette ordonnance car elle limite notre liberté d'association et le développement du bouddhisme et établit des exceptions pour le catholicisme. Nous avons demandé au Gouvernement de la République du Viet-Nam d'abroger cette ordonnance qui viole l'article 8 de la Constitution vietnamienne.

M. Amor : Nous avons entendu dire que le mouvement bouddhiste avait été encouragé par les communistes. Est-ce vrai?

Le témoin : Non, ce n'est pas vrai. Je ne sais pas pourquoi on nous accuse de faire de la politique.

M. Gunewardene : Tout ce que vous demandez, c'est de pouvoir pratiquer votre religion en toute liberté?

Le témoin : Cui, c'est notre seul but et nous n'avons jamais fait de politique. Nous n'appliquons pas de tactique.

M. Gunewardene : Quels sont, d'après vous, les doléances des bouddhistes?

Le témoin : Je voudrais vous dire la vérité au sujet de notre lutte pacifique. En fait, nous n'avons rien contre le Gouvernement vietnamien et nous espérons qu'il ne nous accusera pas de faire de la politique. Mon seul espoir est de sortir de prison et j'espère, Mesdames et Messieurs, que vous trouverez le moyen de nous aider à quitter cette prison dès que possible.

M. Gunewardene : Combien de prisonniers bouddhistes arrêtés sont encore en prison aujourd'hui?

Le témoin : Nous sommes 12 ici.

/...

M. Gunewardene : Savez-vous combien ont été arrêtés dans le pays?

Le témoin : Je pense que tous les moines et toutes les religieuses bouddhistes ont été arrêtés, mais je n'en suis pas sûr. Je pense que la plupart d'entre eux ont été libérés mais depuis que je suis en prison, je ne sais rien de ce qui se passe. En fait, il n'y a pas conflit entre le gouvernement et le mouvement bouddhiste. Nous demandons seulement que le gouvernement nous accorde le droit de pratiquer librement notre religion.

M. Koirala : Pensez-vous que les intérêts de la nation doivent passer avant tous les autres intérêts, même ceux de la religion?

Le témoin : Les intérêts de la nation doivent passer avant tous les autres mais, au Viet-Nam du Sud, pour que la population vietnamienne puisse lutter avec succès contre le Vietcong, il faut qu'elle puisse pratiquer sa religion librement.

M. Gunewardene : Y-a-t-il conflit entre les intérêts nationaux et religieux?

Le témoin : Non, et la psychologie du peuple joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'ennemi.

M. Koirala : On nous a dit que les bouddhistes faisaient passer les intérêts de la religion avant tous les autres. Est-ce vrai?

Le témoin : Non.

Le Président : Au nom de la mission, je tiens à vous remercier d'avoir répondu à nos questions.

Le témoin : J'espère que vous ferez ce que vous pourrez pour nous aider. C'est la première fois que je porte ma robe. Je ne peux pas expliquer pourquoi.

96. Témoin No 4

Le Président : En dehors du Viet-Nam, nous n'avons guère entendu parler, avant le 6 mai 1963, de discrimination contre le bouddhisme ou d'incidents qui se seraient produits pour protester contre la discrimination. Quelle a été la véritable raison pour laquelle ces incidents ont tout à coup éclaté après cette date ou y a-t-il eu des incidents dont nous n'avons pas entendu parler?

Le témoin : Comme vous le savez, 80 p. 100 de la population de ce pays est bouddhiste. En ce qui concerne la discrimination contre les bouddhistes dans ce pays, le gouvernement a fait une déclaration déterminée par le mouvement bouddhiste. Les bouddhistes avaient formulé des demandes, sur le plan religieux, lors de réunions qui ont eu lieu entre les membres du gouvernement et les moines, mais la population civile a pensé, parce que ces demandes n'ont pas été satisfaites immédiatement, que le gouvernement exerçait une discrimination et qu'il n'avait pas l'intention d'y répondre. La population était donc mécontente. Les autres années, les bouddhistes avaient été autorisés à arborer, le 5 mai, le drapeau bouddhiste et ils avaient l'intention de faire de même cette année. Mais cette année, la veille de la célébration, le gouvernement leur a fait savoir qu'ils ne pourraient pas arborer le drapeau bouddhiste à l'extérieur des temples mais seulement à l'intérieur. Ensuite, quelques personnes ont été tuées lors d'un incident qui s'est produit à Hué. Cette succession d'événements semble donc prouver qu'il existait une discrimination contre le bouddhisme.

Le Président : Certains moines, avant de se faire brûler, ont laissé des lettres dans lesquelles ils expliquaient les raisons pour lesquelles ils se suicidaient par le feu. Connaissez-vous les raisons qu'ils ont données dans leurs lettres, et selon vous, quelle était la véritable raison?

Le témoin : Etant donné que le mouvement bouddhiste a commencé dans ce pays et qu'il y avait des difficultés de négociations, je crois qu'en se faisant brûler ils se sacrifiaient à la cause pour y intéresser leurs partisans et gagner la pitié du gouvernement de façon à ce qu'il fasse droit à leurs demandes. Parfois les lettres se trouvaient près de leurs corps, parfois elles avaient été envoyées au gouvernement.

Le Président : Nous avons entendu dire que ce mouvement bouddhiste était inspiré par des étrangers poursuivant des objectifs politiques. Est-ce vrai?

Le témoin : Je ne sais pas.

M. Gunewardene : Quant avez-vous été arrêté?

Le témoin : Le 20 août à Hué à la pagode Tu Dan.

M. Gunewardene : Des rafles ont-elles été effectuées dans d'autres pagodes cette nuit-là à Hué?

/...

Le témoin : Des rafles ont également été effectuées dans quelques-unes des petites pagodes qui dépendaient de la pagode Tu Dan.

M. Gunewardene : Des présents de nourriture et des paquets sont-ils distribués aux pauvres du pays? Savez-vous pourquoi?

Le témoin : Non, je ne suis pas au courant.

M. Gunewardene : Donne-t-on de la nourriture et des terres aux organisations religieuses?

Le témoin : Je ne sais pas grand-chose à ce sujet.

M. Gunewardene : Savez-vous ce que contient l'ordonnance No 10?

Le témoin : Un peu, approximativement.

M. Gunewardene : Pensez-vous que cette ordonnance est juste à l'égard des bouddhistes?

Le témoin : Cette ordonnance ne vise pas les catholiques mais seulement les bouddhistes. Les bouddhistes ont demandé qu'elle soit modifiée.

M. Gunewardene : Pensez-vous que les catholiques sont mieux traités que les bouddhistes?

Le témoin : Les gens le pensaient.

M. Gunewardene : Que pensez-vous?

Le témoin : Le Président étant lui-même catholique, je pense que les demandes émanant des catholiques sont probablement davantage prises en considération.

97. Témoin No 5

Le Président : Quand avez-vous été arrêté? Qu'est l'endroit où vous avez été arrêté, si c'était une pagode, et avez-vous été bien traité depuis votre arrestation?

Le Témoin : J'ai été arrêté la nuit du 20 août à Hué, à la Pagode Tu Dan. Ils se sont introduits dans ma chambre mais je ne sais pas ce qui est arrivé à la pagode parce que je n'ai pas pu voir étant donné qu'il faisait nuit. Je n'ai été traité ni bien ni mal depuis mon arrivée ici.

Le Président : A quelle secte appartenez-vous?

Le témoin : A la secte Pong Hoi Pha Giao, du Viet-Nam.

Le Président : Quelles sectes l'Association générale bouddhiste représente-t-elle et combien de membres compte-t-elle approximativement?

Le témoin : L'Association générale bouddhiste se compose de nombreuses sectes qui pratiquent le bouddhisme de façon générale. Il n'existe pas de pratique qui soit particulière à l'Association.

M. Corrêa da Costa : La secte Co Son Mon en fait-elle partie?

Le témoin : Non, l'Association ne compte pas de membres appartenant à cette secte. Elle se compose de six sectes et compte environ 2 millions de membres.

Le Président : Quels sont les noms de ces six sectes?

Le témoin : 1. Hoi Viet-Nam Phat Giao Ti Trung Phai; 2. Hoi Phat Hoc Nam Viet; 3. Hoi Phat Giao Bac-Viet Tai Mien-Nam; 4. Giao Hoi Tang Gia Trung Phan; 5. Giao Hoi Tang Gia Nam Phan; 6. Giao Hoi Tang Gia Bac-Viet Tai Miem Nam.

Le Président : Pouvez-vous nous dire s'il existait avant le 6 mai 1963 une discrimination religieuse dirigée contre les bouddhistes en particulier?

Le témoin : A l'échelon gouvernemental, il n'existant pas de discrimination visible, mais à l'échelon inférieur, on estimait qu'il y avait une certaine discrimination.

Le Président : Dois-je conclure de ce que vous dites que la loi ne faisait pas de discrimination mais qu'il en existait une en pratique?

Le témoin : Oui.

Le Président : Telle était la situation avant le 6 mai 1963?

Le témoin : Oui.

Le Président : De quelle façon se manifestait cette discrimination?

Le témoin : Par exemple, lorsqu'il y avait un événement important ou une cérémonie particulière, les bonzes bouddhistes de rang élevé n'étaient pas invités parce qu'on craignait qu'ils soient sous l'influence des Vietcongs.

Le Président : Par cérémonies, entendez-vous des cérémonies officielles?

Le témoin : Non, je ne parle pas de cérémonies officielles mais de cérémonies religieuses. Je puis vous donner un autre exemple; le gouvernement est censé donner parfois des terres, de la nourriture et du riz aux pauvres, mais il ne donne pas toujours aux plus nécessiteux.

Le Président : D'après ce que je comprends, le gouvernement fait une discrimination et donne des terres, etc., aux moines qui ne le méritent pas réellement et non à ceux qui le méritent. Ceci n'est donc pas une discrimination contre les bouddhistes, mais une autre forme de discrimination pour des raisons autres que religieuses. Comment expliquez-vous cela?

Le témoin : Non. Je ne veux pas dire qu'il y ait de discrimination parmi les bouddhistes.

Le Président : Nous avons entendu dire par certaines personnes ici et avant de venir que le mouvement bouddhiste et les événements qui se sont produits récemment étaient inspirés par les communistes. Pensez-vous que ce soit vrai?

Le témoin : Non, ce n'est pas vrai.

Le Président : Les moines qui se sont fait brûler l'ont-ils fait pour protester contre le prétendu fait que le gouvernement favorisait le catholicisme au détriment du bouddhisme, qu'il existait une discrimination contre le bouddhisme qu'ils ne pouvaient tolérer ou ont-ils agi ainsi pour d'autres raisons? Si oui, quelles étaient-elles?

Le témoin : Chaque fois qu'un moine s'est suicidé, il a toujours laissé une lettre, dans laquelle, d'après ce que j'ai entendu dire, il déclarait agir ainsi pour servir la cause bouddhiste.

98. Témoin No 6

Le Président : Quand avez-vous été arrêté?

Le témoin : Le 20 août 1963.

Le Président : A quelle heure?

Le témoin : Vers deux heures du matin.

Le Président : La police a-t-elle enfoncé votre porte quand elle est venue vous arrêter?

Le témoin : Oui.

Le Président : La porte de la pagode ou celle de votre chambre?

Le témoin : Ils ont enfoncé seulement la grille. Je me suis enfermé dans ma chambre et ils sont venus frapper à la porte et m'ont demandé de sortir.

Le Président : Qui?

Le témoin : Des officiers.

Le Président : Des officiers appartenant à l'armée ou à la police?

Le témoin : Des officiers et des soldats de l'armée.

Le Président : Avez-vous été battu.

Le témoin : Un peu.

M. Volio : Comment? Avec les mains ou avec un bâton?

Le témoin : Avec les mains.

Le Président : Quelle raison vous ont-ils donnée pour vous avoir battu?

Le témoin : Ils ne m'ont donné aucune raison.

M. Gunewardene : Les militaires qui sont venus étaient-ils armés?

Le témoin : Je ne sais pas ce qu'ils avaient comme armes. Ils les tenaient de la façon suivante. (La Commission a cru comprendre qu'il s'agissait de baïonnettes).

M. Gunewardene : Où vous a-t-on emmené?

Le témoin : Ils m'ont emmené dans un lieu éloigné, je ne pouvais pas savoir où c'était.

/...

M. Gunewardene : A la garde de qui vous a-t-on confié?

Le témoin : On m'a emmené dans cet endroit à 2 heures du matin et ensuite à 4 heures du matin on m'a emmené dans un autre endroit où j'ai été placé seul dans une cellule.

M. Gunewardene : Combien de jours avez-vous passé là?

Le témoin : Environ une semaine.

M. Gunewardene : Comment avez-vous été traité?

Le témoin : Je n'ai pas été mal traité.

M. Gunewardene : Combien de prêtres environ se trouvaient dans le temple la nuit de votre arrestation?

Le témoin : Environ dix.

M. Gunewardene : Ont-ils été arrêtés?

Le témoin : Oui.

Le Président : Quels sont, selon vous, les griefs des bouddhistes?

Le témoin : Etant donné que je ne suis pas depuis longtemps dans ce pays, je ne les connais pas tous, mais l'interdiction de pavoiser à l'occasion des fêtes bouddhistes en est un.

Le Président : Pouvez-vous nous dire si vous savez pourquoi vous n'avez pas encore été remis en liberté?

Le témoin : Non, je ne sais pas.

M. Volio : Connaissez-vous les raisons des instructions données par le gouvernement au sujet des drapeaux?

Le témoin : Non, j'étais à l'étranger....

M. Volio : Savez-vous pourquoi les troubles ont éclaté à Hué?

Le témoin : Je n'étais pas moi-même à Hué. Il se peut que ce soit à cause de l'interdiction de pavoiser pendant les fêtes, interdiction qui a été suivie de manifestations et de mesures répressives.

M. Koirala : On a prétendu que les communistes, les Vietcongs et d'autres agents étrangers étaient à l'origine de ces troubles. Qu'en pensez-vous?

Le témoin : Je pratique seulement ma religion, je ne peux pas dire.

M. Koirala : Pensez-vous, en tant que moine, que l'intérêt national doive l'emporter sur tout autre intérêt?

Le témoin : Oui, mais ma religion devrait pouvoir être pratiquée librement.

M. Gunewardene : Y a-t-il conflit entre le bouddhisme et l'intérêt national?

Le témoin : Non.

/...

99. Témoin No 7

Le Président : Quand avez-vous été arrêté?

Le témoin : Après la nuit tragique du 20 août.

M. Gunewardene : A quelle heure?

Le témoin : A l heure du matin.

M. Gunewardene : Dans quelle pagode?

Le témoin : Dans la pagode An Quang.

M. Gunewardene : Comment avez-vous été arrêté?

Le témoin : Je dormais lorsqu'ils sont venus m'arrêter. Ils ont enfoncé ma porte et m'ont emmené.

M. Gunewardene : Les militaires étaient-ils armés?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Où vous a-t-on emmené ensuite?

Le témoin : Ils nous ont emmenés au poste de police où nous sommes restés deux heures et nous ont ensuite emmenés à l'Institution que le Gouvernement a créée pour convertir les communistes.

M. Gunewardene : A quel moment vous ont-ils amené ici?

Le témoin : Soixante-sept jours plus tard.

M. Gunewardene : Des rafles ont-elles été effectuées de la même façon dans d'autres pagodes?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Combien y avait-il de personnes dans votre pagode?

Le témoin : Cinquante.

M. Gunewardene : Les a-t-on toutes emmenées?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Vous a-t-on dit pourquoi?

Le témoin : Non.

M. Gunewardene : Avez-vous jamais demandé pourquoi on vous avait arrêté?

Le témoin : Quand on m'a amené au camp, le gouvernement a demandé si j'étais au courant de la loi martiale. J'ai répondu que non, parce qu'elle avait seulement été proclamée la nuit du 21 août au cours de laquelle j'ai été arrêté.

M. Gunewardene : Pensez-vous qu'il existait une discrimination contre les bouddhistes?

Le témoin : Je ne sais pas. Je me trouvais ... à l'étranger, donc je ne sais pas ce qui s'est passé avant. Quand je suis revenu, j'ai entendu dire que certaines personnes avaient été arrêtées.

M. Gunewardene : Pensez-vous que les drapeaux bouddhistes doivent être interdits pendant les fêtes religieuses?

Le témoin : Ce jour-là, le Gouvernement a donné l'ordre de retirer ces drapeaux.

M. Gunewardene : Regrettez-vous que le drapeau bouddhiste doive être plus petit que le drapeau national?

Le témoin : Non. Je veux seulement qu'il flotte partout, dans les maisons, dans les temples, etc.

M. Gunewardene : Depuis combien de temps étiez-vous à Saigon quand vous avez été arrêté?

Le témoin : Je suis revenu en 1960.

M. Gunewardene : Connaissez-vous les cinq requêtes formulées par les bouddhistes?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Que pensez-vous de l'ordonnance No 10?

Le témoin : Je crois qu'elle prévoyait que toutes les associations du pays devaient obtenir une autorisation et sont contrôlées par le gouvernement à l'exception des associations catholiques et protestantes. Toutes les autres doivent être enregistrées.

M. Gunewardene : Quand cette ordonnance a-t-elle été promulguée?

Le témoin : Je n'étais pas ici. Je ne me souviens pas.

M. Gunewardene : Que pensez-vous des allégations selon lesquelles les bouddhistes seraient influencés par les communistes?

/...

Le témoin : Je ne pense pas que ce soit le cas parce que la délégation bouddhiste était en contact avec le gouvernement et qu'aucun laïque n'était autorisé à en faire partie mais seulement des moines bouddhistes.

M. Gunewardene : Pensez-vous que l'intérêt religieux devrait être subordonné à l'intérêt national?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Estimez-vous que le bouddhisme est subordonné à l'intérêt national?

Le témoin : Non. Je pense que toutes les religions devraient être égales. Je dois dire que j'ai toujours obtenu du gouvernement les autorisations que j'avais sollicitées.

M. Volio : Savez-vous pourquoi les troubles ont éclaté à Hué?

Le témoin : Je ne sais pas, j'étais à Saigon.

M. Correa da Costa : Les mesures répressives prises par le gouvernement après les récents événements survenus à Hué étaient-elles dirigées contre les bouddhistes en général ou contre l'Association générale bouddhiste en particulier?

Le témoin : Elles visaient toutes les sectes bouddhistes.

M. Correa da Costa : Croyez-vous qu'il soit possible que le gouvernement ait placé de faux moines dans les pagodes?

Le témoin : Non. Je l'ai entendu dire mais je ne pense pas que cela soit possible.

M. Amor : Nous avons entendu dire que certains moines, avant de se faire brûler, ont écrit une lettre en expliquant pourquoi ils agissaient ainsi. Pouvez-vous nous dire quelles étaient ces raisons?

Le témoin : Oui. Je connaissais Thich Quang Duc. Il venait me voir chaque soir et me parlait de cela. Il voulait se faire brûler pour protester contre le gouvernement et pour demander que ce dernier permette que toutes les religions soient également pratiquées. Il voulait se sacrifier à cette cause.

/...

100. Témoin No 8

Le Président : Quel âge avez-vous?

Le témoin : 19 ans.

Le Président : Quand avez-vous été ordonné?

Le témoin : En mars 1962. En juillet suivant, je suis venu à Saigon, et Thich Tri Quang a alors décidé de m'envoyer au temple de Long Phuoc, à Beu Tra (province de Binh Dinh) pour que j'y poursuive mes études religieuses. En mai 1963, j'ai été appelé à Saigon pour me rendre au siège de l'Association. J'ai séjourné à la pagode de Xa Loi, où je servais les dignitaires. C'est là que j'ai entendu parler des cinq revendications des bouddhistes. Le 30 mai 1963, j'ai pris part à une manifestation bouddhiste à Saigon, puis je suis revenu à la pagode de Xa Loi. Dans la nuit du 20 août, je me suis rendu à la pagode d'An Quang et j'ai été arrêté vers l'heure du matin. J'ai été détenu pendant 15 jours dans un endroit que je ne saurais identifier. Des dignitaires de la pagode d'An Quang sont venus me voir et ils ont eu une conversation avec les autorités. Le jour suivant, j'ai été relâché, en même temps que d'autres moines et religieuses. Je suis retourné à An Quang où j'ai vu de nombreux moines et de nombreuses religieuses. C'est là que j'ai fait la connaissance de Thich Thien Hoa et de Thich Nhat Minh, respectivement président et vice-président du Comité d'union du bouddhisme pur. Ces deux moines ont déclaré que tous les prêtres devaient retourner dans leurs pagodes respectives, car il n'était pas possible de nourrir un si grand nombre de moines et de religieuses dans un seul temple. Mon temple étant très éloigné, j'ai demandé à rester à Saigon, et j'ai séjourné chez Dieu-Thah, une religieuse qui vivait près de la pagode d'An Quang. Pendant cette période, j'ai entendu parler des atrocités que le gouvernement perpétrait contre les bouddhistes. J'ai appris par exemple qu'on battait des moines et des religieuses bouddhistes, qu'on leur fracturait les mains, qu'on les noyait ou qu'on leur ouvrait le ventre. J'ai su également que certains d'entre eux avaient été arrêtés à nouveau, et que les autres avaient été obligés de cesser la pratique de leur religion ou de se brûler vifs. Cette nouvelle m'a bouleversé. Un jour, alors que je me trouvais à Pham Giang (Gia Long), un jeune homme qui se disait membre d'une association d'étudiants m'a abordé et m'a demandé d'adhérer au mouvement bouddhiste. J'ai accepté, pensant servir la cause bouddhiste. Cet étudiant m'a demandé où je demeurais. Je lui ai répondu que je séjournais chez une religieuse près d'An Quang. Le surlendemain, le même étudiant est venu me voir à cette adresse et m'a donné un paquet contenant deux costumes. Il m'a dit que le gouvernement procédait à des arrestations massives de religieuses et de moines. Il a ajouté que si je sortais dans la rue, je devrais porter un de ces costumes, de manière à ne pas être pris pour un bouddhiste. Il m'a également conseillé de changer de domicile : je devais aller habiter à la pagode de Tu Van, sur la route de Thai-Lap Thanh, à Gia Dinh, pour échapper aux autorités qui arrêtaient les moines. Je me suis donc rendu à la pagode de Tu Van le 20 octobre. Le 22 octobre, l'étudiant est revenu me voir et m'a dit qu'il s'appelait Linh. Il m'a appris que l'Association bouddhiste avait changé de nom et d'affiliation. La nouvelle association travaillait pour les communistes. Le 23 octobre, on m'a donc conduit en taxi à l'école de Thi Lang,

/...

à Phu Nhuan. On m'a emmené dans une piscine où j'ai rencontré deux hommes. L'un d'eux s'appelait Thanh et l'autre était un moine habillé en civil et portant un chapeau en nylon. Ils m'ont dit qu'ils étaient heureux de me voir et qu'une mission des Nations Unies se rendrait bientôt au Viet-Nam pour y faire une enquête sur les relations entre le gouvernement et les bouddhistes. Ils ont ajouté qu'ils avaient besoin de 10 volontaires et m'ont demandé si j'accepterais d'en faire partie. J'ai dit oui, car j'étais bouleversé par ce que j'avais appris sur la façon dont le gouvernement traitait les moines. J'ai pensé qu'un sort semblable m'attendait tôt ou tard. C'est pourquoi j'ai accepté. Ils m'ont dit que je mourrais pour la cause du bouddhisme. Ils ont été très heureux quand j'ai donné ma réponse. Ils m'ont également indiqué qu'un moine nommé Phanh-My se brûlerait devant l'église de la Rédemption et qu'une religieuse se brûlerait également devant l'église de Tan Dinh, sur la route d'Hai-Batrung. Ils m'ont demandé de me brûler le jour de la fête nationale, parce qu'il y aurait alors beaucoup de monde, y compris les représentants de la Mission des Nations Unies. J'ai demandé comment je me rendrais dans le quartier puisque l'accès en était interdit. On m'a dit de ne pas m'inquiéter, que le groupe chargé d'encourager les suicides prendrait toutes les dispositions voulues pour moi. J'ai demandé quelle sorte de dispositions et on m'a répondu que le 26 octobre, je recevrais un costume blanc et un froc jaune imbibés d'essence. On mettrait à ma disposition une voiture portant un papillon qui me permettrait d'accéder au secteur. Une fois sur place, je descendrais de façon tout à fait normale de la voiture que le conducteur emmènerait. Je devrais ensuite m'asseoir, endosser le froc, allumer une allumette et mettre le feu à mes vêtements. Aussi, avant cela, on me donnerait quelques pilules contre la douleur. Ensuite, on m'a dit que je pouvais partir, et on m'a donné 100 piastres pour le prix de la course en voiture. Le 24 octobre, l'étudiant est revenu à la pagode Tu Van me remettre trois lettres, dont l'une était adressée au Président de la République. Cette lettre demandait la liberté de religion ainsi que la mise en liberté des étudiants, moines et religieuses qui avaient été arrêtés. La deuxième lettre était adressée à Thich Thien Hoa, supérieur à la pagode An Quang. Cette lettre accusait Thich Thien Hoa d'avoir trahi des moines, des nonnes et des bouddhistes. La troisième lettre était adressée à la Mission des Nations Unies et leur faisait savoir pourquoi je me suicidais. Ces lettres avaient été préparées par avance et on m'a demandé de les signer. Je n'ai pas hésité et je les ai signées immédiatement. On m'a dit aussi que le 25 octobre à 20 heures environ, on m'emmènerait en un lieu secret et que le 26 octobre, on me conduirait à l'endroit où la cérémonie devait avoir lieu, comme il avait été proposé plus tôt. Puis l'étudiant est parti. Le 25 octobre au matin, les forces de police sont venues m'arrêter avant le moment où l'étudiant était censé m'emmener. Dans la voiture de la police, j'ai vu un certain Hai, dont j'avais fait la connaissance auparavant à la pagode Xa-Loi. Je l'avais vu le 23 sur la route de Chi Lang. A ce moment-là, nous nous étions salués et je lui avais dit que je ne le verrais plus après le 26. Ce n'est qu'au moment où la voiture est arrivée au siège de la police de sécurité que j'ai compris que c'était sans aucun doute ce M. Hai qui avait informé la police. On m'a laissé seul dans une pièce, puis on m'en a fait sortir et on m'a expliqué que les autorités n'avaient tué aucun moine, qu'aucune atrocité n'avait été commise et que l'histoire avait été inventée de toutes pièces. J'ai dit que je voyais que l'on m'avait induit en erreur et que maintenant je comprenais la situation.

/...

Sur ces entrefaites, j'ai envoyé une lettre au Président de la République implorant son pardon et lui parlant de la lettre que j'avais déjà envoyée. J'ai aussi adressé une lettre à la Mission des Nations Unies. Étant donné que je vois les choses clairement maintenant, je n'ai plus aucune intention de me tuer.

M. Koirala : Où sont les trois autres personnes que le gouvernement avait également dissuadé de se suicider?

M. Amor : Le gouvernement a dit qu'ils étaient retournés dans les pagodes.

M. Koirala : Avez-vous déjà raconté cette histoire à la radio?

Témoin : Oui. J'ai fait cette déclaration hier à la radio.

M. Amor : Qui a suggéré que vous fassiez une telle déclaration à la radio?

Témoin : Les gens de la police me l'ont demandé et j'ai accepté.

M. Amor : D'où vous a-t-on amené ici?

Témoin : Des forces de sécurité.

M. Amor : Hier, à la radio, avez-vous demandé aux cinq autres moines de ne pas se suicider?

Témoin : Oui, je leur ai raconté l'histoire et leur ai adressé cet appel. Ce faisant, j'ai demandé au gouvernement de se mettre en rapport avec eux et de leur raconter l'histoire.

M. Amor : Connaissiez-vous les autres?

Témoin : Non, je ne connaissais que Thich Tienh My, celui qui s'est brûlé vif le 26.

M. Amor : Regrettez-vous l'idée de vous être offert pour un sacrifice religieux, ou êtes-vous heureux de ne pas vous être suicidé?

Témoin : Je suis heureux de ne pas m'être tué de mes propres mains.

M. Amor : Ainsi, vous êtes maintenant certain que ce que la police vous a dit est vrai?

Témoin : Oui, je le crois fermement.

M. Amor : Pouvez-vous nous dire quelque chose au sujet de M. Hai?

Témoin : Je ne puis vous dire rien de plus, parce que je ne sais rien de plus.

M. Amor : Lorsque M. Linh vous a emmené à la piscine, vous avez rencontré un moine déguisé en civil. Comment saviez-vous que c'était un moine?

/...

Témoin : Parce que, comme son chapeau de nylon était transparent, j'ai pu voir qu'il avait le crâne rasé.

M. Amor : Ne vous est-il pas venu à l'idée que ce pouvait être un faux moine à la tête rasée? N'importe qui peut se raser le crâne.

Témoin : M. Linh l'a présenté comme un moine.

M. Koirala : M. Hai vous a-t-il jamais suggéré de vous suicider par le feu?

Témoin : Non, jamais. Il ne connaissait rien de mes intentions jusqu'à ce que je lui aie parlé, le 23.

M. Gunewardene : Vos parents sont-ils en vie?

Témoin : Oui.

M. Gunewardene : Avez-vous pu vous mettre en rapport avec vos parents depuis votre arrestation?

Témoin : Non.

M. Gunewardene : Avez-vous l'intention de le faire maintenant?

Témoin : Non. Je ne veux pas le faire, parce que j'ai peur qu'ils ne soient malheureux.

M. Gunewardene : Vos parents savaient-ils où vous vous trouviez?

Témoin : Je leur ai seulement donné l'adresse de la pagode d'An Quang. Depuis lors, je ne les ai informés d'aucun de mes mouvements.

M. Gunewardene : Ainsi, vous n'avez pas été en rapport avec vos parents depuis que vous avez quitté An Quang?

Témoin : Oui, c'est cela. Ils savent seulement que je me trouve à Saigon.

M. Gunewardene : Avez-vous des frères et soeurs?

Témoin : Un frère aîné, trois frères et une soeur plus jeunes que moi.

M. Gunewardene : Aimeriez-vous les voir?

Témoin : Non.

M. Gunewardene : Vous êtes détenu par la police depuis une semaine environ?

Témoin : Depuis le 25 octobre à 10 heures du matin.

M. Gunewardene : Comment avez-vous été traité? Avez-vous été bien nourri?

/...

Témoin : Oui, ils m'ont bien traité. On m'a donné la nourriture que j'ai demandée. Je ne mange pas de plats salés, alors ils m'ont apporté de la nourriture non salée.

M. Gunewardene : Où avez-vous reçu ce chapeau neuf de nylon?

Témoin : M. Linh me l'a donné.

M. Gunewardene : Vous n'aviez jamais connu M. Linh auparavant?

Témoin : Jamais.

M. Gunewardene : N'avez-vous pas été plutôt surpris qu'il vous fasse cadeau de deux costumes tout neufs?

Témoin : Je n'ai pas été trop surpris, parce que je l'avais rencontré à plusieurs reprises auparavant.

M. Gunewardene : Mais vous ne l'aviez rencontré que deux fois?

Témoin : Non, environ cinq fois.

M. Gunewardene : Saviez-vous quelque chose à son sujet auparavant?

Témoin : Non.

M. Gunewardene : Et savez-vous quelque chose à son sujet maintenant?

Témoin : Seulement qu'il est étudiant.

M. Gunewardene : Avez-vous donné son nom à la police?

Témoin : Oui.

M. Gunewardene : Et la police vous a-t-elle confronté avec lui?

Témoin : Non, M. Linh n'avait pas été arrêté.

M. Gunewardene : L'a-t-il été maintenant?

Témoin : Je ne l'ai pas vu, et c'est pourquoi je présume qu'il n'a pas été arrêté.

M. Gunewardene : Est-ce que M. Hai est venu vous voir depuis que vous êtes en prison?

Témoin : Non.

M. Gunewardene : Avez-vous quelque idée au sujet de votre avenir?

Témoin : J'espère seulement pouvoir retourner à la vie religieuse et être un bonze.

M. Gunewardene : A l'endroit où vous habitiez, aviez-vous parlé à qui que ce soit de votre intention de vous suicider?

Témoin : Non.

M. Gunewardene : Pourquoi n'avez-vous pas consulté vos supérieurs, puisque vous êtes un moine si jeune?

Témoin : Parce que je craignais de les informer que je vivais à Saigon.

M. Gunewardene : Ainsi, vous avez pris cette décision sans consulter qui que ce soit?

Témoin : Oui, c'est cela.

M. Gunewardene : Aucun supérieur religieux ne vous a suggéré de vous suicider?

Témoin : Non.

M. Gunewardene : Aucune association bouddhiste?

Témoin : Non. Je répète que j'ai accepté de me suicider après la proposition faite par M. Linh. Comme j'avais entendu parler de toutes ces atrocités concernant les moines, j'avais peur de m'approcher d'une pagode.

M. Gunewardene : Ainsi, vous n'en avez parlé qu'à ces deux personnes?

Témoin : Oui.

M. Gunewardene : Pourquoi avez-vous placé votre confiance dans ces deux hommes pour décider d'une question aussi grave?

Témoin : Je ne voulais ennuyer personne. Je voulais juste en finir.

M. Gunewardene : A quelle secte appartenez-vous?

Témoin : Mong Ya.

M. Gunewardene : Est-ce la même secte que celle de la pagode An Quang?

Témoin : Oui. La police m'a dit que je serais bientôt relâché. J'espère que la Mission interviendra pour que je sois relâché le plus vite possible.

Le Président : Nous ferons ce que nous pourrons. Je vous remercie d'être venu nous voir et de nous avoir raconté votre histoire.

101. Témoin No 9

M. Gunewardene : Avez-vous été arrêté?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Quand?

Le témoin : A 10 h 30 du matin, le 20 août, à la pagode Giu Dé.

M. Gunewardene : Combien de bonzes se trouvaient alors à la pagode?

Le témoin : Dix.

M. Gunewardene : Ont-ils tous été arrêtés?

Le témoin : Trois ont été arrêtés.

M. Gunewardene : Comment? Par qui?

Le témoin : A trois heures du matin, le 20 août, nous gardions la pagode. Lorsque nous avons vu les soldats arriver, nous avons donné le signal à nos amis. Ils ont fait retentir les gongs du temple en signe d'alarme, et plus d'un millier de fidèles, y compris des étudiants, sont venus à notre aide. Comme nos amis étaient là en si grand nombre, les soldats se retirèrent sans rien faire.

Plus tard, après que certains des étudiants et des fidèles furent partis et comme il n'y avait plus autant de gens, les soldats revinrent et ont commencé à frapper l'un des fidèles. Les autres étudiants et fidèles sont alors revenus et ont commencé une grande manifestation. A 10 heures du matin, nous avons vu que des soldats en armes encerclaient la pagode de toutes parts. La foule des fidèles n'a pas pu leur résister, et c'est alors que j'ai été arrêté.

M. Gunewardene : Avez-vous été frappé?

Le témoin : Non.

M. Gunewardene : Pourquoi avez-vous été arrêté?

Le témoin : Je ne sais pas.

M. Gunewardene : Quand avez-vous été relâché?

Le témoin : Il y a 40 jours.

M. Gunewardene : Où vous a-t-on emmené?

/...

Le témoin : A la sûreté, puis quelque part ailleurs - je ne sais pas où.

M. Gunewardene : Savez-vous si d'autres pagodes ont subi le même sort?

Le témoin : Quatre autres. Dans ces quatre-là, de nombreuses arrestations ont été opérées. Dans plusieurs autres pagodes, une ou deux personnes seulement ont été arrêtées.

M. Gunewardene : Quels sont les noms de ces pagodes?

Le témoin : Tu Dan, Gio Dé, Bao Quoc, Giu Duc.

M. Gunewardene : A Hué?

Le témoin : Oui.

M. Volio : Avant le 8 mai, étiez-vous libre de pratiquer votre religion?

Le témoin : Les moines, oui; mais certains laïcs avaient des difficultés - les soldats bouddhistes, par exemple.

M. Gunewardene : Quelles étaient ces difficultés?

Le témoin : Les soldats recevaient l'ordre de rester au camp et de ne pas aller à la pagode.

M. Gunewardene : Etais-ce une pression officielle?

Le témoin : Dans le cas des soldats, c'étaient les officiers supérieurs qui les empêchaient d'y aller. Depuis le 8 mai, tout le monde a peur de venir au temple.

M. Amor : Pensez-vous que le catholicisme jouit d'un traitement de faveur par rapport au bouddhisme, et si oui, de quelle manière?

Le témoin : Oui. Par exemple, lors de la fête de la Vierge à Na Trang, non seulement tous les catholiques se sont rendus aux cérémonies, mais même certains bouddhistes ont été obligés d'y aller également. En revanche, lors des fêtes religieuses bouddhistes, il y a eu des difficultés. Dans la province de Quang Tri, les bouddhistes ont été empêchés de célébrer Wesak. À toutes les fêtes catholiques, il y avait foule.

M. Gunewardene : Quels sont les griefs des bouddhistes?

Le témoin : Que les catholiques jouissent d'un traitement de faveur par rapport aux bouddhistes.

M. Gunewardene : Désirez-vous ajouter quelque chose à ce que vous nous avez dit?

Le témoin : Oui. Au moment où les soldats ont fait irrruption dans la pagode, je n'ai pas compris pourquoi on m'arrêtait. Plus tard, dans une émission à la radio, on a dit que des armes étaient cachées dans l'un des temples; je suppose donc que c'est là la raison pour laquelle j'ai été arrêté.

M. Amor : Je vous remercie.

102. Témoin No 10

M. Amor : D'où êtes-vous?

Le témoin : Je désire dire la vérité, mais je ne pense pas que je devrais vous la dire, parce qu'après votre départ, je ne sais pas ce qui va arriver. Lorsque j'ai été blessé, j'étais à Xa-Loi. En ce qui me concerne, je ne demande rien à personne. Je veux seulement la liberté de pratiquer ma religion. Comme vous le savez, chacun a un père et une mère, des frères et soeurs, des parents et ces gens ont de l'attachement les uns pour les autres. J'ai de l'attachement pour les miens.

M. Koirala demande que le témoin soit informé de ce que lui-même est originaire du pays du Bouddha.

Le témoin : Vous avez posé beaucoup de questions à beaucoup de gens, et mon problème n'est pas trop différent des leurs, de sorte que la plupart des questions et des réponses seront des redites.

M. Koirala : Seulement des questions concernant la nature de vos blessures.

M. Amor : Combien de bonzes et de bonzesses ont-ils été blessés à Xa-Loi en même temps que vous, le même jour?

Le témoin : Quatre ont été blessés : trois moines et une religieuse.

M. Koirala : Quelle était la nature de vos blessures?

Le témoin : Je ne sais pas si c'était une balle, ou quelque chose d'autre; mais cela a brûlé mes vêtements et cela m'a brûlé, c'est tout ce que je sais. Il y a eu des coups de feu, mais je ne pense pas que c'étaient des balles, c'étaient probablement leurs grenades à gaz, car on ne pouvait pas voir.

Le témoin montre son talon, qui est couvert d'un gros pansement, et sa cuisse où il porte aussi un pansement.

M. Amor : Combien de jours avez-vous passé dans cet hôpital?

Le témoin : Soixante jours.

M. Koirala : Savez-vous si quelqu'un parmi vous a eu des blessures ou des fractures aux jambes?

Le témoin : Je ne sais pas. L'un a eu quatre doigts du pied sectionnés et des brûlures aux jambes.

M. Koirala : Quelqu'un a-t-il été blessé au-dessus de la ceinture?

Le témoin : Non.

M. Amor : Maintenant que vous êtes revenu à la pagode, êtes-vous libre de pratiquer votre religion?

Le témoin : Lorsque vous avez visité An Quang, j'y étais, ainsi que trois autres, blessés eux aussi, mais je n'ai pas eu la permission de souhaiter la bienvenue à la Mission. Je n'ai pas la liberté de pratiquer ma religion.

M. Amor : Je vous remercie beaucoup. Vous n'avez aucune crainte à avoir.

M. Koirala : Qu'est-ce qui vous a empêché de venir nous voir à An Quang?

Le témoin : Je vous ai vu venir à travers la porte, mais la police de sûreté a fermé la porte.

M. Pinto : C'est là que vous avez été traité dès le début?

Le témoin : Oui, et j'ai été bien traité.

103. Témoins No 11, 12, 13 et 14

Quatre témoins étaient présents.

M. Amor : Pouvez-vous nous donner une idée générale de la situation des bouddhistes telle qu'elle a évolué à Hué?

A ce moment, l'un des témoins a remis à la Mission plusieurs documents, dont l'un est une lettre écrite par le témoin à la Mission et que M. Amor a lue à haute voix :

"Hué, 25 octobre 1963

"A MESSIEURS LES REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES

"Je soussignée vous prie de bien vouloir éclairer la lumière de justice sur la situation des bouddhistes du Viet-Nam.

"Depuis cinq ans, nous, bouddhistes du Viet-Nam, subissions un régime lamentable. Notre chef d'Etat, le président Ngo Dinh Diem ne peut pas contrôler ses collaborateurs dans les provinces, surtout du centre Viet-Nam, des centaines de personnes sont des victimes de ce régime inhumain.

"Votre visite nous rapporte une immense joie; nous vous sollicitons de bien vouloir par votre rôle de représentants des Nations Unies, sauveurs humains, vous sauverez les bouddhistes du Viet-Nam à sortir de cette situation désespérante que les bonzesses, bonzes et adeptes sont en train de subir.

"Nous n'avons pas besoin d'y insister longuement; vous savez déjà ce qui se passe dans notre pays.

"En attendant de votre enquête le résultat que vous recueillerez pendant ce passage, au nom des bonzesses du Viet-Nam, nous vous prions d'agréer ici, notre profonde reconnaissance."

Un témoin : L'histoire a commencé il y a bien longtemps, notamment dans quatre provinces, mais aussi dans plusieurs autres. Les bouddhistes ont présenté à maintes reprises des demandes de caractère religieux, mais deux années se sont écoulées et rien n'a été fait en réponse à ces demandes. Pour cette raison, les gens ont pensé que le gouvernement ne s'intéressait pas à leurs problèmes, et ils considéraient cela une forme d'oppression. Il en est résulté des soupçons et du mécontentement, mais cela n'a pas pris la forme de manifestations; c'était une lutte dans le calme.

Le 8 mai 1963, le décret du gouvernement ordonnant de hisser le drapeau national a été appliqué. Comme cela tombait juste avant Wesak, les bouddhistes

/...

ont pensé que cette mesure était dirigée contre eux. Les drapeaux bouddhistes flottaient déjà dans toute la ville; quand le décret a été mis en vigueur, la police a dit à chacun de les enlever à cause du décret. Les drapeaux qui n'ont pas été enlevés ont été descendus par la police.

Par la suite, le 8 mai, les bouddhistes ont envoyé des représentants au délégué du gouvernement pour lui signaler que la population avait fait de grands préparatifs pour la célébration du Wesak et que des gens étaient venus de fort loin. Les bouddhistes ont demandé de ne pas appliquer le décret. Le délégué du gouvernement a accepté, mais pour le jour de la fête seulement, ce qui ne les a pas satisfaits. Ils voulaient que les drapeaux pussent flotter pendant plusieurs jours, et désiraient qu'il soit bien établi qu'ils pouvaient flotter partout et n'importe quand. La population a préparé des bannières portant toutes sortes d'inscriptions pour appuyer ces demandes.

Thich Tri Quang lui-même est allé, avec les bannières, prier les autorités d'annuler le décret. Pendant la nuit du 8 mai, un message adressé à tous les bouddhistes devait être radiodiffusé comme de coutume. Le délégué du gouvernement a promis que ce message serait radiodiffusé comme d'habitude mais il n'en a rien été. Ne pouvant entendre le message chez eux, les gens ont commencé à se rassembler à la station de radio. La foule devenant de plus en plus dense, la police a essayé de la disperser en l'aspergeant avec des tuyaux d'arrosage. Une émeute sérieuse a éclaté pendant laquelle des coups de feu et des explosions ont été entendus. Huit bouddhistes y ont trouvé la mort.

Le 9 mai dans la matinée, un certain nombre de personnes comprenant des moines et des laïcs bouddhistes, se sont rassemblées pour manifester. Elles se sont dirigées vers la résidence du délégué du gouvernement pour lui demander la permission d'enterrer leurs morts et d'organiser des cérémonies funèbres dans la cour de la pagode Tu Dan. En même temps, ils lui ont demandé de faire droit à leurs requêtes.

Voilà notre version des événements. Nous jurons que notre mouvement n'a rien de politique. Tout ce que nous demandons c'est que nos droits soient respectés.

M. Amor : On a dit que ce mouvement était inspiré par les communistes. Est-ce vrai?

Un témoin : Non, ce mouvement n'est pas communiste, c'est un mouvement religieux et les communistes n'ont pas de religion.

M. Amor : Etes-vous absolument certain qu'aucun adversaire politique du gouvernement ne s'est servi des requêtes bouddhistes pour tirer avantage de la situation, s'introduire dans le mouvement et faire de la propagande contre le gouvernement dans le but de le renverser?

/...

Le témoin : Les communistes n'ont pas de religion, comment pourraient-ils donc encourager ce mouvement? Nous ne pouvons parler que pour nous. Il est évident que les bouddhistes ne font pas de politique - pourquoi penserions-nous à avoir des objectifs politiques? Quant à savoir si des non-bouddhistes ont profité de l'occasion pour faire de la propagande contre le gouvernement, je n'en sais rien.

M. Gunewardene (s'adressant à un autre témoin) : Avec 13 autres moines, vous avez signé une lettre de doléances que vous avez envoyée à l'Organisation des Nations Unies - est-ce vrai?

L'autre témoin : Non. Si cette lettre est signée de mon nom entier, c'est un faux. Si la lettre est signée de la dernière partie de mon nom seulement, il doit s'agir de quelqu'un d'autre.

M. Gunewardene : A Noël dernier, y avait-il des drapeaux catholiques dans la ville?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Juste avant Wesak, y a-t-il eu d'autres cérémonies catholiques où des drapeaux du Vatican ont été arborés?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Une fête catholique a-t-elle été célébrée ici une semaine avant Wesak?

Le témoin : Oui, la semaine précédente, en l'honneur de Mgr Thuc.

M. Gunewardene : Des drapeaux catholiques ont-ils été arborés également le 5 mai?

Le témoin : Oui, à Da Nang, à l'occasion de la fête organisée pour le Père Phan Lac.

M. Gunewardene : Dans ces conditions, le décret interdisant les drapeaux a bouleversé les bouddhistes?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Depuis un certain temps, la population des quatre provinces avait formulé des plaintes - à quel sujet?

Le témoin : Elle se plaignait qu'il y eût du favoritisme et des restrictions; quand elle voulait célébrer certains rites spéciaux, si elle n'obtenait pas l'autorisation de le faire, elle était condamnée à des amendes.

/...

M. Gunewardene : A-t-elle envoyé un mémoire précisant ses requêtes en vue de faire lever ces restrictions?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Quand?

Le témoin : En 1960 et 1961.

M. Amor : Le catholicisme a-t-il été favorisé par rapport au bouddhisme?

Un autre témoin : Seulement parce que le président est catholique.

Un autre témoin : Oui, c'était là l'une des cinq doléances.

M. Amor : Comment?

Le témoin : Par exemple, Noël est une fête nationale, mais nous devons toujours demander la permission de célébrer une fête bouddhiste.

Un autre témoin : Les mandarins et leur famille n'étaient pas autorisés à se rendre dans les pagodes.

M. Gunewardene : L'armée a-t-elle jamais participé aux préparatifs des fêtes de Wesak?

Un autre témoin : Oui, auparavant, mais pas pendant les deux dernières années.

M. Gunewardene : Participe-t-elle aux préparatifs des fêtes de Noël?

Le témoin : Oui, ils reçoivent plus d'aide.

M. Gunewardene : Quand vous avez érigé des bâtiments bouddhiques, avez-vous reçu l'aide de l'armée au cours des deux dernières années?

Le témoin : Tout dépend de la secte. L'armée est très favorable à certaines sectes.

M. Gunewardene : Avez-vous reçu une aide ici?

Le témoin : Non.

M. Gunewardene : Est-ce que les catholiques sont aidés par l'armée quand ils érigent un bâtiment religieux?

Le témoin : Nous l'avons entendu dire, mais nous n'y avons pas prêté attention car cela ne nous concerne pas. Nous ne nous intéressons qu'à ce qui concerne notre religion.

/...

M. Gunewardene : Avez-vous entendu dire que Mgr Thuc avait mis des appartements en location pour les membres du clergé?

Le témoin : Nous l'avons entendu dire mais nous ne pouvons pas le confirmer. Nous n'avons aucun moyen de nous renseigner.

M. Gunewardene : Est-ce que les bonzes ont distribué des colis de vivres aux bouddhistes?

Un autre témoin : Non.

Un autre témoin : Très peu.

M. Gunewardene : Est-ce que les prêtres catholiques distribuent des colis de vivres dans toute la province?

Un témoin : Nous ne savons pas. Nous savons seulement que nous avons reçu très peu d'aide. Nous ignorons ce que les autres ont reçu.

M. Gunewardene : Avez-vous entendu parler de concessions de forêts ou de terres accordées à l'Eglise catholique?

Un autre témoin : Oui, nous en avons entendu parler.

M. Gunewardene : Cette pagode en a-t-elle reçu?

Le témoin : Non.

M. Gunewardene : Si une société bouddhiste désire ériger un bâtiment, doit-elle obtenir la permission?

Un autre témoin : Oui.

M. Gunewardene : Et les catholiques?

Un autre témoin : Nous ne savons pas cela, mais nous savons qu'ils ont des facilités sous certains rapports. Par exemple, dans la province de Quang Tri, le jour de la fête de la Vierge, les gens n'ont pas seulement été invités mais contraints d'assister aux cérémonies. Mais quand il s'agit de fêtes bouddhistes, il arrive qu'il n'y ait pas d'invitations et, s'il y en a, les gens peuvent se voir interdire d'y assister.

M. Volio : Quand cette pagode a-t-elle été construite?

Le témoin : Il y a environ 325 ans.

M. Volio : Et le nouveau bâtiment?

/...

Un autre témoin : Il y a deux nouveaux bâtiments, l'un a été construit il y a 33 ans et l'autre il y a 3 ans.

M. Volio : Avez-vous bénéficié d'une aide du gouvernement pour les construire?

Le témoin : Non.

M. Volio : En 1961 et 1960, est-ce que les drapeaux bouddhistes ont été arborés?

Le témoin : Oui.

M. Volio : Les cérémonies étaient-elles célébrées sans difficultés?

Le témoin : Oui, mais nous devions demander la permission. Dans une province - celle de Quang Ngai - il était interdit de les célébrer.

M. Volio : Depuis l'établissement de la nouvelle République du Viet-Nam, est-ce que le nombre des bouddhistes a augmenté?

Un autre témoin : Oui. Le nombre des bouddhistes a augmenté parce que les gens étaient contraints d'embrasser le catholicisme; par réaction, ils sont devenus bouddhistes.

M. Gunewardene : Combien de moines et de religieuses résidaient ici pendant Wesak?

Le témoin : Soixante moines et 40 religieuses, y compris ceux qui venaient d'ailleurs pour célébrer la fête.

M. Gunewardene : Combien y en a-t-il aujourd'hui?

Un autre témoin : Il n'y a que deux moines et six bonzes d'un rang subalterne. Il n'y a pas de religieuses, elles vivent ailleurs.

M. Gunewardene : Normalement, avant Wesak, combien étaient-ils?

Un autre témoin : Cela dépend. Ce n'est pas régulier : quatre moines au maximum et un au minimum.

M. Gunewardene : Combien de personnes sont venues célébrer Wesak ici?

Un témoin : Environ 10 000 personnes - et à peu près 1 000 moines et religieuses.

M. Gunewardene : Combien de personnes assistent à une fête religieuse en règle générale?

Un autre témoin : De 200 à 300.

/...

M. Gunewardene : Combien viennent maintenant, un jour de pleine lune?

Un témoin : Environ trois.

M. Gunewardene : Y a-t-il eu une manifestation ici le 3 juin?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Y a-t-il eu des blessés?

Le témoin : Soixante.

Un autre témoin : Soixante-neuf.

M. Gunewardene : Comment ces personnes ont-elles été blessées?

Un témoin : On leur a jeté de l'acide.

M. Gunewardene : Avez-vous été arrêtés?

Un témoin : Oui. Nous avons été arrêtés le 21 au matin.

M. Gunewardene : Comment est-ce arrivé?

Un témoin : Le 21 août, à environ 3 heures du matin, les soldats sont venus et nous ont demandé de les suivre.

M. Gunewardene : Comment sont-ils entrés?

Un témoin : On a entendu des coups de feu dans les environs et ils ont enfoncé la porte.

M. Gunewardene (à un des témoins) : Avez-vous été arrêté?

Le témoin : Non. J'étais dans une autre pagode.

M. Amor : Avez-vous été battu?

Un témoin : Non. Je ne sais pas si les autres l'ont été.

M. Amor : Savez-vous si d'autres personnes sont encore en prison maintenant?

Un témoin : Il n'y en a pas à Hué. Certaines ont été emmenées à Saigon.

M. Gunewardene : D'autres pagodes ont-elles été attaquées?

Un témoin : Cinq.

M. Gunewardene : Ont-elles été endommagées?

Un témoin : Vous pouvez voir les marques ici sur les murs - et ici aussi, où la porte a été enfoncée.

Un autre témoin : Tout ce qui était sur l'autel a été cassé et emporté.

M. Gunewardene : Saviez-vous que nous viendrions?

Un témoin : Oui. On nous l'a dit hier, mais nous ne savions pas quand vous arriveriez.

M. Amor : Avez-vous été menacé pour le cas où vous diriez la vérité au sujet de vos doléances?

Le témoin : Non.

104. Témoins Nos 15, 16 et 17

Deux témoins étaient présents et un troisième s'est joint à eux par la suite.

Un témoin : Je suis très heureux de voir la mission ici, dans ce pays, mais étant un vieil homme, j'ai été si effrayé quand l'incident s'est produit que je n'ai rien vu. Je n'ai pas eu le temps de faire quoi que ce soit, étant un vieil homme.

Le Président : Savez-vous ce que sont les Nations Unies?

Le témoin : Je ne sais pas.

Le Président : Êtiez-vous informé de l'arrivée de la mission?

Le témoin : Je ne sais rien au sujet d'une mission des Nations Unies ou de son arrivée dans le pays.

M. Koirala : Vous attendiez-vous à ce que nous venions ici?

Le témoin : Non. Je sais seulement que la mission est venue de la part des Nations Unies maintenant que vous me l'avez dit. Je me rends compte que vous êtes venus de loin dans ce pays pour étudier les faits. Mais je suis trop vieux. J'étais couché sur le dos pendant l'incident et je n'ai rien vu.

Le Président : De quel incident parlez-vous?

Le témoin : Je parle de l'incident du 20 août, quand des soldats en armes ont fait irruption dans la pagode. J'étais si effrayé, j'étais couché sur le dos et je ne sais pas ce qui est arrivé.

Le Président : Quand les soldats ont fait irruption, qu'est-ce qui est arrivé?

Le témoin : J'ai entendu beaucoup de bruit à l'extérieur et, sentant le danger, nous nous sommes enfermés dans un réduit. Nous n'avons rien vu, puisque nous nous étions enfermés.

Le Président : Je ne parle pas de l'incident maintenant. Pourriez-vous nous dire si actuellement vous pouvez remplir toutes vos fonctions religieuses sans aucune ingérence de quiconque?

Le témoin : Depuis lors, il n'y a eu aucune ingérence dans l'exercice de nos devoirs religieux. Les gens vont et viennent. Ils viennent seulement pour prier et nous-mêmes nous avons toute latitude de pratiquer notre religion.

Le Président : Depuis combien de temps êtes-vous dans cette pagode?

Le témoin : Depuis 13 ou 14 mois.

Le Président : Et votre confrère?

Le témoin : Depuis 1959.

Le Président : Vous nous avez dit, que depuis l'incident, vous n'avez plus été gênés dans l'exercice de vos fonctions religieuses ici; l'étiez-vous auparavant?

Le témoin : Auparavant, il n'y avait pas d'ingérence visible, mais les gens semblaient avoir peur de venir avant le 20 août. Quelques personnes venaient, sans qu'il y eût d'incident; elles venaient, accomplissaient les rites religieux et s'en allaient.

Le Président : De quoi avaient-elles peur?

Le témoin : Je ne sais pas exactement de quoi elles avaient peur, mais la présence de sentinelles autour de la pagode et ainsi de suite, a pu les effrayer.

Le Président : Où étiez-vous avant de venir dans cette pagode?

Le témoin : Avant de venir dans cette pagode, j'étais à la pagode Giang Dúc, à Thu Dúc.

Le Président : Combien de temps avez-vous passé là-bas?

Le témoin : Cinq ans.

Le Président : Pourquoi avez-vous changé de pagode?

Le témoin : Je suis venu ici parce que le moine qui était à la tête de cette pagode-ci devait aller inaugurer une petite pagode dans sa ville natale, Dinh Tie, et il m'a demandé de venir prendre sa place pendant qu'il procéderait à l'inauguration. Avant de venir ici, j'ai demandé l'autorisation de mon supérieur et je suis venu avec sa permission.

Le Président : Quand cette pagode doit-elle être inaugurée?

Le témoin : Elle l'a déjà été.

Le Président : Combien de temps allez-vous rester ici après avoir aidé le moine?

Le témoin : Je suis ici depuis que je suis venu le remplacer; après son retour, je suis resté, depuis 14 ou 15 mois.

Le Président : Etiez-vous (l'autre témoin) présent au moment de l'incident?

L'autre témoin : Oui.

Le Président : Pouvez-vous nous dire ce qui s'est passé lors de cet incident?

Le témoin : Je n'ai pas vu toutes les phases de l'incident. Je ne savais pas au juste ce qui se passait et je n'en dirai rien, car je pourrais me tromper comme je n'ai pas assisté à toute l'affaire.

M. Volio : Où étiez-vous?

Le témoin : J'étais dans ma chambre, c'était la nuit.

Le Président : Es-ce que quelqu'un a été arrêté? Si oui, combien de personnes?

Le témoin : Oui. Je ne sais pas combien de personnes.

Le Président : Combien de personnes y avait-il?

Le témoin : Sept.

Le Président : Combien sont revenues?

Le témoin : Elles sont toutes revenues.

Le Président : Avez-vous été arrêté, et si oui, pendant combien de temps?

Le témoin : Oui. Pendant 12 jours.

Le Président : Comment êtes-vous revenu?

Le témoin : J'ai été relâché et on m'a dit que je pouvais revenir.

Le Président : Est-ce que d'autres ont été relâchés avant vous?

Le témoin : Je l'ignore, parce que je ne sais pas où les autres étaient détenus.

Le Président : Où sont les personnes qui étaient à ce moment-là dans la pagode? Nous ne voyons maintenant que deux personnes.

Le témoin : Deux se trouvent ici, deux sont allées chez elles en visite, deux autres sont aussi ici et une autre est rentrée dans sa localité.

M. Gunewardene : Etiez-vous ici lors du dernier Wesak?

Le témoin : Non, j'étais allé à la campagne.

M. Gunewardene : Qui présidait la cérémonie?

Le témoin : Le chef était ici, mais maintenant il est allé à la campagne. Nous-mêmes, nous ne sommes que des adeptes bouddhistes; nous sommes des disciples et non pas des moines de très haut rang; nous ne sommes pas des moines supérieurs.

M. Corrêa da Costa : Le programme porte "contacts avec l'Association générale des bouddhistes". Quels sont les membres de cette association? En faites-vous partie? Qui représente cette association?

Le témoin : Dans l'Association, il y a des moines d'un rang élevé, nous n'en sommes pas; nous ne savons pas qui ils sont.

M. Corrêa da Costa : Est-ce que l'Association occupe des locaux dans cette pagode, ou non?

Le témoin : C'est le siège de l'Association, mais actuellement l'Association est entièrement dispersée, il n'y a personne.

Le Président : Si vous avez peur de répondre à nos questions, nous n'en poserons plus.

Le témoin : Nous ne sommes que des pratiquants; nous venons ici et nous y sommes ordonnés; mais en ce qui concerne l'Association, seuls les moines supérieurs sont au courant. Peur ou pas peur, les deux sont vrais. Nous pensons que nous avons le droit d'avoir peur, pourtant ça ne fait aucune différence, parce que nous ne savons pas grand' chose. L'Association a été dissoute. Tout le monde est parti. Seuls ceux-là pourraient savoir. Nous n'appartenons pas au Comité central.

Le Président : Pouvons-nous trouver dans cette pagode quelqu'un qui appartienne à ce Comité?

Le témoin : Ce n'est pas que nous ayons peur, mais nous vous disons que nous ne connaissons les gens que lorsqu'ils entrent et sortent. Ces dirigeants, nous les voyons, nous leur parlons, ils viennent et prient, mais nous ne savons pas où ils se trouvent. Ce n'est pas que nous ayons peur.

M. Koirala : Etes-vous un bonze?

Le témoin : Je suis un bonze qui pratique la religion ici, fait les prières, mais je n'appartiens pas au Comité.

/...

Le Président : Depuis combien de temps votre voix est-elle ainsi?

Le témoin : Elle est ainsi depuis mon enfance.

M. Volio : Le 20 août, ont-ils détruit des meubles ou d'autres choses?

L'autre témoin : Nous avons été emmenés et 12 jours après, lorsque nous sommes revenus, nous avons trouvé tout à sa place habituelle.

Le Président : Quels sont vos noms?

Le témoin : Si vous voulez savoir nos noms, nous vous les dirons.

Le Président : Si vous ne voulez pas nous les dire, cela n'a aucune importance, mais nous serions heureux de les savoir si vous vouliez nous les dire.

Le témoin : Dans ce cas, nous préférions ne pas vous dire nos noms.

M. Corrêa da Costa : L'armée ou la police vous ont-elles indiqué la raison pour laquelle vous aviez été emprisonnés?

Le témoin : On ne nous a rien dit. On nous a arrêtés, enfermés dans une cellule, puis on nous a relâchés.

Le Président : Avez-vous demandé pourquoi on vous avait emmenés?

Le témoin : Nous ne l'avons pas demandé.

Le Président : Se livrait-on à des activités politiques dans cette pagode?

Le témoin : Des moines supérieurs venaient prier ici les jours de fête. Pour ce qui est de nous sept, nous n'avons rien d'autre à faire qu'à prier. Nous ne savons pas si les moines supérieurs jouent un rôle dans la politique ou non.

Le Président : Est-ce que beaucoup de gens viennent ici?

Le témoin : Du quatrième au septième mois de l'année lunaire, il est venu à la pagode plus de gens que d'habitude. Après, ils se sont rendus compte qu'il y avait beaucoup d'arrestations et leur nombre a diminué.

Le Président : Est-ce que les gens viennent ici à des heures particulières?

Le témoin : Les jours ordinaires, lorsqu'il n'y a pas de fête religieuse, et le dimanche, les gens viennent prier à 8 heures du matin; ils prient et ils rentrent chez eux quand bon leur semble; mais les 14, 15, 30 et 31ème jours du mois, qui sont des fêtes religieuses, ils viennent à 8 heures du matin et restent aussi tard qu'ils le peuvent.

/...

Le Président : Est-ce jour de fête aujourd'hui?

Le témoin : Non.

Le Président : Quand était le dernier jour de fête?

Le témoin : Dimanche dernier.

Le Président : Est-ce que la pagode était vide dimanche dernier?

Le témoin : Il y avait très peu de gens, mais la pagode n'était pas vide. Il n'y avait pas plus de 20 personnes.

Le Président : Combien de gens y a-t-il normalement un jour de fête?

Le témoin : Une bonne centaine.

M. Corrêa da Costa : A quoi attribuez-vous les holocaustes de moines, le fait que certains moines se soient suicidés par le feu?

Le témoin : Nous n'en connaissons pas la raison, mais seuls les moines de rang élevé se suicident par le feu; le petit clergé ne sait pas grand' chose à ce sujet; peut-être les moines supérieurs savent-ils pourquoi ils le font, mais les autres moines ne connaissent pas leurs raisons.

Le Président : Avez-vous été arrêté?

Le témoin : Oui, pendant 12 jours.

Le Président : Avez-vous été emmenés ensemble, à la même heure?

Le témoin : Oui.

Le Président : Etiez-vous ensemble en prison?

Le témoin : Nous étions séparés.

L'autre témoin : Ici, à la pagode, nous étions dans des pièces séparées, mais lorsque nous avons été arrêtés, nous avons été enfermés dans la même cellule.

Le Président : Comment avez-vous été traités?

L'autre témoin : Je n'ai pas été maltraité, mais je ne sais pas ce qu'il en a été des autres.

Le Président : (A l'autre témoin) Et vous?

Le témoin : Je n'ai pas été maltraité non plus; on nous a dit de marcher et nous avons obéi; nous avons fait ce qu'on nous disait.

M. Corrêa da Costa : Est-ce que des moines supérieurs résident en permanence dans cette pagode?

L'autre témoin : En règle générale, dans ce temple, les moines résidant en permanence ne dépassent pas le nombre de 7. Ils sont maintenant 7.

L'autre témoin : A un certain moment dans le passé, il y en a peut-être eu davantage, mais je n'en suis pas très sûr. En tous cas, maintenant il a été décidé que ce temple ne devait pas compter plus de 7 moines.

Le Président : Vous dites que deux autres moines sont ici, pourquoi ne sont-ils pas venus nous voir?

Le témoin : Ils ont peur aussi, mais si vous voulez les voir, ils viendront. Les deux autres ne sont peut-être pas au courant de votre présence.

Le Président : Pourrions-nous envoyer quelqu'un pour inviter les autres moines à venir?

Un nouveau témoin s'est présenté. L'autre a refusé de venir.

Le nouveau témoin : Je ne sais rien; si vous voulez savoir, allez vous renseigner auprès du Comité, de l'Association ou d'autres.

Le Président : Devons-nous comprendre que vous ne voulez pas nous parler?

Le nouveau témoin : Ce n'est pas que je ne veuille pas parler; je ne sais rien.

105. Témoin No 18

Un certain nombre de moines étaient présents. Un seul a bien voulu répondre aux questions des membres de la mission.

Le Président : On nous a dit que vos droits religieux ont été violés. Nous aimerais savoir si cela est vrai et, si oui, quels sont les droits que vous ne pouvez pas exercer.

Le témoin : Cette secte est très ancienne. Cet édifice et ceux qui l'entourent datent d'environ 300 ans. Excusez-nous de ne pas vous avoir préparé de réception. Nous n'avons appris votre visite qu'il y a trois heures environ, c'est pourquoi nous n'avons rien préparé.

M. Corrêa da Costa : L'un de vos droits a-t-il été violé?

Le témoin : Aucune restriction d'aucun genre ne nous a été imposée ici. Nous sommes pleinement libres de pratiquer notre religion.

Le Président : Des restrictions ont-elles été imposées ailleurs dans le pays, dans d'autres pagodes?

Le témoin : Jusqu'à présent, il n'y a eu absolument aucun incident.

Le Président : Nulle part?

Le témoin : Depuis la création de la République du Viet-Nam, le bouddhisme s'est beaucoup développé dans ce pays. On compte déjà 1 000 pagodes.

Le Président : Quelqu'un appartenant à cette pagode a-t-il été arrêté?

Le témoin : Non.

Le Président : Pourquoi des arrestations ont-elles été effectuées dans d'autres pagodes et pas ici?

Le témoin : Cette secte est très ancienne et pratique cette religion depuis longtemps. Elle n'a jamais changé. Il se peut qu'il y ait eu des changements dans d'autres sectes mais nous n'avons aucun moyen de le savoir. Nous avons seulement lu dans les journaux que des membres d'autres sectes avaient été arrêtés.

Le Président : Que pense-t-on ici des arrestations qui ont été opérées ailleurs?

Le témoin : Nous pensons seulement que s'ils ont été arrêtés, c'est leur affaire. Ils avaient peut-être des difficultés avec le gouvernement, peut-être avaient-ils enfreint la loi. Nous ne pouvons qu'accepter le fait et cela ne nous regarde pas.

Le Président : Est-il vrai que certains moines se soient faits brûler?

Le témoin : Comme vous, nous l'avons seulement entendu dire, nous ne l'avons pas vu.

Le Président : Le monde entier est au courant et le gouvernement le reconnaît. Qu'en pensez-vous?

Le témoin : Les moines qui se sont faits brûler appartenaient à des sectes différentes de celle-ci. Cette secte est très ancienne, elle remonte à 200 ans. Ces individus se sont faits brûler au nom de leurs sectes. Il n'existe aucun rapport entre ces suicides et cette secte particulière.

Le Président : En tant qu'êtres humains, que pensez-vous de ces suicides?

Le témoin : Ils avaient peut-être une raison de se faire brûler mais nous ne comprenons pas cette raison. Dans l'histoire moderne, il n'existe pas d'exemples de suicides par le feu. Cela s'est peut-être produit dans le passé, mais pas de façon récente.

Le Président : Quelle a été votre réaction lorsque vous avez entendu dire que ces moines et corréligionnaires s'étaient faits brûler?

Le témoin : Notre religion exige naturellement que lorsque nous apprenons des nouvelles de ce genre, nous soyons peinés et nous prions pour que les âmes aillent au ciel.

Le Président : Avez-vous fait preuve de tels sentiments dans cette pagode ou vous êtes-vous mis en rapport avec le gouvernement pour lui demander d'arrêter ces sacrifices?

Le témoin : Nous n'avons pas prié spécialement pour les victimes. Nous prions chaque jour pour la paix, la sécurité et le bonheur du monde. Nous n'avons pas fait une exception pour ceux qui se sont suicidés. C'est aux sectes intéressées qu'il appartient de dire des prières spéciales.

M. Gunewardene : Où se trouve le siège de cette secte?

Le témoin : Les membres de cette secte sont répartis dans tout le Viet-Nam. Cependant, ce lieu est le plus ancien et le chef de toute la secte se trouve ici. Il y a d'autres moines qui sont aussi âgés ou plus âgés que ce chef, mais ils ne sont pas ici aujourd'hui.

M. Gunewardene : Combien de prêtres cette secte compte-t-elle?

Le témoin : Environ 5 000.

M. Gunewardene : Sont-ils répartis dans tout le Viet-Nam?

Le témoin : Depuis le Viet-Nam du centre jusqu'à Saïgon.

M. Gunewardene : Combien de Vietnamiens environ appartiennent à cette secte?

Le témoin : Plus de 2 millions. Auparavant, il n'existant que cette secte. Les autres sectes ne se sont formées que récemment, depuis 1929. Avant cette date, tous appartenaient à cette secte.

M. Gunewardene : Quels sont les noms des autres sectes tels que vous les connaissez?

Le témoin : Cette secte est la plus ancienne. En 1929, il y avait à Saïgon la Hoi Nam Ky Nhiem Cun; en 1933, la Hoi-Luong-Xuyen; en 1938, l'Association bouddhiste du Viet-Nam, la Nghiem-Cun-Phat-Hoi.

M. Gunewardene : Est-ce que ce sont les seules?

Le témoin : Il en existe d'autres qui n'ont guère d'importance parce qu'elles appartiennent toutes d'une manière ou d'une autre à l'une de ces quatre sectes.

M. Gunewardene : Combien y a-t-il de bouddhistes dans toutes les sectes de ce pays?

Le témoin : Comment pourrions-nous le savoir? Tout ce que nous savons c'est que cette secte en compte plus de 2 millions, mais quant aux autres, nous ne pouvons fixer aucun chiffre. Peut-être représentent-ils 80 p. 100 de la population.

M. Amor : Y a-t-il eu quelque changement dans la pratique de votre religion depuis l'époque coloniale française?

Le témoin : C'est à l'époque actuelle que le bouddhisme a connu sa plus grande expansion. L'aide du gouvernement en ce qui concerne les locaux, etc., a créé un nombre croissant d'adeptes, aussi le mouvement progresse-t-il maintenant plus rapidement qu'auparavant.

M. Amor : Y a-t-il eu une amélioration dans les relations existant entre votre vie religieuse et le gouvernement depuis la fin de l'époque coloniale française ou cet état de choses est-il resté le même ou a-t-il empiré? Les relations existant entre la religion et le Gouvernement Diem, par rapport à celles qui existaient avec le Gouvernement français, sont-elles meilleures, ont-elles empiré ou sont-elles restées les mêmes?

Le témoin : En ce qui concerne notre secte, nous n'avons demandé aucune aide. Notre seule préoccupation est de disposer d'un endroit pour pratiquer notre culte. Toutes les décosations que vous voyez ici ne sont pas neuves - elles ont été transmises de génération en génération. Cette secte n'a presque rien reçu du gouvernement parce qu'elle n'a rien demandé. D'autres sectes, comme l'Association générale et la Xa Loi ont reçu beaucoup plus de fonds du gouvernement actuel que d'autres gouvernements précédents.

M. Corrêa da Costa : Pourquoi de nouvelles sectes se sont-elles soudainement formées en 1929 alors que pendant des années il n'en existait qu'une seule?

Le témoin : La raison en est simple. Comme vous le savez, il n'y a rien à reprocher à cette secte, mais à une certaine époque il existait un sentiment nouveau d'inspiration et certaines personnes qui désiraient en être les promoteurs ainsi que d'importantes personnalités ont fondé leurs propres sectes.

M. Koirala : Quelles sont les écritures et les livres religieux de cette secte?

Le témoin : Ce sont des livres en chinois et non en vietnamien. Ce n'est pas le cas pour quelques autres sectes qui ont des livres en vietnamien parce qu'elles sont plus récentes.

M. Koirala : Quand on vous a parlé des immolations, vous avez dit que vous en aviez entendu parler, mais que vous n'étiez pas au courant. Mais d'autre part, en ce qui concerne les fonds et l'aide fournis à d'autres sectes par le gouvernement, vous êtes au courant. Vous n'avez pas fait qu'en entendre parler. Comment se fait-il?

Le témoin : C'est la même chose dans les deux cas. Nous en avons seulement entendu parler par la presse.

M. Gunewardene : Célébrez-vous Visâkha?

Le témoin : Oui, nous organisons une grande fête.

M. Gunewardene : Sortez-vous les bannières bouddhiques à cette occasion?

Le témoin : C'est le cas pour une secte ancienne. Nous n'avons pas de fonds, aussi n'avons-nous pas de bannières ici. D'autres sectes en ont, nous n'avons que ces tentures. Seuls ceux qui ont reçu une éducation moderne connaissent ces bannières bouddhiques modernes. Nous ne les utilisons pas.

M. Koirala : Utilisez-vous d'autres bannières?

Le témoin : Non, nous n'avons jamais utilisé de bannières.

106. Témoins No 19, 20 et 21

Trois témoins étaient présents.

Le Président : Depuis combien de temps cette pagode existe-t-elle?

Le témoin : Depuis douze ans.

Le Président : Combien de religieuses y a-t-il ici?

Le témoin : Aucune.

Le Président : Combien y a-t-il de moines?

Le témoin : Cette pagode est une école pour l'enseignement de la religion bouddhique et quand l'école est ouverte, il s'y trouve une soixantaine de moines. L'école est maintenant fermée. Aussi, nous n'y sommes que dix.

Le Président : Quel est le nom de la secte à laquelle cette pagode appartient?

Le témoin : La Hoi-Tang-Gia-Toan-Quoc.

Le Président : Combien d'adeptes compte-t-elle?

Le témoin : Environ 3 000 à Saigon. Et un million environ pour tout le pays.

Le Président : Est-ce que des bouddhistes appartenant à cette secte ont pris part à des manifestations religieuses?

Le témoin : Personne n'y a pris part.

Le Président : Y a-t-il des membres appartenant à cette pagode qui se soient fait brûler vifs?

Le témoin : Aucun.

Le Président : Le gouvernement ou l'armée ont-ils cherché à empêcher les activités de cette pagode?

Le témoin : Non.

Le Président : Le Gouvernement vous a-t-il accusé, vous, ou quelques membres appartenant à la pagode d'activités répréhensibles?

Le témoin : Non.

/...

Le Président : Voudriez-vous nous dire ce que sont, conformément à votre foi, les obligations des fils et des filles envers leurs parents?

Le témoin : Respecter leurs parents, les aimer, prendre soin d'eux dans la maladie et assurer leur bonheur.

Le Président : Si l'un des fils ou des filles manque à ses obligations, cela est-il considéré comme un péché?

Le témoin : Si le fils ne remplit pas son devoir filial, il est considéré comme un fils indésirable.

Le Président : Existe-t-il une punition prévue pour cela?

Le témoin : Non, il n'existe aucune punition définie - pas de punition physique - mais si cette action va au-delà de certaines limites, les parents oublient qu'ils ont des fils.

Le Président : Cessent-ils d'entretenir des relations?

Le témoin : Si cela dépasse les limites, ils cessent toutes relations mais essaient d'arriver entre eux à un accord.

Le Président : Quelles étaient les relations de cette pagode avec le Gouvernement français?

Le témoin : Cette pagode ne date que de 12 ans, aussi en était-elle à ses débuts au temps de la période française. Elle était alors en construction, aussi n'avait-elle pas beaucoup d'activités.

Le Président : Quelles sont ses relations avec le gouvernement?

Le témoin : Les relations avec le gouvernement sont bonnes. Nous avons reçu une certaine aide du gouvernement.

Le Président : Quelqu'un a-t-il été arrêté?

Le témoin : Oui

Le Président : Au cours des récents incidents avec le gouvernement?

Le témoin : Nous avons tous été arrêtés - soit une trentaine d'entre nous. Mais nous avons été relâchés après une brève enquête.

Le Président : Sur quoi portait cette enquête?

Le témoin : Après certaines enquêtes, le gouvernement craignait les bonzes d'autres sectes qui ont pris part aux manifestations.

Le Président : Quelles étaient les questions posées?

Le témoin : Les questions étaient du genre de celle-ci : "Sympathisez-vous avec les manifestants ou sympathisez-vous avec le gouvernement?"

Le Président : Quelle était votre réponse?

Le témoin : Que nous n'avions aucun rôle à jouer dans tout cela - les gens venaient de l'extérieur.

Le Président : Lorsqu'on vous a demandé si vous sympathisiez avec les manifestants, quelle a été votre réponse? Lorsqu'on vous a posé des questions sur vos relations avec le gouvernement, quelle a été votre réponse?

Le témoin : Notre réponse à la première question a été que nous n'avions rien fait; nous n'avions aucun rôle à jouer. Notre réponse à la deuxième question a été que nous avions de bonnes relations avec le gouvernement et que nous avions l'intention de les maintenir ainsi.

Le Président : A-t-on créé des obstacles pour empêcher le déroulement de cérémonies religieuses ou a-t-on exercé quelque pression sur vous à cet égard?

Le témoin : Aucun obstacle ni aucune pression n'ont été exercés d'aucune manière. Nous avons joui d'une liberté complète. Il y a eu parfois des malentendus qui ont suscité certains soupçons, mais ils n'ont pas eu de conséquences sérieuses.

Le Président : Nous sommes des gens impartiaux représentant l'Organisation des Nations Unies qui est ici pour rechercher à établir les faits. Eprouvez-vous des craintes lorsque vous nous adressez à nous?

Le témoin : Après les incidents survenus, nous déplorons la situation et nous sommes très heureux que l'Organisation des Nations Unies soit venue. Nous vous confions toutes nos pensées sans aucune crainte. Si les bouddhistes faisaient l'objet de quelque oppression de la part du gouvernement, nous n'hésiterions pas à vous le dire.

Le Président : Y a-t-il une pression?

Le témoin : S'il y en avait, nous ne serions pas ici. Nous ne considérons pas qu'il s'agisse d'oppression lorsque certaines de nos revendications ne sont pas satisfaites. Lorsque nous demandons un agrandissement de nos locaux d'habitation ou de nos bâtiments et lorsqu'on ne répond pas à ces requêtes, nous ne considérons pas qu'il s'agisse d'oppression.

Le Président : Que demande la communauté bouddhiste?

Le témoin : Nous essayons de nous entendre avec le gouvernement et d'être en bons termes avec lui parce qu'il y a eu des malentendus. Mais lorsque nous formulons ces requêtes, la presse étrangère modifie nos idées et leur donne un sens qu'elles n'ont pas.

/...

Le Président : Quelles sont vos revendications?

Le témoin : Nous ne demandons que la liberté du culte.

Le Président : Est-ce que cette liberté du culte vous a été complètement accordée?

Le témoin : Oui.

Le Président : Dans toutes vos cérémonies?

Le témoin : Le gouvernement a annoncé par l'intermédiaire de la presse que nous aurions toute liberté pour pratiquer notre religion comme nous le désirions.

Le Président : En a-t-il été ainsi? Avez-vous exercé ces droits depuis qu'ils vous ont été accordés par le gouvernement?

Le témoin : Oui, mais pendant les incidents et des troubles fomentés par les étudiants, une certaine méfiance s'est fait jour et quelques enquêtes ont été faites.

Le Président : Quelles sont les revendications formulées qui ont été rejetées?

Le témoin : Aucune n'a été rejetée.

Le Président : Nous n'avons vu aucune manifestation depuis que nous sommes ici, mais avant notre arrivée, il y avait des démonstrations, notamment des suicides par le feu. Est-ce que cela veut dire que les bouddhistes sont satisfaits des conditions actuelles ou y a-t-il d'autres raisons qui expliquent qu'il n'y ait pas de manifestations?

Le témoin : Ils sont satisfaits.

Le Président : Connaissiez-vous des gens qui se soient fait brûler?

Le témoin : Oui.

Le Président : Combien?

Le témoin : Au Sud Viet-Nam, je ne connais que Thich Quang Duc à Saigon.

Le Président : Est-ce que les autres moines en connaissent d'autres?

Le témoin : Ils ne connaissent que ce cas. A Hué et dans d'autres régions, ils n'en connaissent aucun.

Le Président : J'aimerais savoir si l'un d'entre vous en connaissait un personnellement.

Le témoin : Nous ne connaissons que Thich Quang Duc.

/...

Le Président : En tant que chefs religieux et en tant que professeurs d'instruction religieuse, approuvez-vous le suicide?

Le témoin : La religion n'autorise pas le suicide par le feu. Ces actes sont des actes personnels.

Le Président : Le jour de la fête nationale, nous n'avons vu aucun moine bouddhiste dans le quartier où avaient lieu les cérémonies, mais nous avons vu plusieurs prêtres chrétiens. Quelle est à votre avis la raison de l'absence des moines bouddhistes?

Le témoin : Nous étions également invités à assister aux cérémonies, mais conformément à notre religion, nous ne voulons pas nous trouver près de fusils et de soldats, aussi nous nous sommes tenus à l'écart.

Le Président : Au cours de votre vie, dans quelle proportion les bouddhistes ont-ils été convertis ou ont-ils changé leur religion pour le christianisme?

Le témoin : Comme vous le savez, il existe plusieurs sectes dans ce pays. En ce qui concerne cette secte, nous ne connaissons aucune conversion. Dans d'autres sectes moins importantes du pays, il y en a certainement eu.

Le Président : Pourriez-vous nous dire si leur nombre dans les autres sectes était plus élevé sous le Gouvernement français ou sous le gouvernement qui a suivi?

Le témoin : Nous ne le savons pas.

Le Président : Dans les autres sectes ont-ils été convertis seulement par l'intermédiaire de missionnaires, ou d'autres méthodes telles que la pression ou les priviléges accordés ont-elles été employées pour les persuader de changer de religion?

Le témoin : Nous n'en savons rien non plus.

Le Président : Utilisez-vous des bannières religieuses?

Le témoin : Oui.

Le Président : Pouvez-vous les déployer dans la pagode seulement, ou également à l'extérieur?

Le témoin : Auparavant la bannière était utilisée partout à profusion - il y en avait trop. Maintenant le gouvernement a changé ce décret et a limité l'utilisation de la bannière bouddhique à l'intérieur des temples et sur les lieux qui les entourent, non pas parce qu'ils sont contre son utilisation mais afin d'en préserver la valeur. Si elle est utilisée partout à profusion, elle perd alors sa valeur.

Le Président : Nous savons que certains bouddhistes demandent à utiliser leurs bannières partout.

Le témoin : Il y a eu des revendications concernant la permission d'utiliser ces bannières partout, et le gouvernement a dit que la valeur de la bannière ne pourrait être préservée que si on ne l'utilisait que pour des cérémonies.

Le Président : Etes-vous d'accord avec cela?

Le témoin : Nous nous sommes mis d'accord sur cela, c'est-à-dire que les bannières seraient déployées seulement sur les bâtiments du temple et également à l'entrée. Nous sommes satisfaits de cet accord.

Le Président : A quand remonte la tradition de faire flotter des bannières?

Le témoin : Cette pratique a été suivie depuis 1951 à la suite de la Conférence qui s'est tenue à Colombo.

Le Président : Quel drapeau considérez-vous le plus important et quel est celui que vous respectez le plus, le drapeau religieux ou le drapeau national?

Le témoin : Pour nous religieux, et bien que le drapeau national soit important, son degré d'importance est moindre que la bannière bouddhique.

Le Président : Mais vous respectez également le drapeau national en tant que drapeau national?

Le témoin : Oui.

Le Président : Permettez-vous que le drapeau national flotte dans le temple?

Le témoin : Il était auparavant utilisé partout, mais depuis l'accord, il n'est utilisé qu'à l'extérieur du temple et non plus à l'intérieur.

M. Corrêa da Costa : Ce matin, à 9 h 30, devant la cathédrale catholique, un moine s'est suicidé en se faisant brûler vif. Est-ce que vous vous attendiez à cet acte? Comment l'expliquez-vous?

Le témoin : Nous n'en savions rien.

Le Président : Quelle explication plausible pouvez-vous donner de cet holocauste?

Le témoin : Nous ne pouvons en donner aucune car actuellement, le bouddhisme et le gouvernement s'efforcent de parvenir à une coexistence pacifique. Nous ne pouvons donc fournir aucune explication.

Le Président (à un autre témoin) : Quelle est votre réaction devant ce sacrifice maintenant que vous en êtes au courant?

L'autre témoin : Je ne peux donner aucune explication.

Le Président : Pourquoi?

L'autre témoin : Parce que je ne sais pas s'il y a eu ou non suicide.

Le Président : Comment expliquez-vous les holocaustes précédents?

Le témoin : Je ne peux en donner aucune explication.

Le Président : Le troisième témoin peut-il donner une explication de cet acte?

Le troisième témoin : Non. Je ne suis pas sorti, je ne sais donc rien. Je suis seulement au courant par ouï-dire.

Le Président : Comment avez-vous appris l'incident?

Le témoin : Par des personnes qui me l'ont rapporté.

M. Corrêa da Costa : Lorsque nous avons visité la pagode Xa Loi, nous n'y avons trouvé que trois ou quatre moines d'un rang inférieur qui paraissaient très effrayés. Comment expliquez-vous cette attitude?

Un autre témoin : Probablement parce que vous ne leur êtes pas familiers. Ils ne savaient pas qui vous étiez et c'est pourquoi ils avaient peur.

Le Président : De quoi pouvaient-ils avoir peur?

Le témoin : Comme vous formez un groupe important et que vous appartenez à une grande organisation, il se peut qu'ils aient peur de vous.

M. Corrêa da Costa : L'école est fermée maintenant - pourquoi?

Un autre témoin : En raison des vacances, l'école est fermée pour deux ou trois mois.

M. Volio : Combien de fêtes religieuses célébrez-vous en tant que bouddhistes?

Le témoin : Nous célébrons quatre grandes fêtes : Ngay Phat Giang-Sanh; Chut-Gia, le huitième jour du deuxième mois; Thanh Dao et Nhaph Niet Bang.

Le Président : Toutes ces fêtes sont-elles reconnues par le gouvernement?

Un autre témoin : Non, une seule l'est. La plus importante est considérée officiellement comme une fête et reconnue comme telle; c'est Ngay Phat Giang-Sanh.

Le Président : Et les trois autres?

Le témoin : Une autre est reconnue par le gouvernement : c'est le quinzième jour du septième mois. Les deux autres ne sont reconnues que par les bouddhistes eux-mêmes.

Le Président : N'est-il pas nécessaire qu'elles soient reconnues par le gouvernement?

Le témoin : Non.

/...

M. Volio : Comprenez-vous pourquoi le gouvernement a donné l'ordre de hisser le drapeau national à un endroit bien en vue partout dans le pays?

Le témoin : C'est parce que le gouvernement a constaté qu'il y avait trop de drapeaux religieux - plus qu'il n'y avait de ces drapeaux nationaux - aussi le gouvernement a-t-il voulu qu'un nombre égal de drapeaux soit arboré. Auparavant, le nombre des drapeaux religieux était supérieur à celui des drapeaux nationaux.

M. Amor : Le gouvernement accorde-t-il une assistance financière à cette pagode?

Le témoin : Oui.

M. Amor : S'agit-il d'une aide accordée régulièrement tous les mois ou d'une aide qui n'est accordée qu'une ou deux fois par an?

Le témoin : Le moment venu, le gouvernement accorde une petite subvention au temple lorsque cela est nécessaire pour des travaux de construction ou de transformation.

M. Amor : Combien de fois à peu près avez-vous reçu une assistance depuis la création de cette pagode?

Le témoin : Jusqu'ici une fois seulement. Mais on nous a aidés aussi en nous permettant d'émettre des billets de loterie au nom du temple.

M. Amor : En est-il de même dans les autres pagodes?

Le témoin : Si les autres pagodes ont besoin d'argent et désirent émettre des billets de loterie pour une raison particulière, ils peuvent en demander l'autorisation au gouvernement et celle-ci leur sera accordée.

M. Amor : Cette pagode a-t-elle des rapports avec les étrangers qui la visitent parfois et qui offrent peut-être de lui venir en aide sur le plan matériel?

Le témoin : Non.

M. Amor : Quelle est, d'une manière générale, la signification du suicide par le feu dans la religion bouddhique?

Le témoin : Il n'y a pas d'explication dans ce contexte. Il est considéré comme un sacrifice personnel à la cause que l'on sert.

M. Corrêa da Costa : S'agit-il d'une tradition ou d'un fait nouveau?

Un autre témoin : Ce n'est pas une tradition.

M. Amor : Avant l'indépendance, y a-t-il eu des cas de bouddhistes qui se sont fait brûler vifs pour une raison quelconque?

Un autre témoin : Jamais.

M. Koirala : L'un de ces trois moines fait-il partie du Comité interministériel?

Un autre témoin : Oui, nous en sommes tous membres.

Le Président : Etiez-vous membres du groupe bouddhiste qui a participé aux négociations?

Le témoin : Nous étions membres du Comité des sept qui a été constitué par la suite. Nous n'étions pas membres du Comité des cinq.

M. Koirala : La pagode Xa Loi appartient-elle à la même secte que celle-ci?

Un autre témoin : Nous sommes membres de la même organisation qui est très vaste mais nous avons des méthodes d'enseignement différentes. Nous différons sous certains rapports.

M. Gunewardene : Quand le Comité des sept a-t-il été désigné?

Un autre témoin : Le 24 août.

M. Gunewardene : Trois membres appartiennent à cette pagode. Où sont les quatre autres?

Le témoin : Ils font partie de la même association, mais sont de pagodes différentes. Leurs noms sont les suivants : Thich Tu Thong, Thich Thien Giac, Thich Thien Hang et Thich Thien Dao. Trois d'entre eux sont de cette pagode; le quatrième est d'une autre pagode de la province de Ba Xuyen.

M. Gunewardene : Qui a désigné ce Comité?

Le témoin : Thich Thien Hoa tenait ses pouvoirs de Thich Tinh Khiet.

M. Gunewardene : Qui a désigné la délégation?

Le témoin : Thich Tinh Khiet.

M. Gunewardene : Dans quel but?

Le témoin : Pour négocier avec le gouvernement.

Le Président : Etais-ce pour présenter les revendications des bouddhistes?

Le témoin : Oui.

Le Président : Quelles étaient ces revendications?

Le témoin : Ils sont parvenus à un accord signé par les deux parties. Nous vous donnerons une copie de cet accord 8/.

M. Gunewardene : Ce rapport concerne-t-il les moines emprisonnés?

Le témoin : Oui. L'une des revendications concernait la libération des personnes encore emprisonnées. En résumé, la première demandait la libération des personnes arrêtées; la deuxième demandait la liberté de pratiquer notre religion; et la troisième demandait la coexistence pacifique des diverses religions. Je vous donnerai également la copie d'un télégramme adressé au Secrétaire général à New York par le Comité d'union pour la pureté du bouddhisme Union Committee for Pure Buddhism.

M. Gunewardene : Reconnaissez-vous le vieux bonze (Khiet) comme votre chef?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Combien de pagodes y a-t-il à Saigon?

Le témoin : Plus de 100 à Saigon et dans les environs.

M. Gunewardene : Depuis combien de temps êtes-vous bonze?

Le témoin : Depuis l'âge de 12 ans.

M. Gunewardene : Depuis combien de temps êtes-vous dans cette pagode?

Le témoin : Depuis quatre ou cinq ans.

Le Président : Quel âge avez-vous?

Le témoin : 53 ans.

M. Gunewardene : De quelle région êtes-vous originaire?

Le témoin : De la province de Ba Xuyen.

M. Gunewardene : Avez-vous entendu parler du Dharmadan et du Jivitdan : le don de sa vie pour une cause?

Le témoin : Je sais que les prêtres mènent une vie de sacrifice.

M. Gunewardene : Avez-vous lu les histoires du Jataka sur la vie de Boudha?

Le témoin : Naturellement.

M. Gunewardene : En connaissez-vous une dans laquelle le Bouddha ait offert sa vie pour une cause?

Le témoin : Je n'ai pas connaissance d'un fait semblable dans la vie de Bouddha.

M. Gunewardene : Je suis bouddhiste moi-même. Persistez-vous à dire qu'il n'y a que quatre fêtes bouddhistes?

Le témoin : Oui il y a quatre grandes fêtes.

M. Gunewardene : Chaque jour de pleine lune est une fête.

Le témoin : C'est vrai, mais ce ne sont pas de grandes fêtes.

M. Gunewardene : Il y a donc douze fêtes.

Le témoin : Ceci dépend des pratiques des différentes sectes dans les divers pays.

M. Gunewardene : Considérez-vous un jour de pleine lune comme une fête?

Le témoin : Il s'agit d'une fête tout à fait ordinaire.

M. Gunewardene : Vous devez organiser des loteries pour obtenir des fonds?

Le témoin : La subvention pourrait être plus faible si le gouvernement nous accordait simplement une aide.

M. Gunewardene : Si vous avez besoin d'une autorisation, le gouvernement est-il libre de l'accorder ou de la refuser?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Une autorisation vous a-t-elle jamais été refusée?

Le témoin : Chaque fois que nous en avons fait la demande, elle nous a été accordée.

M. Gunewardene : Combien de bouddhistes y a-t-il dans ce pays?

Le témoin : On estime qu'ils représentent 80 p. 100 de la population mais leur nombre n'a jamais été établi.

M. Gunewardene : Considérez-vous ce pays comme un pays bouddhiste?

Le témoin : Non, on ne peut le considérer comme tel.

M. Gunewardene : Comment le considérez-vous?

Un autre témoin : Etant donné qu'il s'agit de chiffres estimatifs, on ne peut considérer le Viet-Nam ni comme un pays bouddhiste, ni comme un pays catholique.

M. Gunewardene : Combien de moines ont été arrêtés dans tout le pays depuis les incidents du 8 mai?

Le témoin : Environ 900 dans tout le pays. La plupart ont maintenant été relâchés.

M. Gunewardene : Combien d'entre eux se trouvent-ils encore en prison?

Le témoin : Huit seulement sont encore détenus. Ces renseignements figurent dans les documents que je vous ai remis. Pas plus de 15.

M. Gunewardene : Savez-vous que le gouvernement dit qu'il y en a encore 300?

Le témoin : Parlez-vous des moines seulement? Dans ce cas, 15 est le maximum.

Le Président : Combien appartiennent à cette pagode?

Un autre témoin : Un seul.

Le Président : Comment s'appelle-t-il?

Le témoin : Thich Quang Lien.

Le Président : Peut-on le contacter?

Le témoin : Nous savons seulement qu'il est emprisonné à Saigon.

Le Président : Pouvez-vous le contacter si vous le désirez?

Le témoin : Non.

M. Gunewardene : Avez-vous demandé sa libération?

Le témoin : Oui. Mais elle n'a pas encore été accordée officiellement. Je pense qu'elle le sera prochainement.

M. Gunewardene : Combien de bouddhistes qui ne sont pas moines ont-ils été arrêtés?

Le témoin : Vingt seulement d'après les chiffres qui nous ont été donnés dans les rapports du gouvernement. En réalité, nous ne savons pas.

/...

M. Gunewardene : Etiez-vous tous les trois ici le 21 août?

Le témoin : Un seul d'entre nous se trouvait ici. Nous célébrions un service funèbre.

M. Gunewardene : Que s'est-il passé le 21 août dans cette pagode?

Le témoin : L'armée a fait irruption dans le temple ce jour-là et nous a emmenés. Nous avons été relâchés deux jours après.

M. Gunewardene : Vous avez toujours coopéré avec le gouvernement. Vous n'étiez ni des combattants ni des dissidents.

Le témoin : C'est exact.

M. Gunewardene : Alors, comprenez-vous pourquoi l'armée a fait irruption dans le temple?

Le témoin : Nous n'en avons aucune idée. On ne nous l'a pas dit.

M. Gunewardene : Cela ne vous a pas plu d'être arrêtés?

Un autre témoin : A qui cela plairait-il d'être arrêté? Cependant, je n'ai pas eu peur.

M. Gunewardene : L'armée a-t-elle fait irruption dans d'autres temples?

Le témoin : Cinq ou sept ont aussi été envahis.

Le Président : Quels sont leurs noms?

Un autre témoin : Xa Loi, An Quang, Vang Tho, Giac Nguyen, Tuyen Long, Giac Sanh et Phat Buu.

Le Président : Se trouvaient-ils tous à Saigon?

Le témoin : Ces sept temples ont été plus ou moins mis à sac, pas tous avec la même violence.

Le Président : Lequel a été le plus gravement endommagé?

Le témoin : Xa Loi.

M. Gunewardene : Quelle est la plus grande pagode de Saigon? Xa Loi?

Le témoin : Oui.

/...

Le Président : Nous vous sommes reconnaissants du temps et des renseignements que vous nous avez donnés et nous vous remercions de votre hospitalité. Nous avons publié une déclaration officielle aux termes de laquelle tout pétitionnaire peut venir nous trouver et nous envoyer des pétitions écrites. Nous sommes descendus à l'hôtel Majestic. Au cas où vous auriez d'autres opinions à exprimer, nous serions heureux de vous entendre.

Le témoin : Combien de temps resterez-vous ici?

Le Président : Pendant encore une semaine environ. Non seulement les moines mais tout individu dont les droits ont été violés peut adresser des pétitions. Ces pétitions resteront strictement confidentielles et nul n'en aura connaissance en dehors de la mission.

Témoins No 22 et 23.

Deux témoins étaient présents.

Le Président : Nous vous sommes très reconnaissants de bien vouloir nous recevoir ici.

Le témoin : Je suis heureux de vous recevoir et de vous accueillir ici au nom de l'Association et en mon nom personnel.

Le Président : Nous aimerais nous renseigner sur certaines choses si vous le permettez.

L'autre témoin : Vous pouvez poser toutes les questions que vous voudrez. Je serai heureux d'y répondre.

Le Président : Quelle est votre attitude à l'égard des personnes qui se sont suicidées en se faisant brûler vives?

Un témoin : Il pourrait y avoir d'autres cas de suicides analogues. Je ne sais pas quel motif a poussé ces personnes. J'ai demandé à le faire parce que je voulais me sacrifier à la cause du bouddhisme et mourir en martyr. J'ai demandé la permission mais on ne me l'a pas accordée. Après que Quang Duc se fût brûlé vif à Saigon, je me suis rendu sur les lieux mais je n'ai pas assisté à d'autres holocaustes.

Le Président : Etes-vous au courant du dernier suicide de ce genre?

Un témoin : Je ne suis pas sorti d'ici. Je n'en ai pas entendu parler.

Le Président : Nous ne voulons pas vous importuner plus longtemps.

Un témoin : Vous pouvez interroger l'autre témoin.

/...

Le Président : La communauté bouddhiste du Viet-Nam est-elle complètement satisfaite de la situation en ce qui concerne ses droits religieux? Y a-t-il une discrimination quelconque contre le bouddhisme?

L'autre témoin : Vous pouvez constater par vous-mêmes ce qui s'est passé dans ce pays depuis votre arrivée. Vous pourrez vérifier par vous-mêmes si l'exercice de nos droits fait l'objet de restrictions. Si je vous disais quoi que ce soit, vous pourriez n'être pas d'accord avec moi, mais si vous allez poser des questions ailleurs, vous n'en finirez jamais et les réponses seront partout différentes. Je ne sors pas d'ici et je ne sais pas ce que vous avez vu ou entendu. Mes réponses pourraient ne pas concorder avec celles que vous avez entendues ailleurs.

M. Gunewardene : Où étiez-vous le 8 mai?

Un témoin : J'étais à Hué.

M. Gunewardene : Avez-vous participé à la cérémonie?

Un témoin : Oui. Il y a eu une grande cérémonie et des incidents se sont produits au sujet de la question du drapeau. Même à Hué et à Saigon, cette question n'est pas encore résolue.

M. Gunewardene : En 1957, le gouvernement a demandé aux bouddhistes de ne pas célébrer le Wesak. Est-ce vrai? Vous en souvenez-vous?

Un témoin : Non, nous étions libres de célébrer cette fête à l'époque. Ce n'est qu'après le 8 mai que des incidents se sont produits.

M. Gunewardene : Avez-vous approuvé la manière dont le gouvernement a réglé la question des drapeaux le 8 mai?

Un témoin : Non, je ne suis pas satisfait.

M. Gunewardene : Admettez-vous que le drapeau religieux ait été amené et le drapeau national hissé à sa place?

Un témoin : Non.

M. Gunewardene : Vous estimatez que le drapeau religieux doit être arboré en tout temps et en tous lieux?

Un témoin : Oui.

M. Gunewardene : Vous n'acceptez pas que les dimensions du drapeau religieux soient les deux tiers de celles du drapeau national?

Un témoin : Non.

/...

M. Gunewardene : Dans tous les autres pays du monde, le drapeau est arboré pour le Wesak; le saviez-vous?

Un témoin : Oui. J'ai assisté à ces cérémonies dans d'autres pays.

M. Gunewardene : Célèbre-t-on une seule fête bouddhiste dans ce pays?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Le pays est-il bouddhiste ou catholique?

Le témoin : Il est bouddhiste à 80 p. 100.

M. Gunewardene : Les bouddhistes sont-ils traités de la même façon que les catholiques?

Le témoin : Si cela était, c'est tout ce que nous pourrions demander. Les catholiques ont davantage de droits. Je voudrais que les bouddhistes et les catholiques bénéficient du même traitement.

M. Gunewardene : N'est-ce pas le cas actuellement?

Un témoin : Non, c'est pourquoi je l'ai dit.

M. Gunewardene : Les jeunes prêtres ne doivent pas servir dans l'armée parce qu'ils ont fait le voeu de ne pas attenter à la vie humaine.

Un témoin : Lorsqu'ils ont été appelés pour servir dans l'armée, certains ont demandé à être exemptés et quelques-uns l'ont été. D'autres non.

M. Gunewardene : Pour cette conscription le gouvernement a-t-il une entière liberté d'action?

Un témoin : Oui. Des moines ont été appelés; certains ont demandé un sursis.

M. Gunewardene : Approuvez-vous cette conscription?

Un témoin : Absolument pas.

M. Koirala : Es-ce parce que la religion bouddhiste a horreur de la violence?

Un témoin : Oui, parce que nous ne devons pas tuer.

M. Volio : Pourquoi croyez-vous qu'il y ait inégalité?

Le témoin : Légalement, les chrétiens et les bouddhistes ont les mêmes droits, mais dans la pratique, il peut y avoir certaines inégalités. Sur le plan religieux, ils jouissent des mêmes droits; dans la pratique; ils souffrent d'inégalités.

M. Volio : Quelles sont ces inégalités?

Le témoin : Dans certains domaines, les bouddhistes font l'objet d'une discrimination. Ainsi, lorsqu'ils demandent des fonds ou une assistance, ce sont les catholiques qui ont la préférence.

Le Président : Nous allons visiter les prisons. Pouvez-vous nous donner les noms des personnes que nous devrions y voir?

Le témoin : Oui, je vais vous les donner. Vous devriez également visiter les associations d'étudiants et les écoles bouddhistes.

Le Président : Nous essaierons de le faire.

Le témoin : J'estime vous avoir répondu de façon exacte. Je suis heureux d'avoir pu vous aider. Si vous avez la patience de visiter toutes les associations, vous découvrirez les réponses que vous cherchez. Vous pourriez également entrer en contact avec les civils qui soutiennent la religion. Ils vous aideront. Je ne suis pas en mesure de vous en dire davantage.

/...

108. Entrevues au camp de jeunesse Le Van Duyet

Le Président : Je tiens à vous remercier de nous recevoir ici dans ce camp de jeunesse. Nous voudrions vous poser quelques questions et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir y répondre.

Le Directeur : Je le ferai avec plaisir.

M. Correa Da Costa : Pour commencer, voudriez-vous avoir l'amabilité de nous exposer, pour notre information, les buts et objectifs de ce centre.

Le Directeur : Notre centre s'occupe de former des étudiants, de leur enseigner les dangers du communisme et le programme de notre gouvernement. Le premier objectif de ce centre est de former les étudiants et de leur montrer le danger du communisme et des activités subversives dans ce pays, afin qu'ils soient prévenus des dangers auxquels ils sont exposés. Le second objectif est de leur montrer les efforts que fait le gouvernement pour assurer le bien-être de la population.

Le Président : Désirez-vous ajouter quelque chose?

Le Directeur : Notre but principal est de leur apprendre à connaître leur pays, à le servir et à placer les intérêts nationaux au-dessus de toute autre considération.

M. Correa Da Costa : Comment sont recrutés les étudiants? Viennent-ils de leur propre gré ou les y oblige-t-on?

Le Directeur : En fait, ces étudiants ont été arrêtés et leur placement dans ce centre est une mesure de réforme. Ils sont envoyés ici pour apprendre à devenir de bons citoyens.

Le Président : Combien y a-t-il d'étudiants dans ce camp?

Le Directeur : Soixante-cinq.

Le Président : Quel âge ont-ils?

Le Directeur : Ils sont âgés de 17 à 25 ans.

Le Président : Depuis combien de temps sont-ils ici?

Le Directeur : La durée ordinaire de leur séjour est d'environ 15 jours.

Le Président : Ont-ils été arrêtés il y a 15 jours? Combien de temps y a-t-il qu'ils ont été arrêtés?

Le Directeur : La date de leur arrestation ne coïncide pas avec celle de leur arrivée ici; certains ont été arrêtés avant d'autres; ils n'ont pas été arrêtés ensemble.

/...

Le Président : Quelle est l'arrestation la plus récente?

Le Directeur : Elle a eu lieu il y a un mois environ.

Le Président : Et les étudiants arrêtés demeurent ici 15 jours?

Le Directeur : La formation au centre dure 15 jours, mais les étudiants arrivent ici au fur et à mesure qu'ils sont arrêtés. On a fixé à un certain chiffre le nombre des étudiants qui doivent suivre le cours et, lorsque se trouvent réunis ici 65 étudiants - soit le nombre fixé pour le cours - ils commencent et les autres se joignent à eux dès leur arrivée.

Le Président : Vous voulez dire qu'on procède à des arrestations régulièrement de manière que l'école poursuive ses cours?

Le Directeur : Ils ne sont pas arrêtés ici; ils sont arrêtés ailleurs et sont envoyés ici pour recevoir cette formation. Je ne sais pas si on procède régulièrement à des arrestations. Chaque fois qu'un étudiant quitte le camp un autre peut suivre le cours.

Le Président : Sont-ils transférés ici de prison, à titre de mesure de réforme?

Le Directeur : Je ne sais pas pendant combien de temps ils ont été détenus avant d'être envoyés ici. On nous annonce seulement que telle ou telle personne doit arriver.

Le Président : Quel service les envoie ici?

Le Directeur : La Direction générale de la sûreté.

Le Président : De quel service administratif relève cette école?

Le Directeur : Cette école est placée sous le contrôle du Service de la sûreté.

Le Président : Lorsque la formation est achevée ici, où sont renvoyés les étudiants?

Le Directeur : Lorsque ces étudiants se sont amendés et ont appris le mode de vie souhaité par le gouvernement, lorsqu'ils savent qu'ils ont achevé leur formation et lorsqu'ils ont bien saisi les principes de l'école, on les renvoie dans leur famille.

Le Président : Sont-ils renvoyés dans leur famille directement ou par l'intermédiaire du Service de la sûreté qui les avait envoyés au camp?

Le Directeur : Ils sont rendus directement à leur famille, automatiquement.

Le Président : Qui sont les maîtres ici et où ont-ils fait leurs études?

Le Directeur : Nous avons en tout 16 maîtres ici, dans trois branches principales de l'éducation corrective.

Le Président : Où ont-ils fait leurs études?

Le Directeur : Ils ont étudié les principes pédagogiques ici, dans cet établissement de réforme; ils n'ont reçu de formation nulle part. Ils sont ici, ils se réunissent pour rechercher de nouveaux éléments et principes, pour s'instruire et se perfectionner chaque jour.

Le Président : Qui étaient leurs maîtres? Où avez-vous vous-même fait vos études?

Le Directeur : Je n'ai pas reçu de formation spéciale; nous nous réunissons en groupe entre amis, nous arrêtons des principes et nous discutons entre nous du meilleur moyen d'organiser la formation donnée à l'école.

Le Président : Vous me paraissiez avoir une personnalité très intéressante. Avez-vous beaucoup voyagé à l'étranger?

Le Directeur : Je n'ai pas encore voyagé à l'étranger.

Le Président : Combien de sujets enseignez-vous ici? Trois?

Le Directeur : Un cours vise à préparer les étudiants à devenir de bons citoyens, mais on a pour principe ici, en matière d'enseignement, de laisser une certaine latitude aux jeunes gens, afin qu'ils puissent participer à l'amélioration du programme et de l'enseignement.

Le Président : Quelles sont les matières enseignées?

Le Directeur : Notre but est de dire aux nouveaux arrivés quel est le principe de l'école, pourquoi l'école a été créée, pourquoi elle existe; ensuite, nous leur parlons du communisme, nous leur disons ce qu'il est, quels sont ses buts et quels sont les dangers que les communistes créent pour le pays; enfin, nous les informons de ce que fait le Gouvernement de la République du Viet-Nam et des principes dont il s'inspire.

Le Président : Combien d'étudiants catholiques y a-t-il dans cette école?

Le Directeur : Nous n'avons pas d'étudiants catholiques ici; Tous sont bouddhistes.

Le Président : Quelle est la méthode d'enseignement? Conférences, causeries ou manuels?

Le Directeur : On a établi un principe général pour l'école et, en outre, chacun reçoit évidemment le document que voici. On constitue un groupe de dix ou vingt étudiants et on leur donne le loisir de réfléchir sur ce principe : /...

on leur demande s'il est bon, s'ils ont des suggestions à faire pour améliorer le cours de formation et, au sein de ce groupe, chacun a le droit d'exprimer ses propres idées et opinions afin que les autres en profitent. Ils disent, par exemple, ce qu'ils pensaient avant d'arriver à l'école et quelles sont maintenant leurs vues, après s'être fait des amis ici. On leur demande s'ils pensent que cela leur sera utile pour faire face aux tâches qui les attendent, s'ils sont d'accord sur les principes énoncés dans ce document et, sinon, quelles sont leurs objections et leurs suggestions pour améliorer les choses.

Le Président : Tous ces garçons savent-ils lire et écrire?

Le Directeur : Oui, ils savent lire et écrire parce qu'il s'agit soit d'élèves de lycées, soit d'étudiants d'université.

Le Président : S'agit-il en majorité ou en totalité d'élèves de lycées?

Le Directeur : Je ne puis vous répondre parce que chaque groupe est différent; parfois, on compte plus d'élèves de lycées, parfois moins; cela dépend du groupe.

Le Président : Est-ce que ces garçons ont été associés aux émeutes et aux manifestations?

Le Directeur : Oui, ils y ont participé.

Le Président : Tous?

Le Directeur : Oui, tous.

Le Président : Quand a eu lieu la dernière manifestation?

Le Directeur : Vers la fin du mois d'août. J'ignore la date exacte, car ce dont je m'occupe principalement, c'est de l'enseignement ici.

Le Président : Ces jeunes gens se trouvent donc ici depuis plus de 15 jours.

Le Directeur : Nombre d'entre eux n'ont pas été arrêtés au moment même des manifestations; parfois, ils sont rentrés chez eux et la police les a recherchés et arrêtés ultérieurement.

Le Président : A quelle date l'école a-t-elle été inaugurée?

Le Directeur : Le 1er août 1963.

Le Président : Elle a été créée après le début de la situation bouddhique?

Le Directeur : Oui.

/...

M. Ignacio Pinto : Lorsqu'on arrête les enfants qui se trouvent ici, en informe-t-on leurs parents?

Le Directeur : Oui, en avise les parents et, en fait, on les a même invités à venir voir leurs enfants à l'école.

M. Ignacio Pinto : On nous dit qu'ils passent 15 jours ici. Sont-ils, au bout de 15 jours, renvoyés automatiquement à leurs parents?

Le Directeur : Oui, après 15 jours les étudiants sont automatiquement renvoyés dans leurs foyers, auprès de leurs parents.

M. Ignacio Pinto : Y a-t-il un critère quelconque qui garantisse qu'ils se sont amendés avant qu'on ne les renvoie à leurs parents?

Le Directeur : Au bout de 15 jours, nous sommes presque sûrs, à en juger par leur comportement, qu'ils connaissent les trois principes qu'on leur a inculqués et c'est pourquoi nous les renvoyons après 15 jours. La formation ne dure pas longtemps; vous êtes peut-être surpris d'apprendre qu'elle n'exige que 15 jours. Ces étudiants ne sont pas endoctrinés, ils se sont tout simplement mépris sur ce qu'est la vie, ils ont été induits en erreur, ils ont été incités; lorsqu'ils viennent ici, au bout de 15 jours de formation, de conférences et de discussions, ils comprennent qu'ils se sont trompés et qu'ils ont été induits en erreur. Voilà pourquoi ils ne restent que 15 jours. Je tiens à ajouter que la formation dans ce centre n'est pas la même que celle qui est donnée dans une école ordinaire; il s'agit d'une école tout à fait spéciale et les jeunes gens qui viennent ici ont peut-être dans l'esprit quelque chose qu'ils ne veulent pas dire. Ici, ils sont autorisés à dire librement tout ce qu'ils ressentent; ils se réunissent, parlent avec des amis, réfléchissent et cherchent à trouver ensemble des réponses à leurs problèmes.

M. Ignacio Pinto : N'y a-t-il pas d'étudiants réfractaires à la formation? S'y soumettent-ils tous automatiquement, sans la rejeter?

Le Directeur : Au début, les étudiants donnent parfois quelques signes de réaction au cours de formation. Cela se passe pendant les tout premiers jours, mais lorsqu'on leur parle ici du communisme, ils comprennent que leurs difficultés personnelles sont d'importance mineure, que le problème principal intéresse la nation, que ce problème est le communisme, et on leur dit ce qu'est le communisme, par exemple, qu'il est comme l'eau qui monte pour vous affaiblir et qui continue ensuite à monter de plus en plus haut jusqu'à ce qu'elle vous noie et on leur dit que ce qui importe le plus c'est de maintenir le niveau de l'eau aussi bas que possible.

Le Président : Je serais d'avis que l'on ne pose au Directeur que des questions d'un certain type général. Nous verrons ensuite des étudiants et nous pourrons leur poser des questions.

/...

M. Amor : Pouvez-vous nous dire pourquoi les jeunes étudiants qui ont été arrêtés pour une question religieuse sont envoyés dans un camp où l'on cherche à les réformer sur le plan politique?

Le Directeur : Ceux qui sont arrêtés ne sont pas nécessairement associés à des questions religieuses; plusieurs d'entre eux ont des liens avec certains programmes politiques et sont opposés au gouvernement.

Le Président : Comment se fait-il qu'ils appartiennent tous à la même religion?

Le Directeur : Le fait est que tous les étudiants ici sont bouddhistes parce que leurs familles sont bouddhistes depuis plusieurs générations.

Le Président : Ma question est la suivante : Si les questions religieuses ne sont pas les seules qui soient à la base de leur arrestation et s'il en existe d'autres, dont certaines politiques, il devrait y avoir également certaines personnes appartenant à d'autres religions qui prennent part à la politique dans le pays.

Le Directeur : La raison pour laquelle il n'y a pas d'étudiants appartenant à d'autres religions est la suivante : les questions bouddhiques ayant fait l'objet d'un différend, les communistes exploitent la situation et incitent les étudiants bouddhistes à se soulever et à manifester. C'est la raison pour laquelle la plupart des étudiants ici sont bouddhistes. Je tiens à ajouter que les étudiants bouddhistes ont toujours été bouddhistes et que, dans la situation politique qui règne dans le pays, les bouddhistes sont exploités et incités aux manifestations; c'est ce qui explique que la plupart des étudiants soient bouddhistes.

Le Président : Pourquoi d'autres n'ont-ils pas été exploités du point de vue politique?

Le Directeur : Actuellement, dans la salle voisine, il y a un étudiant qui est catholique et d'autres qui sont bouddhistes. Vous pouvez leur poser des questions.

M. Correa Da Costa : Combien d'écoles de ce genre y a-t-il dans le pays?

Le Directeur : Il y a peut-être d'autres écoles de ce genre, mais celle-ci est la plus importante. J'ignore s'il y en a d'autres, étant donné que je m'occupe uniquement de celle-ci.

M. Correa Da Costa : Savez-vous s'il y a des établissements de redressement politique d'un autre type, étant donné qu'il existe des cas d'étudiants qui sont absents depuis plus de 15 jours?

Le Directeur : Il y a d'autres écoles à Tu Duc et ailleurs, mais elles s'occupent uniquement de la question du communisme; elles sont peut-être d'une nature différente et les cours y durent peut-être plus longtemps.

Le Président : Avez-vous dit que ces écoles sont peut-être strictement politiques?

Le Directeur : Elles le sont peut-être.

M. Correa Da Costa : Impose-t-on dans cette école une discipline ou des sanctions, sous une forme quelconque?

Le Directeur : Il existe une discipline dans cette école. Les règles de discipline sont arrêtées par les étudiants eux-mêmes, après avoir consulté les maîtres qui les dirigent et les aident à respecter et à observer les règles de discipline qu'ils ont eux-mêmes établies.

M. Correa Da Costa : Quels sont ces applaudissements que nous venons d'entendre? Sont-ils d'usage dans les classes?

Le Directeur : L'explication est la suivante : ainsi qu'il est indiqué dans l'une des règles, si quelque chose vous plaît, vous rend heureux, vous applaudissez. Ils applaudissent pour exprimer leur contentement.

M. Volio : Les garçons reçoivent-ils une instruction religieuse?

Le Directeur : Non. On n'enseigne pas le bouddhisme ici, mais on peut être amené à expliquer les raisons pour lesquelles les bouddhistes ont manifesté à l'occasion des émeutes et des manifestations.

Le Président : Si j'étais l'un de vos étudiants, que m'enseigneriez-vous pour m'expliquer pourquoi les bouddhistes manifestent?

Le Directeur : Si vous étiez étudiant, voici ce que je vous dirais. En ce qui concerne les émeutes et les troubles religieux et toute la question religieuse en général, je vous énumérerais tous les faits qui se sont produits depuis l'incident d'Hué jusqu'à maintenant et jusqu'au moment où la délégation a fait une démarche auprès du gouvernement pour lui présenter ses revendications et négocier avec lui et également jusqu'au moment où un accord a été conclu. Je vous indiquerais tous ces faits avec beaucoup de détails afin que vous puissiez comprendre comment tout cela s'est produit en réalité, afin que vous ayez un tableau complet de la situation. Je vous dirais ensuite qu'au début, tout semblait indiquer qu'il s'agissait d'une question strictement religieuse, mais je vous dirais également que, depuis que la question religieuse a été quelque peu aplatie, si les incidents ou les troubles persistent c'est que la situation doit avoir un arrière-plan politique. En conséquence, je vous dirais que certain élément étranger se trouve derrière ce mouvement et également que le communisme tire parti de la situation. Je vous dirais aussi que les choses étant ce qu'elles sont, le tableau est devenu différent, que l'original a maintenant dégénéré et qu'il y a des éléments étrangers, que les communistes y sont mêlés et vous découvrirez le véritable aspect de l'affaire et vous en viendrez à la conclusion que ce qui a été fait peut avoir paru juste au début, mais s'être révélé faux par la suite.

/...

M. Koirala : Quelles étaient vos fonctions avant de venir ici?

Le Directeur : Voilà mon sentiment personnel. Je n'occupais pas de poste dans l'Administration auparavant. Je vais exposer rapidement ce qu'a été ma vie avant de devenir directeur du Centre. En 1945, après la défaite des Japonais, il s'est formé un mouvement de libération contre les Français et vers l'indépendance; j'étais étudiant à ce moment-là et je suis entré dans les rangs des combattants de la liberté, car à cette époque, ceux qui se trouvent maintenant au Viet-Nam du Nord croyaient que les combattants de la liberté se battaient pour l'indépendance, la liberté et le bonheur du peuple. Il y en a eu beaucoup qui ont suivi le mouvement, et moi aussi je l'ai suivi jusqu'en 1952, époque à laquelle j'ai constaté que ce mouvement qui était au départ un mouvement d'indépendance n'était plus simplement un mouvement de libération nationale, mais servait les buts du communisme international et nous avons compris la véritable nature du mouvement; aussi l'avons-nous quitté et avons-nous essayé d'être nous-mêmes un élément indépendant dans la lutte pour l'indépendance, le bonheur et la liberté jusqu'en 1954, époque de l'avènement de Diem au Viet-Nam. Après sa venue au pouvoir, nous avons constaté qu'il était celui qui combattait pour la véritable indépendance; moi-même et beaucoup d'autres nous nous sommes rangés derrière le gouvernement. C'est ce qui explique pourquoi je n'occupais pas de poste dans l'administration. Je suis une sorte de cadre politique, chargé d'instruire le peuple et de l'éclairer sur ce mouvement.

M. Koirala : Etes-vous du Viet-Nam du Nord?

Le Directeur : Oui. Je suis un exilé.

Le Président : Quelles étaient vos fonctions quand vous vous êtes rangé derrière le gouvernement?

Le Directeur : Je n'avais aucun poste, j'appartenais seulement à un cadre politique.

Le Président : Avez-vous des rapports avec l'Office d'action psychologique?

Le Directeur : Non.

Le Président : Depuis combien de temps êtes-vous directeur de ce groupe?

Le Directeur : Deux ans.

Le Président : A quelle date l'école a-t-elle été créée?

Le Directeur : Je fais partie de ce cadre politique depuis deux ans et je me déplace en tant que cadre politique lorsque le besoin s'en fait sentir. J'occupe mon poste dans cette école depuis le 1er août 1963.

Le Président : Où vous a-t-on envoyé pendant ces deux ans?

/...

Le Directeur : Puisque j'ai été dans les rangs des communistes entre 1945 et 1952, je vais partout au Viet-Nam du Sud, même dans de petits villages et j'explique ce qu'est le communisme et qu'il ne travaille pas au bonheur du peuple, etc.

M. Koirala : Les autres professeurs sont-ils dans le même cas?

Le Directeur : Les autres sont dans le même cas. Dans la structure de ce cadre politique, je ne reçois aucune rénumération. Le gouvernement, de temps en temps, nous accorde des subsides. Lorsque nous voyageons c'est chez des particuliers que nous descendons.

M. Koirala : Etes-vous bouddhiste?

Le Directeur : Oui.

M. Koirala : Les autres professeurs sont-ils aussi bouddhistes?

Le Directeur : Il y a des catholiques et des bouddhistes parmi les professeurs. Il n'y a qu'un catholique, les autres sont bouddhistes.

M. Koirala : Quel est l'emploi du temps général de l'école du lever au coucher.

Le Directeur : Les élèves se lèvent à 6 heures. Ils lavent leurs vêtements, font de la gymnastique jusqu'à 8 heures. De 8 à 11 heures, il y a un cours. De 11 heures à 2 heures déjeuner. De 2 h 30 à 5 heures, cours. De 5 heures à 7 h 30 sports. Aucune heure limite n'est fixée pour les activités sportives, de sorte qu'entre 18 heures et 19 h 30 quiconque le désire peut dîner. De 19 h 30 à 21 heures, cours. De 21 heures à 22 heures, chant, etc.

M. Koirala : Est-ce que les étudiants Phan Dinh Binh, Ton Thet Ngiep et Nguyen Thy Hanh sont dans ce camp?

Le Directeur : Ils ne sont pas ici. Ils n'y ont jamais été.

M. Gunewardene : De 1945 à 1963, vous n'avez reçu aucun salaire?

Le Directeur : Non.

M. Gunewardene : Recevez-vous un traitement?

Le Directeur : Il n'y a pas entre le gouvernement et mon cadre politique un accord aux termes duquel je doive recevoir un traitement fixe, mais j'ai le devoir d'aider le gouvernement selon mes moyens et, de temps en temps, nous recevons une prime.

M. Koirala : Ce que l'on pourrait appeler des honoraires?

Le Directeur : Je reçois effectivement des honoraires, mais non un traitement fixe et régulier.

M. Gunewardene : Avez-vous reçu une formation dans des centres enseignant le culte de la personnalité?

Le Directeur : Il se peut que de tels centres existent à Dalat et à Vinh Long; personnellement, je ne suis pas bien au courant de ces questions mais j'ai lu certaines choses quant au culte de la personnalité dans d'autres pays. Je me suis arrêté dans les centres dont je viens de parler, mais je n'y ai pas séjourné.

M. Gunewardene : Des prêtres catholiques et bouddhistes viennent-ils dans ce camp?

Le Directeur : Jamais encore.

M. Gunewardene : Donne-t-on une instruction religieuse quelconque?

Le Directeur : Non.

M. Gunewardene : Les étudiants ont-ils le droit de sortir parfois du camp?

Le Directeur : Certains ont des emplois à l'extérieur. S'ils en font la demande, ils peuvent passer la moitié du temps hors du camp. Le dimanche, leurs parents peuvent les emmener chez eux pour la journée.

M. Gunewardene : Au bout des 15 jours, les parents doivent-ils signer un engagement ou se porter caution, avant d'emmener leurs enfants?

Le Directeur : Il y a certains documents à signer. Il s'agit d'un engagement réciproque : la mère accepte son fils et l'école le lui remet.

M. Gunewardene : Pourrions-nous avoir un exemplaire de la formule qui est signée lorsque les étudiants sont relâchés?

Le Directeur : Oui, certainement.

Le Président : Vous dites que les parents sont autorisés à venir chercher leurs enfants le dimanche, après quoi ils reviennent à l'école; le dimanche est-il le seul jour où les parents soient autorisés à faire sortir les étudiants?

Le Directeur : Le dimanche est le jour de congé, c'est pourquoi les parents viennent ce jour-là, mais, en cas de décès ou d'autre événement important dans la famille, ils sont autorisés à sortir.

Le Président : Et les fêtes bouddhistes?

Le Directeur : Oui, pour les fêtes religieuses ils sont autorisés à sortir si leurs parents viennent les chercher.

M. Gunewardene : Qu'entendez-vous par fêtes religieuses?

Le Directeur : Par exemple, le quinzième jour du huitième mois du calendrier lunaire. Le Viet-Nam est aussi le pays du culte des ancêtres, aussi, à l'occasion de cet anniversaire, les parents peuvent venir chercher leur fils pour la cérémonie. Il y a évidemment beaucoup d'autres fêtes religieuses bouddhistes, mais il n'y a encore eu que le 15 août depuis la création du centre.

M. Gunewardene : Le dimanche, les parents ont-ils le droit d'emmener leurs enfants?

Le Directeur : Je ne peux pas dire qu'il s'agisse d'un droit; cela peut se passer de deux façons : les parents savent que c'est jour de congé à l'école, aussi ne manquent-ils généralement pas de venir chercher leur fils. Si les étudiants désirent sortir seuls, ils en font la demande au directeur qui, après l'avoir étudiée, peut leur accorder l'autorisation voulue si la demande est justifiée.

Le Président : Les parents doivent-ils présenter une demande pour les fêtes religieuses?

Le Directeur : Aucune demande écrite; ils se présentent à l'école, demandant à parler au directeur et ils s'entendent avec lui. J'aimerais également ajouter que les nouveaux étudiants détestent parfois leurs professeurs, pendant les premiers jours, mais qu'après quelques jours ils changent d'avis et reviennent parfois même rendre visite aux professeurs après avoir quitté l'école.

M. Gunewardene : En ce moment, il y a ici 65 étudiants, dont les premiers sont arrivés il y a quinze jours au plus?

Le Directeur : Comme je l'ai déjà dit, ils forment un groupe; certains arrivent plus tôt que d'autres. Chaque groupe peut comporter 16 étudiants; ils arrivent à des dates différentes.

M. Amor : A quoi servait ce camp avant le mois d'août?

Le Directeur : Je ne sais pas; on m'a fait savoir que ce centre ouvrirait le 1er août, je suis venu et j'en ai pris la direction. Je ne connais que cette zone qui est à l'intérieur d'un camp militaire.

M. Amor : Lorsque vous êtes arrivé, la clé vous a-t-elle été donnée par les autorités militaires?

Le Directeur : Par le Service de la sûreté.

Le Président : Pouvons-nous voir quelques étudiants et nous entretenir avec eux?

Le Directeur : Oui, certainement.

109. La Mission s'est rendue alors dans un dortoir où elle s'est entretenue avec un groupe d'une vingtaine de personnes. A la demande du président, le directeur de l'école et tous les maîtres présents se sont retirés.

Le Président : Nous sommes une mission de l'Organisation des Nations Unies, nous venons de nous entretenir avec le directeur de l'école qui nous a donné divers renseignements. Nous aimerais maintenant vous poser quelques questions.

M. Ignacio Pinto : Combien êtes-vous dans ce camp?

Un étudiant : Soixante-cinq, je crois, mais je ne suis pas certain.

Le Président (s'adressant à l'un des étudiants) : Quand avez-vous été arrêté?

L'étudiant A : Le 19 septembre 1963.

Le Président : Où avez-vous été arrêté?

L'étudiant B : Dans la rue en sortant de chez moi.

Le Président : Pourquoi avez-vous été arrêté?

L'étudiant B : Je suis contre le gouvernement.

Le Président : Pourquoi êtes-vous contre le gouvernement?

L'étudiant B : J'ai mes propres buts politiques.

Le Président : Nous ne nous intéressons pas aux buts politiques.

Le Président (s'adressant à un autre étudiant) : Quand avez-vous été arrêté?

L'étudiant C : Le 10 septembre.

Le Président : Avez-vous été arrêté à l'école?

L'étudiant C : Non, chez moi, à une heure du matin.

Le Président : Pourquoi avez-vous été arrêté?

L'étudiant C : J'ai des buts politiques; je suis contre le gouvernement.

Le Président : Quelle est votre religion?

L'étudiant C : Je suis bouddhiste.

Le Président : Y-a-t-il une relation entre vos buts politiques et votre religion?

L'étudiant C : Il n'y a pas de relation.

110. Le Président montre aux étudiants une liste portant les noms de trois étudiants et demande si quelqu'un les connaît.

L'étudiant D dit qu'il connaît l'un des noms, mais qu'il ne connaît pas cet étudiant et qu'il ne sait pas du tout où il se trouve.

Le Président : Pourquoi avez-vous été arrêté?

L'étudiant D : Je suis bouddhiste et impliqué dans le conflit entre les bouddhistes et le gouvernement.

Le Président : Combien d'entre vous sont ici à cause de la situation bouddhique?

L'étudiant D : Je ne sais pas combien; l'un d'entre nous est rentré chez lui.

Le Président : Combien d'entre vous sont ici pour raisons politiques et combien pour raisons religieuses?

III. Dans le groupe, seuls trois étudiants sur 17 ont indiqué qu'ils se trouvaient là pour des raisons politiques, les autres ont tous dit être là pour raisons religieuses.

M. Gunewardene : Pourquoi avez-vous été arrêté?

L'étudiant D : Je suis étudiant et bouddhiste. Je défends la cause du bouddhisme et, sachant que le gouvernement et les bouddhistes sont en conflit, je me suis dressé pour défendre ma religion. J'ai été arrêté le 25 septembre.

Le Président : Quand avez-vous eu connaissance de ce conflit?

L'étudiant D : J'ai appris que les bouddhistes étaient opprimés à Hué et j'ai pensé que cela allait s'étendre à Saigon et c'est exactement ce qui s'est passé.

Le Président : En quoi la communauté bouddhiste est-elle opprimée?

L'étudiant D : A Hué, les jours de fête bouddhiste, un communiqué bouddhiste était diffusé chaque année par la radio, mais, cette année, les bouddhistes en ont été empêchés. Le directeur de la station a refusé d'autoriser cette émission. Après quoi, le gouvernement a dit qu'il ne reconnaissait pas ce communiqué et a accusé le Viet-Cong de l'avoir rédigé.

Le Président : En quoi encore la communauté bouddhiste est-elle opprimée?

L'étudiant D : Par exemple, à Saigon même, lorsque les gens allaient prier dans les temples bouddhistes, certains étaient bousculés et parfois battus par la police, aussi ceux qui défendent la cause bouddhique se sont-ils élevés contre cet état de choses et ont-ils demandé justice.

Le Président : Depuis notre arrivée, nous nous sommes rendus dans des pagodes et avons vu des gens en prière. La situation a-t-elle changé maintenant?

L'étudiant D : De l'extérieur, il semble que le problème soit résolu, mais je ne crois pas qu'il le soit vraiment.

M. Gunewardene : Pourquoi?

L'étudiant D : Ce n'est pas encore fini parce que parmi les étudiants la discussion continue et, d'après ce qui se dit, il semble que la question doive resurgir.

M. Gunewardene : Que vous enseigne-t-on ici?

L'étudiant D : Je ne suis ici que depuis une semaine et je n'ai pas encore commencé à apprendre grand-chose.

/...

M. Gunewardene : Que vous ont-ils appris?

L'étudiant D : Rien.

112. La Mission a alors décidé d'interroger les étudiants séparément plutôt qu'en groupe. La Mission s'est rendue dans une autre pièce et a interrogé les étudiants un par un.

113. Témoin No 24

M. Gunewardene : Etes-vous de Hué?

Le témoin : Non, je suis étudiant à Saigon.

M. Gunewardene : Combien d'étudiants de Saigon ont-ils été arrêtés à la suite des manifestations?

Le témoin : Quelques centaines, peut-être; je ne sais pas exactement. Quelques-uns seulement, les chefs, ont été maintenus en état d'arrestation, les autres ont été relâchés.

M. Gunewardene : Combien ont été arrêtés dans votre groupe?

Le témoin : Je ne peux parler que de mes amis proches : trois d'entre eux seulement ont été arrêtés.

Le Président : Y a-t-il certains des chefs dans ce camp?

Le témoin : Il n'y a dans cette école qu'un seul chef de mon groupe et il a justement eu la permission de se rendre chez lui aujourd'hui et reviendra plus tard.

Le Président : A-t-il demandé une autorisation?

Le témoin : Il n'a pas demandé l'autorisation de se rendre chez lui.

M. Gunewardene : Dites-moi quels sont vos griefs en tant que bouddhiste?

Le témoin : En tant que bouddhiste, mon seul grief est que les bouddhistes de ce pays ont été opprimés.

Le Président : En quoi vous sentez-vous personnellement opprimé? Comment cette oppression se manifeste-t-elle?

Le témoin : Par oppression, j'entends que je ne suis pas personnellement maltraité, mais que quand je vais prier au temple, je me mêle à des bouddhistes et, qu'à cause de cela, je peux être arrêté par la suite, etc. Il y a eu aussi l'incident de Hué, après que la radio ait refusé de radiodiffuser le communiqué. Après cela, les bouddhistes se sont élevés contre cette décision et l'armée a fait venir des tanks et d'autres armes sous prétexte que l'agitation était provoquée par le Viet-Cong.

Le Président : Vous avez dit que les bouddhistes étaient opprimés parce que le communiqué n'a pas été radiodiffusé, mais que leur est-il arrivé d'autre, les a-t-on empêché de prier?

Le témoin : Un autre exemple est celui de la ville de Hoi An, dans la province de Quang Nam. On avait demandé l'autorisation de faire au moine qui s'était fait brûlé vif des funérailles publiques. La permission a été accordée et les funérailles ont eu lieu, mais, pendant le défilé du cortège, la police est intervenue et a matraqué la foule et ce jour-là trente personnes ont été blessées.

M. Gunewardene : Avez-vous été battu après votre arrestation?

Le témoin : Oui, j'ai été battu.

114. Témoin No 25

Le Président : Etes-vous bouddhiste?

Le témoin : Je ne suis pas bouddhiste, mais j'ai un frère qui l'est. Je ne pratique aucune religion.

Le Président : Est-ce que la communauté bouddhiste du Sud-Viet-Nam jouit de droits égaux à ceux des catholiques?

Le témoin : Autant que je sache, ils ne jouissent pas de droits égaux.

Le Président : Pouvez-vous nous dire si les bouddhistes du Sud-Viet-Nam sont considérés par le gouvernement comme inférieurs aux catholiques?

Le témoin : A mon avis, le fait d'être considéré inférieur ou supérieur n'a pas d'importance. Mais je sais que les catholiques vivent mieux.

Le Président : Est-ce que les bouddhistes ont la même possibilité que les catholiques de vivre mieux?

Le témoin : Par exemple, dans l'administration et dans l'armée, ceux qui sont catholiques peuvent accéder à des rangs plus élevés; ils peuvent être inscrits au tableau d'avancement plus rapidement que les bouddhistes.

/...

M. Volio : Appartenez-vous à une organisation politique?

Le témoin : Non.

M. Gunewardene : Pourquoi avez-vous été arrêté?

Le témoin : Parce qu'ils soupçonnaient les étudiants de fomenter des troubles. J'ai été arrêté sur un soupçon.

M. Gunewardene : Vous a-t-on battu?

Le témoin : Je n'ai pas été battu, mais mon frère l'a été.

Le Président : Je vous remercie.

115. Témoin No 26

Le Président : Etes-vous bouddhiste?

Le témoin : Je suis bouddhiste.

Le Président : Quand avez-vous été arrêté?

Le témoin : Le 28 août.

Le Président : Avez-vous participé à des manifestations d'étudiants?

Le témoin : Oui.

Le Président : Avez-vous été battu?

Le témoin : Non.

Le Président : Combien d'étudiants ont-ils participé à la manifestation?

Le témoin : Plus de 1 000.

M. Gunewardene : Combien ont été arrêtés et détenus?

Le témoin : 800 ont été détenus, puis relâchés.

M. Gunewardene : Contre quoi manifestiez-vous?

Le témoin : Parce que je pensais que c'était la chose à faire après les événements qui s'étaient produits, et c'est la raison pour laquelle j'y ai participé. Je ne sais pas si j'ai été exploité ou utilisé par des éléments étrangers. Au début, quand le mouvement authentique s'est déclenché, il n'y a eu aucune ingérence de l'extérieur, mais plus tard, je pense, il y en a eu quelque peu.

/...

M. Gunewardene : A-t-on fait pression sur vous?

Le témoin : Je n'ai été l'objet d'aucune pression.

Le Président : Pensez-vous que les bouddhistes dans ce pays sont considérés comme inférieurs aux catholiques?

Le témoin : Il n'y a pas eu d'attitude de cette sorte de la part du gouvernement, mais dans certains cas il semble qu'il y ait eu un peu de favoritisme.

M. Corrêa da Costa : Comment la persécution se manifeste-t-elle, quelles formes prend-elle?

Le témoin : Il est peut-être excessif d'utiliser le mot "persécution", cela pourrait être des vexations, quand ils veulent changer les heures de prière, changer l'aspect des temples. L'expression à utiliser pourrait bien être des vexations contre ceux qui pratiquent la religion.

Le Président : Je vous remercie.

116. Témoin No 27

Le Président : Pourriez-vous, s'il vous plaît, me dire si les bouddhistes jouissent de droits égaux à ceux des catholiques dans ce pays?

Le témoin : Dans l'armée, par exemple, les catholiques occupent des rangs plus élevés, sont plus vite promus que les bouddhistes. Dans l'administration, certains pensent que les catholiques occupent les plus hautes fonctions, tandis que les bouddhistes occupent les fonctions inférieures et sont envoyés dans des villes très éloignées, pas à Saigon.

M. Corrêa da Costa : Pensez-vous qu'il y ait eu une infiltration communiste ou politique dans le mouvement bouddhiste?

Le témoin : Nous pourrions diviser les étudiants en deux groupes : un groupe qui soutient la cause du bouddhisme, et aussi un groupe qui subit certaines influences de l'extérieur, mais très faibles; toutefois, quelqu'un a profité de la situation.

Le Président : Qu'entendez-vous par la cause du bouddhisme?

Le témoin : J'ai trois réponses à cette question : 1) je veux l'égalité entre catholiques et bouddhistes dans l'administration, l'armée, etc.; 2) une plus grande liberté de pratiquer ma religion; 3) je veux que cessent toutes les arrestations et autres choses. Les mesures de répression doivent prendre fin.

Le Président : Je vous remercie.

117. Témoin No 28

Le Président : Etes-vous bouddhiste?

Le témoin : Je suis bouddhiste.

M. Corrêa da Costa : Nous croyons comprendre que les bouddhistes veulent plus de liberté. Pouvez-vous nous dire quelles sont les libertés qui sont maintenant limitées? Que sont les manifestations?

Le témoin : Comme vous le savez, les incidents ont eu lieu à Hué, et moi je suis à Saigon. Ce que je sais, je l'ai lu dans les journaux, et c'est ainsi que j'ai appris qu'il y avait un incident de ce genre là-bas. Puis il y a eu un comité des négociations, etc., entre le gouvernement et les bouddhistes, et certaines revendications que vous connaissez peut-être. Les revendications sont de telle nature que le gouvernement devrait les étudier avec attention et les satisfaire. En ce qui concerne la liberté du culte, je sais que beaucoup de gens ont été arrêtés, des moines et des étudiants, je veux qu'ils soient relâchés et je veux que personne ne s'immisce dans la vie religieuse des peuples. Je veux que ceux qui n'ont rien à voir dans les temples n'essaient pas de se mêler de notre mode de vie.

M. Amor : Quand et de quelle façon avez-vous eu connaissance de l'arrivée de notre Mission?

Le témoin : J'ai appris qu'une mission arrivait par la BBC et par la Voix de l'Amérique, mais comme j'ai été arrêté le 9 octobre, j'ignorais où se trouvait la Mission.

Le Président : Aujourd'hui, quand vous l'a-t-on appris et comment?

Le témoin : Il était 10 heures, ce matin, et c'est le directeur qui m'a dit que la Mission allait arriver.

Le Président : Le directeur vous a-t-il dit ce que souhaite la Mission, et quel est son but?

Le témoin : Il nous a dit que la Mission enquêterait sur notre mode de vie, sur les raisons de notre arrestation, etc.

Le Président : Je vous remercie.

118. Témoin No 29

Le Président : Quand et où avez-vous été arrêté?

Le témoin : J'ai été arrêté le 14 septembre, en revenant de l'école, il y avait deux personnes qui attendaient à la porte de ma maison.

Le Président : Avez-vous participé à la manifestation?

Le témoin : Oui.

Le Président : Vous a-t-on dit pourquoi l'on vous arrêtait?

Le témoin : On ne m'a rien dit, sauf qu'ils avaient été informés que j'avais participé à une certaine organisation.

Le Président : Combien de temps après la manifestation avez-vous été arrêté?

Le témoin : Après la manifestation.

Le Président : Le lendemain?

Le témoin : Environ une semaine après.

Le Président : Où vous ont-ils emmené, quand vous avez été arrêté?

Le témoin : J'ai été emmené à la sûreté et j'y ai été détenu pendant un mois.

Le Président : Combien d'autres étudiants y avait-il là-bas?

Le témoin : Plusieurs centaines.

Le Président : Combien de jeunes filles parmi eux?

Le témoin : De cinquante à soixante.

Le Président : Est-ce que les bouddhistes jouissent des mêmes droits que les catholiques dans ce pays?

Le témoin : Je ne sais pas.

Le Président : Contre quoi manifestiez-vous?

Le témoin : Pour montrer ma sympathie à l'égard de ma religion.

Le Président : Qu'est-ce que l'on a fait à votre religion pour que vous soyiez porté à vouloir manifester votre sympathie?

Le témoin : La raison pour laquelle je manifestais n'a aucun arrière-plan politique; des moines ont été arrêtés et battus, je me suis révolté contre cela.

Le Président : Avez-vous été en rapport avec vos parents et votre famille depuis votre arrestation, avant d'arriver ici?

Le témoin : Quand j'étais détenu à la sûreté, mon frère venait deux fois par semaine, et depuis que je suis arrivé ici - sauf le dimanche où je peux aller et venir - j'ai été ici chaque jour.

Le Président : Quel âge avez-vous?

Le témoin : J'ai 17 ans.

Le Président : Au cours de l'arrestation et par la suite, avez-vous été battu, avez-vous été torturé?

Le témoin : Je n'ai pas été battu, mais mes amis m'ont dit qu'ils l'avaient été.

Le Président : Je vous remercie.

/...

119. Témoin No 30

M. Koirala : Quand avez-vous été arrêté et où?

Le témoin : Le 7 octobre, chez moi.

M. Koirala : Pourquoi avez-vous été arrêté?

Le témoin : Je faisais partie d'un groupe d'opposition au gouvernement. Pas une organisation, mais un groupe où nous discutions de questions politiques, pas seulement religieuses. Je m'intéresse davantage à la politique.

M. Gunewardene : Avez-vous des raisons religieuses d'être contre le gouvernement?

Le témoin : Je suis contre le gouvernement non seulement pour des raisons religieuses, mais pour de nombreuses raisons, et le bouddhisme est l'une d'elles.

M. Gunewardene : Quelles sont vos raisons religieuses?

Le témoin : Pour moi, les raisons religieuses sont secondaires, je voulais que le gouvernement relâche les moines, religieuses et autres personnes qui avaient été arrêtés.

M. Gunewardene : Avez-vous participé à la manifestation?

Le témoin : Non.

Le Président : Je vous remercie.

120. Témoin No 31

M. Amor : Avez-vous participé à des manifestations religieuses?

Le témoin : Oui.

M. Amor : Avez-vous manifesté dans l'intérêt du bouddhisme pour des raisons religieuses? Avez-vous manifesté parce que vous aviez l'impression que les bouddhistes étaient moins bien traités que les adeptes d'autres religions au Viet-Nam du Sud?

Le Témoin : Mes amis vous ont déjà dit tout cela.

/...

121. On explique à nouveau à l'étudiant qu'il peut parler librement, que tout ce qu'il dit sera considéré comme confidentiel.

Le témoin : J'ai pris part aux manifestations parce que je savais que les bouddhistes étaient opprimés; c'est pourquoi je me suis joint aux autres.

M. Amor : Quand et où avez-vous été arrêté?

Le témoin : J'ai été arrêté chez moi le 7 octobre.

M. Amor : Avez-vous été frappé?

Le témoin : Non.

M. Amor : Connaissez-vous des jeunes gens qui ont été battus ou torturés?

Le témoin : J'ai entendu dire que certains avaient été battus.

M. Corrêa da Costa : Considérez-vous le cours donné ici comme efficace?

Le témoin : Je ne sais pas : mon cours ne commence que demain. On est très bien traité ici, mais le poste de police était tout à fait comme une prison et j'étais très malheureux.

M. Amor : Je vous remercie.

122. Témoin No 32

M. Amor : Avez-vous participé aux derniers événements?

Le témoin : Non.

M. Amor : Pourquoi avez-vous été arrêté?

Le témoin : Ils cherchaient mon frère qu'ils n'ont pas réussi à trouver, alors c'est moi qu'ils ont arrêté.

M. Amor : Où est votre frère maintenant?

Le témoin : Mon frère est peut-être maintenant à la maison. Au moment de l'arrestation, j'étais chez moi avec mon frère. La police est arrivée mais mon frère est parti et c'est moi qu'ils ont arrêté. Je ne sais pas où est mon frère et je crains qu'il n'ait été arrêté.

/...

M. Amor : Pourquoi êtes-vous ici, si votre frère a été arrêté et si vous n'avez rien fait?

Le témoin : S'ils m'ont arrêté, c'est pour savoir où était mon frère. Je leur ai dit que mon frère était à la maison. Il se peut qu'ils l'aient arrêté maintenant.

M. Amor : Vous-a-t-on frappé pour vous faire dire où était votre frère?

Le témoin : Non.

M. Gunewardene : Au moment de votre arrestation, saviez-vous où était votre frère?

Le témoin : Au moment où la police est venue chez moi, j'étais avec mon frère. J'étais dans la maison de mes parents et j'ai été arrêté.

M. Amor : Je vous remercie.

123. Témoin No 33

M. Amor : Avez-vous été arrêté après les dernières manifestations?

Le témoin : J'ai été arrêté le 25 septembre. Le soir de ce même jour, il y a eu une grande manifestation. J'ai été arrêté juste avant.

M. Amor : Pourquoi avez-vous été arrêté puisque votre arrestation a eu lieu juste avant la manifestation?

Le témoin : J'étais un des 18 chefs, c'est pour cela. Les autorités savaient qu'il devait y avoir une manifestation.

M. Amor : Vous avez été arrêté à titre préventif?

Le témoin : J'étais connu depuis longtemps comme dirigeant d'une organisation d'étudiants favorable au bouddhisme.

M. Amor : Est-ce qu'on vous avait déjà arrêté préventivement d'autres fois?

Le témoin : Non, c'était la première fois.

M. Amor : Quelles étaient, à votre avis, les raisons des manifestations?

Le témoin : Nous avons manifesté à cause des mesures prises par le gouvernement contre les bouddhistes.

/...

M. Amor : Quelles étaient ces mesures prises par le gouvernement contre les bouddhistes?

Le témoin : Celles qui ont suivi les incidents de Hué.

M. Amor : Pensez-vous que le bouddhisme soit moins favorisé que le catholicisme au Viet-Nam du Sud?

Le témoin : Oui.

M. Amor : De quelle façon?

Le témoin : Par exemple, dans l'armée, dans l'administration, on donne la préférence aux catholiques et on essaie de convertir les bouddhistes au catholicisme.

M. Amor : Comment essaie-t-on de convertir les bouddhistes au catholicisme?

Le témoin : On essaie de montrer aux bouddhistes que s'ils deviennent catholiques, ils auront de meilleures situations, etc.

M. Amor : Sous quelle forme cette propagande est-elle faite?

Le témoin : Elle n'est pas faite par écrit, mais le fait même que les catholiques sont favorisés prouve que, si vous voulez des avantages, vous avez intérêt à devenir catholique.

M. Amor : Est-ce pour cela que certains des moines se sont brûlés?

Le témoin : Oui.

M. Amor : Avez-vous été battu?

Le témoin : Oui.

M. Amor : Par qui et où?

Le témoin : Par les forces de sécurité.

M. Amor : Avez-vous des marques?

Le témoin : Non, ils emploient l'électricité.

M. Amor : Connaissez-vous d'autres jeunes gens qui ont été traités de la même façon?

/...

Le témoin : Nombre de mes amis, qui sont des dirigeants, ont été traités de la même façon, mais ils ont été relâchés ce matin.

M. Amor : Quand vous a-t-on dit aujourd'hui que nous venions ici et comment vous l'a-t-on présenté?

Le témoin : On ne m'a pas parlé de l'arrivée de la Mission, mais on nous a dit qu'il y aurait des visiteurs?

M. Gunewardene : Approuvez-vous l'interdiction de la bannière bouddhique le jour de l'anniversaire du Bouddha? Approuvez-vous le fait que la bannière bouddhique soit plus petite que le drapeau national?

Le témoin : La question des bannières est moins importante que d'autres. Elle n'est pas tellement importante. Toutes ces difficultés concernant les bannières proviennent des Américains. Les Américains jouent un grand rôle dans tout ce qui touche à la situation du bouddhisme ici.

M. Gunewardene et M. Koirala : Comment cela?

Le témoin : Ceux qui sont réellement patriotes, qui aiment leur pays et qui veulent le servir, ne sont pas à la solde des Américains. Les Américains se servent d'autres gens.

M. Gunewardene : Les Américains se sont-ils servis de vous?

Le témoin : Je n'ai pas été à la solde des Américains. Je suis ici pour des raisons bouddhiques. Celui qui sert son pays du fond de son coeur n'est pas employé par les Américains, parce qu'il aime son pays.

M. Gunewardene : Votre opposition a-t-elle uniquement des motifs bouddhiques?

Le témoin : S'il y a certains réactionnaires parmi les jeunes, c'est parce qu'ils ont l'impression que les Américains n'aident pas sincèrement et réellement leur pays.

M. Amor : Avez-vous des doléances à formuler en votre propre nom ou au nom de votre groupe?

Le témoin : Je voudrais deux choses : 1) que l'on relâche tous les moines, religieuses et étudiants qui ont été arrêtés et 2) que les Américains aident sincèrement et pleinement mon pays.

124. L'attention du témoin est attirée sur le fait que la Mission ne représente pas les Etats-Unis d'Amérique mais l'Organisation des Nations Unies.

Le témoin : Les Américains font pression sur le gouvernement Diem, pour que le gouvernement Diem leur soit plus attaché et plus obligé.

M. Amor : Je vous remercie beaucoup.

125. Témoin No 34

M. Amor : Etes-vous bouddhiste?

Le témoin : Je ne suis ni bouddhiste, ni catholique, mais je ne suis pas communiste. Je n'ai pas de religion.

M. Corrêa da Costa : Pourquoi avez-vous été arrêté?

Le témoin : Je ne suis pas communiste. J'ai des difficultés d'ordre politique parce que j'ai des affiliations politiques.

M. Amor : Que pensez-vous du problème bouddhique?

Le témoin : Je ne suis pas à même de parler de cette question. Etant un étudiant en sciences politiques, je vois la question sous un jour différent.

M. Pinto : En votre qualité d'étudiant en sciences politiques, la question bouddhique ne vous touche-t-elle pas du tout?

Le témoin : Etant un étudiant en sciences politiques poursuivant moi-même des objectifs politiques, ce n'est pas que je ne sois pas ému par l'affaire bouddhique, mais je peux lui accorder plus ou moins d'importance. Ainsi, ma réaction ne serait pas celle d'un citoyen normal.

M. Koirala : Avez-vous pris part aux manifestations?

Le témoin : Je n'ai pas pris part aux manifestations de groupe, mais je suis le chef d'un groupe politique d'étudiants et je n'ai manqué aucune occasion de faire connaître mes vues. Je ne suis pas le groupe dans les manifestations sur la voie publique.

M. Gunewardene : Vous êtes-vous prononcé sur la question bouddhique?

Le témoin : Il y a longtemps que je le fais et que je suis contre ce gouvernement, mais, pour des raisons religieuses, c'est très difficile. J'aimerais que les bouddhistes qui ont été arrêtés soient relâchés.

M. Koirala : Pensez-vous que l'affaire bouddhique soit un signe d'un malaise plus général dans le pays?

Le témoin : Ceux qui l'ont vu peuvent ressentir beaucoup de compassion pour le mouvement, mais ceux qui n'ont rien vu peuvent être induits en erreur.

M. Pinto : Avez-vous été battu?

Le témoin : Mon cas est un cas particulier. Comme on sait que je suis le chef d'un groupe politique d'étudiants, je n'ai jamais été battu, on me laisse tranquille. Cela peut naturellement être différent pour d'autres. Dans le passé, je n'ai eu aucun ennui et quant à mon rôle sur la scène politique, j'ai toujours été considéré comme un dirigeant de sorte qu'on a beaucoup d'égards envers moi et qu'on s'efforce de ne pas me toucher si ce n'est pour d'autres raisons; pour les questions politiques, on me laisse faire ce que je veux.

M. Gunewardene : En tant qu'individu n'ayant aucune religion, que pensez-vous de l'attaque de l'armée contre les pagodes?

Le témoin : Je ne l'ai pas vue. J'en ai entendu parler, mais je ne l'ai pas vue.

M. Amor : Je vous remercie beaucoup.

126. Témoin No 35

M. Gunewardene : Quand avez-vous été arrêtée?

Le témoin : Le 15 septembre.

M. Gunewardene : Quand êtes-vous arrivée dans ce camp?

Le témoin : Je ne m'en souviens pas; il y a peut-être 15 jours.

M. Gunewardene : Après votre arrestation, avez-vous été emmenée à la police de sécurité?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Avez-vous été battue?

Le témoin : Oui, avec un fouet, mais pas beaucoup; mais, mes amis ont été battus plus que moi. En règle générale, les garçons ont été battus plus que les filles.

/...

Le Président : Contre quoi manifestiez-vous au moment où vous avez été arrêtée?

Le témoin : Je ne participais pas à la manifestation, mais je faisais marcher l'appareil de polycopie qui reproduisait des brochures intéressant le mouvement.

Le Président : Je vous remercie.

Visite à l'hôpital Do Tan, à Saigon

127. Le groupe est accueilli par le médecin résident.

M. Amor : Comme vous le savez, nous sommes une Mission des Nations Unies et nous sommes venus, sur l'invitation du Gouvernement du Viet-Nam, enquêter sur les relations entre le gouvernement et la communauté bouddhiste de ce pays.

Le médecin : Je regrette que le Directeur de l'hôpital soit actuellement à Manille. Le Directeur adjoint va arriver tout à l'heure; je ne suis que le médecin résident.

M. Amor : Avec votre permission, nous attendrons l'arrivée du Directeur adjoint.

M. Koirala : Peut-être pourriez-vous répondre à quelques questions de caractère général?

Le médecin : Si vous le désirez.

M. Koirala : Cet hôpital est-il public ou privé?

Le médecin : C'est un hôpital privé, placé sous l'autorité du Ministère de la santé.

M. Koirala : Combien de malades pouvez-vous recevoir, ou plutôt combien de lits compte cet hôpital?

Le médecin : De 220 à 250 lits, à l'intérieur de l'hôpital.

M. Koirala : Avez-vous aussi un service de consultations?

Le médecin : Il est impossible d'évaluer le nombre de personnes venant à la consultation, étant donné que c'est le plus grand hôpital de Saigon ayant un service de consultations. Le matin, il vient un nombre incroyable de gens. De 1 800 à 2 000 chaque matin.

128. Le Directeur adjoint de l'hôpital entre.

M. Amor : Nous avons quelques questions à poser, et nous vous saurions gré de bien vouloir nous répondre d'après les détails qui vous sont connus. On nous a dit qu'au cours des récents troubles bouddhiques, certains prêtres bouddhistes qui avaient été blessés, soit au cours des événements, soit ultérieurement, avaient été traités dans votre hôpital; sont-ils toujours ici?

Le Directeur adjoint : En ce moment, nous en avons un. Quelques-uns ont été hospitalisés, puis nous les avons renvoyés chez eux lorsque nous avons estimé que leur état de santé était satisfaisant.

M. Amor : Combien y en a-t-il eu ici après les manifestations?

Le Directeur adjoint : Le 20 août, nous avons eu cinq moines et quatre religieuses.

M. Amor : A la suite de ces événements, il y a donc eu des moines et des religieuses hospitalisés. Est-ce qu'à ce moment-là des civils ont aussi été hospitalisés?

Le Directeur adjoint : Une jeune fille, je ne me souviens plus très bien quand, environ deux ou trois jours après.

M. Amor : A part ces cinq moines et ces quatre religieuses, celui qui est ici maintenant et la jeune fille, personne n'a été hospitalisé, ou traité et renvoyé par la suite, depuis les événements en question?

Le Directeur adjoint : Non.

M. Amor : Sont-ils venus d'eux-mêmes, ou ont-ils été transportés ici?

Le Directeur adjoint : Les moines et les religieuses ont été amenés ici par la police.

M. Amor : Ont-ils été amenés en jeeps, en voitures de police ou dans des ambulances ?

Le Directeur adjoint : Dans des ambulances de police.

M. Amor : Parmi ces religieuses et ces moines que vous avez traités, est-ce que certains étaient dans un état grave? Combien de jours d'hospitalisation le cas le plus grave a-t-il exigé?

Le Directeur adjoint : Le blessé le plus sérieusement atteint a été hospitalisé pendant 60 jours et celui qui l'était le moins gravement, pendant trois jours.

M. Amor : Est-ce que toutes les religieuses et tous les moines ont été amenés ici le même jour?

Le Directeur adjoint : Cui, en ambulance, le même jour.

M. Amor : Par conséquent, celui qui est encore ici, pendant combien de jours au total a-t-il été hospitalisé?

Le Directeur adjoint : Celui qui est encore ici est resté à l'hôpital pendant 60 jours, puis nous avons vu qu'il allait bien et qu'il pouvait marcher, et nous l'avons renvoyé; au bout de 10 jours, il est revenu en disant qu'il ne se sentait pas encore tout à fait bien.

M. Koirala : Est-il revenu de son propre chef?

Le Directeur adjoint : Le supérieur des moines nous a écrit en nous demandant de l'admettre à nouveau.

M. Amor : Quelle était la nature de ses blessures?

Le Directeur adjoint : J'ai l'impression que c'était une plaie superficielle une blessure au talon.

M. Amor : D'après vous, en tant que médecin, pouvez-vous nous dire la nature de la lésion, par quelle espèce d'arme les blessures ont pu être causées?

Le Directeur adjoint : Nous voyons le malade quand il vient; une personne qui tombe sur son talon peut se couper; cela a pu être fait par un coup de couteau. Nous savons qu'ils ont des lésions et des blessures, mais nous ne savons pas ce qui les a causées.

M. Amor : Est-ce que quelqu'un a été blessé par une balle?

Le Directeur adjoint : Non.

M. Amor : Blessé par écrasement?

Le Directeur adjoint : Non.

M. Amor : Des brûlures?

Le Directeur adjoint : Non.

/...

M. Amor : D'après les informations que vous avez reçues, est-ce que les religieuses et les moines qui ont été amenés ici provenaient tous du même lieu de manifestation, ou de lieux différents?

Le Directeur adjoint : C'est une question à laquelle je ne puis répondre, parce que lorsqu'un blessé est amené ici à une heure du matin, nous devons tout d'abord lui donner des soins, et l'autre question ne concerne que la police.

M. Amor : Savez-vous s'ils sont tous de la même pagode ou non, et à quelle pagode ils appartiennent?

Le Directeur adjoint : D'après la police, ils seraient venus de Xa-Loi.

M. Amor : Même celui qui est encore ici est de Xa-Loi?

Le Directeur adjoint : Oui.

M. Pinto : En complément à la réponse que vous avez donnée à la question posée par M. Amor, puis-je vous demander ceci : lorsqu'un blessé est admis à l'hôpital, on mentionne brièvement d'habitude dans le registre d'admission la nature de la blessure, telle que blessure par balle, par coupure, par contusion, etc.; c'est de ce point de vue que je voudrais savoir dans quel état ils se trouvaient lorsqu'ils sont arrivés?

Le Directeur adjoint : Le diagnostic qui a été établi au moment de leur arrivée est un secret professionnel, mais si vous désirez connaître la nature exacte de la blessure, vous pouvez poser d'autres questions spécifiques, mais nous vous demanderions de respecter le secret professionnel.

M. Koirala : Sur quelle partie du corps se trouvent la plupart des blessures?

Le Directeur adjoint : Sur les membres inférieurs, les talons, les jambes, les pieds. Personne n'a été blessé dans le haut du corps.

M. Amor : Est-ce que certains avaient été incommodés par des gaz lacrymogènes ou d'autres gaz?

Le Directeur adjoint : Non.

M. Amor : Nous vous remercions et nous ne chercherons pas à pénétrer votre secret professionnel. C'est votre domaine et nous le respectons.

Le Directeur adjoint : Vous ne m'avez interrogé qu'au sujet des blessés parmi les moines et les nonnes. Il est de mon devoir d'ajouter que nous avons reçu aussi des blessés parmi la police. En ce moment, nous avons 20 policiers en traitement.

129. M. Amor explique que lorsqu'il a posé des questions au sujet des civils, il avait pensé que cela comprenait la police. Le médecin avait compris différemment et c'était pour cela qu'il n'avait pas mentionné le cas des policiers blessés.

M. Amor : Quelle était la nature des blessures reçues par les policiers? Etaient-ce des blessures par balles?

Le Directeur adjoint : Non.

M. Amor : Par des instruments contondants?

Le Directeur adjoint : Non.

M. Amor : Des brûlures?

Le Directeur adjoint : Non. Des contusions, des coups, pas de fracture. Si, il y avait un cas de fracture du pied.

M. Koirala : Y avait-il de telles fractures chez les moines et les religieuses?

Le Directeur adjoint : Non.

M. Amor : Combien de temps avez-vous gardé les civils blessés, parmi lesquels nous comptons la police?

Le Directeur adjoint : Le chef de la police est resté ici un mois, puis il a été emmené au dispensaire de la police. Les autres sont restés ici environ 15 jours.

M. Koirala : Pourquoi les policiers ont-ils été amenés ici au lieu d'être dirigés sur leur propre dispensaire?

Le Directeur adjoint : C'est plutôt un dispensaire qu'un hôpital.

M. Amor : Y a-t-il eu des civils blessés, autres que des policiers, qui se trouvent encore à l'hôpital?

Le Directeur adjoint : Non.

M. Pinto : Est-ce que les personnes blessées à Hué ont été amenées ici?

Le Directeur adjoint : Non.

Entretiens avec les témoins qui se sont présentés volontairement devant la Mission

130. Témoin No 36

Le Président : Est-ce que tous les citoyens doivent avoir une carte d'identité comme celle que vous nous avez montrée?

Le témoin : Oui, tout le monde doit posséder une carte d'identité.

Le Président : Nous aimerais savoir d'abord pourquoi vous êtes venu ici, ce qui vous a fait venir ici; est-ce le communiqué de presse de la Mission? Ensuite, vous pourrez nous faire part de ce que vous voulez nous dire.

Le témoin : Je suis venu ici parce que j'ai vu dans la presse vietnamienne le communiqué de la Mission invitant toutes les personnes intéressées à venir la rencontrer. Je suis donc venu à la suite de cette déclaration de votre part.

Le Président : Dites-nous, je vous prie, ce que vous voulez nous déclarer.

Le témoin : Je suis venu ici pour présenter certains faits concernant l'affaire bouddhiste. Je suis citoyen vietnamien et de croyance bouddhiste. Mon père et mes ancêtres étaient tous bouddhistes. J'ai travaillé pour une firme américaine; je ne suis pas employé par le gouvernement. J'ai été très heureux d'apprendre l'arrivée de la Mission dans ce pays et je vous remercie de me donner l'occasion de venir vous exposer la situation du point de vue religieux. Il est bon que la Mission soit venue au Viet-Nam, car la seule façon de se rendre compte des choses est de les voir de ses propres yeux. Pour déterminer les faits, il faut être sur place.

Je suis un réfugié du Nord-Viet-Nam. Je me suis enfui du Nord-Viet-Nam, j'ai fui les communistes en 1955 pour chercher refuge et liberté dans la partie méridionale du pays. La question bouddhiste remonte assez loin. Elle est apparue il y a plus d'un an et elle a maintenant atteint son point culminant.

Les communistes, comme vous le savez, essaient de s'infilttrer dans ce pays et puisque vous recherchez la vérité, il n'y a aucun doute qu'à la suite des incidents bouddhistes, le Vietcong communiste a tenté de tirer parti de la situation. Je suis bouddhiste, mes aïeux, mon père étaient bouddhistes. Etant bouddhiste, je ne peux parler que dans l'intérêt du bouddhisme. Je ne voudrais rien vous dire qui soit contraire à cet intérêt. Je veux que vous sachiez que je ne suis pas ici pour appuyer le gouvernement ou une personne quelconque; je suis venu ici de mon propre chef. Je suis employé dans une entreprise privée, je ne suis pas fonctionnaire. Je travaille simplement pour gagner ma vie.

Je ne viens pas ici non plus en tant que bouddhiste pour défendre le bouddhisme; je me présente en tant que citoyen, parce que je veux que la Mission sache la vérité. Je me mets à la disposition de la Mission, au cas où celle-ci aurait besoin de quelque chose. Je suis ici parce que je pense que la Mission a besoin d'être renseignée par les citoyens sur la situation véritable et je suis prêt à aider la Mission de quelque façon qu'elle puisse le désirer.

Quant aux manifestations et aux suicides par le feu, ils ont été inspirés par les communistes. Le gouvernement a accordé la liberté du culte, et il n'a pas opprimé les bouddhistes. J'approuve le fait que le gouvernement n'ait pris aucune mesure pour persécuter les bouddhistes. Je peux vous indiquer le lieu et les documents montrant que le Vietcong a profité de la situation et est intervenu afin de réaliser ses desseins politiques dans ce pays. Je suis bouddhiste; je suis au courant de tout ce qui concerne la religion bouddhiste dans ce pays. Je sais ce qui se passe en ce qui concerne les affaires bouddhistes dans ce pays. Je suis bouddhiste et, en tant que tel, pourquoi vous dirais-je du mal du bouddhisme; si tel était le cas, j'aurais honte de moi-même. Le gouvernement lutte et fait tout en son pouvoir pour combattre les communistes dans ce pays, comme le Vietcong ne peut avoir recours à la population civile ordinaire, il se tourne vers les religieux et essaie de se servir d'eux pour s'infiltrer dans les affaires du gouvernement. L'affaire bouddhiste a abouti à une crise dans ce pays peut-être pour une seule raison; mais les bouddhistes ne se sont jamais rendu compte que le Vietcong les appuyait pour tirer parti de leur mouvement.

Je remercie la Mission de m'avoir donné l'occasion de la rencontrer et de m'avoir accueilli à cette table. Je suis l'un des milliers qui pensent de la même façon et, si la Mission désire se renseigner davantage sur les affaires bouddhistes, je suis prêt à l'aider à tout moment.

Ma déclaration est impartiale; personne ne se sert de moi. Comme vous le savez, dans tout cas de persécution, l'un dit oui, l'autre dit non. La Mission est ici pour enquêter et déterminer elle-même si un fait est vrai ou non et c'est en questionnant un grand nombre de personnes et en obtenant ce genre de témoignage qu'elle pourra se faire une idée réelle de la situation.

En ce qui concerne les manifestations qu'on a qualifiées de manifestations bouddhistes contre la persécution, je crois qu'elles ont été également incitées par des éléments étrangers, à savoir le Vietcong. J'ai été moi-même invité et encouragé à participer à ces manifestations, parfois sous la menace. Une telle pression a été exercée même sur ceux qui travaillaient pour les Américains. Nous étions menacés d'être battus. Je peux vous amener des témoins de ces pressions et de ces menaces. On a poussé les gens à se suicider afin que la question bouddhiste prenne de l'importance et attire l'attention de la population dans ce pays et à l'étranger et en vue de remuer les sentiments et les émotions.

Ceux qui ont été touchés par ces efforts ont décidé de prendre part aux manifestations. Ceux qui n'ont pas été persuadés par les agents s'en sont tout simplement abstenus. Aucun motif particulier n'est à l'origine des suicides. Les personnes qui se sont suicidées ont été incitées à le faire. Je peux vous informer que le Gouvernement du Viet-Nam a accordé la liberté du culte.

Si vous avez des questions à me poser, je serai heureux d'y répondre.

Le Président : Depuis quand occupez-vous votre emploi?

Le témoin : Depuis janvier 1963.

Le Président : Et que faisiez-vous auparavant?

Le témoin : J'étais professeur dans une école privée et même actuellement, pendant mes loisirs, je donne des leçons particulières.

Le Président : Avez-vous déjà travaillé pour le gouvernement auparavant?

Le témoin : J'ai travaillé pour le gouvernement avant 1958.

Le Président : Où? Quel genre de travail faisiez-vous?

Le témoin : J'étais secrétaire/employé de bureau à l'Administration de la sûreté. J'étais employé de bureau à l'époque de l'administration française.

Le Président : Etes-vous encore fonctionnaire et êtes-vous maintenant simplement détaché?

Le témoin : Je n'ai aucun lien avec le gouvernement à l'heure actuelle.

Le Président : Où travaillez-vous maintenant?

Le témoin : Je donne des leçons.

Le Président : Compte tenu du fait que cette question n'est pas nouvelle et que les holocaustes constituent des actes isolés, pourquoi, à votre avis, les gens ne se sont-ils pas suicidés auparavant?

Le témoin : Ils y ont été incités et poussés graduellement, et ce genre d'encouragement a mis quelque temps à atteindre son but.

/...

Le Président : Par qui ont-ils été incités?

Le témoin : J'attribue ces incitations au Vietcong. Dans le cas du premier suicide, il s'agissait bien d'un bonze (Thich Quang Duc); mais les autres suicidés n'étaient pas tous bonzes. Il y a eu un mouvement d'infiltation parmi les moines et certains d'entre eux ont exhorté les vieux moines à se suicider; parmi ces derniers, quelques-uns croyaient qu'ils pouvaient ainsi devenir soudainement des héros.

Le Président : Lorsque vous êtes venu nous voir, quelqu'un vous a-t-il demandé où vous alliez, ce que vous vouliez, ou de quelle affaire vous vous occupiez?

Le témoin : Je me suis présenté au guichet; j'ai dit aux personnes qui étaient là que je désirais voir les membres de la Mission; on a noté mon nom et mon adresse et on vous a communiqué mon nom. Je n'aurais pas eu le droit d'entrer sans que vous en soyez prévenus.

M. Ignacio Pinto : Vous avez dit que vous avez été invité à prendre part aux manifestations; par qui?

Le témoin : On m'a encouragé et incité à y prendre part et, si vous le désirez, je peux vous indiquer les personnes qui ont insisté pour que je me joigne aux manifestants. Demain, je pourrai vous amener voir ces personnes.

M. Ignacio Pinto : Ceux qui vous ont incité à participer aux manifestations ont-ils été arrêtés?

Le témoin : Non. Ces gens travaillent également pour des sociétés américaines et ce sont aussi des bouddhistes qui ont l'habitude d'aller au temple.

M. Ignacio Pinto : A votre avis, est-il normal que ceux qui vous ont incité à participer aux manifestations n'aient pas été arrêtés tandis que tant d'autres personnes l'ont été?

Le témoin : Quelquefois, ils réussissent à échapper à l'arrestation. Ceux qui m'ont exhorté à prendre part aux manifestations m'ont même demandé pourquoi je ne m'offrais pas en holocauste afin de devenir un héros.

Le Président : Parmi les personnes qui vous ont poussé à manifester et que vous vous êtes déclaré prêt à nous signaler, y en a-t-il qui ont été arrêtées?

Le témoin : Je ne connais personne qui ait été appréhendé. Comme vous le savez, parfois ces gens profitent du fait qu'ils travaillent pour des entreprises américaines, où ils sont à l'abri des autorités.

M. Koirala : Nous savons, et le gouvernement l'a admis, qu'il y a des centaines de bouddhistes en prison. Comment expliquez-vous cela?

Le témoin : Les bonzes, les moines n'ont qu'une chose à faire : rester dans leurs temples et réciter leurs prières; s'ils en sortent et causent des troubles, il est normal qu'ils soient placés dans un lieu tranquille où ils ne peuvent se livrer à de telles activités.

M. Koirala : Thich Tinh Khiet, bouddhiste très respecté, n'a-t-il pas été arrêté lui aussi?

Le témoin : A un moment où le gouvernement lutte pour sa liberté et celle de ce pays, quiconque constitue une menace à la sécurité de la nation doit être incarcéré.

M. Koirala : Vous dites que vous avez été abordé par des gens qui vous ont incité à manifester; ces derniers étaient-ils des agents du Vietcong?

Le témoin : Je connais ces personnes et je peux vous les montrer; mais je ne saurais vous dire si ce sont des agents communistes, car ils opèrent sous toutes sortes de déguisement, certains étant fonctionnaires, etc.

M. Koirala : Au début, vous avez déclaré que les communistes essayaient de s'infiltrer; en tant que bon citoyen de votre pays, n'auriez-vous pas informé votre gouvernement de ces activités?

Le témoin : J'ai révélé leur identité à la police, mais je ne sais pas si celle-ci les a arrêtés. Les révélations que j'ai faites à la police se trouvent encore au poste de police.

M. Gunewardene : Vous avez affirmé au moins six fois que vous êtes bouddhiste. Pourquoi avez-vous jugé nécessaire d'insister sur ce point devant nous?

Le témoin : Parce que je veux vous faire bien comprendre que je suis bouddhiste et que dans ce pays les bouddhistes peuvent pratiquer leur religion.

M. Gunewardene : Vous avez commencé par dire que vous travailliez dans une société américaine privée; vous n'êtes pas actuellement au service d'une entreprise américaine?

Le témoin : Lorsque je ne suis pas employé, je donne des leçons particulières.

M. Gunewardene : Vous êtes maintenant sans travail?

Le témoin : En ce moment, j'enseigne dans une école privée.

M. Gunewardene : Combien d'années avez-vous été au service du gouvernement?

Le témoin : Quatre ans.

M. Gunewardene : Avez-vous été témoin des manifestations?

Le témoin : J'ai vu les manifestations de loin, je ne m'en suis pas approché.

M. Gunewardene : Avez-vous vu de grandes foules?

Le témoin : Il y avait beaucoup de monde, mais les foules n'étaient pas aussi considérables qu'elles le sont parfois ailleurs dans le monde.

M. Gunewardene : Vous dites que vous avez signalé à la police ceux qui vous ont incité à manifester, mais combien de noms avez-vous divulgué dans ce rapport?

Le témoin : Quatre noms.

M. Gunewardene : Connaissez-vous personnellement toutes ces personnes?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Quand avez-vous déposé cette plainte?

Le témoin : Je ne me souviens pas de la date exacte, mais c'était vers le mois de juillet.

M. Gunewardene : Depuis que vous avez porté plainte, avez-vous rencontré ces quatre personnes?

Le témoin : Si vous allez à la société américaine, vous les y trouverez.

M. Gunewardene : Les maisons américaines n'effectuent-elles pas une enquête sur leurs futurs employés avant de les engager?

Le témoin : Les entreprises du gouvernement comme la MAAG procèdent à une présélection, mais les entreprises privées ne le font pas.

M. Gunewardene : Avez-vous dit que vous étiez employé par une société américaine à ce moment-là?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Avez-vous signalé à vos supérieurs que vous aviez été incité à manifester?

Le témoin : Oui, au magasinier et à mon supérieur hiérarchique.

M. Gunewardene : Avez-vous indiqué à vos patrons les sociétés américaines où travaillaient ces instigateurs?

Le témoin : Ces quatre personnes travaillaient dans la même pièce que moi.

M. Gunewardene : Est-ce que vos supérieurs ont effectué une enquête à ce sujet?

Le témoin : Je ne leur ai pas demandé s'ils ont fait enquête ou non.

M. Gunewardene : La police a-t-elle pris contact avec ces gens?

Le témoin : On leur a demandé de se rendre au poste de police aux fins d'enquête.

M. Gunewardene : Ils n'ont pas été arrêtés; ils ont continué à travailler dans cet établissement?

Le témoin : Je ne sais pas s'ils y sont restés après l'enquête de la police, et s'ils travaillent toujours là.

M. Gunewardene : Vous avez quitté la société le 23 août? Ils travaillaient donc encore là à cette date?

Le témoin : Oui, l'un de ces quatre hommes a remis sa démission parce qu'il savait qu'il allait être licencié.

M. Gunewardene : Lequel?

Le témoin : Je ne sais pas.

M. Gunewardene : Vous savez qu'il existe une très importante police de sûreté dans cette ville?

Le témoin : Je ne sais pas s'il y a une force de police importante ou non.

M. Gunewardene : Lorsque vous avez déclaré que certaines personnes avaient induit des prêtres à s'offrir en holocauste, vous n'avez exprimé qu'une opinion; vous ne le savez pas personnellement?

Le témoin : Je n'ai pas été témoin de ces actions; comme vous le savez, les communistes sont comme des fantômes.

M. Gunewardene : Nous voudrions que vous fassiez des déclarations seulement sur ce que vous savez personnellement.

Le témoin : C'est pourquoi j'ai dû lier tous les faits ensemble.

Le Président : La Mission vous remercie d'être venu témoigner devant elle.

Le témoin : Je reste à votre disposition.

131. Témoin No 37

Le témoin : L'affaire a commencé par un incident insignifiant. Je suis professeur. En 1957-58, il y avait dans ma classe une élève qui était indisciplinée. Je l'ai donc envoyée travailler à la bibliothèque afin qu'elle ne dérange pas les autres. Elle l'a dit à son père, qui s'est plaint à la directrice. La directrice est une bouddhiste fervente et je suis catholique. Elle a alors incité tous ses anciens élèves à me calomnier dans toute la ville. A cause d'un incident très insignifiant, toutes ces femmes voulaient me faire du tort. Elles disaient que j'étais communiste. Je ne suis pas communiste, je suis catholique pratiquante. Elles ont essayé de savoir ce que je disais au prêtre en confession. Elles disent que je me conduis mal. Je ne me conduis jamais mal; je ne suis pas une prostituée comme elles le prétendent. Je suis sans travail. Tout ce que j'ai pour vivre est l'argent que me verse le gouvernement pour la terre qui m'appartenait et qu'il a réquisitionnée. Le gouvernement me verse 40 000 piastres par an et je donne quelques leçons particulières; ce sont là mes seuls moyens d'existence. Il y a une bouddhiste dont vous avez peut-être entendu l'histoire. Elle est entrée dans une pagode comme religieuse, mais comme elle portait un habit de moine, une mauvaise femme l'a prise pour un homme et a essayé de la séduire. La sainte a refusé évidemment. La mauvaise femme a eu alors un enfant d'un autre homme et elle a dit que la sainte était le père, si bien que celle-ci a été calomniée et battue par les habitants de la ville. On peut voir une statue de cette sainte en habit de moine avec un enfant dans les bras parce que les habitants l'ont obligée à élever l'enfant. Je pensais que toutes les religions étaient bonnes - que ce soit le bouddhisme, le catholicisme ou toute autre religion - je pensais qu'elles préconisaient

toutes le bien et la vertu, mais maintenant les bouddhistes m'ont fait tant de mal que je ne pourrais plus considérer le bouddhisme comme une véritable religion. Les bouddhistes sont ambitieux et se servent de la calomnie pour parvenir à leurs fins. J'ai lu dans des livres que nous lisons tous dans ce pays, même dans des romans, que le supérieur d'une pagode a le devoir d'accueillir dans la pagode n'importe qui, même des criminels, sans les dénoncer à la police et c'est pourquoi, je pense, ils reçoivent jusqu'à des communistes armés.

Le Président : Dites-moi, cette dame bouddhiste vous a-t-elle fait tout cela uniquement parce que vous étiez catholique ou y avait-il d'autres raisons?

Le témoin : Je crois qu'il y avait d'autres raisons. La directrice a pris le parti de l'élève parce qu'elle est associée financièrement avec un parent de l'élève dans l'exploitation d'une rizerie importante; c'est pourquoi elle l'a incitée à soulever les autres élèves contre moi. En outre, ma soeur a perdu son mari et elle devait vivre, sans être mariée, avec un homme qui était commissaire du troisième district. Cet homme a maintenant perdu son emploi. La femme du demi-frère de la directrice a essayé de détourner cet homme d'elle. Nous avons eu beaucoup d'ennuis. Il y a une bonne bouddhiste dont le fils est gouverneur de la province. Elle habite à côté de chez moi. Un agent de la sécurité est venu à la pagode voisine pour arrêter les gens qui vivaient avec les moines et qui se cachaient dans la pagode, car ils avaient commis des activités politiques contre le gouvernement.

Le Président : Si je comprends bien, il s'agit d'une plainte contre une vengeance personnelle?

Le témoin : Auparavant, j'avais 15 classes et j'enseignais le français, mais les élèves se sont plaints que j'enseignais trop vite. On m'a donc retiré une de mes classes et l'on m'a fait enseigner la puériculture. Or, je ne connaissais rien à la puériculture. J'ai dû étudier des livres et m'informer auprès d'un médecin.

Le Président : Les bouddhistes sont-ils très hostiles aux catholiques dans ce pays?

Le témoin : Ils ne le sont pas ouvertement, mais ils utilisent leur magie contre nous, surtout contre les femmes et les jeunes filles. Ils veulent nous amener à mal nous conduire pour pouvoir se moquer de nous.

Le Président : Je vous remercie.

132. Témoin No 38

Le témoin : C'est pour moi un grand honneur d'être ici parmi vous. Etant donné mon âge, mon expérience et ma carrière, je connais bien le pays. J'appartiens à la famille la plus nombreuse du Viet-Nam. C'est une famille de gens instruits. Nous sommes bouddhistes et disciples de Confucius; nous pratiquons à la fois le culte des ancêtres et le bouddhisme. Je vis au Nord-Viet-Nam, mais je suis originaire du Viet-Nam du centre. Je connais ce pays et ses habitants. Mes enfants vivent à Saigon. C'est pour moi un honneur d'être entendue par de hautes personnalités comme vous, qui occupez une place élevée dans le monde. Je désire mettre mes connaissances à votre service et, ainsi, au service du monde et de mon pays. Comme vous êtes sans aucun doute au courant de ce qui s'est passé au Viet-Nam, il ne s'agit peut-être pour vous que de vérifier votre interprétation de la situation. Si vous avez des questions à poser à cet égard, je pense que je peux vous aider.

M. Amor : Etiez-vous à Hué en mai dernier lorsque les événements se sont produits?

Le témoin : Oui.

M. Amor : En avez-vous été témoin?

Le témoin : J'ai entendu parler des événements et j'ai été témoin de certains d'entre eux, mais pas de tous.

M. Amor : Lesquels avez-vous vus?

Le témoin : J'ai assisté aux cérémonies de la pagode Tu Dan.

M. Amor : Que s'y est-il passé?

Le témoin : Thich Tri Quang a expliqué les slogans qui figuraient sur les bannières. Ces slogans étaient dirigés contre le gouvernement.

M. Amor : En d'autres termes, certaines personnes ont profité des cérémonies pour faire de la propagande contre le gouvernement?

Le témoin : Oui, mais ce ne fut là que le commencement.

M. Amor : Qu'y a-t-il eu d'autre?

Le témoin : Ils avaient enregistré la déclaration de Thich Tri Quang et ils voulaient la radiodiffuser dans la soirée. Une querelle a éclaté entre Thich Tri Quang et les personnalités officielles; le peuple s'est alors rassemblé devant la station d'émission radiophonique. C'est au cours de ces discussions que l'incident s'est produit.

M. Amor : Comment pouvez-vous expliquer que certains moines se soient fait brûler?

Le témoin : Les Vietnamiens sont des gens très crédules et très religieux. Nous pratiquons à peu près toutes les sortes de religion. Il y a même des temples consacrés aux ancêtres sur certaines des petites îles qui se trouvent dans les rizières et, parfois, lorsqu'un membre de la famille est malade, nous allons même prier dans une église catholique.

Mais en parlant des suicides, j'aborde le problème politique. J'étais conseillère auprès de ... et, même à cette époque, le Vietcong réussissait à berner toutes sortes de gens. Les rumeurs répandues par le Vietcong circulaient partout.

En outre, n'importe qui peut se faire moine. Il y a de vrais moines et de faux moines, de vrais bouddhistes et de faux bouddhistes. Comme aucun contrôle n'est exercé dans les pagodes (le gouvernement lui-même ne peut pas contrôler les pagodes), il n'existe aucun moyen de vérification. Il est donc possible que ces gens soient simplement déguisés. Je dirais que les moines les plus violents sont des communistes. Les vrais moines sont ceux qui pratiquent les véritables vertus bouddhistes, telles que la non-violence, la non-jalousie et la charité.

Ici, nous pratiquons une grande tolérance religieuse. N'importe qui peut construire une pagode sans autorisation préalable. Il n'est donc pas possible de contrôler s'il y a des communistes. Je sais que le Viet-Minh essaie maintenant de déclencher une guerre de religion.

M. Amor : Est-il exact que l'une des causes de ces manifestations était le favoritisme à l'égard du catholicisme et aux dépens du bouddhisme?

Le témoin : Cela me surprendrait. Dans tous les services et toutes les branches d'activité, les bouddhistes sont plus nombreux que les autres.

M. Amor : Comment expliquez-vous que le gouvernement ait interdit que l'on hisse, cette année, le drapeau bouddhiste le jour de la fête du Visâhka?

Le témoin : La célébration des anniversaires du Bouddha et de Confucius a été décidée par le gouvernement. Avant le présent gouvernement, ces jours

n'étaient pas fériés. Nog Dinh Diem est catholique, mais il tolère toutes les religions. Dans les camps militaires, il y a des pagodes près des églises catholiques. Le Ministre de l'intérieur a décrété que les drapeaux des catholiques et des bouddhistes devaient avoir la même dimension, mais qu'ils ne devaient pas dépasser les deux tiers du drapeau national.

Des incidents se sont produits dans la ville même. Ce jour-là, il faisait 34° à l'ombre. La population a hissé les drapeaux, et le drapeau national était souvent plus petit que les drapeaux religieux. Cela s'était également produit dans d'autres provinces, mais le Chef de la province était allé lui-même vérifier que le décret était appliqué. Ici, le Chef de la province a donné l'ordre à la police de s'en charger. Dans certains cas isolés, la police a malmené la foule.

M. Amor : Les cérémonies ont-elles été radiodiffusées ce même jour?

Le témoin : Je n'ai pas entendu l'émission.

M. Gunewardene : Recevez-vous un traitement?

Le témoin : Oui

M. Gunewardene : A quelle heure étiez-vous à la pagode Tu Dan?

Le témoin : Entre 10 et 11 heures du matin. Je ne faisais que passer. Je suis bouddhiste, sans être pratiquante, mais mes filles et mes soeurs pratiquent leur religion.

M. Gunewardene : Vous n'êtes pas entrée à l'intérieur?

Le témoin : Non. Je suis fonctionnaire. J'ai changé d'emploi parce que je ne voulais pas être mêlée aux conflits religieux et politiques.

M. Amor : Je vous remercie.

Le témoin : J'ai le sentiment d'avoir servi mon pays en venant ici.

133. Témoin No 39

Le témoin : Tout d'abord, je tiens à me présenter, non par vanité, mais parce que cela peut éclairer quelque peu certains aspects de la question. Je suis médecin. J'ai étudié en France. Je suis bouddhiste; ma famille est bouddhiste depuis des générations; ma soeur est religieuse bouddhiste depuis 1950 et depuis mon retour de France j'ai été le médecin attitré de presque toutes les religieuses et de presque tous les moines de Saigon, en particulier les moines de la secte Sangha qui est le pilier du mouvement bouddhiste. Vous pouvez vérifier la véracité de mes dires en questionnant tous les moines. Je les ai tous soignés, le supérieur de Hué, le président du Comité, tous les membres de la ligue, qu'ils soient en liberté ou sous surveillance, et au cours des dernières années j'ai de temps à autre soigné le Président Diem. J'ai servi d'intermédiaire entre le Président Diem et les bouddhistes lorsque cela a été nécessaire. Au début du mouvement de mai 1963, j'ai sur la demande des dirigeants bouddhistes, servi d'intermédiaire entre les bouddhistes et le Président Diem. Je ne veux pas dire le gouvernement ...; j'avais accès directement au Président lui-même.

Tout d'abord je crois devoir donner une définition du terme "discrimination". Il ne doit pas être confondu avec certains aspects du favoritisme. A mon sens, la discrimination est une politique systématique imposée d'en haut contre quelque chose, en l'occurrence la religion bouddhiste. Je ne considère pas certaines faveurs que le Président Diem a pu accorder à des prêtres catholiques et à des laïcs qui mènent une lutte armée contre le communisme comme une discrimination contre le bouddhisme.

J'ai assisté à des entrevues accordées par le Président Diem à certains dirigeants bouddhistes avant les incidents du 8 mai. Ces entrevues avaient été organisées spécialement pour accorder à ces dirigeants certaines faveurs, telles que l'octroi de terres, de forêts ou de dons en argent pour la construction de pagodes. J'ai vu le Président Diem deux ou trois jours après le 8 mai et je puis témoigner qu'il considère ces événements comme l'un des plus grands malheurs qui ait pu frapper notre pays. Il m'a demandé d'intervenir, tout seul et aussi avec ma famille et mes amis, pour atténuer autant que possible les conséquences désastreuses qui risquaient de s'ensuivre.

Il est vrai que sur le plan local, au niveau des villages et des hameaux, il y a eu certains faits préjudiciables et même humiliants pour certains bouddhistes, notamment dans les régions de Huang Hai, Huang Nam et Binh Dinh, trois provinces qui ont été sous contrôle vietminh jusqu'en 1954 et où certains cadres vietminh ont adopté la religion catholique pour se protéger du gouvernement. Si je ne m'abuse, ces néo-catholiques ont fait du mal à la communauté bouddhiste.

Le Président : Ceux qui se sont convertis au catholicisme étaient-ils bouddhistes à l'origine?

Le témoin : Au Viet-Nam beaucoup de bouddhistes ne sont bouddhistes que parce que leurs parents le sont. Beaucoup ne vont jamais à la pagode, n'assistent jamais aux cérémonies, ne se disent bouddhistes que parce que leur père, leur mère, leur femme, leur belle famille sont bouddhistes. Je tiens à ajouter ceci. Le gouvernement n'avait pas assez de soldats pour assurer la sécurité dans certaines régions et certains prêtres catholiques ont offert leurs services au gouvernement pour assurer la sécurité. Il y a l'exemple d'un prêtre de village appelé Hirondelle de Mer. Lorsque ces prêtres offrent leurs services, ils reçoivent des armes. Dans mon propre village natal certaines personnes appartenant à ma famille étaient viet-congs et sont devenues catholiques pour éviter des représailles du gouvernement et ont alors été prises d'un tel zèle qu'elles ont été armées par le gouvernement, bien que dans leur for intérieur elles ne fussent pas pour le gouvernement.

Le Président : Comme nous attendons d'autres témoins, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir résumer votre déclaration générale en quelques mots, ce qui nous permettrait alors de vous poser des questions.

Le témoin : Je préfère que vous posiez des questions. J'y répondrai de mon mieux.

Le Président : Conformément à la Constitution du pays et aux lois du pays, je voudrais savoir si tous les citoyens du Viet-Nam peuvent exercer leurs droits dans des conditions d'égalité et en particulier si ces droits sont reconnus à la communauté bouddhiste sur la base de l'égalité dans tous les domaines d'activité.

Le témoin : Je pense que la Constitution est respectée. Je suis un bouddhiste authentique. Si nous comptions les personnalités de ce pays nous découvrons que la majorité du Conseil des ministres est bouddhiste. Quinze généraux sur 20 sont bouddhistes et au moins 70 députés sur 113 sont bouddhistes.

Le Président : Pouvez-vous nous dire si vous avez connu l'officier de grade le plus élevé qui commandait l'armée à Saigon?

Le témoin : Le général de brigade Nguyen Van La.

Le Président : Connaissez-vous le nom d'un autre général, Tôn That Dinh?

Le témoin : Ce général a été nommé Gouverneur de Saigon pendant l'état de siège, mais il est habituellement commandant de la troisième région.

Le Président : Pourriez-vous nous dire à quelle religion appartiennent ces deux officiers?

Le témoin : Le général La est, je crois, bouddhiste et le général Dinh, catholique.

Le Président : Quelle est la proportion des bouddhistes dans ce pays par rapport aux membres d'autres religions?

Le témoin : Ainsi que je vous l'ai dit, il est très difficile de donner le nombre exact des bouddhistes. Les bouddhistes ne sont pas unifiés; il y a au moins 20 sectes dont les principales sont le Co Son Mon qui comprend environ les quatre dizièmes de la population bouddhiste du Viet-Nam, puis il y a le Lut Hoa Tag, le Nguon Thuy, le Khat Thuc et le Sangha qui, avec l'Association générale bouddhiste du Viet-Nam est le pilier du mouvement. La secte Sangha est composée de moines et l'Association générale bouddhiste est composée de laïcs et de moines. La secte Sangha contrôle environ le dixième des bouddhistes et des pagodes du Sud et le tiers des bouddhistes et des pagodes du centre du pays où elle est très prospère.

J'appartiens à la secte Sangha. Le Sangha est le Co Son Mon avec une philosophie plus moderne et convient davantage aux gens qui ont une éducation occidentale. C'est la raison pour laquelle récemment, le Sangha est la seule secte qui se soit développée beaucoup plus que les autres.

Le Président : Combien de membres du cabinet du gouvernement sont-ils non-catholiques?

Le témoin : Le Vice-Président, le Secrétaire d'Etat à la présidence, l'ancien Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la santé publique, le Ministre du travail, le Ministre de la justice, le Ministre de l'éducation nationale, le Ministre des affaires rurales. Je ne suis pas tout à fait certain de les avoir tous énumérés. Il y a 13 ministres, je crois que quatre seulement sont catholiques. L'actuel Ministre des affaires étrangères est catholique; il était auparavant Ministre des affaires culturelles.

M. Koirala : Je voudrais compléter la question du Président. Indépendamment des sectes, quel serait le pourcentage de bouddhistes dans ce pays?

Le témoin : Si nous ne comptons que les bouddhistes pratiquants de toutes les sectes, je dirai 5 millions, indépendamment des sectes.

M. Koirala : Qu'est-ce qu'un bouddhiste pratiquant?

Le témoin : Celui qui va à la pagode les jours de fêtes religieuses et donne à ses enfants le baptême bouddhiste.

M. Koirala : Comment appelez-vous les autres, ceux qui ne sont ni catholiques ni rien d'autre?

Le témoin : Pour les intellectuels du Viet-Nam, le confucianisme n'est pas considéré comme une religion, mais un certain pourcentage de la population se dit confucianiste et pense que c'est une religion.

M. Koirala : En laissant de côté les chrétiens, les musulmans ou les membres de toute autre religion, le reste devrait-il être regardé comme confucianiste?

Le témoin : La majorité. Certains n'ont pas de religion du tout; il y a aussi le Cao Dai et le Hoa Hao qui peuvent être regardés comme des religions.

M. Koirala : Vous avez dit dans votre déclaration que certaines faveurs qui ont pu être accordées à des prêtres catholiques qui combattent le communiste ne devraient pas être interprétées comme une discrimination contre les bouddhistes. Voulez-vous dire que les bouddhistes n'ont pas combattu contre le communisme?

Le témoin : Le vrai bouddhiste est celui qui est contre les actes de violence. Le bouddhiste n'adopte pas le communisme mais il préfère ne pas avoir à partir en guerre contre lui.

M. Corrêa da Costa : Vous avez dit qu'en tant que médecin vous vous occupiez de nombreux moines bouddhistes, notamment de Thich Tinh Khiet. Pouvez-vous nous dire si vous considérez que, malgré son âge, qui est probablement aux alentours de 90 ans, il est en pleine possession de ses facultés?

Le témoin : Oui. Je tiens à dire que le Révérend Thich Tinh Khiet a toute sa lucidité, mais que, à cause de sa religion, il s'est abstenu de toute activité dans le domaine de la politique internationale. Depuis qu'il a été placé au poste qu'il occupe, il ne peut pas contrôler le mouvement et je crois que c'est une erreur de le considérer comme le pape du bouddhisme, parce qu'en réalité c'est Thich Thien Hoa, Président de l'Association générale du Sangha qui a toujours été la plus haute personnalité de ce pays sur le bouddhisme. Il y a ici quelque chose à expliquer. Thich Thien Hoa a été un partisan de Thich Tinh Khiet, et ceux qui ont élu Thich Tinh Khiet ont spéculé sur cela et ont fait croire au Viet-Nam et au dehors que Thich Tinh Khiet était le plus important.

M. Corrêa da Costa : Avez-vous quelque chose à nous dire sur les étudiants, les manifestations et les opérations de police dirigées contre eux?

Le témoin : Le mouvement étudiant et les manifestations ont décidé le gouvernement à décréter l'état de siège, ce qu'il n'aurait pas fait s'il n'avait craint une catastrophe.

Le Président : De quoi le gouvernement avait-il peur?

Le témoin : Il avait peur d'être renversé. Dans l'armée et dans d'autres secteurs de la population, les gens étaient très excités par la propagande clandestine disant que le gouvernement était à bout de souffle et que s'il ne pouvait pas contrôler deux ou trois pagodes il pourrait encore moins contrôler un mouvement qui s'étendrait à toute la population.

M. Ignacio Pinto : Vous avez dit que vous avez assisté à plusieurs entrevues que le Président a eues avec les bouddhistes et au cours desquelles il leur a fait don de terres, de bourses, de subsides, etc. Pouvez-vous nous donner une idée de ce que le gouvernement a donné, à qui et comment? Avez-vous une idée de la contribution du Président à la construction de la pagode de Xa-Loi?

Le témoin : Je crois que Xa-Loi a reçu une aide.

Le Président : Merci beaucoup.

Le témoin : En raison de mes contacts personnels avec le Président, je suis en mesure de dire que bien qu'il soit catholique, il a étudié les philosophies bouddhiste et confucianiste. Il n'est pas plus proche des catholiques qu'il ne l'est des bouddhistes. Il comprend parfaitement les bouddhistes. Certaines tendances de son esprit sont plus bouddhistes que catholiques. Si les conclusions tirées de l'enquête sont qu'il y a une discrimination de la part du gouvernement contre la communauté bouddhiste, mon opinion est que le Président ne poursuit pas une politique de discrimination contre les bouddhistes.

134. Témoin No 40

M. Amor : Nous avons reçu votre lettre disant que vous désireriez nous donner votre opinion personnelle sur la situation au Viet-Nam et je voudrais souligner que vous devez vous borner à faire des observations sur la question bouddhiste.

Le témoin : C'est ce que j'avais l'intention de faire. Je vis ici depuis 14 ans et je n'ai jamais quitté le pays pendant cette période. J'estime par conséquent que je connais le Viet-Nam et ses habitants. Vous avez certainement entendu parler de la question bouddhiste. Voici ce que j'en pense : il n'y a pas de question bouddhiste; il n'y en a jamais eu, il n'y en a pas actuellement.

Je suis citoyen vietnamien. Je n'en veux à personne, qu'il s'agisse d'un bouddhiste, d'un catholique ou d'un protestant et il en est de même pour le peuple vietnamien. Le Vietnamien n'est pas un lutteur. Il est indifférent. Depuis 1 000 ans, il a connu diverses périodes de domination étrangère. Aussi mon opinion personnelle est-elle celle-ci : cette affaire est une affaire bouddhiste uniquement parce qu'elle a été lancée par des bouddhistes.

Ce qui m'intéresse c'est ce que j'ai vu, et non ce qui s'est produit par le passé. Voici donc ce qui s'est produit en mai. Au cours d'une procession bouddhiste, on a dit aux gens d'aller à la station de radio. Ils y sont allés pour présenter un manifeste. Je vous ai dit qu'il n'y a jamais eu

d'affaire bouddhiste et maintenant tout d'un coup il y en a une. De toute évidence, quelque collusion a dû avoir lieu mais ce n'est pas dans le pays qu'elle s'est produite.

L'armée compte 80 p. 100 de bouddhistes, le gouvernement en compte 60 p. 100. Mais ni le gouvernement ni l'armée n'ont suivi ce mouvement. Aussi me semble-t-il qu'il s'agit simplement d'une révolution aidée de l'extérieur. C'est pourquoi j'ai dit qu'il n'existe pas de question bouddhiste. Il n'y en a jamais eu, ou alors je dois être aveugle. Je suis impartial; j'ai voyagé presque partout dans le monde. Je suis donc assez instruit. Je suis observateur et je puis vous dire que je n'ai rien vu au Viet-Nam qui puisse s'appeler question bouddhiste. Je n'ai rien à voir avec la politique mais j'ai pu constater que cette affaire prenait des proportions très graves et c'est ce qui ne doit pas se produire. C'est tout simplement dans le cadre des affaires intérieures que je la place.

M. Amor : Etes-vous catholique?

Le témoin : Oui, je suis catholique pratiquant.

M. Amor : Pensez-vous que le mouvement bouddhiste ait été inspiré par le Viet-Cong et les communistes, comme on nous l'a dit?

Le témoin : Je puis vous dire que je n'en sais rien. Cette question a éclaté soudainement - c'est tout ce que je sais. Quelle en est l'origine? Je n'en sais rien. Dire qu'il y a une ou deux nations qui soit derrière cette question, je n'en sais rien. Elles auraient incité les chefs bouddhistes qui n'en savent pas très long non plus à ce sujet. Parce que, si vous connaissez bien le bouddhisme, vous savez que ces chefs sont pour la plupart relativement peu éduqués. Comment peut-on croire que ces gens aient organisé eux-mêmes toute cette affaire? Mais si vous me demandiez s'il existait quelque parti politique dans ce pays cherchant à renverser le gouvernement et qui aurait pu être à l'origine d'une affaire comme celle-ci, je l'aurais peut-être cru.

M. Volio : Pensez-vous qu'avant les incidents de mai dernier, il existait une discrimination contre les bouddhistes dans ce pays?

Le témoin : Je n'en ai jamais vu d'exemple et je n'en ai jamais entendu parler et j'ai des amis ici dans toutes les professions et dans toutes les religions. Voulez-vous parler de discrimination exercée par le gouvernement?

M. Volio : Oui, d'une discrimination exercée par le gouvernement.

Le témoin : Non, parce que les gens en auraient eu connaissance. Cette affaire a éclaté brusquement le 8 mai. C'est pourquoi j'aimerais l'élucider à votre intention parce qu'elle paraît tout à fait incompréhensible. J'ai

parlé à des amis qui appartiennent à différentes religions. Mes amis bouddhistes me disent parfois que les bouddhistes ont des revendications à soumettre.

M. Gunewardene : Pensez-vous que les bonzes soient peu éduqués?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Et la communauté bouddhiste est-elle peu éduquée?

Le témoin : Non, je n'ai pas dit cela! Il y a des bouddhistes instruits, mais ils n'ont pas accès aux hautes fonctions religieuses. A mon avis, les positions élevées dans la hiérarchie bouddhiste s'atteignent beaucoup plus par la foi et la dévotion que par le savoir. Mais les bouddhistes sont loin de manquer d'instruction. Certains d'entre eux ont reçu une éducation très poussée, mais ce ne sont pas des moines.

M. Gunewardene : Vous voulez parler de la communauté bouddhiste?

Le témoin : Ce n'est pas ma religion, mais je puis dire qu'en tant que communauté, elle est parfaite. Ils ont des hôpitaux, des écoles et certaines choses remarquables.

M. Gunewardene : Considérez-vous qu'ils soient loin derrière les catholiques en ce qui concerne l'éducation?

Le témoin : Non, en aucune manière.

M. Gunewardene : Est-ce qu'au Viet-Nam les catholiques se trouvent dans une situation plus privilégiée que les bouddhistes?

Le témoin : Non, je n'ai rien vu de semblable. La population compte un plus grand nombre de bouddhistes.

M. Gunewardene : Les fêtes bouddhistes sont-elles reconnues par le gouvernement?

Le témoin : Oui. On cesse le travail et les grandes fêtes bouddhistes sont des jours fériés. Vous pouvez le constater par vous-même en consultant le calendrier.

M. Gunewardene : Diriez-vous que le Ministre des affaires étrangères qui s'est rasé la tête et a quitté le gouvernement est fou?

Le témoin : Non. Si ce sont là ses idées, il n'y a rien à redire. Pourquoi pas?

M. Gunewardene : Etes-vous allé souvent dans les pagodes?

Le témoin : Oui - J'y vais souvent pour voir les cérémonies.

M. Gunewardene : Y êtes-vous allé le jour du Wisâhka?

Le témoin : Non. Je n'y suis pas allé.

M. Gunewardene : ...

Le témoin : ...

M. Gunewardene : Le gouvernement possède-t-il la station de radio?

Le témoin : Oui.

M. Amor : Je vous remercie.

135. Témoin No 41

Le témoin : J'ai apporté ici un manuscrit^{9/} que j'ai écrit pendant l'état de siège. J'ai essayé de l'envoyer, mais je n'ai pu y parvenir, car les bagages des étudiants étaient minutieusement vérifiés. J'ai donc gardé ce manuscrit afin de l'apporter à la Mission et de lui dire tout ce que ma conscience m'oblige à dire.

Le Président : Vous pouvez nous dire tout ce que vous voulez, nous vous écouterons avec la plus grande attention.

Le témoin : Si je vous disais tout ce que j'ai à dire, cela risquerait de vous faire perdre un temps précieux. C'est pourquoi je vous donnerai seulement mon manuscrit.

136. Le témoin a sorti alors le manuscrit, qui se trouvait dans une enveloppe, entre les pages d'une revue qui avaient été collées ensemble pour le cacher.

Le témoin : J'agis ainsi pour des raisons de sécurité. Je suis certain que vous me comprenez.

M. Corrêa da Costa : Pouvez-vous nous dire de quelle nature est ce manuscrit?

Le témoin : Il s'agit d'un récit romancé. Je lui ai donné la forme d'un échange de lettres entre un étudiant et une étudiante. Il y a quinze lettres.

M. Koirala : Ce récit décrit les événements qui se sont produits?

Le témoin : Oui. Il décrit tout ce qui s'est passé entre l'incident de Hué et le 17 septembre.

M. Koirala : N'y a-t-il rien d'inventé?

Le témoin : Non.

M. Koirala : Le manuscrit comprend-il autre chose que les lettres des étudiants?

Le témoin : Oui, j'y ai inclus une lettre que j'ai adressée à la Mission. Je voudrais maintenant faire une demande. Lorsque je suis arrivé à l'hôtel, j'étais suivi d'un agent de la sécurité et d'un parachutiste.

L'ambassadeur du Népal : Vous ont-ils posé des questions?

Le témoin : Non. Ils ont pris ma carte d'identité et ils l'ont examinée.

L'ambassadeur de Ceylan : N'avez-vous rien d'autre à déclarer?

Le témoin : Si je suis arrêté en quittant l'hôtel Majestic, ou par la suite, que pourra faire la Mission pour moi?

Le Président : Quelle est votre adresse?

Le témoin : Je viens d'arriver de Dalat. J'habitais ici, mais je me suis enfui à Dalat en octobre, lorsque des étudiants ont été emprisonnés, et j'y retourne demain.

M. Volio : Alors, donnez-nous votre adresse à Saigon et à Dalat.

137. Le témoin a ensuite indiqué les deux adresses ci-après

M. Gunewardene : Avez-vous pris part aux fêtes du Wisâhka?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Cù cela?

Le témoin : A Saigon.

M. Gunewardene : Y a-t-il eu des troubles?

Le témoin : Non, mais les drapeaux bouddhistes ont été enlevés.

M. Gunewardene : Par qui?

Le témoin : Je ne sais pas. Je me promenais dans la ville pour voir les fêtes et en revenant j'ai remarqué que les drapeaux n'étaient plus là.

M. Gunewardene : Quand avez-vous vu les drapeaux pour la première fois?

Le témoin : Au début de la matinée.

M. Gunewardene : Et à quel moment avez-vous remarqué que les drapeaux n'étaient plus là?

Le témoin : A 11 heures du matin environ.

M. Gunewardene : Qu'avez-vous pensé alors?

Le témoin : J'ai été très surpris.

M. Gunewardene : Avez-vous été à la pagode de Xa-Loi?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Y avait-il beaucoup de monde?

Le témoin : Oui. Il y avait une représentation cinématographique. On jouait le film intitulé "La lumière de l'Asie".

M. Gunewardene : Quelle heure était-il?

Le témoin : Sept heures du soir.

M. Gunewardene : Tout était-il calme?

Le témoin : Oui. Cependant, nous avons remarqué qu'il y avait beaucoup de drapeaux nationaux. D'ordinaire, le drapeau national n'est arboré que sur les places principales, mais ce jour-là il y en avait partout.

M. Gunewardene : Qui avait mis ces drapeaux?

Le témoin : Les bouddhistes de la pagode. Mais cela n'a pas d'importance.

M. Gunewardene : Avez-vous pris part à des manifestations?

Le témoin : Oui. Je suis allé à la Faculté de médecine le vendredi 23 août 1963, à trois heures de l'après-midi.

M. Gunewardene : Était-ce la première manifestation d'étudiants?

Le témoin : Oui. Mais ce n'était pas réellement une manifestation. Les étudiants ont élu un comité.

M. Gunewardene : Dans quel but?

Le témoin : A cause du problème bouddhiste.

M. Gunewardene : Etait-ce une réunion importante?

Le témoin : Il y avait 500 étudiants.

M. Gunewardene : Avez-vous manifesté après la réunion?

Le témoin : Non, pas ce jour-là. Un étudiant en médecine a demandé au Doyen de la faculté pourquoi il n'était pas autorisé par le gouvernement à soigner des bouddhistes. Les étudiants ont ensuite poussé des acclamations et l'on a cru qu'il s'agissait d'une manifestation. De nombreux étudiants ont pris la parole, notamment ceux qui voulaient devenir membres du Comité. Ils ont expliqué leurs motifs et leurs paroles ont été longuement acclamées. Des agents de police sont entrés dans la salle, mais ils ont été chassés par les étudiants. Nous avons adopté une motion adressée au Président de la République et nous avons rédigé une déclaration qui a été envoyée par câble à l'Organisation des Nations Unies, au président Kennedy, au pape Paul VI et à une quatrième autorité dont je ne me rappelle plus le nom.

M. Gunewardene : La réunion s'est-elle déroulée dans l'ordre?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : A-t-elle été dispersée par la police?

Le témoin : Non.

M. Gunewardene : Aviez-vous entendu parler des rafles effectuées contre les pagodes le 21 août?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Avez-vous une idée du nombre de pagodes qui ont fait l'objet de rafles à Saigon?

Le témoin : J'ai voulu me rendre aux pagodes de Xa-Loi et d'An-Quang, mais elles étaient barricadées.

M. Gunewardene : A quelle date?

Le témoin : Le matin du 21. Je suis resté derrière les barricades.

M. Volio : Connaissez-vous les raisons de l'incident de Hué, qui a eu lieu le 8 mai?

Le témoin : Tout est indiqué dans mon manuscrit.

M. Volio : Dans le passé, avez-vous toujours joui de la liberté du culte, sans intervention du gouvernement?

Le témoin : J'allais librement à la pagode. Il n'y a eu que quelques incidents notables; ainsi, en 1959, les scouts bouddhistes, membres de l'Association de la jeunesse bouddhiste ont voulu organiser un camp à Nyakrong, mais à la dernière minute le gouvernement a refusé de leur donner une autorisation.

M. Volio : A-t-on donné les motifs de ce refus?

Le témoin : Le gouvernement a dit que c'était pour des raisons de sécurité, mais je ne comprends pas pourquoi on a invoqué cette raison au dernier moment, alors que cette région était parfaitement calme.

M. Volio : Comprenez-vous la signification du décret du Président sur les drapeaux?

Le témoin : Vous voulez dire il y a très longtemps?

M. Volio : Non. Peu de temps avant ces événements; il y a quelques mois, peut-être un an, le président a promulgué certaines règles concernant l'emploi des drapeaux nationaux et religieux. Savez-vous pourquoi?

Le témoin : Un document bouddhiste mentionne le numéro de ce décret. Je ne connais pas de texte plus récent. Ce décret est appliqué depuis 1953.

M. Gunewardene : Y a-t-il eu d'autres incidents?

Le témoin : J'étais très jeune, c'est pourquoi je n'étais pas surveillé, mais les chefs scoutistes étaient étroitement surveillés.

M. Gunewardene : Avez-vous pris part à d'autres réunions après le 21 août?

Le témoin : Oui. Le 24 août, nous sommes allés à la Faculté de droit pour y accueillir l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Ru Van Man, qui venait de donner sa démission.

M. Gunewardene : Que s'est-il passé?

Le témoin : C'est une très longue histoire. Tout cela est raconté dans mon manuscrit.

M. Gunewardene : Y a-t-il eu des incidents?

Le témoin : En sortant, j'ai été arrêté.

M. Gunewardene : Ah! Vous avez été arrêté? Et quand avez-vous été relâché?

Le témoin : Le soir même.

M. Gunewardene : Pensez-vous que dans ce pays les catholiques ont une position de supériorité par rapport aux bouddhistes?

Le témoin : Oui, et vous verrez tout cela dans mon manuscrit.

M. Gunewardene : Pourquoi êtes-vous de cette opinion?

Le témoin : Parce que je l'ai vu de mes propres yeux. J'ai entendu parler l'un de mes frères du mouvement bouddhiste - comme vous le savez, le mouvement bouddhiste est pour nous une famille, c'est pourquoi je l'appelle mon frère. Quand il était soldat, il m'a dit certaines choses.

M. Gunewardene : Par exemple?

Le témoin : Pendant le mois du Wisâhka, il a été obligé de prendre part à des opérations militaires, mais en fait, pendant ces opérations, il ne s'est rien passé. Une autre fois, il se trouvait dans les montagnes, dans la Cordillière annamitique, et ne sachant comment célébrer le Wisâhka, il a voulu hisser un drapeau bouddhiste comme les autres, mais le prêtre catholique l'en a empêché. C'est tout ce que j'ai à dire, mais je voudrais poser une question. Si je suis arrêté, après mon retour à Dalat, comment ma famille pourra-t-elle envoyer une lettre à la mission pour l'informer de mon arrestation?

M. Amor : Nous sommes ici jusqu'à dimanche; après cette date, la lettre peut être adressée à New York.

Le témoin : Oui, mais cette lettre ne partira jamais de la poste de Saigon. J'ai écrit plusieurs lettres à mes amis en France. Ils ne les ont jamais reçues.

M. Gunewardene et M. Volio : Nous regrettons que la mission ne puisse rien faire à cet égard. Nous vous remercions.

138. Témoin No 42

M. Amor : Etes-vous bouddhiste?

Le témoin : Non, mais ma femme et toute sa famille le sont.

M. Amor : Pouvez-vous nous dire ce qui s'est passé le 8 mai à Hué?

Le témoin : Cette fête a été précédée de préparatifs intensifs qui se sont poursuivis pendant plusieurs jours. Toutes les maisons arboraient de petites lampes et des drapeaux bouddhistes. Dans notre maison, nous avions un drapeau bouddhiste, mais le 8 mai nous avons reçu l'ordre de ne pas l'arborer.

Cette interdiction portait sur les drapeaux religieux - pas seulement sur le drapeau bouddhiste. Néanmoins, nous avons constaté un certain mécontentement, même parmi certains de mes collègues. Ils disaient : "Pourquoi cet ordre a-t-il été donné la veille même de la fête?" Je ne puis répondre à cette question. Je ne m'occupe pas de politique. Lorsque je me suis informé à ce sujet auprès de la police, on s'est borné à me dire que l'ordre avait été donné précédemment et que le gouvernement ne faisait que le réaffirmer ce jour-là.

Le 8 mai, j'ai emmené toute ma famille à la plage. Nous sommes revenus vers 10 heures du soir. Lorsque nous avons passé devant la station de radio, nous avons remarqué un large attroupelement, ainsi que des tentes à environ 200 à 300 mètres de la station de radio. J'ai alors dit à ma femme : "Restons ici pour voir ce qui se passe". Au bout de cinq à dix minutes, ma femme a eu peur pour les enfants, et nous sommes rentrés chez nous.

Environ une heure plus tard, j'ai entendu des coups de feu. J'habite non loin de la station de radio, à 100 mètres environ. Après cela, je me suis endormi, mais le lendemain matin ma femme m'a dit qu'un peu plus tard elle avait entendu une explosion.

Le jour suivant, j'ai vu des passants qui disaient : "Nous mourons pour la religion" et je me suis demandé ce qui s'était passé. Après avoir conduit ma mère à l'aéroport, je suis allé à l'hôpital, où l'on m'a dit qu'il y avait un certain nombre de morts à la morgue. Je me suis précipité pour voir ce qui s'était passé; c'était un horrible spectacle mais nous ne savions pas ce qui s'était passé parce que nous ne pouvions trouver aucune balle et il n'y avait aucun signe que ces personnes aient été écrasées dans une mêlée. Nous en avons conclu que la mort était sans doute due à une explosion, peut-être d'une bombe au plastic.

Le jour suivant, j'ai remarqué qu'un grand meeting était organisé et j'ai demandé aux passants quelle en était la raison. Ils m'ont dit qu'ils avaient été priés de venir de leur campagne parce que des bouddhistes avaient été tués. C'est alors que j'ai commencé à penser qu'il devait y avoir

quelque chose derrière toute cette activité, parce que les gens n'écoutaient plus les chefs de départements.

Des jours ont passé. Après le 16 juin, j'ai pensé que tout était terminé. J'avais lu dans les journaux que le gouvernement ferait tout ce qui était possible pour satisfaire aux demandes des bouddhistes. Mais alors l'attitude des temples a changé. Avant cela, il n'y avait pas eu de discours insultants, mais maintenant le haut-parleur diffusait des insultes contre le gouvernement, et moi-même je les ai entendu dire à la pagode de Tu Dan que le gouvernement ne méritait pas d'être au pouvoir.

C'est tout ce que j'ai su jusqu'au jour où les professeurs ont signé la lettre de protestation. Il y avait trois articles protestant contre le fait que le gouvernement avait volé des biens dans les temples, contre le fait qu'il demeurait indifférent à ce qui se passait, et contre le renvoi du recteur de l'université. Les professeurs ont signé pour ces trois raisons, mais en particulier à cause du renvoi du recteur. Toutefois, dans le temple de Tu Dan, ils ont supprimé le troisième grief.

Ces événements ont été suivis par des grèves. La plupart des étudiants qui y ont participé appuyaient le recteur. Durant les derniers jours cependant, le mouvement a changé. Ensuite est venu le couvre-feu. Je vous expose tous ces faits en tant que témoin oculaire.

M. Amor : On a dit que des gaz toxiques avaient été utilisés contre les manifestants durant les incidents de mai.

Le témoin : Je n'en ai vu aucune preuve, mais j'ai vu que les manifestants avaient de nombreuses traces de petites brûlures. Parmi les 50 personnes qui ont reçu des soins à l'hôpital, il y en a eu cinq ou six qui ont dû être hospitalisées.

M. Amor : A quoi attribuez-vous ces brûlures?

Le témoin : J'ai discuté de cette question avec des médecins de l'hôpital et suis arrivé à la conclusion que les grenades de gaz lacrymogène qui avaient été lancées doivent avoir explosé avant de toucher le sol. Normalement, la grenade se brise au sol et le gaz se disperse dans l'air, brouillant la vue, mais on a émis l'hypothèse que, dans ce cas, les grenades contenant le gaz lacrymogène avaient explosé au contact avec le corps humain et étaient ainsi devenues une substance brûlante. Il n'y a pas eu toutefois de brûlures sérieuses.

M. Amor : Avez-vous remarqué des différences dans les soins médicaux donnés à l'hôpital selon que les patients étaient catholiques ou bouddhistes?

Le témoin : Il n'y a jamais eu aucune distinction.

M. Amor : Mais l'administration de l'hôpital a-t-elle jamais fait une discrimination quelconque dans le traitement des patients, par exemple en leur donnant de meilleures chambres, etc.?

Le témoin : Certaines personnes ont accusé le directeur de l'hôpital d'être pro-bouddhiste, mais je n'ai jamais remarqué cette distinction.

M. Amor : Pensez-vous que les manifestations de mai à Hué pourraient avoir été inspirées par des éléments opposés au gouvernement?

Le témoin : Le 9 mai, il y a eu des réunions en différents endroits. J'ai cru qu'il s'agissait seulement de réunions de moines bouddhistes. Lorsque, durant les jours suivants, j'ai entendu crier des slogans antigouvernementaux, je me suis dit qu'il devait y avoir eu quelque chose d'autre, et ceux qui m'entouraient ont exprimé la même opinion. Mais nous n'avons pas de preuves. Nous pensons qu'il s'agissait probablement de communistes ou de l'opposition qui souhaitait renverser le gouvernement; mais après le 16 juin, tous ceux qui ont entendu les slogans antigouvernementaux ont pensé qu'il s'agissait d'un mouvement politique.

M. Volio : Etes-vous catholique?

Le témoin : Oui.

M. Amor : Quelle est la proportion de bouddhistes et de catholiques à l'hôpital?

Le témoin : Je puis vous donner la proportion de catholiques et de non catholiques, mais je ne puis déterminer exactement le nombre de bouddhistes, parce que la majorité pratiquent le culte des ancêtres. Il y a seulement trois médecins catholiques sur vingt.

M. Gunewardene : Le recteur catholique de l'université a-t-il été renvoyé?

Le témoin : Oui, il y a trois mois.

M. Gunewardene : Pourquoi?

Le témoin : Personne ne le sait. Nous nous sommes demandé pourquoi, étant donné qu'il est un ami intime du Président.

M. Gunewardene : Quarante-sept professeurs ont signé une lettre protestant contre le renvoi du recteur et le traitement des bouddhistes et réclamant le règlement des revendications. Est-ce vrai?

Le témoin : Oui, je l'ai dit, mais ce n'est pas là toute l'histoire. Le nombre n'était pas de 47, parce qu'il n'y avait que 28 professeurs à Hué. J'ai compté moi-même le nombre des signatures. Nous avons trouvé les signatures de 23 personnes différentes, mais comme certaines d'entre elles ont signé plusieurs fois, il y avait 40 à 50 signatures sur la lettre de protestation. Telle était la situation le premier jour.

M. Gunewardene : Certains des signataires étaient-ils catholiques?

Le témoin : Oui, deux d'entre eux.

M. Gunewardene : Est-il exact qu'il y ait eu 60 victimes de la police à l'hôpital?

Le témoin : Je vous ai déjà dit qu'il y en avait eu 50 ou 60. Parmi elles, cinq seulement ont dû être hospitalisées.

M. Gunewardene : Connaissez-vous le Dr Hans Holterscheidt et le Dr Wulff?

Le témoin : Oui, le Dr Wulff est un psychiatre. Il est très jeune - 28 ans à peine. Il venait de terminer ses études de médecine. Ces deux médecins étaient assistants à l'hôpital.

M. Gunewardene : Ont-ils traité ces patients?

Le témoin : Non, tous les patients ont été conduits dans une salle où il n'y avait que des médecins vietnamiens.

M. Gunewardene : Les Docteurs Wulff et Holterscheidt ne sont-ils plus à l'hôpital?

Le témoin : Non; ils ont été expulsés parce que, d'après ce que j'ai entendu dire, ils ont donné des bouteilles d'acide aux étudiants; des officiers de l'armée ont été brûlés par ces acides. Ils étaient toujours derrière les étudiants à les inciter à manifester.

M. Gunewardene : A votre connaissance, les incidents du 8 mai ont-ils été spontanés?

Le témoin : Je ne sais pas. Tout ce que je sais, c'est que l'attroupement paraissait spontané.

M. Gunewardene : Pensiez-vous que les bouddhistes avaient des raisons de se plaindre?

Le témoin : Bien entendu, ils avaient alors des raisons de se plaindre, puisque certains d'entre eux étaient morts. La fille d'un de mes amis a été tuée. Alors, bien sûr, ils étaient en colère. Mais le lendemain, la situation a semblé redevenir normale.

Ce que je vous en dis ne représente que le point de vue d'un spectateur. En ce qui concerne les temples bouddhistes, j'ai constaté une différence énorme entre 1960 et 1962. Par exemple, la pagode Xa-Loi est toute neuve, et la salle de réunion de la pagode Tu Dan est également neuve. Mes collègues et amis n'ont jamais fait allusion à la moindre oppression avant cette date.

M. Amor : Je vous remercie.

Témoins que la Mission avait demandé à entendre

139. Témoin No 43

Le témoin : Je désire tout d'abord souhaiter la bienvenue au Président et aux membres de la Mission. J'aimerais savoir si tous les renseignements que je vais vous donner resteront confidentiels. Je viens ici pour parler à coeur ouvert. Si vous désirez entendre toute la vérité sur la situation qui règne ici, je vous la révélerai, mais je vous demanderai de bien vouloir me dire si vous communiquerez ces renseignements aux autorités vietnamiennes.

Le Président : Notre Mission est ici pour faire une enquête sur les rapports entre le gouvernement du Viet-Nam et la Communauté bouddhiste dans ce pays, et pour nous, le Gouvernement vietnamien est l'une des parties impliquées dans cette situation. Nous n'avons pas de rapport avec le Gouvernement du Viet-Nam, dans notre enquête ici. Nous désirons être mis au courant des faits, par les deux parties en cause, et je vous assure que tout ce que vous direz restera confidentiel, absolument confidentiel.

Le témoin : Je voudrais vous demander encore une autre faveur. Pour une partie des renseignements que je vais vous donner, vous serez libre de dire d'où vous les tenez; mais pour ce qui est d'autres renseignements que je peux vous fournir, je préférerais que la Mission se borne à dire qu'elle les a réunis, sans me les attribuer.

Le Président : Nous ne communiquerons à personne nos sources de renseignements. Tout est confidentiel.

Le témoin : D'abord je voudrais vous donner un aperçu de la situation générale, ensuite vous pourrez me poser des questions. Etes-vous sûr qu'il n'y a pas de microphones?

[Le Président rassure le témoin].

140. Le témoin : Tout d'abord, je vous dirai que la situation ici est extrêmement grave, sérieuse, très sérieuse. Toutes les organisations, populaires aussi bien que gouvernementales, ne sont en fait que de purs fantoches. Pour commencer, je vous soumets un document pour l'Assemblée nationale, pour les députés. Tous les noms avaient été désignés d'avance. Il y a 123 unités, 4 seulement n'ont pas été élues. Ce n'est pas une élection. Les listes ont été préparées d'avance. Ils prétendent qu'ils remportent de grands succès avec les villages stratégiques. Ils peuvent nommer n'importe qui à la Commission des villages stratégiques, cela ne signifie rien, ce ne sont que des noms. Il n'y a pas d'élection, il n'y a pas de démocratie. Désirez-vous un exemplaire de cette liste? Bien sûr, si je vous donne celui-ci et qu'on me le demande, je ne serai pas en mesure de le présenter.

Le Président : Si vous désirez nous en donner un exemplaire ...

Le témoin a montré à la Mission le document, qui lui a été rendu, parce que la Mission n'avait pas le temps d'en prendre copie.

141. Le témoin : La liste a été établie le 13 août 1963.

Maintenant je voudrais parler de la situation financière qui est la plus importante. La famille Nhu a transformé le Viet-Nam en une ferme. Pour ce qui est du commerce et des échanges commerciaux, il y a une firme qui s'appelle Hang Truong qui se voit attribuer toutes les licences, toutes les autorisations, etc. Son adresse est la suivante : 11, rue Pasteur. Cette maison reçoit toutes les devises étrangères, et c'est elle qui, pratiquement, fait tout. Pour les produits de la mer, il y a une autre firme : Nguyen V. Buú, 231, Quai Ván Don. Passons aux produits forestiers; la firme s'appelle : Tan Mai. Les autres firmes et la population n'obtiennent pratiquement rien. Je veux parler maintenant de l'action sociale. Toutes les organisations populaires qui jouissent d'un certain prestige étaient composées d'anciens combattants qui ont lutté dans le maquis contre les Français. La plupart d'entre eux ont été éliminés. J'en viens à l'éducation, les bourses pour les études à l'étranger. On procédait à une enquête remontant jusqu'à la troisième génération; si le père, le grand-père ou l'arrière grand-père ont déployé des activités politiques quelconques, il n'y avait rien à faire. Pour les produits pharmaceutiques, il y a également une firme : Viet-Nam, Duoc Pham, 34 Nguyen. C'est cette organisation qui achète et qui vend tous les produits pharmaceutiques.

Je n'ai rien à ajouter.

Le mois dernier, à l'occasion d'une réunion pour la formation des cadres, M. Nhu a déclaré : "Vous, Messieurs, vous ne désirez pas vous instruire, mais vous voulez avancer rapidement dans la voie du progrès. Vous avez dit : ce n'est pas la peine de travailler, de nous instruire, si nous occupons des positions plus élevées et si nous améliorons notre condition, ce sera au profit de la famille Nhu, et non pas du pays. Cela n'est pas vrai, vous travaillez pour le pays, pas pour notre famille." Je ne veux pas abuser de votre temps, voilà pourquoi je vais terminer sur le problème de la religion bouddhiste. Vous avez déjà une idée de l'organisation générale de notre pays, et avant de continuer, je voudrais me résumer. Tout est factice, ce sont tous des fantoches, des incapables, nous en sommes entourés. Nous avons formé des agents d'exécution, mais nous n'avons pas de collaborateurs capables. Voici un autre fait ridicule dont je dois vous parler. Il est arrivé que Mme Nhu ait giflé de hauts fonctionnaires. Elle a même élevé la voix en présence du Vice-Président et s'est disputée avec lui. Pour conclure, tout ce qui s'est produit a été dirigé par M. et Mme Nhu. Le président Diem est simplement là, il se borne à être présent. Maintenant j'en viens au bouddhisme. Comme vous savez, l'incident a éclaté quand il y a eu une manifestation tout autour des bureaux de la Voix du Viet-Nam, à Hué. Tout ce qu'on demandait c'était que la cérémonie commémorant la naissance du Bouddha soit radiodiffusée. Cette demande a été refusée. Ils voulaient que

la foule se disperse, il y avait plus de 3 000 personnes; ils ne savaient pas comment s'y prendre; d'abord, ils ont employé des lances d'arrosage, et finalement ils ont écrasé les gens avec des chars. Après, il y a eu cinq réclamations, ce n'était pas beaucoup. Le Président et le Vice-Président étaient désireux de régler l'affaire, d'aboutir à un compromis, mais Mme Nhu ne voulait rien savoir, et alors l'affaire des bouddhistes a éclaté. Au début, les communistes n'avaient rien à y voir; c'était une affaire purement religieuse, mais plus tard, vous savez comment les communistes procèdent, pas seulement ici, mais aussi ailleurs... Des lettres d'encouragement et de condoléances sont parvenues aux familles et aux dirigeants bouddhistes. On a affirmé que pendant les perquisitions, ils ont découvert des armes, des munitions et du plastic. Je n'en sais rien, mais j'ai entendu dire que c'était l'armée vietnamienne qui les y avait mis. Je m'étonne même qu'on n'ait pas trouvé ce matériel dans les pagodes, mais ils ont cherché dans les jardins et ils l'y ont découvert.

L'affaire n'a pas été déclenchée par le Président ou par M. Nhu, mais M. Ngo Dinh Can. Ce gouvernement ne peut pas rester aussi longtemps que l'attitude des Etats-Unis ne changera pas. Tout d'abord, dans l'armée règne l'injustice. Le gouvernement n'a pas gagné la population à sa cause. Pour les manifestations, ils ont besoin de recourir à l'aide des fonctionnaires. J'ai annoncé moi-même qu'il y aurait 15 000 personnes dans la manifestation en faveur du Président. Quinze mille, mais ce n'est qu'un nombre.

Le Président : Nous nous intéressons particulièrement à la situation du bouddhisme. Quel est le nombre des ouvriers faisant partie de la Confédération du Travail?

Le témoin : Avant, il y en avait plus d'un million, je veux dire dans la Confédération. A l'heure actuelle, il n'y en a que 200 000...

Le Président : Vous dites "avant", que voulez-vous dire par "avant"?

Le témoin : Il y a une année, il y en avait plus d'un million, maintenant il y en a seulement 200 000. Les travailleurs agricoles sont maintenant organisés par le gouvernement. Pourquoi les travailleurs agricoles sont-ils organisés par le gouvernement et non pas par la Confédération?

Le Président : Quel est, selon vous, le pourcentage des bouddhistes dans la Confédération?

Le témoin : Dans le pays en général, il y en a 80 p. 100. Dans la Confédération, nous ne faisons pas de distinction entre bouddhistes et chrétiens. Je ne suis ni bouddhiste ni chrétien. Ma femme est bouddhiste.

Le Président : Le gouvernement pratique-t-il la discrimination dans le domaine du travail, pour des motifs religieux?

/...

Le témoin : Très certainement. Cela ne saute pas aux yeux, mais je pense que oui.

Le Président : Pouvez-vous nous en donner des exemples?

Le témoin : Il y a deux confédérations ici. Il y a la Confédération des syndicats chrétiens, mais en fait, ce ne sont pas des chrétiens, ils comptent également des bouddhistes parmi leurs membres. Le Président de la Confédération des syndicats chrétiens n'est pas catholique. M. Tran Van Lâm, qui est actuellement ambassadeur, je ne me rappelle plus dans quel pays, était autrefois Gouverneur du Sud Viet-Nam. On voulait se débarrasser de lui, parce qu'il était bouddhiste. Il avait peur, c'était un lâche. Pendant qu'il se baignait au Cap Saint-Jacques, il s'est écrié : "La Sainte Vierge m'a sauvé, j'étais en train de me noyer". Après cela, il s'est converti à la foi catholique, et il a conservé son poste de Gouverneur du Sud Viet-Nam.

Dans toutes les enquêtes que l'on fait, lorsque vous sollicitez un poste dans un organisme gouvernemental ou semi-gouvernemental, vous devez remplir une formule et l'une des questions que l'on vous pose est de savoir si vous êtes bouddhiste ou chrétien. Moi j'ai mis "disciple de Confucius", mais ce n'est pas une religion, c'est une philosophie. C'est évident.

Le Président : Voudriez-vous avoir l'obligeance de nous dire quelle est la ligne de conduite adoptée par la Confédération en ce qui concerne l'affaire du bouddhisme?

Le témoin : Elle s'occupe uniquement des problèmes du travail, et la question religieuse n'est jamais mentionnée.

M. Gunewardene : Je voudrais vous poser une question au sujet de ce que vous avez dit à propos de l'armée. On nous a dit qu'il y a 14 généraux bouddhistes. Quelles sont leurs fonctions, sont-ils tous en activité?

Le témoin : Je voudrais vous donner d'abord des renseignements d'ordre général avant de répondre à cette question. La raison pour laquelle il y a des bouddhistes dans le gouvernement, c'est qu'il n'y a pas assez de catholiques, mais ils avaient été tous nommés avant les débuts du mouvements, il y a plus de deux ou trois ans. Les bouddhistes sont très nombreux, ils constituent plus de 80 p. 100 de la population, et le gouvernement ne peut pas trouver des catholiques pour les remplacer. Dans tous les domaines d'activité, il y a de nombreux bouddhistes, mais ils vont à l'église et ils nient être bouddhistes, parce qu'ils ont peur. C'est la même chose dans l'armée. Chaque dimanche, si le Président est là, ils vont tous à l'église. Je suis allé, moi aussi, à l'église.

M. Gunewardene : Les généraux bouddhistes sont-ils réellement actifs et contrôlent-ils l'armée?

/...

Le témoin : Ils ne sont rien du tout. M. Nhu est seul à détenir le pouvoir. Ils ne sont rien, ce sont des hommes de paille, même le colonel Tan qui est à la tête de la police secrète.

M. Gunewardene : Qui dirige la police secrète?

Le témoin : Bien entendu, c'est M. Nhu. Il contrôle tout. Le Président Diem ne compte pas.

M. Gunewardene : En ce qui concerne la répartition des terres dans les provinces, pour autant que vous sachiez, y a-t-il une discrimination en faveur des catholiques.

Le témoin : Il y a des priviléges pour les catholiques, oui. Pas seulement pour la répartition des terres, mais pour tout.

M. Koirala : Vous avez déclaré que la Confédération chrétienne comprend également des bouddhistes; dans ce cas, pourquoi a-t-elle adopté le nom de Confédération chrétienne?

Le témoin : Parce qu'il n'y a pas assez de membres chrétiens, alors elle accepte n'importe qui.

M. Koirala : Pourquoi l'appelle-t-on "chrétienne"?

Le témoin : Parce qu'elle a été organisée du temps de l'administration française par les missionnaires catholiques.

M. Gunewardene : Les bouddhistes sont-ils traités dans ce pays en citoyens de deuxième classe?

Le témoin : C'est naturel. Un dernier mot. Je mets toute ma confiance en vous et je ne vous cache rien. Cela présente de grands dangers pour moi et je compte sur votre promesse de garder le secret le plus complet.

M. Amor (qui a pris la présidence) : Vous pouvez en être sûr.

Le témoin : Tout ceci est dans l'intérêt de mon propre pays. Je vous souhaite un séjour agréable et je compte sur vous pour l'avenir de notre pays.

M. Amor : Je vous remercie.

142. Témoin No 44

M. Amor : Etes-vous bouddhiste?

Le témoin : Oui.

M. Amor : Avez-vous participé aux événements de mai, à Hué?

Le témoin : Oui.

M. Amor : Pouvez-vous nous dire la raison de ces démonstrations?

Le témoin : Comme vous le savez, 80 p. 100 de la population est bouddhiste. Je ne sais pas pour quelle raison les moines ont manifesté, mais les laïcs, eux, étaient entravés dans l'exercice de leur religion. Il y avait eu des atrocités et dans les provinces de Phu-Yên, de Binh Dinh et de Quang Ngai, l'Association avait réclamé la liberté du culte. Les membres de cette association avaient écrit au gouvernement sans obtenir de réponse.

Au temps du Wesak, les bouddhistes étaient déjà mécontents. C'est alors qu'à la veille de cette fête, on a soulevé la question des bannières. Le décret No 9195, qui réglemente l'emploi des bannières religieuses, a été promulgué. Comme les fêtes étaient proches et que les bannières bouddhistes flottaient déjà, il n'y avait rien à faire et les étudiants se sont rendus chez le délégué du gouvernement pour demander que l'usage des bannières soit rétabli.

Le gouvernement a paru alors faire une concession. Une automobile équipée d'un haut-parleur a parcouru les rues pour annoncer que l'on pouvait faire flotter les bannières mais celles-ci avaient déjà été enlevées. Il était trop tard. Certaines bannières avaient été prises par la police, d'autres par la population, d'autres encore avaient été déchirées par les étudiants mécontents du décret. Le Ministre de l'intérieur est arrivé à Hué le 7 et a annoncé qu'il irait voir le Président pour demander l'annulation de ce décret. Il est revenu à Saigon, mais à Hué il n'a plus été question d'annulation avant le jour de la fête. J'ai vu et entendu tout cela personnellement.

Depuis trois ou quatre ans, à l'occasion de la fête du Wesak, la station de radicdiffusion diffusait des émissions d'une heure à trois moments différents de la journée. Cette année, les émissions n'ont duré que 45 minutes : de 6 h 15 à 7 heures du matin pour les étudiants bouddhistes, de 1 h 15 à 2 heures de l'après-midi et de 8 heures à 8 h 50 du soir pour l'Association bouddhiste du Viet-Nam central. Mais le jour du Wesak, cette dernière émission n'a pas eu lieu; elle a été remplacée par de la musique. La population a donc commencé à se rassembler autour de la station de radio-diffusion et a réclamé ses droits. Il y avait environ 2 à 3 000 personnes. J'assistais à cette manifestation.

/...

Le directeur de la station radiophonique a d'abord prétexté que le poste émetteur ne marchait pas. Puis il a dit qu'il n'avait pas été autorisé à diffuser cette émission. A 9 h 30 du soir, le délégué du gouvernement s'est rendu à la station de radiodiffusion pour parler aux bouddhistes, mais il était accompagné de cinq voitures blindées. Après une fusillade qui a duré environ 20 minutes, la moitié de la foule est restée et l'autre moitié s'est dispersée. Il y a eu neuf morts et 20 blessés.

A la suite de cet incident, l'Association bouddhiste a présenté des revendications au gouvernement. Une délégation s'est rendue à Saigon, mais le Président ne l'a pas reçue. Ce n'est qu'un mois plus tard qu'un comité interministériel a été établi et que des négociations ont été engagées.

Le 3 juin 1963, 5 000 personnes se sont rendues à la pagode de Tu Dan pour assister à une cérémonie religieuse. Elles ont été arrêtées devant l'un des ponts par des soldats accompagnés de 40 ou 50 chiens policiers. Pendant qu'elles attendaient l'autorisation de poursuivre leur chemin, la police a lâché les chiens sur elles. La foule a jeté des pierres. Soixante-neuf personnes ont été gravement blessées; trois ou quatre sont devenues folles et depuis lors la population est terrorisée à la seule vue des troupes.

J'ai été moi-même arrêté en revenant de voir chez elles quelques-unes des victimes. J'ai été détenu pendant 25 jours.

M. Gunewardene : Connaissez-vous le Dr Wulff?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Avez-vous été à l'hôpital?

Le témoin : Oui.

M. Gunewardene : Le Dr Wulff est-il venu vous voir?

Le témoin : Non.

M. Gunewardene : Avez-vous été malmené ou maltraité?

Le témoin : J'étais fort mal en point, mais je n'ai pas été battu.

M. Gunewardene : Quelles sortes de blessures ont reçu les 67 blessés?

Le témoin : Je suis allé les voir parce que c'étaient des bouddhistes et que je suis partisan des bouddhistes. Ils avaient la figure enflée et certains étaient dans un état comateux lorsqu'ils ont été emmenés à l'hôpital.

M. Gunewardene : Le gouvernement vous a-t-il demandé de lui donner des renseignements sur Thich Tri Quang?

Le témoin : On m'a posé des questions à son sujet; on m'a demandé par exemple s'il était communiste et si je faisais partie du même mouvement, mais je n'ai pas répondu. On voulait peut-être savoir s'il était en relation avec des étrangers.

M. Amor : Je vous remercie d'avoir répondu à nos questions.

Le témoin : Je voudrais demander à la Mission d'intervenir pour obtenir ma libération.

M. Amor : Nous verrons ce que nous pouvons faire.

143. Témoin No 45

Le témoin : Je suis prêt à répondre à toute question précise que la Mission désire poser. Nous sommes un organisme professionnel, non politique. Il y a eu bien des conflits politiques, une grande instabilité politique dans le pays, et notre ligne de conduite a été de rester à l'écart de cette agitation politique et de ne pas nous en mêler. Je suis néanmoins prêt à répondre à toute question précise que la Mission désire poser.

Le Président : Vous a-t-il été facile de rester à l'écart d'un conflit tel que celui qui existe entre la communauté bouddhiste et le gouvernement et qui touche l'écrasante majorité de la population du pays? Dans l'affirmative, comment avez-vous pu réussir dans cette tâche très difficile?

Le témoin : Ce n'est pas difficile. Depuis 1949, il y a eu un conflit politique dans le pays mais comme nous n'avions absolument aucune activité politique - notre organisation ayant un caractère exclusivement professionnel - nous avons pu prendre contact avec les masses, travailleurs et paysans. Si nous avions pris position en faveur de la droite ou de la gauche, nous aurions été écrasés par l'une des parties au conflit. Voilà pour l'aspect politique. Je parlerai plus tard de l'aspect religieux, puisqu'il y a un conflit religieux.

Comme vous le savez, la majorité de la population du Viet-Nam est pauvre; elle est formée de paysans et de travailleurs qui ne s'intéressent pas à la politique. Ce qui les préoccupe, c'est de se nourrir. Jusqu'à présent, nous sommes toujours restés à l'écart; nous voulions être indépendants et garder notre caractère strictement professionnel, et nous avons rejeté toutes les propositions, même les plus alléchantes, émanant des partis politiques, du gouvernement ou de toute autre source. Nous étions

décidés à ne pas sortir du cadre professionnel et à ne pas faire de politique, et c'est de cette façon que nous avons pu avoir la confiance des pauvres.

J'en viens maintenant au conflit bouddhiste. Ce conflit nous a beaucoup inquiétés parce que, bien que notre organisation soit d'obédience chrétienne et que nous soyons affiliés à la Confédération internationale des syndicats chrétiens, dont le siège est à Bruxelles, je suis bouddhiste et la majorité des membres de l'organisation ne sont pas chrétiens. Ou bien ils sont bouddhistes, ou bien ils pratiquent le culte des ancêtres, ou bien ils sont musulmans, mais ils ne sont pas chrétiens. Nous devons cependant envisager la situation avec calme. Je dois faire quelques remarques sur les deux courants bouddhistes du pays, sur les deux mouvements bouddhistes : le premier, le Petit Véhicule, est pratiqué au Cambodge, au Laos, en Thaïlande et à Ceylan, et les moines y sont les chefs spirituels; le second, le Grand Véhicule, se pratique en Chine et au Viet-Nam et il est beaucoup plus libéral. Jusqu'à présent, les moines n'ont pas été des chefs spirituels; ils ne se sont occupés que du culte de Bouddha.

Depuis que l'accord de Genève a été signé en 1954, environ un million de catholiques se sont réfugiés dans le Sud Viet-Nam; le Petit Véhicule a alors commencé de prendre racine, de s'implanter très profondément dans le pays. Le Grand Véhicule se devait de réagir; les autres avaient de véritables chefs, de sorte que les moines du Grand Véhicule se sont efforcés de montrer qu'eux aussi pouvaient diriger les masses. Les moines bouddhistes du Grand Véhicule ont donc essayé, pendant les sept ou huit dernières années, non seulement de renforcer l'effectif des pagodes, mais aussi d'enrôler les masses sur le plan spirituel. C'était certes sur le plan spirituel, mais inévitablement, cette situation a pris une certaine tournure politique, puisque le gouvernement voulait évidemment influer sur les masses du point de vue politique; un conflit d'influences s'est fait jour parmi les masses, les bouddhistes, les catholiques et au sein du gouvernement; je me rendais compte que si nous ne nous tenions pas complètement à l'écart, les syndicats ne tarderaient pas à se désagréger. C'est à mon avis la cause du conflit : les moines qui essayaient d'enrôler les masses sur le plan spirituel allaient à l'encontre du gouvernement, qui désirait monopoliser cet enrôlement des masses. Du point de vue religieux, je suis impartial et je dois dire que le gouvernement n'a rien fait. Le nombre des pagodes a augmenté, a doublé, en fait, depuis le départ de l'administration française; la plus grande pagode, Xa-Loi, a été construite en 1962. J'ai de nombreux amis parmi les moines et je leur ai dit de prendre garde. J'étais moi-même très prudent; je sais que cela arrive dans tous les pays jeunes, en Afrique, en Asie, en Amérique latine : tous les chefs d'Etats sont plus ou moins totalitaires. Nous sommes des organismes populaires privés, et si nous essayons de partager leur influence sur les masses, nous serons éliminés. Je sais que les mêmes problèmes se posent tous les ans à l'OIT.

Le Président : Je vous remercie. Vous avez déclaré que les bouddhistes cherchaient à enrôler les masses et que le gouvernement y était opposé, et que dans ces conditions, une organisation comme la vôtre a reçu certaines propositions alléchantes. Pourriez-vous nous dire si ces propositions émanaient uniquement du gouvernement, ou bien si des moines vous en ont fait également, et si ces derniers avaient politiquement intérêt à obtenir l'appui de votre organisation dans leur campagne d'enrôlement des masses? Voudriez-vous aussi nous expliquer en quoi ces propositions étaient alléchantes?

Avant de répondre à mes questions, vous devez comprendre que nous avons aussi l'impression que vous appartenez à une organisation qui est censée être apolitique; nous nous félicitons que vous ayez mis l'accent sur votre impartialité; c'est ce que nous espérions lorsque nous avons inscrit votre nom sur notre liste et que nous avons demandé à vous voir. Nous serions heureux que vous conserviez cette impartialité.

Le témoin : Je vais maintenant répondre à vos questions. Notre organisation a été créée en 1949, c'est-à-dire il y a 13 ans; au cours de ces 13 ans, quatre gouvernements se sont succédé et chacun d'eux a essayé de nous "politiser", de nous donner un caractère politique en sa faveur pour se servir de nous à des fins politiques. Les partis de l'opposition ont également essayé de se concilier notre organisation; ils nous ont promis de nous donner des postes ministériels si nous les aidions, et c'est ce que j'entendais par propositions alléchantes. Mais, durant ces 13 ans, la situation politique est restée instable; les gouvernements et les ministres sont tombés les uns après les autres et c'était dans notre intérêt de refuser. Le seul élément réellement stable dans le pays est représenté par les masses; tout le reste est éphémère. Nous ne sommes pas des saints, mais nous refusons ces cadeaux. Ceux-ci, vous le comprenez, ne sont pas durables. Quant aux organisations de moines, elles ont également essayé de nous mettre de leur côté; en effet, si notre mouvement syndicaliste n'est pas extrêmement fort, nous avons néanmoins une certaine influence sur les masses, sur les pauvres qui, comme je vous l'ai dit, sont las de la politique et nous pouvons agir quelque peu sur eux au niveau professionnel. Des deux côtés, on nous a donc demandé d'essayer d'utiliser notre influence, mais nous devions rester absolument à l'écart. Ce n'est pas toujours facile, mais nous avons pu garder un équilibre précaire.

Le Président : Je voudrais que vous nous donniez des renseignements qui présentent un intérêt tout spécial pour la Mission; si nous étions intéressés par le côté politique de l'affaire bouddhiste - j'entends par là la situation politique au Viet-Nam - la Mission ne serait pas ici puisque notre tâche est de faire une enquête sur les relations entre le gouvernement et la communauté bouddhiste à propos de violations des droits de l'homme. L'affaire bouddhiste a certes des aspects politiques, mais elle a également un côté humanitaire. L'aspect politique de la situation entre les différents partis

et le gouvernement a-t-il eu des répercussions sur ce côté humanitaire et, dans l'affirmative, jusqu'à quel point? En d'autres termes, quelles répressions et quelles pressions en est-il résulté pour la population? Quels sont les droits de la personne humaine que le gouvernement a enfreints pour parvenir à ses fins? Ou alors, la discrimination exercée à l'encontre des bouddhistes serait-elle un conflit purement religieux entre les catholiques et les bouddhistes?

Le témoin : Il est exact que le conflit bouddhiste a eu des répercussions directes sur le côté humanitaire de l'affaire. Comme je vous l'ai déjà dit, le conflit n'est religieux qu'en apparence; au fond, c'est un conflit politique. En ce qui concerne l'enrôlement des masses, etc., dans tous les pays où existe un tel conflit, il est inévitable que le gouvernement prenne des mesures de répression. Dans tous les jeunes Etats, on utilise des moyens de ce genre.

Vous m'avez demandé s'il existait un conflit entre les bouddhistes et les catholiques. Je ne le crois pas. Il y a un conflit entre les bouddhistes et le gouvernement, non entre les bouddhistes et les catholiques. Jusqu'à présent, les bouddhistes et les catholiques vivent en bons termes. Même dans notre mouvement, les catholiques et les bouddhistes s'accordent très bien. Il n'y a pas de difficultés sur ce point.

Le Président : Je ne vous poserai qu'une autre question. Dans cette affaire entre le gouvernement et la communauté bouddhiste, s'il n'existe en fait aucun conflit entre le catholicisme et le bouddhisme au Viet-Nam, le gouvernement doit donner certaines raisons pour expliquer les arrestations de bouddhistes ainsi que les pressions exercées sur eux et les mesures de répression prises à leur encontre; c'est normal. Les mesures adoptées par le gouvernement ont-elles été ou non fondées sur de bonnes raisons? Autrement dit, y a-t-il eu quelque conspiration bouddhiste contre le gouvernement, ou bien celui-ci a-t-il créé de toutes pièces certains éléments d'accusation pour justifier des arrestations et des mesures de répressions qui ont, selon vous, un but politique? En second lieu, je voudrais savoir, d'une manière générale, quelles sont les revendications actuelles courantes des travailleurs vietnamiens. Tiennent-elles compte à la fois des souhaits des bouddhistes et de ceux des catholiques? Certains priviléges sont-ils accordés aux catholiques, dont les bouddhistes ne jouissent pas?

Le témoin : Je réponds tout d'abord à la première question.

J'ai indiqué en détail comment les moines avaient essayé d'influencer les masses et comment ils s'étaient immédiatement heurtés au gouvernement. Je suppose que lorsqu'un tel mouvement se fait jour parmi les masses dans un pays comme le Viet-Nam, d'autres partis et des personnalités de l'opposition cherchent à s'infilttrer dans ce mouvement afin de l'utiliser pour prendre le pouvoir. Il est logique, je crois, qu'un gouvernement prenne

les précautions nécessaires pour enrayer un tel mouvement. Je ne sais pas exactement ce qu'il en est en l'occurrence, mais il est probable que le gouvernement a inventé certaines choses de toutes pièces et que d'un autre côté, les bouddhistes, et pas seulement les moines, ont voulu renverser le gouvernement. Je soulignerai que c'est particulièrement vrai dans le centre du Viet-Nam où, comme vous le savez, tout a commencé avec l'incident de Hué. On a essayé ensuite d'étendre le conflit à l'ensemble du pays. Dans la région du centre, il y a friction entre les bouddhistes et le gouvernement, de même qu'entre les bouddhistes et les catholiques. C'est là que le conflit est le plus grave. L'origine du conflit vient du fait que les moines ont essayé d'enrôler les masses; c'est une lutte d'influence au cours de laquelle ils se sont heurtés au gouvernement et, après l'incident de Hué, tout a explosé.

Voici maintenant ma réponse à la seconde question. Je ne pense pas qu'il y ait des travailleurs bouddhistes et des travailleurs catholiques. Il y a des travailleurs. Nous sommes affiliés à la Confédération internationale des syndicats chrétiens. Nous sommes presque tous bouddhistes. Notre organisation est la plus représentative du pays, mais nous sommes presque tous bouddhistes. Au cours de cette affaire bouddhiste, notre Vice-Président, Dam Si Hien, a été arrêté. Il appartient au Grand Véhicule. Une autre personne a été arrêtée, Son Tath Ai Nhuyen, qui joue un rôle actif dans le Petit Véhicule. C'est un Vietnamien d'origine cambodgienne et il est le chef de la section syndicale des travailleurs vietnamiens d'origine cambodgienne. Ces deux hommes ont été arrêtés et nous avons protesté. Des moines leur avaient demandé de signer tel ou tel papier, et des tracts ont été découverts à leur domicile. Ces tracts étaient dirigés contre le gouvernement. Les deux hommes ont été arrêtés, mais relâchés juste avant votre arrivée.

Le Président : Je vous remercie. Excusez-moi, je dois maintenant partir.

144. M. Koirala prend la présidence.

M. Koirala : Vous avez déclaré que les bouddhistes essayaient d'obtenir l'aide des masses et que le gouvernement agissait de même. A l'origine, était-ce pour des raisons politiques ou pour des raisons religieuses que les moines bouddhistes désiraient cette aide? Ou bien, ne s'agissait-il que de religion au départ, après quoi la politique s'y est trouvée mêlée?

Le témoin : Je pense que, comme je vous l'ai dit, les moines du Grand Véhicule n'étaient pas à l'origine des chefs spirituels; mais lorsqu'ils ont vu que les moines du Petit Véhicule et que les prêtres catholiques étaient des chefs spirituels, ils ont voulu également diriger les masses. Au début, je crois sincèrement qu'il ne s'agissait que de religion. Cependant, devant la résistance du gouvernement, ils se sont mis en colère et le mouvement a pris une tournure politique.

M. Koirala : Qu'entendez-vous par la résistance du gouvernement?

Le témoin : Je ne peux pas citer de faits précis, mais le gouvernement cherche à créer des difficultés, spécialement dans le centre du Viet-Nam, par l'intermédiaire de ses policiers; non il n'a pas essayé d'entraver l'exercice ou la pratique du bouddhisme dans les pagodes mais il a cherché à faire obstacle à la propagation de la foi parmi les masses et à l'organisation de ces dernières. Quant à l'incident des bannières, le Jour du Bouddha, c'était là encore une question de lutte d'influence. Le gouvernement ne voulait pas que les bannières bouddhistes soient exposées partout, car elles exercent une influence sur les masses; il n'avait rien contre les bannières elles-mêmes, mais il redoutait leur influence sur les masses.

M. Corrêa da Costa : Je me demande pourquoi la Confédération s'appelle la Confédération des syndicats chrétiens, puisque la majorité de ses membres sont bouddhistes.

Le témoin : Voici l'explication : en 1949, il y avait au Viet-Nam une section de la Confédération française des travailleurs chrétiens. Nous autres, les travailleurs vietnamiens, nous y appartenions, et avec l'appui moral et matériel de cette Confédération, nous avons créé la Confédération des travailleurs chrétiens vietnamiens et notre organisation est affiliée à la Confédération internationale. A l'origine, nous faisions partie de la Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Corrêa da Costa : Vous avez déclaré que les moines avaient demandé à deux dirigeants syndicaux, dont vous avez mentionné les noms, de signer des documents politiques contre le gouvernement. Savez-vous quelle était la teneur de ces documents ou leur type? Pouvez-vous nous donner des renseignements à ce sujet?

Le témoin : La police a trouvé à leur domicile des tracts subversifs contre le gouvernement, qui ont été conservés par la police de sécurité.

M. Corrêa da Costa : Comment savez-vous que des moines leur ont demandé de signer des documents?

Le témoin : Ils viennent d'être relâchés. Je leur ai demandé pourquoi ils avaient été arrêtés et ils m'ont répondu que la police avait trouvé des tracts subversifs à leur domicile.

M. Corrêa da Costa : Ont-ils dit que les moines leur avaient demandé de signer quelque chose? A quel moment les moines sont-ils intervenus? Le fait que les tracts ont été trouvés prouve-t-il que l'on a demandé à ces hommes de signer quelque chose?

Le témoin : Je ne crois pas que les moines leur aient demandé de signer quoi que ce soit; ce sont eux qui ont écrit les tracts contre le gouvernement. Je crois qu'ils ont été écrits par eux et trouvés à leur domicile.

M. Koirala : Vous avez employé le mot "subversif"; ces tracts contenaient-ils une incitation à la violence, ou étaient-ils simplement séditieux, en ce sens que le gouvernement y était critiqué?

Le témoin : Je n'ai pas lu les tracts, mais je crois qu'ils étaient comme ceux qui ont apparu partout récemment et qui incitent les étudiants et la population à manifester en faveur des moines.

M. Ignacio Pinto : Après l'incident de Hué, quelle a été la position de votre groupe, en tant qu'organisation de travailleurs, à l'égard du rôle et de l'attitude que le Vice-Président a alors prise, et du rôle de celui qui a été arrêté?

Le témoin : Après l'incident, nous avons réuni tous les chefs de districts des syndicats, et comme toujours lorsqu'il se produit un événement politique de ce genre, nous avons voulu rester à l'écart et attendre la décision des dirigeants de la Confédération; toutefois, le cas des deux personnes qui ont été mentionnées est spécial. Dans chaque mouvement il y a une minorité qui, sans constituer réellement une opposition, ne partage pas les opinions de l'ensemble de l'organisation. Ces deux personnes ont agi à titre individuel et non au nom de l'organisation.

M. Koirala : Nous vous remercions sincèrement d'avoir pris la peine de venir témoigner devant la Mission et de nous avoir aidé à établir les faits. Comme le Président l'a déjà expliqué, la Mission est ici pour enquêter, et votre visite nous a aidés dans la recherche de la vérité.

Le témoin : Si mes déclarations sont strictement confidentielles, j'ajouterai quelque chose. C'est un problème politique. Depuis quelques années, la situation politique du Viet-Nam est très difficile. Les communistes se livrent à la subversion, et le gouvernement en prend prétexte pour étouffer les revendications légitimes de la population; cela a créé un mécontentement non seulement parmi les bouddhistes, mais également parmi les catholiques. Et voici maintenant que ce mécontentement a l'occasion d'exploser. Le conflit n'est pas essentiellement religieux et n'est pas essentiellement bouddhiste. Le bouddhisme n'est donc pas la cause du conflit, mais l'effet de cette politique.

M. Corrêa da Costa : Vous voulez dire qu'à cause du mécontentement général, lorsque l'affaire bouddhiste a commencé, sur un plan strictement religieux, tout le monde, catholiques et autres, en a fait un prétexte pour s'opposer au gouvernement.

Le témoin : C'est exact.

/...

145. Témoin No 46

M. Amor : Pourriez-vous nous donner votre avis quant à la situation des bouddhistes?

Le témoin : Je préférerais répondre à des questions précises.

M. Gunewardene : Avez-vous écrit une lettre au président Diem?

Le témoin : Oui. Cette lettre est à l'origine du malentendu.

M. Gunewardene : Portait-elle la signature d'autres personnes?

Le témoin : Oui, de 52 personnes.

M. Gunewardene : Quel genre de personnes?

Le témoin : Tous étaient professeurs.

M. Gunewardene : Que disait cette lettre?

Le témoin : Dans l'ensemble, elle disait ceci : dans l'introduction, nous disions que nous avions voulu écrire au Président parce que nous avions confiance en lui. Des bouddhistes et des catholiques ont pris part à la réunion qui a précédé la rédaction définitive de la lettre. Nous voulions que le Président considère la question bouddhique comme importante et fasse tous ses efforts pour la résoudre. Deuxièmement, dans cette époque difficile pour la nation, nous voulions savoir comment le Président chercherait à résoudre le problème d'une meilleure compréhension entre la nation et le gouvernement. Si le gouvernement a de bonnes intentions mais qu'il ne les fait pas connaître, il ne fait aucun bien.

Troisièmement, nous faisions connaître au Président quelques problèmes qui, selon nous, se posaient à la nation et au gouvernement, pour qu'il sache ce que la population pensait. Quatrièmement, nous demandions au Président de tout faire pour que les étudiants puissent reprendre leurs études sans avoir rien à craindre.

M. Gunewardene : Quels étaient les problèmes dont vous parliez?

Le témoin : Il se peut que j'en oublie. Nous sommes actuellement devant un problème de coopération. Il faudrait une coopération plus étroite entre la nation et le gouvernement pour supprimer les malentendus. Les actes de Mme Nhu créent des malentendus. Nous cherchons toutes les solutions qui permettraient aux étudiants de reprendre leurs études.

M. Gunewardene : Que fait Mme Nhu?

Le témoin : Un seul exemple vous éclairera. Je me trompe peut-être, mais il me semble qu'elle a fait certaines déclarations, dans les journaux qu'elle contrôle, qui critiquaient les moines bouddhistes et qui les ont blessés. Ces choses provoquent la colère des moines et dressent la population contre le gouvernement. Nous ne voulions pas qu'elle continue à provoquer ainsi des incidents.

M. Amor : Que dit-elle par exemple, des bouddhistes?

Le témoin : Elle emploie des termes tels que "scélérats" et "vagabonds" et les applique à tous ceux dont elle réprouve les actes. Ce qui est regrettable, c'est qu'étant donné sa situation, ce genre de déclarations prend plus d'importance que si elles provenaient d'un simple particulier et elles exaspèrent donc les gens. D'ailleurs, je ne peux pas supporter qu'une femme s'exprime de telle façon qu'elle provoque la colère de la population.

M. Gunewardene : Avez-vous rédigé cette lettre dans un esprit de coopération?

Le témoin : Oui, pour que le gouvernement puisse bénéficier de la confiance du peuple.

M. Gunewardene : Que vous est-il arrivé depuis?

Le témoin : J'ai été maintenu en état d'arrestation pendant un mois et trois semaines.

M. Gunewardene : Avez-vous été battu?

Le témoin : Non.

M. Gunewardene : Vous avez perdu votre emploi?

Le témoin : Oui.

M. Amor : Etes-vous bouddhiste?

Le témoin : Oui.

M. Amor : Pensez-vous que les catholiques soient favorisés par rapport aux bouddhistes?

Le témoin : Au Viet-Nam du Sud, il se peut que les catholiques soient favorisés mais je ne crois pas que les bouddhistes soient réellement opprimés.

M. Amor : Comment expliquez-vous les suicides par le feu?

/...

Le témoin : Je ne sais pas. Selon moi, il doit y avoir une raison. Je pense que ce doit être pour une cause religieuse, mais il pourrait y avoir d'autres raisons. Je ne sais pas, mais pour faire une chose pareille il faut avoir des sentiments très vifs. Mais peut-être que je me trompe.

M. Amor : Pensez-vous que des adversaires politiques du gouvernement ont profité de la situation pour chercher à trouver le moyen de le renverser?

Le témoin : Je ne sais pas avec certitude s'il existait des éléments étrangers qui pouvaient tirer parti de ce mouvement. Ces choses sont du ressort des éléments essentiellement politiques. Mais dans les rangs des croyants, personne n'avait de raisons politiques.

M. Amor : Je vous remercie.

146. Témoin No 47

Le témoin : Je vous remercie de m'avoir invité à me présenter devant vous. Déférant à cette invitation, je préférerais me tenir à votre disposition pour répondre aux questions que vous me poserez et, si nécessaire, compléter mes réponses par une déclaration. Cela permettrait éventuellement d'éviter des répétitions, puisque je ne suis pas le premier à être entendu par la Mission.

Le Président : Je vous remercie. Ce qui nous intéresse particulièrement, c'est de découvrir les faits concernant les relations entre le Gouvernement du Viet-Nam du Sud et la communauté bouddhiste dans ce pays, et de découvrir s'il y a eu violation des droits des bouddhistes, en général, et de leurs droits religieux, en particulier. Nous avons interrogé des gens de différentes catégories, et bien entendu, nous n'attendons pas de tous le même genre de réponses. Etant donné que la question constitue un problème social extrêmement compliqué dans ce pays, nous avons jugé nécessaire de nous faire donner certains faits et certaines informations relatives à la communauté bouddhiste, par des personnalités scientifiques et intellectuelles, en d'autres mots, des gens qui possèdent les connaissances nécessaires et la faculté d'analyser les nombreux aspects du problème. C'est la raison pour laquelle on a prié tous les témoins de venir déposer devant la Mission. Les questions ne seront pas aussi compliquées que les réponses. Les questions, elles, sont simples. Le Gouvernement du Viet-Nam a été accusé d'avoir violé, d'une façon générale, les droits de la communauté bouddhiste et, plus particulièrement, ses droits religieux. Nous aimerions entendre ce que vous pouvez nous dire sur le bien-fondé de cette accusation.

Le témoin : Avant de répondre à votre question, j'aimerais vous poser à mon tour une question préalable. M'autorisez-vous à vous livrer mes sentiments, mes impressions en tant que citoyen et intellectuel, ou désirez-vous que je me borne à des faits précis? Je suis citoyen et je sais ce que j'éprouve et ce que je peux vous dire, ou alors je peux vous donner uniquement des faits, je sais combien les faits sont importants. Dans ma profession, puisque je suis un homme de science, les faits sont tellement importants, mais je ne peux pas vous soumettre de documents ni vous fournir de preuve. Je voudrais que vous précisiez ce que vous attendez de moi.

Le Président : Je vous ai dit ce à quoi nous nous intéressons. Je ne veux pas vous imposer de questions. J'aimerais simplement vous demander de nous dire ce qui, à votre avis, pourrait nous aider à découvrir la vérité. Est-ce un fait que le gouvernement a violé d'une façon générale les droits de la communauté bouddhiste et, en particulier, leurs droits religieux?

Le témoin : Si vous m'autorisez à exprimer ce que je ressens, mes déclarations ne traduiront pas toujours ce que j'ai vu, mais ce que j'ai entendu sur des événements qui se sont produits loin de Saigon; si, au contraire, vous désirez exclusivement des faits dont j'ai été témoin, alors ce que je pourrais vous dire serait très limité.

Le Président : J'aimerais que vous nous donniez une idée générale des sentiments d'autres intellectuels dans ce pays, de la façon dont ils envisagent la situation du bouddhisme, et je ne voudrais imposer aucune restriction à vos réponses. Je vous serais particulièrement reconnaissant de développer votre point de vue sur des questions au sujet desquelles je ne peux pas interroger d'autres témoins qui ne sont pas spécialement des intellectuels; leurs réponses reflètent soit des intérêts purement politiques, soit des sentiments purement affectifs.

Le témoin : A cet égard, je ne suis pas un politicien. Pour ce qui est de mes sentiments, je puis vous dire que je suis bouddhiste, mais à mon avis il n'y a pas de cloison étanche entre les religions. En ma qualité de fonctionnaire j'ai assisté à des offices catholiques parce que j'ai désiré montrer mon impartialité dans ce conflit, en tant que bouddhiste.

M. Corrêa da Costa : Voulez-vous dire que vous avez été obligé de fréquenter l'église parce que vous étiez fonctionnaire?

Le témoin : Pas du tout. Je veux simplement montrer que j'ai les idées très larges en matière de religion. Il fait partie des devoirs d'un fonctionnaire d'assister parfois à des cérémonies du culte. Mais la religion ne touche pas mes sentiments, et je suis tout disposé à faire preuve de détachement dans mes déclarations.

Le Président : C'est la raison qui nous pousse à vous demander des renseignements. D'autres se laisseraient éventuellement dominer par leurs convictions politiques, d'autres encore par leurs sentiments, mais dans votre cas nous espérons obtenir des déclarations dénuées de passion et de parti pris politique.

Le témoin : Je voudrais répondre à la première question, à savoir ce que les intellectuels pensent de ce problème. Il y a plusieurs catégories, religieuses, politiques, des impressions différentes, spécialement selon les rapports plus ou moins directs avec l'un des aspects du problème. Pour ce qui est du problème du bouddhisme au Viet-Nam, d'après ce qui s'est passé, les bouddhistes ont souffert à la fois dans leur esprit et dans leur chair, et c'est de cette double souffrance que je voudrais parler ici.

Le Président : Que voulez-vous dire par : ils ont souffert dans leur esprit et dans leur chair? Que voulez-vous dire lorsque vous affirmez qu'ils ont souffert dans leur chair?

Le témoin : En disant qu'ils ont souffert dans leur esprit, je veux dire que des pagodes, qui représentent des temples et des églises pour la grande majorité de la population, ont été profanées et détruites par la force des armes. Il est exact que j'habite assez près de Xa-Loi et j'ai entendu des coups de feu et des explosions, sans cependant voir moi-même ce qui s'est passé, mais quand j'ai su que la pagode avait été profanée, j'ai souffert dans

mon esprit. Je vais vous raconter une anecdote. Le lendemain, j'ai rencontré un prêtre catholique et je lui ai demandé ce qu'il ressentirait si une bombe tombait sur son église. Il n'a pas su me répondre, mais il a pleuré devant moi. Venons-en maintenant à la souffrance physique. De nombreux bouddhistes ont été arrêtés, détenus, sans parler de ceux qui sont morts. Voilà ce que j'appelle vraiment souffrir dans sa chair.

Le Président : Que pensez-vous des raisons véritables qui ont inspiré les suicides par le feu? Quelle est notamment votre opinion en tant qu'homme de science, le cas échéant?

Le témoin : Abordons d'abord le côté "scientifique" de la question; c'est plutôt une élite qui peut trouver dans l'holocauste un moyen dont dispose le bouddhiste pour se libérer. Je ne sais pas, toutefois, si l'on peut expliquer le fait d'une façon scientifique. La raison qu'ils ont de le faire, je crois est que cette façon de mourir constitue l'expression la plus efficace de la pensée de ceux d'entre les bouddhistes qui désirent faire une démonstration et mettre en relief aussi clairement que possible l'aspect dramatique du problème. Si vous voulez, le suicide serait pour eux une façon de s'exprimer, à un moment donné.

Le Président : A part cela, quelles sont les autres raisons, je veux dire autres que scientifiques, à propos de la discrimination contre les bouddhistes?

Le témoin : C'est le résultat de ce que l'on pourrait appeler "discrimination" qui les amène à cette extrémité.

Le Président : Quelles sont les mesures que les intellectuels de ce pays considèrent comme susceptibles de résoudre le problème?

Le témoin : Tout d'abord, je pense qu'une double solution est nécessaire. La première, et celle qui est indispensable, c'est la solution religieuse. Un fait s'est clairement dégagé, c'est que le bouddhiste se trouve en ce moment dans une situation pénible. Il voit des pagodes qui ne sont plus de vraies pagodes. Si vous étiez venus plus tôt, vous auriez vu les pagodes sous un autre aspect. Des bonzes qui étaient de vrais bonzes, de vrais fidèles dans les pagodes. Les fidèles ne peuvent plus se rendre aux pagodes comme ils le faisaient avant. Je connais bien des fidèles qui ne vont plus aux pagodes, parce qu'ils ne trouvent plus des bonzes dans lesquels ils puissent avoir confiance, à qui demander conseil. Il y a même de faux bonzes. Du point de vue religieux, le problème n'est pas du tout résolu. La solution dont nous parlent les journaux n'est pas une solution réelle, mais seulement une solution apparente. C'est cela qui fait souffrir le peuple. C'est cela qui nuit à la popularité du gouvernement. La deuxième solution, c'est une solution politique, mais comme je ne suis pas politicien, je ne peux pas proposer de solution, bien qu'il puisse y avoir quelque rapport entre les deux.

Le problème religieux doit être résolu d'abord, et j'aimerais sincèrement que le gouvernement ait le courage de le résoudre. J'espère que la Mission contribuera à faire trouver la solution du problème religieux, de façon à permettre de trouver ensuite une solution au problème politique. Le gouvernement pâtit de tout cela, tout comme la population.

Le Président : Estimez-vous que, dans ce mouvement religieux, comme on nous l'a affirmé de bien des côtés, il y ait quelque intervention de la part d'intérêts politiques étrangers, qui viseraient notamment à soulever la communauté bouddhiste contre le gouvernement?

Le témoin : Je ne suis pas politicien, et il m'est difficile de répondre à cette question; tout ce que je peux vous dire, c'est que j'ai vu des correspondants de presse internationaux au moment où les étudiants se sont mis en grève à l'Université, je les ai vus également dans des cérémonies bouddhistes, avant les événements. Quant à vous dire quel rôle ils ont joué, je l'ignore.

M. Corrêa da Costa : Pour ce qui est des manifestations d'étudiants, pensez-vous que les étudiants ont obéi à des motifs purement religieux ou qu'il y a eu des infiltrations parmi eux, soit communistes, soit émanant de partis politiques internes?

Le témoin : Les activités des étudiants sont tout à fait indépendantes. Pour répondre à votre question, et me fiant à mon intuition, plutôt qu'à des faits établis, je pense qu'il y a des étudiants qui agissent pour des motifs religieux, et depuis l'incident de Hué ils ont été profondément affectés par ce qui s'est passé; d'autre part, il se peut qu'il y ait aussi des étudiants qui profitent de l'occasion pour se livrer à des manœuvres politiques, mais j'ignore dans quelle mesure.

M. Corrêa da Costa : Avez-vous connaissance d'actes d'hostilité contre les étudiants qui ont été arrêtés ou détenus?

Le témoin : Personnellement, je n'ai vu aucun acte de ce genre. On m'en a parlé, mais puisque je n'en ai rien vu, je ne peux pas vous rapporter de faits. Ce ne serait pas du tout exceptionnel, cela se produit dans d'autres cas d'arrestations. Ce sont des choses qui arrivent dans ce pays.

M. Corrêa da Costa : Que pensez-vous des camps de rééducation pour étudiants, où le gouvernement les envoie pour des périodes de deux ou trois semaines, afin de les rééduquer?

Le témoin : Personnellement, je ne pense pas que ce soit une bonne chose, parce que, loin de les rééduquer, le gouvernement se les rend au contraire encore plus hostiles. Je ne pense pas qu'ils en retirent du bien. Il devrait y avoir une solution meilleure que de les mettre dans des camps, et dans ce cas il est dangereux d'exiger d'eux des manifestations d'hypocrisie. Du point de vue intellectuel, je le réprouve entièrement.

Le Président : Que savez-vous des méthodes d'enseignement appliquées dans ces écoles? Dans quelle mesure croyez-vous que le développement de la personnalité de ces garçons et de ces jeunes filles puisse en être affecté?

Le témoin : Je regrette, mais je ne possède pas de détails sur les méthodes d'enseignement.

M. Koirala : A combien estimez-vous le nombre des personnes tuées ou blessées au cours d'incidents qui ont eu lieu après le 8 mai?

Le témoin : C'est là un point sur lequel j'ai insisté en commençant. Ce sont des choses que je n'ai pas vues mais, d'après ce que j'ai entendu, il y en a eu un certain nombre. Je crois que l'on peut les chiffrer par centaines, plutôt que par dizaines.

M. Koirala : Quel est, selon vous, le pourcentage des bouddhistes dans ce pays?

Le témoin : La proportion de 70 à 75 p. 100 doit être assez proche de la réalité.

M. Koirala : Combien de généraux y a-t-il dans l'armée?

Le témoin : J'en connais quelques-uns, mais pas tous.

M. Koirala : Combien d'entre eux sont bouddhistes?

Le témoin : Je ne les connais pas personnellement.

M. Koirala : Y a-t-il des généraux bouddhistes?

Le témoin : Cui.

M. Koirala : On nous dit que les bouddhistes sont des pacifistes et ne font pas la guerre. Comment se fait-il qu'il y ait des généraux bouddhistes?

Le témoin : Il y a des degrés dans le bouddhisme. C'est la même chose que pour la religion catholique. Tous les fidèles ne sont pas prêtres. Ils ont à gagner leur vie. C'est peut-être la raison pratique pour laquelle certains bouddhistes sont généraux. Il peut y avoir une différence entre la façon qu'aura un général bouddhiste d'aborder le problème de la guerre, un général bouddhiste veillera peut-être à tuer le moins de gens possible.

M. Ignacio Pinto : Vous dites que vous habitez près de la pagode Xa-Loi. Je me demandais si vous aviez assisté à l'incident.

Le témoin : Pas personnellement.

M. Pinto : Avez-vous personnellement été l'objet de mesures de discrimination?

Le témoin : Pas en ce qui me concerne. Personnellement non, c'est une question à laquelle je pourrais répondre par oui et par non. Cela touche à d'autres domaines que le mien. On sent ces choses. Il y a aussi des aspects politiques. Je ne m'occupe pas de politique; mes intérêts sont de nature spirituelle et intellectuelle, et cela peut avoir une certaine influence.

M. Pinto : Quel est, d'après vous, le pourcentage des professeurs bouddhistes et catholiques?

Le témoin : Il y a davantage de bouddhistes. Les catholiques et les bouddhistes ne considèrent pas que cette question ait un caractère de dualité. Ce dont il faut se féliciter, c'est que tout cela n'ait pas entraîné de heurts entre bouddhistes et catholiques. Leurs rapports restent excellents, mais si la situation devait se prolonger, il pourrait y avoir des conséquences sérieuses à cet égard.

M. Corrêa da Costa : S'il n'y a pas de heurts, pas de problème entre la communauté catholique et la communauté bouddhiste en tant que groupes religieux dans ce pays, la source du conflit est, à votre avis, le gouvernement lui-même, puisque, si ce n'est pas un problème religieux, quelqu'un est bien responsable de cette répression et de ces mesures discriminatoires. Est-ce que c'est, à votre avis, le gouvernement lui-même?

Le témoin : J'en suis convaincu. Je crois que les catholiques et les bouddhistes ont une attitude de sagesse dans ce conflit, et j'estime que le noeud du problème se trouve non loin du gouvernement.

Le Président : Je vous remercie infiniment. Vous nous avez aidés par l'obligeance que vous avez eue de répondre à nos questions et, avant de lever cette séance, je voudrais vous poser une question moi-même. Si le problème du bouddhisme n'est pas résolu d'une façon ou d'une autre et si on ne parvient pas à trouver une solution, quelles sont, à votre avis, les conséquences possibles pour votre pays?

Le témoin : Je pense qu'il pourrait y avoir plusieurs conséquences. Tout d'abord, la vie au Viet-Nam du Sud deviendrait de plus en plus intenable, et si vous ne voyez pas certaines explosions en ce moment même, c'est parce que les Orientaux savent contenir leurs souffrances; en second lieu, du point de vue religieux, on risque de voir se développer une certaine froideur, et même se produire des ruptures entre les groupes religieux, ce qu'il faut essayer d'éviter à tout prix; en troisième lieu, il y aurait des conséquences

économiques et politiques, mais n'étant pas spécialiste en la matière, je ne puis présenter d'observations sur ces aspects. Mais il y a aussi des conséquences morales, en ce sens que les gens plus mûrs, capables de penser, de réfléchir au problème et de l'analyser, peuvent l'envisager correctement, mais que dire des jeunes qui risquent de l'envisager d'un mauvais point de vue? Ce serait un mauvais exemple pour la jeune génération. Je considère que c'est là un élément très important. Il est pénible de voir triompher ce qui n'est pas moral dans un pays où la moralité a toujours revêtu une très grande importance, et cela présente un grave danger pour les générations à venir.

Le Président : Merci beaucoup.

Le témoin : C'est moi qui vous remercie d'avoir bien voulu m'écouter. J'ai exposé la question avec toute mon honnêteté intellectuelle. Il y a réellement un problème, même si l'on affirme qu'il n'y en a pas. Il n'est pas du tout réglé, et je prends la liberté de formuler à l'adresse de la Mission le voeu qu'elle veuille bien aider à le résoudre d'une façon ou d'une autre.

147. A Saigon, un témoin a remis au Président de la Mission une déclaration rédigée en vietnamien, avec prière qu'on ne la traduise pas à haute voix à l'endroit où l'entrevue avait lieu, ni même au Viet-Nam. Déférant à cette requête, ce n'est qu'après son retour à New York que la Mission a pris connaissance de ladite déclaration. En voici le texte : "1) Après avoir été relâché, Quang Do aurait pris contact avec les Américains pour obtenir une bourse qui devait lui permettre de se rendre aux Etats-Unis. C'est sans doute la raison pour laquelle il a été de nouveau arrêté. Il a été horriblement roué de coups. Pendant trois jours il n'a rien mangé. Le quatrième jour, je l'ai vu emmener aux toilettes, il était hors d'état de marcher. On a dû le porter. 2) Il y a eu aussi de véritables crimes - nous n'avons pas de preuves, mais nous savons qui a tué nos amis bouddhistes. Nous savons que deux d'entre eux ont été enterrés vifs".

148. Un autre témoin a prié la Mission de ne pas consigner dans son procès-verbal officiel les remarques suivantes : "Depuis cinq heures ce matin, on empêche les gens de circuler dans la rue. Après votre départ aujourd'hui, je m'attends à être mis en prison, mais je préfère encore cela plutôt que de rester ici dans cette pagode, dans cette situation. Je n'ai rien contre le Président, mais contre son frère et sa belle-soeur. Tout ce que nous demandons, c'est l'égalité religieuse."

B. Communications reçues par la Mission

149. L'article 13 du règlement intérieur et du plan de travail de la Mission dispose que :

"La Mission s'attachera à connaître les faits. Elle recueillera des renseignements, effectuera des enquêtes sur place, recevra des pétitions et entendra des témoins."

150. Conformément à cette disposition, la Mission, par l'intermédiaire de son président, a fait en quatre occasions des déclarations à la presse, invitant tous les intéressés à témoigner devant elle ou à lui soumettre des pétitions écrites. Ces déclarations ont été publiées aux dates suivantes : le 17 octobre, avant le départ de la Mission pour le Viet-Nam, le 24 octobre, à l'arrivée de la Mission à Saigon, puis les 26 et 29 octobre. Comme il a été dit plus haut, les déclarations des 17 et 26 octobre ont été publiées dans les journaux vietnamiens.

151. La Mission a reçu en tout 116 communications provenant de particuliers, de groupes de particuliers et d'organisations non gouvernementales. Quarante-neuf lui sont parvenues pendant son séjour au Viet-Nam, toutes émanant, semble-t-il, de Vietnamiens. Les 67 autres ont été reçues au Siège de l'ONU à New York; sur ce nombre 24 seulement émanent, semble-t-il, de Vietnamiens résidant à l'étranger ou au Viet-Nam et 43 de particuliers et d'organisations dont 16 aux Etats-Unis, 6 dans l'Inde, 5 au Japon, 3 en Belgique, 3 à Ceylan et 1 dans chacun des pays suivants : Allemagne, Australie, Canada, France, Malaisie, Népal, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Tchécoslovaquie et Venezuela.

152. Aucune indication de nom et d'adresse n'a été donnée dans 12 communications reçues au Viet-Nam. Dans cinq d'entre elles, les pétitionnaires expliquaient qu'ils avaient peur des représailles du gouvernement; aucune raison n'a été donnée dans les sept autres. Il n'y a non plus ni nom ni adresse dans une des communications reçues au Siège de l'ONU. La signature d'une pétition reçue au Viet-Nam est illisible.

153. Trois des communications reçues au Viet-Nam émanent de personnes domiciliées à Hué qui ont demandé une audition. Elles ont été entendues par la délégation qui s'est rendue à Hué. Dans une des communications reçues au Viet-Nam, le pétitionnaire a déclaré qu'il s'était rendu à l'hôtel Majestic pour y voir les membres de la Mission mais qu'il en avait été empêché. Dans deux autres communications, également reçues au Viet-Nam, les pétitionnaires ont souligné qu'il était difficile de se mettre en rapports avec la Mission.

/...

154. Sur les 116 communications reçues par la Mission, 54 contiennent des déclarations plus ou moins détaillées, les unes affirmant et les autres niant que la communauté bouddhiste faisait l'objet, au Viet-Nam, de mesures discriminatoires ou de persécutions.

155. Tous les cas de discrimination rapportés ont été signalés au Gouvernement de la République du Viet-Nam.

Allégations concernant des incidents antérieurs au 8 mai 1963

156. Environ 14 communications contiennent des affirmations concernant des incidents antérieurs au 8 mai 1963. Il en ressort que la discrimination et la persécution exercées contre les bouddhistes auraient pris surtout les aspects suivants :

- a) Le traitement de faveur accordé aux catholiques et la discrimination exercée contre les bouddhistes se reflétaient dans les textes législatifs, en particulier dans l'ordonnance No 10 de 1950 (qui n'avait jamais été abrogée), selon laquelle la communauté bouddhiste devait obtenir l'autorisation du gouvernement pour célébrer des cérémonies publiques, tandis que l'Eglise catholique, non soumise à cette ordonnance, jouissait d'une entière liberté à cet égard. Le gouvernement reconnaissait un beaucoup plus grand nombre de jours fériés catholiques que de jours fériés bouddhistes. Les lois matrimoniales et familiales, inspirées du catholicisme, étaient contraires, à certains égards, aux coutumes et croyances bouddhistes.
- b) Dans la pratique, la discrimination à l'encontre des bouddhistes prenait des formes multiples : tous les postes importants de l'administration étaient occupés par des catholiques; l'Eglise catholique avait, pour acheter des terres, des facilités qui étaient refusées aux bouddhistes et les secours étaient distribués de préférence aux catholiques ou par l'intermédiaire d'organisations catholiques.
- c) En ce qui concerne les cérémonies religieuses, il ressort des communications que les cérémonies catholiques étaient célébrées en grande pompe; le drapeau du Vatican était hissé partout et tous les fonctionnaires, y compris les non-catholiques, étaient tenus d'être présents; en revanche, la

célébration des cérémonies bouddhiques dans les endroits publics était soumise à toutes sortes de restrictions et de vexations, le gouvernement ayant même essayé, en 1957, de rayer la fête du Wesak de la liste des jours fériés. Des actes de vandalisme auraient été commis dans des temples ou contre des biens bouddhistes par certains éléments, notamment des armées catholiques privées, avec l'appui tacite du gouvernement. S'il est vrai que plusieurs pagodes ont été construites ou reconstruites depuis 1954, c'est grâce à la générosité des fidèles, non à des subventions substantielles du gouvernement. Le président Diem a bien accordé une modeste subvention pour la construction de la pagode Xa-Loi mais c'était surtout, affirme-t-on, pour garder un semblant de neutralité religieuse après que des églises catholiques, y compris une chapelle au Palais présidentiel eussent été construites à grands frais.

- d) Depuis octobre 1960 environ, et en particulier dans les provinces de Quang-Ngai, de Phu-Yen et de Binh Dinh au Viet-Nam du centre, les autorités locales ont fait pression sur un certain nombre de fidèles bouddhistes pour les amener à se convertir au catholicisme, soit en menaçant de les envoyer dans des camps de rééducation et de les soumettre au travail forcé pour tendances procommunistes, soit en leur promettant, s'ils étaient détenus dans des camps de rééducation, de les relâcher rapidement s'ils se convertissaient, ou encore en menaçant de persécuter leurs familles. Certains bouddhistes qui ont résisté à ces pressions ont été obligés de rendre leurs cartes d'identité aux autorités et certains autres ont été forcés de changer de lieu de domicile. D'autres ont été enlevés, arrêtés et torturés et l'un d'eux, dans la province de Quang-Ngai, aurait été enterré vivant. On n'a plus entendu parler de certains dirigeants bouddhistes après leur arrestation. Dans la province de Phu-Yen, un bonze qui avait énergiquement protesté contre ces persécutions aurait été assassiné. Selon une communication, 208 000 personnes se seraient converties au catholicisme, de 1956 à 1963, comme suite à ces persécutions. Il n'y aurait eu, en 1954, que 450 000 catholiques dans la République du Viet-Nam.

Allégations concernant les incidents survenus à Hué du 6 au 8 mai 1963

157. Les incidents survenus à Hué du 6 au 8 mai 1963 ont été décrits dans six communications, dont trois contiennent des allégations détaillées.

158. Les auteurs de toutes les communications voient dans la directive présidentielle No 9195 du 6 mai 1963 la cause principale de l'agitation; mais si certains affirment que cette directive interdisait d'arborer tous les drapeaux et emblèmes religieux, selon d'autres, cette interdiction ne s'appliquait qu'aux drapeaux bouddhistes. On se demande si la directive avait été dictée par une politique prémeditée du gouvernement ou si elle était une mesure impulsive due peut-être au fait que, quelques jours auparavant, le chef de la communauté bouddhiste avait refusé de féliciter l'archevêque Ngo-Dinh-Thuc à l'occasion de l'anniversaire de son ordination. Selon une communication, le chef de la province avait publiquement annoncé le 7 mai que la directive serait abrogée.

159. Toutes les communications s'accordent pour dire que, pendant la procession du matin du 8 mai, on voyait des pancartes dénonçant certaines restrictions imposées au bouddhisme et que Thich Tri Quang, président de l'Association du bouddhisme à Hué, avait fait une déclaration enregistrée affirmant que ces pancartes exprimaient des revendications légitimes.

160. La plupart des incidents ultérieurs ont été décrits de la même manière dans toutes les communications. Le gouvernement a refusé l'autorisation de radiodiffuser les cérémonies du matin, bien que l'usage fût de le faire à l'occasion du Wesak; quand cette décision a été annoncée dans la soirée, la foule qui s'était rassemblée devant la station radiophonique en a été surprise et a refusé de se disperser. Des jets d'eau ont été lancés sur elle, des mitrailleuses ont ouvert le feu et des grenades ont explosé. Il y avait aussi des voitures blindées. Selon deux pétitionnaires, ces dernières ont foncé sur la foule, écrasant sous elles des corps tombés. Une communication affirme qu'à la suite de ces incidents, le Dr Le Khac Quyên, attaché à l'hôpital de Hué, a été mis en prison pour avoir refusé de signer un certificat médical rédigé par les autorités et que le gouvernement a fait une fausse déclaration selon laquelle les victimes avaient été blessées par des explosions de bombes au plastic du genre de celles utilisées par les Viet-Cong.

Allégations concernant la période allant de mai à septembre 1963

161. Environ 30 communications contiennent des allégations précises concernant les événements survenus après le 8 mai 1963. En voici le résumé :

a) Période allant du 8 mai 1963 à la signature du communiqué commun du 16 juin 1963

On prétend que de nombreuses cérémonies à la mémoire des victimes des incidents du 8 mai ainsi que d'autres réunions pacifiques de protestation tenues par des moines et des fidèles à Saigon, à Hué et dans d'autres localités ont été sévèrement réprimées par la police et les forces armées, que plusieurs pagodes ont été entourées de fils de fer barbelés pour en interdire l'accès, que des foules de fidèles ont été empêchées, par la force, d'aller prier dans les pagodes ou dans leur voisinage et qu'un certain nombre de fidèles ont été arrêtés pour avoir appuyé les cinq revendications bouddhistes formulées le 8 mai 1963. Les dirigeants bouddhistes auraient fait tout leur possible pour garder aux manifestations un caractère pacifique.

b) Période allant de la signature du communiqué commun du 16 juin 1963 aux attaques contre les pagodes le 20 août 1963

Selon la plupart des communications, le gouvernement et les autorités locales n'auraient pas appliqué plusieurs dispositions du communiqué commun. On prétend que des agents du gouvernement ont entrepris une campagne de calomnie en vue de faire croire à la population que le mouvement de protestation bouddhiste était inspiré par les communistes, que, dans certaines localités, les habitants étaient forcés d'adopter des résolutions antibouddhistes, que l'on continuait d'appliquer aux associations bouddhistes certaines dispositions de l'ordonnance No 10, que le drapeau bouddhiste ne pouvait être hissé que sur des bâtiments appartenant à l'Association générale du bouddhisme et non en d'autres endroits, que le gouvernement appuyait de plus en plus la secte Co Son Mon qui, aux yeux d'autres sectes, ne représentait pas l'orthodoxie bouddhiste, que des restrictions arbitraires étaient imposées aux déplacements des bonzes, que, malgré les promesses du Comité interministériel, un certain nombre de bouddhistes qui avaient été arrêtés pour avoir appuyé les cinq revendications n'avaient pas été relâchés (selon une communication, d'après des renseignements pris au hasard dans 100 foyers et temples, 30 bouddhistes étaient détenus au milieu de 1963) et que, avant d'être relâchés, les

détenus étaient forcés de signer certains papiers préparés à l'avance par les autorités. Plusieurs communications soulignent que le Mouvement de la jeunesse républicaine avait énergiquement désapprouvé la signature du communiqué commun et qu'un ordre secret venu du palais présidentiel avait ordonné aux autorités locales de céder temporairement aux revendications bouddhistes tout en se préparant en vue d'une nouvelle offensive contre le bouddhisme. De nombreuses lettres de protestation ayant été envoyées par des dirigeants bouddhistes, le gouvernement aurait simplement démenti toutes les allégations. Le 17 juillet 1963, une manifestation pacifique de moines bouddhistes devant la pagode Xa-Loi à Saigon a été brutalement réprimée par les forces gouvernementales et un grand nombre de moines, de religieuses, de femmes et d'enfants ont été arrêtés.

c) Les attaques du 20 août 1963 contre les pagodes et les incidents ultérieurs

On prétend que la plupart des dirigeants bouddhistes, à l'exception de Thich Tri Quang, ont été arrêtés au cours de ces attaques ou immédiatement après. Selon plusieurs communications, deux moines bouddhistes au moins auraient été tués pendant l'attaque de pagodes à Saigon et deux autres pendant celle de pagodes à Hué. La plupart des communications affirment que plusieurs dirigeants bouddhistes arrêtés ont été frappés ou torturés. Certains moines âgés comme Thich Tinh Khiет, ont été relâchés mais astreints à résider dans certaines pagodes, sous la surveillance d'agents du gouvernement. D'autres moines, qui avaient été relâchés, ont été empêchés de regagner leurs pagodes et il leur a été difficile de trouver un refuge, ceux qui auraient été disposés à les recevoir craignant les représailles du gouvernement. La plupart des communications affirment que les moines arrêtés étaient remplacés par des agents déguisés en moines et que, aussitôt après les raids, le gouvernement a créé une organisation fantoche appelée Comité de l'Union du bouddhisme pur en vue de tromper la population. Selon les communications, des objets du culte ont été profanés pendant les attaques et un grand nombre de livres, de meubles et d'autres objets ont été détruits. Ces dommages ont été rapidement réparés au début de septembre quand les pagodes s'ouvrirent de nouveau sous l'égide de nouvelles organisations appuyées par l'Etat.

162. Les manifestations pacifiques d'étudiants, qui avaient commencé en juillet et s'étaient intensifiées en août, ont été brutalement réprimées. Selon une communication, un total d'environ 3 000 étudiants et étudiantes ont été arrêtés; selon

une autre communication, quelque 1 000 étudiants ont été arrêtés à Saigon. Certaines affirment que des étudiants ont été frappés et torturés et que les prisonniers vivaient dans des conditions atroces dans les prisons et dans les salles de détention des hôpitaux. Une des communications précise qu'à l'arrivée de la Mission au Viet-Nam, environ 2 000 étudiants étaient encore détenus dans des prisons ou dans des camps. D'après une autre communication, les étudiants catholiques en faveur desquels des prêtres catholiques étaient intervenus avaient été relâchés sans difficulté et les autorités avaient seulement fait pression sur eux pour qu'ils coopèrent avec la police.

163. Six communications contiennent des affirmations selon lesquelles certains dirigeants, moines et étudiants bouddhistes, dont elles donnent les noms, ont été arbitrairement arrêtés ou ont disparu.

164. Plusieurs communications mettent la Mission en garde contre des stratagèmes auxquels le gouvernement aurait recours pour cacher la vérité : surveillance des bureaux de la Mission par la police pour rendre très difficiles aux témoins les contacts avec la Mission; remplacement, dans les pagodes, des vrais moines par des agents payés pour faire des faux témoignages; envoi à la Mission de pétitions favorables au gouvernement par des organisations bouddhistes fantoches, etc. On affirme que la persécution des bouddhistes se poursuivait, après l'arrivée de la Mission au Viet-Nam, encore qu'il fût difficile de le prouver : par exemple, des étudiants étaient enlevés ou arrêtés la nuit ou en secret.

Raisons alléguées pour expliquer les persécutions

165. Les raisons pour lesquelles on prétend expliquer les persécutions dirigées contre la communauté bouddhiste sont données dans neuf communications. Dans cinq d'entre elles, les auteurs soutiennent que ces persécutions sont dictées par une politique délibérée du gouvernement. Selon une communication, l'objet de cette politique est de convertir au catholicisme la majeure partie de la population bouddhiste, le catholicisme étant considéré comme la seule religion qui puisse donner une foi suffisamment forte pour résister efficacement à l'endoctrination communiste.

166. Dans quatre communications, les persécutions sont considérées comme des actes commis essentiellement par des éléments anti-bouddhistes de la population ou par des autorités locales et l'on reproche seulement au gouvernement central de ne pas accorder toute l'attention voulue aux revendications bouddhistes, de ne pas montrer suffisamment de détermination en cherchant à résoudre les problèmes ou de ne pas exercer l'autorité voulue sur les fonctionnaires locaux.

Communications niant l'existence d'une discrimination et de persécutions à l'égard de la communauté bouddhiste

167. Douze communications nient que la communauté bouddhiste ait jamais fait l'objet de mesures discriminatoires ou de persécutions de la part du gouvernement. Quatre d'entre elles soulignent que, sous le Gouvernement Diem, la communauté bouddhiste est devenue plus nombreuse et qu'un grand nombre de pagodes ont été construites ou réparées grâce à des subventions de l'Etat. La liberté du culte et de propagation de la foi existait, encore qu'une communication admette que la liberté des bouddhistes était parfois limitée par les nécessités de la lutte nationale contre le Viet-Cong. Le soi-disant mouvement bouddhiste de protestation aurait été organisé par un petit groupe d'aventuriers politiques dans la communauté bouddhiste, avec l'aide de certains étrangers. Ils agissaient en extrémistes, empoisonnant l'esprit de la population et organisant des manifestations dans le but de renverser le gouvernement. On affirme, dans deux communications, que des étrangers avaient exploité à des fins politiques de petits malentendus ou des heurts sans importance entre des groupes minoritaires au sein du

gouvernement, d'une part, et la communauté bouddhiste, d'autre part. Il avait été fait droit depuis longtemps aux cinq revendications soit par des dispositions constitutionnelles soit par le gouvernement. De toute façon, le problème bouddhiste était maintenant réglé et les fidèles bouddhistes entièrement libres de pratiquer leur culte et de propager leur foi.

168. La Mission n'a eu ni les moyens ni le temps de vérifier les affirmations détaillées contenues dans ces communications. Elle en a cependant tenu compte pour dresser la liste des témoins éventuels et pour rédiger des questions qu'elle a posées à certains fonctionnaires ou à des témoins au cours des entrevues qui ont été relatées dans d'autres parties du présent rapport.

169. La Mission a pris note des noms des moines, dirigeants et étudiants bouddhistes qu'on lui a signalés comme ayant été arrêtés, enlevés ou tués. Elle a pu s'entretenir ultérieurement avec Thich Tri Tu, Thich Quang Lien, Thich Tam Giac et Thich Tien Minh qui, d'après certaines communications, auraient été tués. La Mission a également interrogé un étudiant qui, selon certaines communications, aurait disparu.

170. A son arrivée à Saigon, la Mission a reçu d'une religieuse bouddhiste une lettre dans laquelle elle exprimait la profonde anxiété que lui causaient les persécutions dirigées contre les bouddhistes. Elle se disait très attristée de voir que le bouddhisme était menacé et que des moines, des religieuses et d'autres adhérents de cette religion étaient emprisonnés ou déportés. Elle était peinée de ne pouvoir mettre à exécution son désir de s'immoler par le feu en vue d'exalter le bouddhisme, le Comité intersectes du bouddhisme ne lui en ayant pas accordé l'autorisation et elle avait maintenant perdu toute liberté. Elle se plaignait que son fils, haut fonctionnaire du gouvernement, avait pris une position contraire à la sienne et au bouddhisme. La Mission a pu interroger la religieuse en question et vérifier l'authenticité de sa lettre. Cette personne a cependant expliqué qu'il ne s'agissait que d'un malentendu entre elle et son fils et que ce dernier lui avait affirmé qu'il changerait son attitude et qu'il ne dirait rien sur sa vie religieuse qui pût lui déplaire.

171. La Mission a pu également vérifier la signature d'un dirigeant bouddhiste en vue qui lui avait envoyé plusieurs communications et qu'elle a interrogé ultérieurement.

C. Généralités

Pagode Xa-Loi

172. Cette pagode était le siège de l'Association générale bouddhiste et l'un des endroits où de sérieux incidents s'étaient produits. Lorsque la Mission est arrivée à la pagode où elle devait être mise au courant de la situation par l'Association, elle a trouvé de nombreux représentants de la presse internationale et locale et des photographes de presse mais pas de moines ou de fidèles. Les membres de la Mission ont dû attendre près de dix minutes avant de voir arriver un moine âgé, vêtu d'une robe marron foncé qu'accompagnait un moine plus jeune mais presque sans voix.

173. Bien que le Président leur ait exposé l'objet de la Mission et donné l'assurance que leurs déclarations resteraient secrètes, les deux bonzes ont gardé une attitude très réservée et refusé de laisser enregistrer l'entretien sur magnétophone. Ils ont déclaré qu'ils aimeraient mieux ne pas donner leur nom et ils ont en fait gardé l'anonymat.

174. Xa-Loi est la plus grande pagode de Saigon; elle comprend plusieurs chambres à coucher, une infirmerie, un grand réfectoire, une salle de conférences et une bibliothèque bien garnie. Il y avait plusieurs chaises autour d'une grande table ronde et les locaux semblaient avoir servi à abriter un grand nombre de personnes. La Mission a constaté la présence d'un amoncellement de fils de fer barbelés de chaque côté de la porte d'entrée, ce qui laissait entendre que la pagode avait été barricadée.

Pagode Giac-Lâm

175. Cette pagode était le lieu de rendez-vous de la secte Co Son Mon.

176. Lorsque la Mission est arrivée, plusieurs moines, certains en robe jaune et d'autres en robe marron, se tenaient devant la porte d'entrée pour accueillir les membres de la Mission. Des préparatifs avaient été faits apparemment en prévision de la visite de la Mission et le thé fut immédiatement servi. Pendant le thé, certains moines, la plupart très jeunes, passèrent en récitant des prières à voix haute. La pagode était richement décorée et, d'après les moines, elle n'avait pas fait l'objet d'une incursion de la police.

Pagode An-Quang

177. Un service religieux se déroulait lorsque la Mission est arrivée. Un des membres a demandé si un service religieux était habituellement célébré à cette heure; on lui a répondu que des prières étaient offertes ce jour-là spécialement en l'honneur de l'arrivée de la Mission et pour la paix mondiale. Le service a duré environ un quart d'heure et la Mission a été accueillie par trois moines en robe jaune dans une bibliothèque où des rafraîchissements ont été servis.

178. Après s'être entretenus avec ces trois moines, les membres de la Mission sont montés au premier étage pour y interroger certains témoins. Un des moines en robe jaune voulait assister à cette entrevue et plusieurs jeunes moines qui étaient restés tout près semblaient vouloir écouter la conversation. Il a fallu toute l'insistance et la vigilance des membres de la Mission pour que l'entrevue ait lieu sans témoin.

Pagode Tu-Deh

179. Lorsque la délégation que la Mission a envoyée à Hué est arrivée dans cette pagode, elle a été reçue par une religieuse et trois moines en robe marron qui ont tout de suite conduit ses membres dans une salle en déclarant qu'ils voulaient prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter d'éventuelles indiscretions. Les autres moines présents ont été priés par leurs supérieurs de se retirer et l'entretien avec les membres de la délégation a eu lieu après que le thé eût été servi. Pendant toute la durée de l'entretien, une religieuse surveillait les fenêtres et l'entrée pour voir si quelqu'un écoutait. Un certain malaise semblait réigner dans cette pagode.

Trung-Tam Tham Van Cua Nha Tông Giam-Doc Canh-Sat Quốc-Gia (Centre des interrogatoires de la Direction générale de la Sûreté nationale)

180. La Mission a été accueillie par le Directeur et son adjoint et invitée à procéder aux entrevues. dans une salle ouvrant par deux portes sur une cour intérieure. L'extrémité de cette salle donnait sur un couloir d'où partait un escalier conduisant à l'étage. Du fait de l'emplacement et de l'agencement de cette salle, les entretiens que les membres de la Mission ont eus avec les témoins

se sont nécessairement déroulés à voix basse et ont été souvent interrompus par les fréquentes allées et venues des fonctionnaires de la prison empruntant l'escalier entre le rez-de-chaussée et le premier étage et parce que le Directeur a dû revenir dans la pièce occupée par la Mission où se trouvait le téléphone.

Camp de jeunesse

181. Au camp de jeunesse, qui était un ancien camp militaire désaffecté, la Mission a été reçue par le Directeur.

182. Plusieurs jeunes gens étaient réunis dans un dortoir et ils ont bavardé à bâtons rompus avec les membres de la Mission. Toutefois, au bout d'un quart d'heure, la Mission, pour des raisons d'efficacité et de discréetion, a choisi une quinzaine de personnes et a demandé et obtenu une salle pour y entendre ces témoins séparément. Il a été ainsi possible d'obtenir des déclarations précises et détaillées.

Hôtels

183. Il n'y avait rien de particulier à noter à propos de l'Hôtel Central à Hué où la délégation de la Mission a passé une nuit car cet hôtel venait d'être inauguré et en dehors des membres de la Mission et des fonctionnaires chargés de les accompagner, personne n'y résidait; il n'en était pas de même de l'Hôtel Majestic à Saigon.

184. L'Hôtel Majestic, où le gouvernement avait décidé de loger la Mission et où des chambres avaient été réservées à l'avance pour ses membres, était gardé par la police et par des soldats qui se tenaient parfois dans le hall, dans le bar du rez-de-chaussée et dans les salles ouvertes au public. Des militaires armés et des jeeps munies de radios étaient postés en permanence devant l'entrée de l'hôtel. On a appelé l'attention des membres de la Mission sur le fait que les visiteurs pénétrant dans l'hôtel étaient interpellés et questionnés sur les raisons de leur visite. Il n'a pas été possible de savoir si ce grand déploiement de mesures de sécurité était simplement dû à l'état de siège qui était en vigueur à Saigon depuis le 20 août 1963 et au désir de protéger les membres de la Mission ou si, au contraire, il visait à décourager les visites des témoins qui auraient voulu s'entretenir avec des membres de la Mission.

Hôpitaux

185. On avait dit à la Mission qu'il n'y avait pas eu de blessés graves parmi les victimes des raids de police, mais la Mission a pu en voir un.

Cérémonies de la fête nationale

186. Parmi les trois cérémonies religieuses figurant au programme des cérémonies qui ont marqué la fête nationale du Viet-Nam, la cérémonie catholique était mentionnée la première et la cérémonie bouddhique la dernière.

Le coup d'Etat

187. L'article suivant a été publié dans le "Times of Viet-Nam" le matin du coup d'état, c'est-à-dire le 1er novembre 1963 :

"Le conseiller Ngo Din Nuh a promis d'intervenir auprès du Président de la République afin d'obtenir l'élargissement des membres du Comité intersectes qui sont actuellement détenus, a rapporté hier soir l'Agence Viet-Nam Presse, citant 'des sources proches de la présidence'. L'agence déclare que les révérends Thich Mien Hoa et Thich Nhat Ninh, président et vice-président du Comité de l'union bouddhiste, qu'accompagnait le professeur Buu Hoi, ont rendu visite au conseiller pour le prier d'intervenir. Ils ont demandé la libération de tous les dignitaires, laïcs et étudiants bouddhistes encore détenus..."

188. La Mission n'a jamais reçu certains documents que le gouvernement lui avait promis, ce sans doute, à cause des événements du 1er novembre; elle n'a pas non plus reçu les réponses du gouvernement aux allégations contenues dans les deux listes mentionnées au chapitre premier, paragraphes 17 à 26. On trouvera toutefois dans le présent rapport un compte rendu des entretiens que divers fonctionnaires représentant le Gouvernement du Président Diem ont eux avec la Mission.

189. A son retour à New York, la Mission a reçu du Comité intersectes le télégramme suivant :

"Veuillez accepter et transmettre à la délégation chargée de l'enquête notre profonde gratitude pour les activités qu'elle a entreprises en faveur de la liberté du bouddhisme vietnamien et que nous ne pourrons jamais oublier."

Coopération avec la Mission

190. Le Gouvernement du Président Diem a coopéré avec la Mission depuis son arrivée au Viet-Nam jusqu'au coup d'Etat du 1er novembre 1963. Les autorités qui ont pris le pouvoir après le 1er novembre ont spontanément offert leur concours à la Mission.

Décisions de la Mission

191. Toutes les décisions que la Mission a prises au cours de ses travaux, au sujet de toutes questions importantes ou d'ordre secondaire, y compris l'adoption du présent rapport, l'ont été à l'unanimité.

ANNEXES

ANNEXE I

Projet de résolution présenté par le Chili
et le Costa Rica (A/L.425 et Add.1)

L'Assemblée générale,

Tenant compte de la lettre adressée au Président de l'Assemblée générale, le 4 octobre 1963, par le chef de la Mission spéciale de la République du Viet-Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans laquelle le Gouvernement de la République du Viet-Nam propose que des représentants d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se rendent au Viet-Nam pour y apprécier la situation en ce qui concerne les rapports entre le gouvernement et la communauté bouddhiste vietnamienne;

Considérant que, dans les circonstances actuelles, il convient qu'une commission de représentants d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies se rende dans la République du Viet-Nam pour y réunir le plus grand nombre de renseignements possible sur les faits et circonstances qui motivent la question de la "violation des droits de l'homme au Viet-Nam du Sud";

Considérant qu'il est souhaitable que la commission visée à l'alinéa précédent remplisse sa mission et en rende compte à l'Assemblée générale pendant la dix-huitième session, de manière que l'Assemblée puisse terminer l'examen de la question avant la fin de ladite session,

1. Charge le Président de l'Assemblée générale de désigner une commission de représentants d'Etats Membres, qui se rendra immédiatement dans la République du Viet-Nam et y réunira tous les renseignements possibles sur les faits et circonstances auxquels se rapporte la question de la "violation des droits de l'homme au Viet-Nam du Sud";

2. Prie la Commission de présenter à l'Assemblée générale, pendant la dix-huitième session, un rapport sur les résultats de son enquête, de façon que l'Assemblée puisse terminer l'examen de la question avant la fin de ladite session;

3. Prie instamment le Gouvernement de la République du Viet-Nam d'accorder à la Commission toutes facilités pour l'exécution intégrale de son mandat.

4. Prie le Secrétaire général de prêter à la Commission l'assistance nécessaire pour l'exécution de sa mission.

/...

ANNEXE II

Règlement intérieur et plan de travail

Organisation

1. Le Président de la Mission ayant été désigné par le Président de l'Assemblée générale, la Mission, à sa première réunion, élit un Rapporteur parmi ses membres.
2. Si le Président est absent pendant une réunion, le Rapporteur le remplace.
3. Le Secrétaire général de l'ONU désigne un Secrétaire principal et fournit le personnel nécessaire à la Mission.
4. Le Secrétaire principal porte à la connaissance des membres de la Mission toutes les questions dont la Mission doit être saisie aux fins d'examen.
5. Le Secrétaire principal ou son représentant peut présenter à la Mission des exposés oraux aussi bien que des exposés écrits.
6. Le secrétaire principal est chargé de prendre toutes les dispositions voulues pour les réunions de la Mission.

Quorum, pouvoirs du Président, vote

7. Le quorum est constitué par la majorité des membres de la Mission.
8. Le Président prononce l'ouverture et la clôture de chaque réunion de la Mission, dirige les débats, assure l'application du présent règlement, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions. Le Président, sous réserve des dispositions du présent règlement, règle les débats de la Mission et assure le maintien de l'ordre au cours des réunions.
9. Chaque membre de la Mission dispose d'une voix.
10. Les décisions de la Mission sont prises à la majorité des membres présents et votants. Aux fins du présent règlement, l'expression "membres présents et votants" s'entend des membres qui votent pour ou contre. Les membres qui s'abstiennent dans le vote sont considérés comme non votants.
11. Les membres de la Mission ont le droit de faire consigner une explication de leurs votes dans le rapport final de la Mission.

Mandat de la Mission

12. La Mission est un organe d'enquête ad hoc et a été constituée pour déterminer les faits touchant les violations des droits de l'homme attribuées au Gouvernement de la République du Viet-Nam dans ses rapports avec la collectivité bouddhiste de ce pays.

13. La Mission a pour objet de recueillir des faits. Elle réunit des renseignements, procède à des enquêtes sur place, reçoit des pétitions et entend des témoins.

La Mission doit faire preuve d'impartialité en toutes circonstances.

Renseignements à réunir

14. En réunissant des renseignements, la Mission se tient au courant :

- a) Des dispositions législatives et réglementaires en vigueur dans la République du Viet-Nam;
- b) Des écrits publiés et des articles de la presse;
- c) Des activités des organisations qui s'intéressent au respect des droits de l'homme.

Enquêtes sur place

15. La Mission procède à des vérifications ou à des enquêtes sur place.

16. L'itinéraire des déplacements est établi en fonction d'une étude détaillée des régions et des incidents faisant l'objet de plaintes présentées à la Mission.

Pétitions

17. La Mission reçoit des pétitions de particuliers, de groupes ou d'associations.

18. La Mission examine les pétitions en réunion privée et subordonne leur acceptation à un examen préliminaire. Les pétitions doivent indiquer la date, le lieu et les faits auxquels les allégations précises se rapportent.

Audition de témoins

19. La Mission décide quels témoins elle entendra.

Ces témoins peuvent être des personnes assujetties à des restrictions, que la Mission fait le nécessaire pour entendre dans les conditions qu'elle juge utile.

20. Chaque témoin prête serment avant de déposer.

Déclarations publiques

21. Les déclarations ou observations à la presse sont à éviter strictement, exception faite de celles qui ont l'assentiment unanime des membres de la Mission. Des déclarations sont faites au nom de la Mission par le Président ou le porte-parole désigné par lui.

ANNEXE III

Déclaration faite par le Président avant le départ de la Mission

La Mission des Nations Unies quittera New York à destination du Viet-Nam du Sud le lundi 21 octobre 1963.

La Mission est un organe ad hoc dont les membres, désignés par le Président de l'Assemblé générale à la suite d'une invitation du Gouvernement de la République du Viet-Nam, sont chargés de déterminer les faits touchant les violations des droits de l'homme attribuées au Gouvernement de la République du Viet-Nam dans ses relations avec la communauté bouddhiste de ce pays.

La Mission procédera à des vérifications sur place, conformément à la décision de l'Assemblée générale, et recevra des pétitions de particuliers, de groupes et d'associations. En recueillant des faits, elle fera preuve d'impartialité en toutes circonstances.

La Mission rendra compte à l'Assemblée générale, à sa session en cours.

En tant que Président de la Mission, je prie instamment, au nom des membres de la Mission et en mon nom propre, toutes les parties intéressées - particuliers, groupes, associations et organisations - de s'abstenir de toute manifestation, sous quelque forme que ce soit à l'arrivée de la Mission au Viet-Nam du Sud et pendant son séjour dans ce pays. J'espère sincèrement que les moyens d'information en général, et ceux du Viet-Nam en particulier, nous prêteront leur concours en diffusant le présent appel au nom de la Mission des Nations Unies.

ANNEXE IV

Déclaration faite par le Président à l'arrivée de la Mission à l'aéroport de Saigon

Comme vous le savez, nous venons ici en tant que Mission ad hoc de l'ONU, pour déterminer les faits touchant les violations des droits de l'homme attribuées au Gouvernement de la République du Viet-Nam dans ses relations avec la communauté bouddhiste de ce pays.

La Mission a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la suite d'une invitation du Gouvernement de la République du Viet-Nam et ses membres ont été désignés par le Président de l'Assemblée générale, conformément aux pouvoirs que lui avait conférés l'Assemblée générale.

La Mission procédera à des vérifications sur place, conformément à la décision de l'Assemblée générale, recevra des pétitions de particuliers, de groupes et d'associations et rendra compte dans les plus brefs délais à l'Assemblée générale à sa session en cours.

Peu avant le départ de la Mission de New York j'ai prié instamment, en ma qualité de Président de la Mission, toutes les parties intéressées - particuliers, groupes, associations et organisations - de coopérer avec la Mission et, en particulier, de s'abstenir de toute manifestation pendant son séjour au Viet-Nam. Je tiens tout d'abord à répéter cet appel.

J'assure toutes les parties intéressées qu'en recueillant les faits, la Mission fera preuve d'impartialité en toutes circonstances et ne se considérera responsable qu'envers l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous savons parfaitement combien il importe que nous nous montrions d'une objectivité absolue dans l'accomplissement de notre tâche. Nous sommes ici désireux d'apprendre la vérité et déterminés à rendre compte des faits.

En acceptant l'invitation du Gouvernement de la République du Viet-Nam et en envoyant notre Mission, l'Assemblée générale des Nations Unies a prouvé que les nombreuses nations du monde représentées à l'Organisation des Nations Unies ont à cœur le bien-être de chacun des habitants de ce pays, dans l'intérêt de toutes les communautés prises dans leur ensemble. C'est pourquoi, en tant que représentants des Nations Unies, nous espérons que chacun d'entre vous coopérera avec nous. Je tiens à préciser que la Mission ne s'intéresse qu'à l'aspect humanitaire de la situation dans ce pays et qu'elle entend se mettre à l'œuvre immédiatement.

/...

ANNEXE V

Programme de la visite de la Mission

JEUDI 24 OCTOBRE 1963

- 00 h 25 Arrivée à l'aéroport de Tân-son-nhât
La Mission sera accueillie par des représentants du Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères

Départ pour Saigon (hôtel Majestic)

11 h 00 Visite de courtoisie au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

11 h 30 Visite de courtoisie au Secrétaire d'Etat à l'intérieur

15 h 00 Exposé sur le bouddhisme au Viet-Nam

17 h 00 Entrevue avec Son Excellence le Président de la République

20 h 00 Dîner offert par le Secrétaire d'Etat à l'intérieur

VENDREDI 25 OCTOBRE 1963

- 09 h 00 Entrevue avec le Vice-Président de la République, M. Nguyen Van Tho

10 h 00 Entrevue avec le Conseiller politique à la présidence de la République, M. Ngo Dinh Nhu

15 h 30 Contacts avec l'Association générale du bouddhisme au Viet-Nam (pagode Xá-Loi, No 89, rue Bà Huyễn Thành-Quan)

17 h 30 Contacts avec la hiérarchie bouddhiste et le Comité de l'Union du bouddhisme (pagode An-Quang, rue Su Van Hanh)

19 h 00 Contacts avec le Comité du "Cô Son Môn" (pagode Giác-Lâm, No 15 rue Lê-Dai-Hành prolongée)

Soirée Libre

SAMEDI 26 OCTOBRE 1963

- 07 h 00 Cérémonie à l'occasion de la fête nationale (revue des troupes)

Après-midi et soirée Libre

DIMANCHE 27 OCTOBRE 1963

- 08 h 00 Départ pour Vũng-Tàu en voiture (Cap St-Jacques)
10 h 00 Visite de la pagode "Chùa Mói" et des sites touristiques de la région
12 h 30 Déjeuner offert par le Chef de la province
16 h 00 Retour à Saigon en voiture
20 h 30 Dîner offert par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

LUNDI 28 OCTOBRE 1963

- 07 h 00 Départ pour Dalat par avion spécial
09 h 00 Cérémonie d'inauguration de l'Institut des recherches nucléaires appliquées
15 h 00 Séance d'information sur la situation générale et sur le bouddhisme
17 h 00 Visite d'une pagode et contacts avec des bouddhistes
20 h 00 Dîner offert par le Maire de Dalat

MARDI 29 OCTOBRE 1963

Visite du barrage de Danhim et de sites touristiques

MERCREDI 30 OCTOBRE 1963

- 08 h 30 Départ pour Hué par avion spécial
11 h 30 Visite de courtoisie au Délégué du gouvernement
15 h 00 Exposé sur la situation générale et sur le bouddhisme
17 h 30 Visite de la pagode "Tù-Dàm" et contacts avec des bouddhistes
20 h 00 Dîner offert par le Délégué du gouvernement

JEUDI 31 OCTOBRE 1963

- Matinée Visite de la cité impériale et de sites touristiques (pagode Thiên-Mu, temple de Confucius, tombeaux royaux Tu-Dúc et Minh-Mang)
Soirée Promenade sur la rivière des parfums

VENDREDI 1er NOVEMBRE 1963

08 h 00 Départ pour Phan-Rang par avion spécial
10 h 00 Exposé sur la situation générale et sur le bouddhisme
12 h 00 Départ pour Phan-Thiêt par avion
 Déjeuner offert par le Chef de la province
15 h 00 Visite d'une pagode et contacts avec des bouddhistes
17 h 30 Retour à Saigon par avion
Soirée Libre

SAMEDI 2 NOVEMBRE 1963

08 h 00 Départ pour Ba-Xuyên et Vinh-Bính par avion spécial
09 h 00 Exposé sur la situation générale et sur le bouddhisme
12 h 30 Déjeuner offert par le Chef de la province de Ba-Xuyên
 Contacts avec des bonzes et des bouddhistes d'origine khmère
17 h 00 Retour à Saigon par avion
21 h 00 Soirée artistique au cabaret "Anh-Vũ"

DIMANCHE 3 NOVEMBRE 1963

Libre

LUNDI 4 NOVEMBRE 1963

08 h 00 Visite du hameau stratégique Cu-Chi (en voiture)
11 h 00 Retour à Saigon
16 h 00 Audience d'adieu avec Son Excellence le Président de la République
20 h 00 Départ pour New York (même cérémonial qu'à l'arrivée)

ANNEXE VI

Communiqué publié par la Mission le 26 octobre 1963

La Mission des Nations Unies chargée de s'informer sur les violations des droits de l'homme attribuées au Gouvernement de la République du Viet-Nam dans ses relations avec la communauté bouddhique a établi son siège à l'hôtel Majestic, à Saigon. La Mission invite toute personne désireuse de lui apporter son témoignage à se présenter devant elle ou à lui envoyer une pétition écrite. Les personnes qui désirent témoigner sont priées de se mettre en rapport avec le Secrétaire principal de la Mission à l'hôtel Majestic, bureau 104, No de téléphone 23711.

ANNEXE VII

Note verbale du 27 octobre 1963, adressée par le Président de la Mission au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, accompagnant une liste de témoins

Le Président de la Mission d'enquête des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une liste de témoins que la Mission désire entendre.

La Mission espère que le Gouvernement vietnamien lui accordera sa coopération à cet effet et prendra les dispositions nécessaires pour que les témoins puissent comparaître devant la Mission.

Liste de témoins

Membres du Comité interministériel

Nguyen Dinh Thuan (Secrétaire d'Etat à la présidence)
Bui Van Luong (Ministre de l'intérieur)

Membres de la délégation bouddhiste

Thich Thien Minh (chef de la délégation)
Thich Tam Chau (membre de la délégation)
Thich Thien Hoa (membre de la délégation)
Thich Huyen Quang (secrétaire de la délégation)
Thich Duc Nghiep (secrétaire-adjoint de la délégation)

1. Thich Mat Nguyen (président de la Sangha au Centre Viet-Nam)
2. Thich Thien Sieu (président de l'Association bouddhiste de Thua Thien)
3. Dang Van Kat (moine bouddhiste)
4. Thich Tri Thu (moine bouddhiste)
5. Thich Quang Lien (moine bouddhiste)
6. Le Rév. Phap Tri
7. Thich Tam Giao
8. Krich Tang Thay
9. M. Mai Tho Truyen
10. Dieu Hué (nonne bouddhiste)

/...

11. Dieu Khong (nonne bouddhiste)
12. Le général Pham Xuan Chieu (chef de l'Etat-Major de l'armée)
13. Tran Van Do (ancien Ministre des affaires étrangères - s'il se trouve au Viet-Nam)
14. L'ancien Ministre de la justice
15. Dr Phan Huy Quat (ancien Ministre de la défense nationale et l'éducation nationale)
16. Le Quang Luat (ancien Ministre de l'information et de la propagande)
17. M. Nguyen Thai (ancien Directeur général de la presse)
18. Nguyen Van Binh (archevêque de Saigon)
19. M. Tran Quoo Buu (président de la Confédération générale des travailleurs catholiques)
20. Ton That Nghiep (dirigeant d'une organisation d'étudiants; secrétaire de l'Association bouddhiste de Saigon)
21. M. Ho Huu Tuong (écrivain et professeur)
22. Le Pr Pham Bieu Tam (doyen de la faculté de médecine de l'Université de Saigon)
23. M. Nguyen Xuan Chu (journaliste)
24. Les parents de la jeune fille qui a été tuée au cours des manifestations du 25 août
25. Des membres éminents du Barreau ou de l'Association des juristes de Saigon
26. Des responsables syndicaux (si possible)
27. Le comité pour la libération des moines

HUE

1. Thich Tinh Khiет (chef suprême bouddhiste, président de toutes les associations bouddhistes vietnamiennes, à Hué)
2. Phan Dinh Binh (dirigeant des étudiants bouddhistes de Hué, secrétaire de l'Association des étudiants bouddhistes de Hué)
3. Thich Dong Hau (président du Comité de célébration des fêtes bouddhistes du 6 mai 1963)
4. Le père Cao Van Luan (Recteur catholique de l'Université de Hué)
5. Bui Tuong Huan (doyen de la faculté de droit de l'Université de Hué)
6. Dr Le Khao Quyen

Additif 1

1. Thich Quang Do
2. May Thay con o Trong
3. Thich Ho Giao
4. Thich Giao Duc
5. Thich The Tinh
6. Thich Thien Thang
7. Thich Pham Quang Thanh
8. Thich Lien Phu
9. Thich Chanh Lac
10. Nguyen Thi Loi (nonne)
11. Dieu Cat (nonne)
12. Nico mu Ting Bich (nonne)

Additif 2

1. Nguyen Huu Dong
2. Nghien-Xuan-Thien
3. Duc Nhuan

ANNEXE VIII

Notes verbales des 28 et 31 octobre 1963, adressées par le Président de la Mission au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, accompagnant des listes d'allégations

A

Le Président de la Mission d'enquête des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la République du Viet-Nam et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint une première liste d'allégations.

La Mission serait obligée au Gouvernement de bien vouloir lui communiquer toutes observations et explications qu'il jugerait utiles à propos de ces allégations.

Première liste d'allégations

Les faits suivants ont été allégués :

1. Un moine de la pagode Xa-Loi qui tentait de résister a été jeté d'un balcon dans la cour, d'une hauteur de 6 mètres.
2. Les soldats ont expulsé les moines de la pagode Xa-Loi en employant des gaz lacrymogènes et en tirant des coups de feu.
3. Les hommes participant à l'opération ont emmené le coeur calciné du martyr bouddhiste Thich Quang Duc.
4. Le jour de l'incident, les soldats ont blessé des centaines de moines et de nonnes avant de les envoyer en prison.
5. Un certain nombre de personnes ont été emmenées à l'hôpital de Hué dans un état grave causé par des gaz toxiques inconnus.
6. Le 21 août, les soldats ont brisé des meubles à l'intérieur des temples.
7. Après l'incident du mois de mai, le ravitaillement en eau des pagodes de Hué a été coupé le 3 juin.
8. Le directeur de la station radiophonique de Hué a refusé de diffuser un enregistrement de cérémonies religieuses bouddhistes.
9. Le Gouvernement a imposé aux moines bouddhistes, mais pas aux catholiques, des restrictions à la propriété foncière.
10. Le Gouvernement accorde des exemptions d'impôts sur les forêts et les terres cultivables que possèdent et exploitent des catholiques.
11. Le Gouvernement a refusé à la hiérarchie bouddhiste l'emploi de matériel appartenant au génie militaire pour la construction de pavillons, d'arches, etc., tandis que les catholiques ont pu utiliser ce matériel.
12. Le Gouvernement reconnaît six fêtes catholiques, et une seule fête bouddhiste.
13. Il y a eu plusieurs cas de personnes que les autorités ont incitées et encouragées à troubler des cérémonies bouddhistes, à voler des aliments et des offrandes placés sur des autels bouddhistes et à profaner des lieux saints bouddhistes. Des familles bouddhistes se sont senties obligées d'enlever les autels familiaux des lieux visibles où ils se trouvent traditionnellement et de les reléguer dans des alcôves pour les protéger des hommes de main inspirés par les autorités.

/...

14. Le 16 septembre 1963, le Gouvernement a imposé des dirigeants à la communauté bouddhiste.
15. M. Phan Dinh Binh, secrétaire de l'Association des étudiants bouddhistes de Hué, a été arrêté et torturé de telle façon qu'il était presque méconnaissable.
16. M. Ton That Ngiêp, secrétaire de l'Association des étudiants bouddhistes de Saigon, a été arrêté le 4 juin 1963 et se trouve encore en prison.

B

Le Président de la Mission d'enquête des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et a l'honneur de lui communiquer ci-joint une seconde liste d'allégations concernant les relations entre le Gouvernement de la République du Viet-Nam et la communauté bouddhiste.

Seconde liste d'allégations

Les faits suivants ont été allégués :

1. Le jour de Noël, Radio-Saigon diffuse des programmes qui comprennent la messe et des hymnes catholiques, tandis qu'il ignore complètement l'anniversaire du Bouddha.
2. Les soldats et officiers bouddhistes sont envoyés dans des postes militaires éloignés et isolés, et la conversion au catholicisme est une condition indispensable pour tout officier qui veut bénéficier d'un avancement.
3. On persuade les familles bouddhistes qui se trouvent dans la misère de se convertir au catholicisme en leur promettant de l'argent, du riz ou du travail.
4. On crée des centres de développement agraire et des agrovilles peuplés entièrement d'habitants catholiques; les bouddhistes sont encouragés à s'y établir et on les pousse à se convertir au catholicisme. En cas de refus, ils sont soumis à des menaces de toutes sortes.
5. Des hameaux stratégiques sont édifiés dans les régions rurales; les paysans doivent démolir leurs maisons et leurs pagodes et déménager dans ces hameaux. A l'intérieur des hameaux, on ne peut construire que des maisons d'habitation, à l'exclusion des pagodes. Si des moines bouddhistes refusent de démolir leurs pagodes et de s'installer dans les hameaux stratégiques, on les soupçonne d'être "indifférents à la lutte anticomuniste".

ANNEXE IX

Aide-mémoire du 28 octobre 1963, adressé au Président de la Mission par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

A la suite des contacts que les autorités vietnamiennes ont eus à différents échelons avec la Mission des Nations Unies depuis son arrivée au Viet-Nam, il apparaît nécessaire de préciser un certain nombre de points en relation avec le caractère et l'objet de la Mission ainsi qu'avec la procédure selon laquelle la Mission remplira la tâche qui lui est dévolue.

1. Afin d'éviter des interprétations inexactes ou tendancieuses de la part de la presse ou de l'opinion publique internationale et locale concernant le rôle de la Mission au Viet-Nam, il est suggéré que les déclarations comme les documents émanant de la Mission se réfèrent, chaque fois qu'il en est besoin, à l'invitation du Gouvernement de la République du Viet-Nam. Cette invitation a été adressée au nom du Gouvernement de la République du Viet-Nam par l'ambassadeur Buu Hoi, Chef de la délégation d'observateurs du Viet-Nam et par l'intermédiaire de MM. le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à des représentants de certains Etats Membres de l'Organisation qui sont invités à visiter le Viet-Nam afin de se rendre compte par eux-mêmes de la véritable situation en ce qui concerne les relations entre le Gouvernement et la communauté bouddhique vietnamienne.

Le caractère et l'objet de la visite de la Mission ont été donc clairement définis.

2. Dans le cadre ainsi délimité et comme le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a tenu à le réaffirmer lors de la visite que lui a faite la Mission le 24 octobre le Gouvernement de la République du Viet-Nam entend demeurer fidèle à l'engagement qu'il a pris d'accorder à la Mission toutes les facilités compatibles avec l'état de guerre dans lequel se trouve le Viet-Nam, pour lui permettre d'accomplir sa tâche d'une manière impartiale, objective et aussi complète que possible.

En particulier, le Gouvernement de la République du Viet-Nam n'a aucune objection à ce que la Mission reçoive des témoignages et pétitions de la part des individus ou des groupements et à ce qu'elle prenne contact avec des personnes

/...

susceptibles de l'éclairer utilement sur le problème des relations entre le Gouvernement et la communauté bouddhique, y compris les personnalités bouddhistes, religieuses ou non, détenues sous la grave inculpation de complot contre l'Etat, ce qui constitue une exception aux règles judiciaires normales. Il n'a certainement pas échappé à la Mission qu'en lui laissant ainsi l'entièbre liberté de s'informer par tous les moyens disponibles, le Gouvernement de la République du Viet-Nam ne saurait apporter une meilleure preuve de sa bonne volonté et de sa bonne foi. Un seul souci anime le gouvernement : faire éclater la vérité sur la prétendue existence des persécutions contre les bouddhistes.

Dans le même esprit de justice et conformément aux principes établis du droit, le Gouvernement de la République du Viet-Nam estime cependant que pour être valables, les allégations et les témoignages reçus par la Mission devraient être confrontés avec les faits ainsi qu'avec les preuves que le Gouvernement vietnamien a le droit de présenter. En conséquence pour être en mesure d'éclairer la Mission sur le degré de véracité des allégations contenues dans les témoignages et pétitions reçus par la Mission, le Gouvernement de la République du Viet-Nam devrait obtenir communication de ces témoignages et pétitions. Autrement, ces pièces ne sauraient avoir une valeur de preuve quelconque.

Le Gouvernement de la République du Viet-Nam est persuadé que le modus faciendo qu'il propose ci-dessus répond au souci d'objectivité et d'impartialité de la Mission et au surplus a l'avantage de prévenir des réactions ou des confusions dans l'opinion publique, préjudiciables au prestige de l'Organisation des Nations Unies.

/...

ANNEXE X

Entretien entre le Président de la Mission et le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, le lundi 28 octobre 1963

Le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre visite. Ainsi que je l'ai dit au président lors de notre première entrevue, le Gouvernement vietnamien entend accorder à la Mission toutes facilités. Pour ce qui est du désir de celle-ci d'entendre des pétitionnaires, je voudrais tout d'abord vous remettre un aide-mémoire a/. Je vous le remettrai à la fin de notre entretien mais je voudrais que vous en possédiez une traduction sommaire avant que nous engagions notre discussion.

Le Président : La Mission et moi-même apprécions à sa pleine valeur la coopération que nous offre le Gouvernement de Votre Excellence. Nous comptons sur cette coopération avant notre départ et nous n'avons pas été déçus. Nous espérons qu'elle se poursuivra et nous tenons à vous en remercier.

Je voudrais que vous me précisiez ce que vous entendez par : "devrait obtenir communication de ces témoignages et pétitions".

Le Secrétaire d'Etat : Si, parmi ces pétitions et témoignages, il en est qui nous accusent, nous voudrions que les faits précis nous soient communiqués afin que nous puissions faire connaître notre point de vue sur le bien fondé des plaintes. Nous vous laisserons entendre ces personnes mais nous aimerions que la Mission nous tienne au courant de leurs témoignages pour que nous puissions lui faire savoir ce que nous en pensons. La Mission a toute latitude d'enquêter elle-même mais il ne faudrait pas qu'elle juge seule de l'exactitude ou de l'inexactitude des témoignages. La Mission n'est pas en mesure de vérifier les faits par elle-même. Il conviendrait donc qu'elle nous communique une liste des allégations. Le gouvernement les acceptera ou les rejette et, dans cette dernière hypothèse, il a le droit de faire connaître son point de vue, avec preuves à l'appui. La Mission pourra alors porter un jugement impartial sur les témoignages. Nous nous réservons de décliner la validité de toute accusation qui ne nous serait pas communiquée. C'est à nous qu'il appartient d'établir la preuve.

Le Président : Je vous remercie sincèrement d'avoir soulevé cette question ce qui facilitera les rapports entre la Mission et le Gouvernement de la République du Viet-Nam. Je vais étudier l'aide-mémoire qui m'a été remis et dès que j'aurai eu un entretien à ce sujet avec les membres de la Mission, je vous donnerai toutes les assurances nécessaires en vue d'élucider la situation, si besoin est. Je voudrais néanmoins ajouter quelques mots en

a/ Pour le texte de l'aide-mémoire, voir l'annexe IX.

qualité de président de la Mission. Tout au début, l'aide-mémoire mentionne que, dans les déclarations qu'elle fera, la Mission devrait indiquer qu'elle est venue au Viet-Nam sur l'invitation du Gouvernement vietnamien. C'est bien cela?

Le Secrétaire d'Etat : Effectivement. Cette Mission a été chargée d'établir les faits sur l'invitation du gouvernement et nous ne voulons pas que l'opinion publique pense qu'il s'agit d'un organe d'instruction envoyé par l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, je rappelle que l'Organisation des Nations Unies a été saisie de deux propositions. L'une émanant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, demandait de confier cette tâche à la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Viet-Nam et l'autre, soumise par le Costa Rica et d'autres pays de l'hémisphère occidental demandait l'institution d'une mission d'investigation des Nations Unies. Ces deux propositions ont été retirées parce que le Viet-Nam a choisi le parti d'inviter une mission à se rendre au Viet-Nam et d'enquêter sur la véritable situation. C'est pourquoi nous tenons à ce qu'il soit bien précisé dans les déclarations qu'il s'agit d'une mission d'enquête envoyée par le Président de l'Assemblée générale sur l'invitation du Gouvernement vietnamien, pour que le peuple comprenne exactement le rôle de la Mission. Il ne s'agit absolument pas d'un organe d'instruction. Le Président lui-même l'a affirmé.

Le Président : Je vous donnerai ma réponse définitive après m'être mis en rapport avec les autres membres de la Mission. Je puis cependant vous donner d'ores et déjà mon opinion personnelle en qualité de président. Cette mission qui a pour tâche d'établir les faits est venue au Viet-Nam sur l'invitation du gouvernement, pour se rendre compte des relations qui existent entre le Gouvernement vietnamien et la communauté bouddhique de ce pays à propos de la présumée violation des droits de l'homme par le Gouvernement de la République du Viet-Nam.

Le Secrétaire d'Etat : La question qui nous occupe est de préciser qu'il s'agit bien d'une mission d'enquête et non d'une mission d'instruction. Nous voulons simplement qu'il soit bien dit que la Mission est ici sur notre invitation et que sa présence ne nous est pas imposée. Cela est important : il faut qu'il soit bien entendu que cette mesure a été prise avec l'assentiment des deux parties et non unilatéralement.

Le Président : Je suis d'accord sur le fait que cette mission a été invitée au Viet-Nam par le gouvernement; nous n'avons jamais pensé qu'on nous avait imposés au Gouvernement vietnamien.

Le Secrétaire d'Etat : Il n'y a aucun malentendu à ce sujet. C'est tout ce que cherchait à préciser le premier point de l'aide-mémoire.

Le Président : Il était inutile d'insister : c'est un fait établi. Mais vous avez dit que le gouvernement voudrait que la Mission précise dans tous les communiqués qu'elle fera à la presse étrangère ou locale qu'elle se trouve au Viet-Nam sur l'invitation du gouvernement. Est-ce exact?

Le Secrétaire d'Etat : Oui.

Le Président : A cet égard, je tiens à vous assurer que la Mission n'a remis jusqu'à présent, que trois communiqués à la presse. Le premier à New York avant notre départ. Il était dit que la Mission se rendait au Viet-Nam sur l'invitation du gouvernement. Dans la deuxième déclaration, que j'ai faite à mon arrivée à l'aéroport à Saigon, j'ai bien précisé que nous nous trouvions ici sur l'invitation du gouvernement. La troisième est celle dans laquelle nous avons invité les témoins et pétitionnaires. Elle n'avait pour objet que de faire connaître l'adresse de notre siège et d'informer la population que nous recevions les pétitionnaires et que nous étions prêts à entendre les témoins ou à recevoir leurs témoignages par écrit. Nous avons donné le nom de notre hôtel ainsi que notre numéro de téléphone. Ce communiqué faisait suite aux deux autres où l'invitation avait été mentionnée et nous avons pensé que personne n'ignorait plus dans quelles conditions nous nous trouvions ici. La nature de cette déclaration n'exigeait aucune mention spéciale de l'invitation et nous voulions qu'elle soit aussi brève que possible.

On m'a ensuite informé que certains journaux voulaient préciser ce point. J'ai répondu que, puisque la déclaration avait déjà été publiée, il m'était impossible de la modifier mais j'ai ajouté que si la presse tenait à publier un avis ou un éditorial à cet effet, je n'y voyais aucun inconvénient. Etant donné que cette omission a donné lieu à quelques difficultés, je tiens à vous assurer que nous mentionnerons désormais l'invitation dans toutes nos déclarations, même si cette précision est superflue comme c'était le cas pour notre dernier communiqué.

Le Secrétaire d'Etat : Je vous remercie, Monsieur le Président. C'est précisément à cause de cette troisième déclaration que j'ai mentionné ce fait dans l'aide-mémoire. Je suis entièrement d'accord avec vous au sujet des deux premières déclarations et c'est uniquement parce que la troisième ne faisait pas allusion à l'invitation que j'ai soulevé cette question. Etant donné l'engagement formel que vous venez de prendre je suis autorisé à dire que le Gouvernement vietnamien a reçu satisfaction sur ce point.

Le Président : Je ne suis pas ici pour discuter avec le Gouvernement vietnamien mais pour rechercher la coopération et je n'ai nulle intention de chercher à m'imposer. Je suis heureux que cette mise au point donne satisfaction au gouvernement. Je dis mise au point, bien qu'à mon sens la chose était claire et n'avait nul besoin de clarification.

S'agissant du point soulevé au paragraphe 2 de l'aide-mémoire, certaines allégations ont été faites lorsqu'on a proposé d'inscrire la question concernant la situation au Viet-Nam à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. D'autres allégations ont été formulées lorsque cette question a été examinée par l'Assemblée générale et une troisième série d'allégations ont émané de sources diverses. Il se peut que l'on puisse parler d'une quatrième série d'allégations après que nous aurons entendu les témoins et les pétitionnaires. Lors de nos entrevues avec les membres du gouvernement, certaines de ces allégations ont déjà fait l'objet d'une mise au point et les vues du gouvernement ont été précisées. Des personnalités officielles avec lesquelles nous avons eu des entretiens ont répondu à d'autres allégations. Celles qui restent pourront être élucidées au cours de nos conversations avec différentes personnes. Lorsque nous aurons terminé d'entendre et d'interroger les pétitionnaires et les témoins, je présenterai une liste de toutes les allégations présentées contre le gouvernement sans faire naturellement mention des sources - rien que les accusations elles-mêmes. Je demanderai au gouvernement de me préciser sa position et son point de vue au sujet de chacune de ces accusations. Le gouvernement a le droit de connaître les plaintes faites contre lui et notre Mission, qui a pour tâche d'établir les faits, ne peut le faire si nous ne connaissons pas toutes les opinions. Etant donné qu'il nous reste peu de temps, j'essaierai de présenter ces allégations sinon ensemble du moins par groupes dès qu'elles seront prêtes à être communiquées et le gouvernement nous fera connaître ses observations. La Mission ne tirera aucune conclusion sur la situation tant que le Gouvernement vietnamien n'aura pas fait connaître son point de vue. En fait, ces communications allaient commencer et vous recevrez cet après-midi ou demain matin une liste d'allégations que j'ai pu établir. Je voudrais savoir ce que vous en pensez.

Le Secrétaire d'Etat : Je suis heureux de ce que vous venez de dire puisque cela correspond à nos voeux. Votre réponse est entièrement satisfaisante.

Le Président : Lors de notre premier entretien, vous nous aviez promis une entière coopération et, à mon tour, je m'engage à faire preuve de la plus complète objectivité quand même vous ne tiendriez pas votre promesse, ce que je ne puis croire un seul instant. C'est un engagement personnel et réciproque.

Le Secrétaire d'Etat : Je tiendrai la promesse que j'ai faite lors de notre première réunion.

Le Président : Tous les points de l'aide-mémoire ont-ils été examinés?

Le Secrétaire d'Etat : Oui. Je voudrais maintenant aborder quelques autres problèmes.

Le Président : Je vous demande de considérer ce que je viens de dire comme un commentaire de la brève note que je vous enverrai à ce sujet.

Le Secrétaire d'Etat : Cela est entendu.

Nous en avons maintenant terminé avec ce que j'appellerai les questions de principe. Examinons maintenant les modalités de travail. Il me semble que jusqu'ici nous sommes d'accord. La Mission est au Viet-Nam pour découvrir s'il existe des preuves de persécutions contre les bouddhistes. Si elle n'en trouve point, le problème est résolu. Si elle en trouve, nous serons très heureux d'en être informés pour apporter les rectifications nécessaires. Nous nous en servirons pour redresser la situation. Je désire également appeler votre attention sur le fait que le gouvernement a autorisé la Mission à rendre visite aux détenus dans les prisons. Très peu de gouvernements permettraient à une mission étrangère de s'entretenir avec des conspirateurs en instance de jugement. Je tiens à signaler que la Mission a toute latitude de voir les personnes, religieux ou laïques, qui sont détenues sous l'inculpation de complot contre l'Etat. C'est là une mesure très exceptionnelle.

S'agissant de la liste des témoins, quelques observations : pour ce qui est des ministres, je puis vous assurer que les ministres sont à la disposition de la Mission mais non de la façon qui a été envisagée. La Mission peut rencontrer n'importe quel ministre; il lui suffit de demander un rendez-vous. Vous comprendrez, j'en suis certain, qu'il serait difficile aux ministres de se présenter comme témoins devant la Mission et c'est pourquoi il est préférable de prendre rendez-vous. C'est là une simple question de forme.

Le Président : La Mission a pour tâche d'établir les faits. Je suis, personnellement, entièrement d'accord avec ce que vous avez dit et je vous en enverrai confirmation après que j'aurai informé la Mission que je n'ai soulevé aucune objection à cette façon de faire. En d'autres termes, je vous donne mon accord en qualité de Président, mais je dois obtenir l'assentiment des autres membres de la Mission.

Le Secrétaire d'Etat : Pour ce qui est des autres témoins, nous acceptons toutes les personnes - religieux ou laïques - qui se trouvent à Saigon ou ailleurs au Viet-Nam et qui sont mêlées à l'affaire du bouddhisme. Nous n'avons aucune objection à ce que la Mission entende comme témoins des membres de la communauté bouddhiste, religieux ou laïques. Certains de ces membres sont encore en prison, d'autres sont libres. Nous donnons l'assurance à la Mission que nous prendrons les dispositions nécessaires pour qu'elle puisse rencontrer les détenus. Nous demanderons, au nom de la Mission, à ceux qui sont en liberté de se présenter devant vous mais nous les laisserons seuls juges en la matière. S'ils ne veulent pas le faire, nous ne pouvons les forcer. Il leur appartiendra de décider.

Le Président : A cet égard je tiens à vous remercier du concours que vous nous apportez en nous permettant de rencontrer les détenus. Pour ce qui est des autres, nous nous estimerons satisfaits s'ils nous déclarent qu'ils n'ont rien à dire ou qu'ils ne veulent pas répondre à nos questions.

Le Secrétaire d'Etat : Je tiens à faire cette seule réserve : ces personnes doivent donner leur consentement. Nous ne pouvons les contraindre. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que vous puissiez les entendre.

Le Président : Nous ne demandons pas au gouvernement de contraindre qui que ce soit, de même que nous ne voulons pas imposer quoi que ce soit au gouvernement. Il suffit donc que nous puissions voir ces personnes pour leur demander si elles ont quelque chose à dire ou si elles désirent répondre à nos questions. Si elles nous répondent qu'elles n'ont rien à déclarer ou ne veulent pas répondre à nos questions, nous nous contenterons d'en prendre acte.

Le Secrétaire d'Etat : Si des personnes ne veulent pas se présenter devant vous nous ne pouvons les forcer à le faire. Nous les inviterons en votre nom, et nous espérons qu'elles se présenteront mais si elles ne le font pas, il n'y a rien que nous puissions faire. Quant aux détenus, nous ferons en sorte que vous les voyiez. Pour ce qui est des personnes en liberté, elles peuvent soit répondre à vos questions, soit venir vous dire qu'elles préfèrent se taire ou vous informer qu'elles ne se présenteront pas parce qu'elles n'ont rien à déclarer. J'accepte votre point de vue, sous réserve que les personnes qui ne veulent pas se présenter puissent avertir la Mission par lettre qu'elles ne se présenteront pas.

Le Président : Je suis d'accord qu'il ne doit pas y avoir de contrainte. Nous entendrons les personnes qui acceptent de venir et prendrons acte de la prise de position de celles qui viendront nous dire qu'elles préfèrent se taire. Certaines personnes pourront nous avertir qu'elles ne viendront pas. Je me rendrai jusqu'à elles pour entendre leurs déclarations ou les entendre me déclarer qu'elles n'ont rien à dire. Mais en tout état de cause il n'y aura aucune contrainte.

Le Secrétaire d'Etat : Je suis d'accord. J'entendais simplement clarifier le cas des personnes qui ne voudraient pas se présenter, savoir si vous admettez le principe de leur laisser toute liberté.

Le Président : Il n'y aura aucune contrainte.

Le Secrétaire d'Etat : Le gouvernement est prêt à vous faciliter une rencontre avec tous ceux qui sont mêlés à la question du bouddhisme. Or, je vois sur la liste les noms de personnes qui n'ont rien à voir avec ce problème et qui sont des adversaires politiques du régime. Pourquoi la Mission souhaite-t-elle voir ces personnes qui n'ont aucun rapport avec l'affaire bouddhique?

Le Président : Nous avons obtenu leurs noms dans des publications contenant des allégations; ces noms ont été donnés et ces sources d'information ont été citées à propos de l'affaire bouddhique. Nous ignorons si ces allégations sont exactes ou non, mais nous avons pour tâche de les vérifier sur place. C'est pourquoi j'ai pensé que si nous soumettions cette liste et que si le gouvernement nous répondait que ces personnes n'ont rien à voir avec la question religieuse, mais qu'elles se livrent plutôt à des activités politiques, cette réponse représenterait le point de vue du Gouvernement vietnamien. Quand nous interrogerons ces personnes, elles nous diront si elles estiment être mêlées à la question du bouddhisme ou à toute autre question. Nous entendrons ainsi le point de vue de l'autre partie. C'est pourquoi nous avons inscrit le nom de ces personnes sur la liste.

Le Secrétaire d'Etat : Je dois ici répondre catégoriquement. Il s'agit pour nous d'une question de principe concernant notre souveraineté. Nous ne craignons nullement ce que nos adversaires politiques pourraient nous déclarer. Ils ont déjà dit tout ce qu'ils avaient à dire depuis des mois et la presse étrangère, la presse américaine en particulier, a diffusé dans le monde tout ce qui pouvait concerner notre régime : inexactitudes, accusations, mensonges, rumeurs et calomnies ne nous ont pas été épargnés. Nous n'avons donc aucune crainte car nous savons qu'ils ne peuvent plus rien ajouter. Mais c'est pour nous une question de principe. Le gouvernement ne peut demander à ses adversaires politiques de témoigner devant vous sans porter atteinte à sa souveraineté. La Mission est venue pour établir les faits au sujet du problème du bouddhisme. Le Gouvernement vietnamien est formel à ce sujet. Nous n'entendons pas demander à des opposants du régime qui n'ont rien à voir avec la question du bouddhisme de se présenter devant la Mission.

Le Président : Nous avons aussi pour principe de respecter votre souveraineté. Comme je l'ai déjà dit, dans la recherche des faits, c'est aussi pour nous une question de principe de vous prier - et d'insister sur cette requête avec toute la force de persuasion dont nous disposons - de nous mettre en mesure de voir ces personnes et de leur parler. Mais si, comme vous l'avez déclaré, vous vous retranchez derrière le principe de la souveraineté et que, ce qui est votre droit, vous ne pouvez, pour des considérations profondes de politique, accéder à notre demande, vous pouvez dans votre réponse à la requête que nous vous avons présentée préciser votre position; dès que votre attitude nous aura été confirmée, nous n'insisterons plus étant donné que nous avons accepté le principe de n'exercer aucune contrainte. Il reste une chose que je voudrais préciser à cet égard. Je tiens à souligner que, bien que nous ayons entendu l'opinion critique de certains journalistes à propos de certaines allégations, j'ai pris personnellement grand soin, ne sachant que trop ce que la presse représente dans le monde actuel, de ne pas me contenter de son point de vue ou d'attacher une attention excessive à ses accusations; je me suis efforcé de faire la distinction entre les renseignements dignes de foi et les autres. Je comprends parfaitement votre préoccupation à ce sujet. Mais cette liste n'a pas été établie uniquement d'après des renseignements tirés de la presse.

Nous avons reçu des demandes et des renseignements d'organisations non gouvernementales dont la plupart sont reconnues sur le plan international et dont plusieurs ont des relations établies avec des organes des Nations Unies. Nous en avons reçu d'organisations non gouvernementales de caractère humanitaire et social, de particuliers, d'humanistes, d'intellectuels, et de professeurs qui s'inquiètent de la situation et le ton de ces communications n'est pas celui de la polémique. Ils nous disent qu'ils ignorent les faits exacts mais qu'ils ont entendu parler de la situation au Viet-Nam et qu'ils s'en préoccupent. Vous voyez donc que notre liste n'a pas été dressée d'après des sources de propagande, auxquelles nous ne prêterions d'ailleurs aucune attention. Dès le début, nous avons pris soin de ne pas prêter l'oreille à la propagande. Nous resterons fidèles jusqu'à la fin à cette ligne de conduite. Sinon, je ne pourrais utiliser les informations et dire que j'ai fait preuve d'objectivité. Une semaine avant mon départ de New York, deux correspondants de presse sont venus me demander si j'avais une déclaration quelconque à faire en qualité de Président. Je leur ai répondu que j'avais effectivement une déclaration à faire et que je lançais un appel à tous les intéressés pour qu'ils s'abstiennent de toute manifestation. Ils m'ont demandé ce que je pensais des informations diffusées par la presse. Je leur ai répondu que je n'avais conservé qu'une seule coupure : celle rapportant une déclaration de Mme Nhu selon laquelle elle-même et le gouvernement accepteraient les conclusions de la Mission.

Le Secrétaire d'Etat : Tout d'abord, nous n'avons rien à craindre de ces personnes. Elles ne peuvent rien ajouter à ce qu'elles ont déjà dit. Et puis maintenant que vous avez accepté de nous communiquer la liste de toutes les accusations sans en mentionner la source, pour que nous puissions les vérifier...

Le Président : Pour vos commentaires...

Le Secrétaire d'Etat : Oui. Dans ces conditions, nous n'avons aucune raison de refuser que ces personnes vous voient. Mais il s'agit d'une question de souveraineté. Dès le moment où nous ferions cela, nous permettrions à la Mission d'exercer un droit de regard sur nos affaires intérieures et de s'y ingérer.

Le Président : Il conviendrait que cette prise de position soit précisée dans votre réponse à notre note. Nous vous donnons notre coopération, vous nous apportez la vôtre, tout est donc pour le mieux. La seule demande qu'il me reste à formuler est que des dispositions puissent être prises aussitôt que possible pour que nous entendions les témoins et pour que nous puissions terminer très vite nos travaux. Nous vous en serions très reconnaissants. La Mission était censée achever ses travaux en deux semaines. Un séjour plus prolongé pourrait provoquer des malentendus. On pourrait penser que nous avons des difficultés. Pour éviter cela, nous aimerions pouvoir respecter les délais. Avant de prendre congé, je tiens à vous préciser que mes collègues et moi-même vous enverrons confirmation, puis nous considérerons la question comme réglée.

ANNEXE XI

Note verbale du 29 octobre 1963, adressée au Président de la Mission par le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères

En réponse à la note en date du 27 octobre 1963 de la Mission et, suite à l'entretien qui a eu lieu le 28 octobre 1963 entre le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et Son Excellence le Président de la Mission, le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères a l'honneur de confirmer ce qui suit :

Dans l'esprit de totale et franche coopération avec la Mission, le Gouvernement vietnamien est disposé à aider dans toute la mesure du possible la Mission à recueillir les témoignages des personnes susceptibles de l'éclairer sur le problème des relations entre le Gouvernement et la communauté bouddhique au Viet-Nam.

Les listes des personnes que la Mission désire entendre, listes jointes à la note précitée de la Mission, appellent cependant un certain nombre d'observations.

1. Parmi les personnes appelées à témoigner devant la Mission figurent deux membres du gouvernement.

Pour des raisons relevant de la souveraineté nationale, les membres du gouvernement regrettent de ne pouvoir se présenter devant la Mission en tant que témoins. Ceci étant dit, le Secrétariat d'Etat aux affaires étrangères est disposé à faire les arrangements nécessaires pour que la Mission puisse s'entretenir avec les deux membres du gouvernement dont les noms figurent sur les listes précitées ou avec tel autre membre du gouvernement qu'elle désirerait rencontrer. Il est seulement demandé à la Mission de bien vouloir faire savoir en temps utile les questions sur lesquelles porteront les entretiens afin de permettre aux membres du gouvernement de réunir les documents nécessaires.

2. Concernant les bonzes et les bonzesses figurant sur les listes en question, le Gouvernement vietnamien n'a aucune objection à ce que la Mission procède à leur audition. D'ailleurs, la Mission a déjà rencontré un certain nombre d'entre eux au cours de ses visites aux pagodes Xa-Loi et An Quang (Vénérable Thich Thien Hoa, bonzes Thich Tri Thu et Thich Thien Thang, bonzesse Dieu Hué).

Un certain nombre de bonzes figurant sur les listes établies par la Mission sont inconnus des autorités vietnamiennes. Il s'agit des Vénérables Dang Van Kat, Phap Tri, Krich Tang Thay, Pham Quang Do, Thich Pham Quang Thanh, Thich Lien Phu et des bonzesses Nguyen Thi Loi, Dieu Cat et Ni Co Mu Tang Bich.

3. D'autre part, on relève sur les listes les noms de personnalités qui ne sont liées en aucune manière au problème bouddhiste et qui, par conséquent, ne semblent pas qualifiées pour apporter un témoignage valable sur ce problème.

De toute façon, conformément au principe de respect de la liberté individuelle, le Gouvernement vietnamien ne dispose d'aucun moyen de coercition pour obliger les personnalités en question à se présenter devant la Mission.

Le gouvernement les informera néanmoins du désir de la Mission de recevoir leurs témoignages en leur laissant toutefois l'entièvre liberté de se présenter devant la Mission et de répondre aux questions qui leur seront posées ou de s'en abstenir.

Concernant en particulier un certain nombre de personnalités politiques dont les noms figurent sur les listes et qui se portaient comme des opposants au régime, le Gouvernement vietnamien tout en n'ayant pas d'objection à ce que la Mission recueille leurs témoignages, ne voit cependant, pour sa part, aucun intérêt direct pour la Mission à les rencontrer. Ainsi que le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères l'a souligné lors de l'entretien avec Son Excellence Monsieur le Président de la Mission le 28 octobre 1963, le Gouvernement vietnamien ne pourrait en tout cas, en raison du principe de souveraineté, les inviter à se présenter devant la Mission.

Il y a lieu de signaler que MM. Nguyen Thai et Ho Huu Tuong ne sont pas présents à Saigon, le premier se trouvant actuellement aux Etats-Unis, le second purgeant sa peine en un lieu hors de Saigon.

4. Mgr Nguyen Van Binh, Archevêque de Saigon se trouve actuellement à Rome, où il participe au Concile Oecumenique.

5. Aucune jeune fille n'a été tuée lors de la manifestation du 25 août 1963; les autorités vietnamiennes n'ont reçu aucun rapport au sujet d'un tel incident.

6. Aucun étudiant des universités vietnamiennes ne répond au nom de Ton That Nghiep.

7. Le Comité pour le relâchement des bonzes est un organisme clandestin dont le Gouvernement vietnamien ignore le siège comme la composition.

/...

ANNEXE XII

Déclaration faite par le Président au sujet du programme de travail de la Mission

Comme vous le savez, la Mission des Nations Unies, qui se trouve ici sur l'invitation du Gouvernement de la République du Viet-Nam, a reçu mandat de déterminer les faits touchant les violations des droits de l'homme attribuées au Gouvernement de la République du Viet-Nam dans ses rapports avec la communauté bouddhiste de ce pays. C'est donc là le seul problème dont nous ayons à nous occuper et, dans l'exécution de notre tâche, nous entendrons des déclarations sur tous les aspects de la question et nous donnerons à toutes les parties intéressées l'occasion de se faire entendre.

Nous accepterons, par conséquent, les pétitions et nous interrogerons tous ceux qui désirent se faire entendre en tant que témoins. C'est d'ailleurs ce que j'ai déclaré jeudi dernier, à l'aéroport, au moment de notre arrivée. Depuis lors, la Mission a publié l'invitation suivante, à l'intention de toutes les parties intéressées : "La Mission invite toutes les personnes intéressées à venir témoigner devant elle et recevra également toutes les pétitions qui lui seront adressées par écrit".

Lors de notre arrivée, le Gouvernement de la République nous a suggéré un programme de travail. Nous en avons discuté avec lui et vous avons fait connaître les points de ce programme sur lesquels nous étions d'accord. Nous sommes maintenant en mesure de vous donner l'emploi du temps qui a été fixé jusqu'au jeudi soir, 31 octobre. En voici l'horaire : "Jeudi 29, interrogatoire des témoins à partir de 18 heures. Mercredi 30, 7 h 35, départ pour Hué d'une délégation de la Mission comprenant les ambassadeurs Amor, Gunewardene et Volio. La majorité des membres de la Mission restera à Saigon pour interroger les témoins. Jeudi 31, continuation à Saigon de l'interrogatoire des témoins. 10 h 20, retour de la délégation de Hué. Après-midi, interrogatoire des témoins et visites à l'hôpital Do Tan".

Je tiens aussi à vous dire qu'à la suite d'un accord intervenu avec le Gouvernement de la République, la Mission est libre d'interroger tous les témoins qu'elle a demandé à voir et qui sont liés au problème bouddhiste, et que le gouvernement lui a offert son concours pour l'aider à trouver ces témoins et pour assurer leur comparution.

Il est également convenu que la Mission sera libre de voir toutes les personnalités, religieuses ou civiles, qu'elle désire interroger sur le problème bouddhiste, y compris celles qui sont incarcérées. En revanche, le Gouvernement a déclaré qu'il serait contraire au principe de sa souveraineté de laisser la Mission voir les dirigeants des partis politiques opposés au Gouvernement.

Hier, la Mission a interrogé des étudiants au camp de jeunesse de Le Van Duyet et, ce matin, elle s'est rendue au camp de prisonniers de Quoc Gia, où elle a interrogé un certain nombre de moines qu'elle avait demandé à voir.

Quant à la durée de notre séjour ici, aucune décision n'a encore été prise du fait que nous ne pouvons encore déterminer le temps qu'il nous faudra pour mener à bien notre tâche.

ANNEXE XIII

Déclaration faite par la Mission, le 3 novembre 1963

La Mission des Nations Unies chargée d'établir les faits dans la République du Viet-Nam quittera Saigon ainsi qu'il avait été prévu avant les récents événements, aujourd'hui, 3 novembre, pour regagner New York après s'être acquittée de son mandat.

Hier après-midi, le Président, au nom de la Mission, a fait une visite de courtoisie aux généraux Duong Van Minh, Traf Van Don et Le Van Kim, à qui elle a demandé de faciliter le départ de ses membres, prévu pour aujourd'hui, et qu'elle a remerciés de la courtoisie et du concours qu'elle a trouvés auprès de la population de la République du Viet-Nam.

Lors de sa dernière conférence de presse, le 29 octobre, le Président de la Mission avait déclaré qu'il rendrait public le nom des personnes interrogées par la Mission en prison. Voici ces noms : Thich Tri Thu, Thich Quang Lien, Thich Tam Giac, Thich Tam Chau, Thich Duc Nghiep, Thich Tien Minh et Mai To Truyen.

En réponse aux questions qui lui étaient posées, le porte-parole de la Mission a déclaré que cette dernière avait interrogé les trois catégories de personnes suivantes : des porte-parole proposés par le précédent Gouvernement, des personnes choisies par la Mission et des personnes venant témoigner de leur propre mouvement. De cette dernière catégorie, la Mission a également reçu des déclarations écrites.

Le porte-parole a, d'autre part, déclaré que la Mission n'avait pas été en mesure d'interroger Thich Tri Quang, qui avait trouvé refuge à l'ambassade des Etats-Unis. Le précédent Gouvernement de la République avait, en effet, fait savoir à la Mission que, d'après les règles en matière d'asile, il était interdit à quiconque bénéficiant du droit d'asile de se mettre en rapport avec l'extérieur, de quelque façon que ce fût.

ANNEXE XIV

Communiqué conjoint publié par le Comité Interministériel et la Délégation Bouddhiste

16 juin 1963

Afin de régler de façon satisfaisante les 5 desiderata énoncés par l'Association Générale du Bouddhisme,

Le Comité Interministériel composé :

- du Vice-Président de la République Nguyen-Ngoc-Tho
- de M. Nguyen-Dinh-Thuân, Secrétaire d'Etat à la Présidence
- et de M. Bui-Van-Luong, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur

et

La Délégation Bouddhiste, composée des Vénérables :

- Thich-Thien-Minh, chef de la délégation
- Thich-Tam-Chau, membre
- Thich-Thien-Hoa, membre
- Thich-Huyen-Quang, secrétaire
- et Thich-Duc-Nghiép, secrétaire adjoint

(délégation désignée par lettre No. 24 en date du 15 juin 1963 signée par le Vénérable Supérieur Thich-Tinh-Khiét), se sont réunis au Palais Dién-Hông :

Le vendredi 14 juin 1963

matin : de 9h00 à 12h00
après-midi : de 15h à 18h

Le samedi 15 juin 1963

matin : de 9h00 à 11h00
après-midi : de 14h30 à 17h
soir : de 21h00 à 24h00

Le dimanche 16 juin 1963

de 9h00 à 13h30

Après discussion, le Comité interministériel et la Délégation bouddhiste sont parvenus à un accord sur les points suivants :

1. Drapeau national - Emblème religieux

Le drapeau national, symbole de l'âme du peuple, doit être toujours honoré et exposé à la place qui lui est due.

A. Fêtes nationales : seul le drapeau national sera arboreé.

/...

B. Fêtes bouddhiques :

1. Aux pagodes :

- Portique }
- Porte de la pagode } drapeau national à droite,
- Grand mât au milieu de la } drapeau bouddhiste aux
- cour de la pagode } dimensions plus réduites (2/3)
- Façade de la pagode }
- Drapeaux en berne : drapeau bouddhiste seul
- Cour de la pagode (pour la décoration) : seront suspendus seulement des drapeaux bouddhistes en papier, petit format
- Intérieur de la pagode : drapeau bouddhiste seul.

2. Aux monuments de culte :

- Au pied et autour : drapeau national à droite, drapeau bouddhiste, aux dimensions plus réduites (2/3) à gauche.
- Sur le monument (même modalité que pour l'intérieur des pagodes) : drapeau bouddhiste seul.

3. Processions :

- En tête : si une seule personne ouvre la procession, elle tiendra deux drapeaux : le drapeau national à droite, le drapeau bouddhiste aux dimensions plus réduites (2/3) à gauche; au cas où deux personnes marcheraient en tête, elles tiendraient chacune un drapeau, suivant les modalités sus-indiquées.
- En derrière : fidèles : des drapeaux bouddhistes, petit format seulement.

4. Voitures de dignitaires bouddhistes :

- Pas de fanions.

5. Maisons des particuliers (bouddhistes) :

- Devant la maison : les deux drapeaux (comme devant les pagodes)
- A l'intérieur de la maison : drapeau bouddhiste seul.

Pour une application correcte des clauses ci-dessus, il est nécessaire de préciser que :

- Drapeaux à droite : "droite" s'entend côté en regardant la pagode de la rue.
- Drapeaux aux dimensions plus réduites : "réduites" signifie "égales aux 2/3 des dimensions du drapeau national" (les cadres ne doivent pas être trop stricts pour ce qui est des dimensions).

2. Du No. 10

Soustraire les associations ayant un caractère religieux du Du No. 10 et établir un statut adapté au caractère spécial des besoins d'activités desdites associations religieuses.

Ce statut fera l'objet d'une loi qui sera élaborée par l'Assemblée Nationale, toutes les religions intéressées devant être directement consultées.

L'Assemblée Nationale votera cette loi au plus tard fin 1963 ou début 1964.

En attendant la promulgation d'une loi nouvelle, le Comité interministériel est d'accord que les instructions nécessaires soient données pour que le Du No. 10 ne soit pas appliqué d'une façon trop stricte aux "Associations bouddhistes et d'études bouddhiques existantes". La délégation bouddhiste s'engage de son côté à donner des instructions aux Bonzes et Bonzesses pour qu'ils observent scrupuleusement la loi nationale et à prendre toutes mesures disciplinaires d'ordre interne à l'encontre des agissements erronés.

3. Question de l'arrestation et de la détention de fidèles bouddhistes

Le gouvernement établira une Commission d'enquête en vue d'examiner les dossiers des plaintes bouddhistes.

Toutes les personnes ayant pris part à la campagne pour la réalisation des cinq desiderata énoncés par l'Association Générale du Bouddhisme, dans quelque endroit que ce soit, bénéficieront de la clémence spéciale du Président de la République.

Le gouvernement confirmara l'ordre de révision donné aux cadres pour une exécution effective de la politique d'égalité religieuse prônée par le gouvernement.

4. Liberté de propagation et de pratique religieuses

1. S'agissant des activités ayant un caractère purement religieux et régulier telles celles ayant lieu les 14ème jour, 15ème jour, 30ème jour, 1er jour, (du calendrier lunaire), et les offices dits "càu sièu", "càu an" et les jours de "via" si elles se tiennent dans l'enceinte de la Pagode ou du siège de l'Association, l'autorisation préalable n'est pas requise. Pour toutes les activités non régulières et celles qui se passent à l'extérieur de l'enceinte de la pagode ou du siège de l'Association, l'autorisation préalable est requise.

2. Pour ce qui est des pagodes de villages ayant un caractère purement local, un certain délai est nécessaire pour pouvoir disposer de tous les dossiers les concernant. Dans ces conditions et, en attendant, on pourra seulement autoriser la réélection de nouveaux Comités d'Administration pour les pagodes de villages là où cela est jugé nécessaire, pour que les milieux bouddhistes puissent participer à l'administration de ces pagodes.

/...

3. Il a été confirmé que la circulaire No. 116/TTP/TTK du 23/9/1960 n'est pas applicable à la cession et vente des meubles et immeubles bouddhistes.

4. Toutes les facilités seront accordées pour la censure et l'impression des textes religieux et publications bouddhiques conformément à la réglementation en vigueur.

5. Toutes les facilités seront accordées pour les constructions (de pagodes, écoles et institutions de charité).

5. Responsabilités et secours

Les cadres, à quelque secteur qu'ils appartiennent, impliqués dans les incidents survenus depuis le 8 mai 1963, seront sévèrement punis, si leur responsabilité est clairement établie par l'enquête en cours.

Les secours à apporter aux familles des victimes font déjà l'objet de la sollicitude des organismes sociaux et des pouvoirs publics.

Les familles des victimes à Hué ont déjà reçu des secours en temps voulu; elles pourront recevoir des secours supplémentaires selon la situation de famille de chaque cas.

Le Comité Interministériel sera chargé de veiller à l'exécution des clauses ci-dessus, surtout à l'échelon régional.

En cas d'application erronée, l'Association Générale du Bouddhisme avisera à temps le Comité Interministériel.

L'original de ce texte est établi en deux exemplaires, à Saigon, le seize juin mil neuf cent soixante-trois.

La Délégation Bouddhiste

Le Comité Interministériel

Signé : Vénérable Thich Thiện Minh
Vénérable Thich Tâm Châu
Vénérable Thich Thiện Hoa

Signé : Nguyêñ Ngoc Tho
Nguyêñ Dinh Thuân
Bui Van Luong

Vu : Le Vénérable Supérieur de
l'Association Générale du Bouddhisme

Signé : Thich Tinh Khiêt

Les points consignés dans le présent communiqué conjoint ont, dès le début, obtenu mon accord de principe.

Signé : Ngô Dinh Diêm.

/...

ANNEXE XV

Ordonnance No 10 sur les lois et règlements régissant la formation des associations a/

S. M. BAO-DAI, CHEF DE L'ETAT

Vu l'Ordonnance No 1 du 1er juillet 1949 organisant et réglementant les organisations publiques au Viet-Nam;

Vu l'Ordonnance No 2 du 1er juillet 1949 régissant les services administratifs;

Vu le Décret No 1-QT du 5 janvier 1950 abrogeant l'Ordonnance No 1-CP du 1er juillet 1949;

Vu le Décret No 35-QT du 27 avril 1950 abrogeant l'Ordonnance No 6-QT du 21 janvier 1950;

Vu l'Ordonnance No 37-QT du 6 mai 1950 portant composition du gouvernement;

Vu les lois existantes relatives à la formation des associations;

Attendu la recommandation du Premier Ministre;

Après les délibérations du Conseil des ministres;

ORDONNE

Chapitre premier

Principes

Article premier. L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances et leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices, tels que l'exercice d'un culte, la religion, la politique, les œuvres charitables, la science, la littérature, les arts, les loisirs, les activités destinées à la jeunesse, les sports et le secours mutuel.

Pour être valide, une association doit se conformer aux principes généraux du droit applicable aux contrats et aux obligations.

a/ Traduction établie à partir du texte vietnamien.

Article 2. Toute association fondée en vue d'un objet contraire aux lois et aux traditions de ce pays est nulle et de nul effet.

Article 3. Tout membre d'une association formée pour un temps déterminé ou indéterminé peut s'en retirer en tout temps, après paiement des cotisations échues et celles de l'année courante.

Chapitre II

Associations autorisées

Article 4. Les associations visées à l'article premier de la présente Ordonnance ne peuvent fonctionner qu'après que le Ministre de l'intérieur, agissant sur avis conforme des résidents intéressés, conformément aux dispositions de la présente Ordonnance, leur a donné par arrêté l'autorisation de se former.

Si le rayon d'action de l'association se limite à une partie du Viet-Nam, le résident peut, par délégation du Ministre de l'intérieur, signer l'arrêté autorisant sa formation; le résident doit informer le Ministre de l'intérieur en conséquence.

En ce qui concerne les associations de jeunesse et les associations sportives, le Ministre de la jeunesse et des sports peut exercer les pouvoirs réservés au Ministre de l'intérieur, d'accord avec ce dernier.

Article 5. Toutes les associations ayant reçu le droit de se former acquièrent la personnalité juridique conforme aux dispositions de la présente Ordonnance.

Article 6. Les fondateurs de l'association doivent adresser leur demande d'autorisation au chef de la province, ou au maire de la ville où l'association aura son siège social, suivant le cas. Si le siège de l'association doit se trouver à Saigon-Cholon, la demande doit être adressée au Préfet de la région Saigon-Cholon.

Les fondateurs doivent être âgés de 21 ans au moins (suivant le calendrier grégorien) et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale.

Trois exemplaires des statuts de l'association ainsi qu'un exemplaire du casier judiciaire des fondateurs doivent être joints à la demande d'autorisation.

Les statuts doivent contenir les renseignements suivants :

1. Objet de l'association
2. Nom de l'association
3. Lieu du siège social
4. Durée de l'association
5. Admission, démission et exclusion des membres
6. Droits et obligations des membres
7. Patrimoine de l'association
8. Dispositions relatives aux biens meubles et immeubles de l'association
9. Nom patronymique et prénoms des fondateurs
10. Règles relatives à l'élection et à la suspension des membres du comité de direction
11. Causes de dissolution de l'association
12. Règles relatives à la liquidation et à la dévolution des biens de l'association.

Article 7. Le Ministre de l'intérieur, si le rayon d'action de l'association est national ou s'étend au-delà des limites d'une partie du Viet-Nam - ou le résident, si le rayon d'action de l'association se limite à une partie du Viet-Nam - ont le droit de rejeter la demande d'autorisation de former une association, sans avoir à motiver leur décision.

L'autorisation accordée peut être révoquée si elle n'est pas jugée compatible avec la loi ou pour des raisons de sécurité.

La révocation d'une autorisation est décidée par l'autorité qui a le pouvoir de l'accorder, selon la procédure suivie pour l'accorder.

Article 8. Dans le mois qui suit la date de l'autorisation, les membres du Comité de direction doivent faire publier au Journal officiel du Viet-Nam ou dans le Bulletin administratif de chacune des parties du Viet-Nam, une annonce indiquant la date de la décision autorisant la formation de l'association, le nom de l'autorité qui a signé cette décision, l'objet de l'association et son siège social.

Article 9. Toutes modifications apportées aux statuts doivent être soumises aux fins d'autorisation dans le délai d'un mois, selon la procédure suivie pour la création de l'association. Ces changements ne prennent effet qu'à partir du jour où ils ont été officiellement approuvés.

/...

Article 10. Tous les changements survenus dans la gestion d'une association doivent être déclarés au chef de la province, au maire de la ville ou au préfet de la région de Saigon-Cholon, selon le cas. Ces autorités doivent, conformément à la procédure administrative normale, informer le résident et le Ministre de l'intérieur de ces modifications. Un récépissé doit être délivré à la personne intéressée dès réception de la déclaration.

La déclaration doit contenir les renseignements suivants :

1. Changements survenus dans la composition des organes chargés de l'administration ou de la direction
2. Filiales et bureaux nouvellement créés
3. Changement d'adresse du siège social
4. Achats et ventes de biens immobiliers effectués conformément à l'article 14 de la présente ordonnance; une déclaration décrivant ces biens et indiquant les conditions de vente ou d'achat des immeubles doit également être jointe.

Article 11. Les changements et modifications mentionnés à l'article 10 ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils ont été déclarés aux autorités compétentes et publiés conformément aux dispositions de l'article 8.

Article 12. Les changements dans l'administration ou les modifications apportées aux statuts de l'association doivent être consignés dans un registre tenu au siège de l'association, dans lequel on indiquera la date à laquelle ces modifications et changements auront été déclarés ainsi que la date où ils auront été approuvés.

Les autorités administratives et judiciaires ont le droit d'examiner ce registre au siège de l'association.

Le chef de province, le maire ou le préfet de Saigon-Cholon, ou les personnes qu'ils délèguent, numérotent les pages de ce registre et apposent leur signature et leur sceau à la première page et la dernière page du registre.

Les particuliers peuvent aussi demander à prendre connaissance, dans les bureaux du résident, du chef de province, du maire ou du préfet, selon le cas, des statuts, déclarations et modifications ou changements ultérieurs concernant l'association ou en faire faire copie à leur frais.

Article 13. Par les voies administratives régulières, les associations politiques et les sociétés de secours mutuel doivent soumettre au résident, pour transmission au Ministre de l'intérieur, dans la semaine qui suit leur assemblée générale annuelle, deux exemplaires de la liste de leurs membres ainsi que de leurs comptes financiers, en expliquant et justifiant leurs dépenses.

Article 14. A l'exception des associations ayant pour objet l'étude du confucianisme, des associations ayant une activité culturelle, artistique ou récréative, des associations à but charitable, des associations de jeunesse et des associations sportives, aucune association n'a le droit de recevoir de subvention du gouvernement central ou des autorités locales, provinciales ou communales.

Toute association a le droit de percevoir des cotisations de ses membres, de disposer de ces fonds et d'ester en justice.

En outre, toute association peut acquérir, acheter, administrer et posséder les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement des buts qu'elle poursuit.

Tout intéressé et le Ministère public peuvent s'adresser au tribunal pour faire annuler tout achat d'immeuble qui ne serait pas conforme au présent article. L'immeuble en cause sera vendu aux enchères et le produit de la vente versé à l'association.

Article 15. Les associations peuvent être constituées pour une durée déterminée ou indéterminée.

Si c'est pour une durée déterminée, le terme prévu doit être indiqué dans les statuts de l'association.

Il peut aussi être stipulé que l'association prendra fin lorsque son but aura été accompli.

Article 16. Nonobstant la durée fixée par les statuts, la dissolution de l'association peut résulter d'une décision prise à la majorité des membres, étant entendu que les statuts de l'association peuvent prévoir qu'une telle décision doit être prise à la majorité ou à l'unanimité.

Article 17. L'association peut être dissoute lorsqu'arrive le terme fixé pour son expiration ou lorsque ses objectifs ont été atteints.

Lorsque le nombre des membres atteint un niveau inférieur au minimum prévu par les statuts ou lorsque l'association ne compte plus qu'un membre, elle est dissoute avant terme.

Article 18. Les statuts peuvent fixer les conditions d'admission des membres en prévoyant soit qu'ils sont admis sur la foi de leurs titres et qualités, soit que leur admission doit être approuvée par un comité ou l'assemblée générale ou par les deux tiers au moins des associés.

Article 19. Les statuts doivent aussi déterminer les conditions et la procédure d'exclusion des associés.

En principe, l'exclusion peut être prononcée à la majorité des membres.

Article 20. Les statuts doivent définir clairement les droits et les responsabilités des membres.

Tout adhérent est tenu de se conformer à ces statuts.

Article 21. Aucun membre n'a de priviléges spéciaux sur le patrimoine de l'association tant que celle-ci existe.

Article 22. L'association est une personne morale ayant des droits distincts de ceux de ses membres.

L'association a un patrimoine propre qu'elle peut administrer conformément aux dispositions financières prévues dans ses statuts.

Tous les biens de l'association servent à garantir l'accomplissement de ses obligations.

Article 23. En règle générale, la direction ou la gestion de l'association est confiée par celle-ci à un ou plusieurs de ses membres qui la représentent et agissent en son nom vis-à-vis des tiers.

Les statuts peuvent prévoir l'extension ou la restriction de ces droits.

Article 24. La personne à laquelle sont confiés les pouvoirs de représentation peut se démettre de ses fonctions avant l'expiration de son mandat, mais, au regard du droit civil, elle demeure responsable de tous les actes accomplis pendant la durée de celui-ci.

En cas de décès du représentant, son successeur ou ses successeurs deviennent responsables de tous les actes qu'il a accomplis pour la gestion de l'association jusqu'à sa mort.

Article 25. L'Assemblée générale a un pouvoir absolu pour décider de toutes les questions concernant l'association. Elle est convoquée par les représentants de l'association conformément aux dispositions prévues par les statuts ou à la demande d'un quart du nombre total des membres.

Article 26. L'Assemblée générale se prononce sur l'admission ou l'exclusion des membres; elle élit ses représentants; elle a un pouvoir de contrôle sur leurs actes et peut mettre fin à leur mandat pour des motifs justifiés.

L'Assemblée générale a compétence dans tous les domaines qui ne relèvent pas de la compétence des comités de l'association.

Article 27. Tous les membres ont un droit de vote égal à l'Assemblée générale.

Toutes les décisions sont prises à la majorité.

Article 28. Le montant des cotisations doit être clairement fixé par les statuts. A défaut, tous les membres supportent une part égale des dépenses nécessaires à la réalisation des objectifs de l'association et au règlement de ses dettes.

Article 29. Les membres qui se retirent ou qui sont exclus de l'association perdent tout droit sur les avoirs de l'association.

Article 30. Une fois que l'autorisation de former une association est accordée, le comité de direction doit déposer un exemplaire des statuts auprès des autorités locales, du Ministère de l'intérieur ou du résident par les voies administratives régulières. Notification doit également être faite de toutes modifications ultérieures.

Article 31. Les associations autorisées doivent se conformer aux dispositions de leurs statuts. Lorsqu'il est estimé qu'une association, directement ou indirectement, poursuit des buts autres que ceux stipulés dans les statuts, ladite association sera dissoute et des poursuites pourront être engagées contre les membres du Comité de direction.

/...

Article 32. Les associations dont la formation n'a pas été autorisée sont réputées inexistantes et leurs actes sans valeur. Les autorités compétentes peuvent ordonner la fermeture des locaux où se trouve leur siège.

Toute personne peut demander au tribunal de dissoudre une association non autorisée.

Article 33. Sont passibles d'une amende de 50 à 5 000 piastres et d'un emprisonnement de six jours à six mois les membres fondateurs, les directeurs et les administrateurs d'associations non autorisées ou d'associations dont l'autorisation a été révoquée qui poursuivent néanmoins leur activité, ou dont l'activité n'est pas conforme aux buts prévus par les statuts ou est contraire aux lois et aux coutumes du pays.

Les membres ordinaires sont passibles d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou d'une amende de 50 à 200 piastres, ou de ces deux peines à la fois.

Les personnes qui favorisent les réunions d'associations non autorisées ou d'associations dont l'autorisation a été révoquée s'exposent aux mêmes peines.

Lorsqu'une association fait l'objet de poursuites, le tribunal ordonne sa dissolution.

Les membres fondateurs et les directeurs qui auront contrevenu aux articles 8, 9, 10, 12 et 13 ou dont l'activité est contraire aux buts prévus par les statuts de l'association seront punis d'une amende de 50 à 200 piastres. Cette amende sera doublée en cas de récidive.

Chapitre III

Des associations reconnues d'utilité publique

Article 34. Les associations autorisées en vertu de la présente ordonnance peuvent être reconnues d'utilité publique par décret émanant du Chef de l'Etat, sur recommandation du Ministre de l'intérieur et après consultation du Conseil des ministres.

Article 35. Toute demande de reconnaissance d'utilité publique doit être signée et présentée par les membres élus en assemblée générale.

/...

Article 36. La demande doit être accompagnée des pièces suivantes :

1. Une copie de la décision autorisant la formation de l'association
2. Une copie du rapport précisant les motifs auxquels répond la formation de l'association, les résultats obtenus et les objectifs d'utilité publique
3. Deux exemplaires des statuts
4. La liste des adresses du siège social, des filiales et autres bureaux
5. La liste des membres fondateurs et des membres du comité de direction, mentionnant leurs nom, âge, profession, nationalité, lieu de naissance et domicile
6. Un exemplaire des comptes financiers de l'association pour les deux derniers exercices
7. Un état des biens immeubles et meubles et des valeurs mobilières de l'association
8. Un exemplaire du rapport de l'assemblée générale approuvant la demande de reconnaissance d'utilité publique

Tous ces documents doivent être certifiés authentiques.

Article 37. La demande doit être adressée au Préfet de Saigon-Cholon, au maire ou au chef de la province, selon le cas.

Ces autorités transmettent la demande, après consultation du conseil municipal ou du comité local, au résident qui l'adressera à son tour au Ministre de l'intérieur, accompagnée de ses recommandations. Le Ministre de l'intérieur soumettra un projet de décret au Chef de l'Etat au cours d'une réunion du Conseil des ministres.

Article 38. Les associations reconnues d'utilité publique peuvent effectuer toutes les opérations financières qui ne sont pas incompatibles avec ses statuts mais elles ne peuvent acquérir ou acheter que les immeubles qui sont nécessaires à l'accomplissement du but qu'elles se proposent. Le solde des cotisations non utilisées doit être placé en bons du Trésor.

L'association peut, à condition d'y être autorisée par un arrêté de l'intérieur, recevoir des dons ou des legs de ses membres.

Si ces dons ou legs portent sur des immeubles qui ne sont pas considérés comme nécessaires au fonctionnement de l'association, lesdits immeubles sont aliénés dans les délais et la forme prescrits par l'arrêté qui autorise la liberalité. Le produit de la vente sera versé à la caisse de l'association.

/...

Les associations ne peuvent accepter une donation mobilière ou immobilière avec réserve d'usufruit au profit du donateur.

Article 39. Les articles 8, 9, 10, 11, 12, 30 et 33 de la présente ordonnance s'appliquent également aux associations reconnues d'utilité publique.

Chapitre IV

Règles applicables aux associations autorisées et aux associations reconnues d'utilité publique.

Article 40. En cas de dissolution volontaire, statutaire, judiciaire ou administrative, les biens de l'association sont liquidés et dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de dispositions statutaires, suivant les règles déterminées en assemblée générale.

Article 41. Si les statuts de l'association ne précisent pas les conditions dans lesquelles les biens seront liquidés et dévolus ou si l'assemblée générale ne définit pas lesdites conditions, le tribunal désigne, à la demande du procureur général, un liquidateur qui aura, pendant toute la durée de la liquidation, les pouvoirs d'un administrateur.

Pendant cette période, l'administrateur convoquera une assemblée générale pour décider des conditions de liquidation et de dévolution des biens.

Si, pour une raison quelconque, il est impossible de convoquer une assemblée générale, l'administrateur demandera au tribunal de statuer sur la liquidation et la dévolution des biens.

Article 42. L'assemblée générale, lorsque c'est elle qui tranche, ne peut attribuer à aucun membre une allocation dépassant le montant de son apport.

Chapitre V

Dispositions générales

Article 43. Sont abrogées les lois incompatibles avec la présente ordonnance et notamment l'ordonnance No 73 du 5 juillet 1945 relative aux syndicats.

/...

Tout syndicat qui existe déjà suspendra temporairement ses activités et, dans un délai d'un mois à compter de la date de la présente ordonnance, le comité directeur devra, eu égard aux dispositions de la présente ordonnance concernant la formation des associations, faire agréer les statuts du syndicat, faute de quoi le syndicat sera considéré comme dissous.

Article 44. Un statut spécial sera défini ultérieurement pour les missions catholiques et protestantes ainsi que pour les congrégations chinoises.

Article 45. La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel et entrera en vigueur en tant que loi de l'Etat.

BAO-DAI

Vichy, 6 août 1950

Pour le Premier Ministre et par ordre
Le Ministre de la justice
(chargé des affaires courantes)
Nguyễn-Khắc-Vệ

(Extrait du Journal officiel de la République du Viet-Nam No 34, en date
du 26 août 1950, p. 434-437)

/...

No 24

SA MAJESTE BAO-DAI, CHEF DE L'ETAT

Vu l'ordonnance No 1 du 1er juillet 1949 organisant et réglementant les organisations publiques;

Vu l'ordonnance No 2 du 1er juillet 1949 régissant les services administratifs;

Vu l'ordonnance No 10 du 6 août 1950 régissant la formation d'associations;

Vu le décret No 57/TN du 18 mai 1950 définissant les fonctions du Ministre de la jeunesse et des sports;

Vu le décret No 49/CP du 6 juin 1952 complété par les décrets Nos 51, 52 et 55/CP des 23 et 25 juin 1952 portant composition du gouvernement;

Attendu les recommandations du Ministre de la jeunesse et des sports;

Après délibérations du Conseil des ministres;

ORDONNE :

Article premier. Le paragraphe 3 de l'article 4 de l'ordonnance No 10 en date du 6 août 1950 régissant la formation des associations est modifié comme suit :

"Article 4, paragraphe 3 (nouvelle version) : En ce qui concerne les associations de jeunesse et les associations sportives dont les activités s'étendent à une partie ou à la totalité du pays, le Ministre de la jeunesse et des sports est habilité à accorder ou à révoquer l'autorisation de former une telle association sur avis conforme du Ministre de l'intérieur et du résident intéressé."

Article 2. Toutes les dispositions incompatibles avec la présente ordonnance sont abrogées.

Article 3. Le Premier Ministre et les autres ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution de la présente ordonnance. La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel.

BAO-DAI

Saigon, 19 novembre 1952

Pour le Premier Ministre et par ordre,
(Signé) Ngô-Thuc-Dinh

Le Ministre de la jeunesse et des sports,
(Signé) Vu-Hông-Khanh

Etat du Viet-Nam

No 6

SA MAJESTE BAO-DAI, CHEF DE L'ETAT

Vu l'ordonnance No 1 du 1er juillet 1949 organisant et réglementant les organisations publiques;

Vu l'ordonnance No 2 du 1er juillet 1949 régissant les services administratifs;

Vu l'ordonnance No 10 du 6 août 1950 régissant la formation des associations;

Vu le décret No 4/CP du 11 janvier 1954 portant composition du gouvernement;

Attendu la recommandation du Premier Ministre;

Après délibération du Conseil des ministres;

ORDONNE :

Article premier. L'article 11 de l'ordonnance No 10 du 6 août 1950 relative à la formation des associations est complété comme suit :

"Les autorités qui ont accordé à une association l'autorisation de se former ont également le pouvoir d'ordonner que soient relevés de leurs fonctions un ou plusieurs membres du comité de direction de ladite association, sans avoir à motiver leur décision.

"Les associations qui ne se conforment pas à cette règle seront dissoutes par les autorités visées ci-dessus."

Article 2. La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel et entrera en vigueur en tant que loi de l'Etat.

Approuvé par Sa Majesté BAO-DAI

Dalat, 3 avril 1954

Le Premier Ministre,

(Signé) BUU-LOC

/...

ANNEXE XVI

Manuscrit communiqué à la Mission par le témoin No 41

Le témoin No 41, un étudiant vietnamien, a volontairement comparu devant la Mission, lui a remis un manuscrit dont il était l'auteur et qui s'intitulait "Lettres écrites au Viet-Nam en 2507" et a témoigné sur diverses questions (voir chapitre IV).

A propos de certaines des questions que lui ont posées les membres de la Mission, il s'est expressément référé à son manuscrit. La Mission a décidé de faire figurer ci-après des extraits ou des résumés de ce manuscrit, en particulier des passages relatifs aux questions à propos desquelles le témoin s'est référé audit manuscrit.

Le manuscrit contient 15 lettres imaginaires échangées par deux étudiants vietnamiens et portant sur les relations entre le gouvernement et la communauté bouddhiste, du 6 mai au 17 septembre 1963.

Allégations concernant l'origine de la crise :

Inégalité entre les bouddhistes et les catholiques et discrimination à l'encontre des bouddhistes

A ce propos, la Mission a posé des questions au témoin qui, en réponse, s'est référé à son manuscrit. En voici les passages en question :

"En vertu de l'article 1 de l'Ordonnance No 10, toutes les religions (sauf le catholicisme) sont considérées comme des associations.

"En vertu de l'article 7 de cette Ordonnance, le gouvernement a le droit d'arrêter les activités de ces associations pour des raisons de sécurité.

"Selon l'article 10, les religions (sauf le catholicisme) sont contrôlées sévèrement par n'importe quel agent du gouvernement.

"Selon les articles 14 et 28, les religions (sauf le catholicisme) n'ont le droit que de recevoir l'argent donné régulièrement par les fidèles aux religions et de n'établir que des biens immeubles très nécessaires.

"En plus, par l'arrêté No 116/TTO/TTKI du 23 septembre 1960 du Cabinet de la Présidence, les biens immeubles des associations (dans lesquelles se trouve le bouddhisme), si petits qu'ils soient, doivent être autorisés par le Président de la République; siron, les propriétaires de ces biens doivent payer les impôts comme tous les propriétaires.

"Devant ces articles, nous trouvons qu'il existe l'inégalité religieuse sous ce régime démocratique et que ces faits sont contradictoires au but poursuivi par le gouvernement dans la politique des hameaux stratégiques, c'est ce qu'on appelle la lutte contre la discorde.

"L'Ordonnance No 10 a existé depuis 1950, c'est-à-dire dans un régime monarchique. Nous demandons pourquoi ce régime ayant été renversé depuis 1954 l'Ordonnance No 10, étant contradictoire aux articles de la Constitution de la République, existe et existera toujours. Nous demandons au gouvernement de supprimer cette Ordonnance et de remplacer par une autre.

"Il existe au Viet-Nam, surtout dans les campagnes, des agissements erronés ou partiaux de cadres du gouvernement. Nous avons présenté ces faits au Président et à l'Assemblée, mais nous regrettons de n'obtenir aucune réponse. Nous demandons au Président de mettre fin à ces agissements, d'établir une commission d'enquête devant, dans la bonne foi, avec impartialité et indulgence, réexaminer les dossiers des plaintes bouddhistes, d'assurer la sécurité aux dirigeants bouddhistes (dignitaires religieux aussi bien que laïcs), d'accorder aux militaires et fonctionnaires bouddhistes les facilités dans leur pratique religieuse."

"En plus, dans une conférence des fonctionnaires de la Ligue des fonctionnaires de la révolution nationale, M. Paul Hieu, Secrétaire d'Etat à l'Action civique, déclara que 'le bouddhisme est l'adversaire No 1 du peuple'."

(Citations d'un article paru dans la revue Newsweek du 27 mai 1963, que la police aurait essayé de saisir :)

"Les bouddhistes (environ 10 millions) depuis longtemps sont hostiles aux monarques de Hué et à la minorité de chrétiens qui saisissent le pouvoir, les bouddhistes sont surtout hostiles aux limitations de liberté religieuse ordonnée par le Président Ngo Dinh Diem..."

"La plupart des hauts fonctionnaires, des chefs de province et des officiers de hauts grades sont des chrétiens et la plupart des officiers pensent qu'il faut être chrétien pour monter au grade supérieur à celui de capitaine. En effet, le président Diem croit que, avec certaines raisons, les chrétiens sont plus fidèles et plus fervents dans la guerre anti-communiste. C'est pourquoi le catholicisme semble devenir une sorte de symbole d'avancement en grades..."

"Les bouddhistes nous ont appris que la plupart du matériel donné par les Etats-Unis au gouvernement est entre les mains des chrétiens et est distribué particulièrement aux chrétiens. Un conseiller américain a dit que les officiers qui commandent les unités catholiques reçoivent des armes meilleures que les unités non catholiques. A la campagne, un certain nombre de villages est placé sous le contrôle des moines catholiques qui ont des armées spéciales.

Dans la région côtière au nord de Hué, plusieurs unités dans la division sont groupées dans 'l'armée de l'Archevêque' qui dépend directement de l'archevêque Ngô Dinh Thuc et dont le rôle est de sauvegarder les églises et les moines. Ceux-ci sont armés d'armes américaines et une partie de ces moines est entraînée par les conseillers américains...

"La majeure partie des aliments, tels que le blé, l'huile, etc. donnés par les Américains aux Vietnamiens est envoyée par l'intermédiaire de l'Organisation de charité catholique aux moines provinciaux. Plusieurs Vietnamiens croient que la plupart de ce matériel n'est pas distribuée aux receveurs mais vendue au marché noir."

(Extrait d'une conférence donnée par un moine bouddhiste à la pagode Xa-Loi, le 28 juillet 1963 :)

"- Quand finit la campagne du bouddhisme?

"- Cela dépend du gouvernement et non du CIBD qui ne sait que respecter les lois du gouvernement. Elle pourra s'arrêter dès maintenant si le Communiqué conjoint et 'l'extrême volonté de conciliation du gouvernement' sont exécutés strictement et sincèrement, non dans les papiers mais dans la réalité. Tant que les fonctionnaires bouddhistes ne seront pas autorisés à aller librement à la pagode, tant que les officiers bouddhistes monteront difficilement en grades supérieurs, la campagne des bouddhistes existera encore."

"Le 19 août, sous la conduite du vice-président Nguyen Ngoc Tho, le Comité interministériel et une délégation de la presse quittaient Saigon pour se rendre en visite à Phu Yen, une province côtière du Centre Viet-Nam pour résoudre et examiner les plaintes dont le Comité intersectoriel avait fait état dans son bulletin d'information diffusé récemment et d'après lesquelles des actes de discrimination et de répression avaient été commis à l'encontre des bouddhistes au Centre Viet-Nam pendant la période de 1960-1961. Après quelques contacts avec les bouddhistes, la délégation savait que de nombreux villageois étaient obligés à se convertir au christianisme pour ne pas être maltraités par les cadres locaux du gouvernement et pour être protégés par les prêtres catholiques.

"Dans certains villages, devant les agents locaux du gouvernement, le vice-président Nguyen Ngoc Tho demanda aux bouddhistes de n'avoir pas peur et de ne pas 'réciter par cœur la leçon' (!!)."

Les incidents des 6-8 mai 1963 à Hué et leurs raisons

Dans son manuscrit, l'auteur décrivait en détail les événements survenus à Hué du 6 au 8 mai. Sa description est très semblable à celle que l'on trouve dans les communications qui ont été résumées dans la partie intitulée "Communications reçues par la Mission".

/...

Quant aux motifs des incidents de Hué, question qui a été posée au témoin pendant son interrogatoire et à propos de laquelle il s'est référé à son manuscrit, ledit manuscrit contient le passage suivant :

(Compte rendu d'une conférence entre Thich Tri Quang et de hauts fonctionnaires du gouvernement à la pagode Tu-Dan, à Hué, le 18 mai 1963 :)

"Cause de la lutte - Le Vénérable cita comme exemples de cause indirectes :

- Le maltraitement envers des bouddhistes dans les centres de développement de l'agriculture, dans les Hauts Plateaux;
- L'arrestation et la répression envers des bouddhistes dans plusieurs villages du Centre Viet-Nam.

"Tous ces faits ont été inscrits dans des dossiers présentés au gouvernement et à l'Assemblée, mais on ne sait pas pourquoi les bouddhistes n'ont reçu aucune réponse.

"Comme cause directe, le Vénérable cita le cas de l'obligation d'abattage du drapeau bouddhiste. Pourquoi cette obligation au moment du Vesâk et non à une autre date? Pourquoi un télégramme du Cabinet de la Présidence est-il capable d'abolir tout un arrêté déjà longtemps valable?"

Période allant du 8 mai 1963 à la signature du Communiqué conjoint du 16 juin 1963

Dans son manuscrit, le témoin traite des Cinq revendications adressées au gouvernement et décrit les événements qui auraient eu lieu durant cette période, notamment : mesures de répression concernant les réunions, les processions et les services à la mémoire des victimes des incidents de Hué; pose de fil barbelé autour de plusieurs pagodes pour empêcher les croyants d'y pratiquer le culte et de s'y asseoir; arrestation de bouddhistes à qui l'on reprochait d'avoir appuyé les Cinq revendications. Sa relation des faits est semblable à celle qui figure dans plusieurs communications reçues par la Mission. On trouvera ci-après des extraits de son manuscrit :

"Le 2 juin 1963, le nouveau représentant du gouvernement au Centre Viet-Nam adressa un communiqué important :

"Dans les journées récentes, après les regrettables incidents du 8 mai à Hué, certains de nos compatriotes n'ont pas encore atteint un degré de compréhension et de sensibilité suffisant des difficultés de la nation dans cette période. Ils se sont groupés sans autorisation dans plusieurs lieux, ont diffusé les documents non censurés et marché en longs rangs dans les rues et engendré des

/...

désordres dans la circulation. En bref, ils ont commis des actions portant atteinte à la sécurité et l'ordre public. Aussi dois-je lancer un appel à tous nos compatriotes pour qu'ils respectent les ordres suivants :

- 1) Les meetings sont strictement interdits.
- 2) L'utilisation des micros et des hauts-parleurs doit être autorisée d'avance par le Maire.
- 3) L'organisation des réunions doit être demandée d'avance au Maire.
- 4) Les documents, les slogans, les affiches, les discours doivent être censurés avant la publication.
- 5) La détention et la mise en circulation de tout imprimé, document, tract sont interdites.'

"Tandis que les bonzes et les bouddhistes souffraient de la faim, pour demander au gouvernement de résoudre rapidement les revendications des bouddhistes, à 14 heures du 3 juin 1963, des centaines d'étudiants, d'élèves et de scouts manifestaient près d'un pont de Hué. Des courants d'eau étaient de nouveau jetés sur cette masse de manifestants. Mais les jeunes gens restaient assis, immobiles, leur face orientée au sol. Quelques instants après, les courants d'eau n'étaient plus utilisés mais étaient remplacés par les courants d'acide à concentration assez élevée. En même temps, les grenades étaient lancées à la masse. Cinquante-quatre jeunes gens étaient gravement blessés, les autres s'enfuyaient ou retournaient à la pagode Tu-Dam pour continuer à souffrir de la faim."

"Le 3 juin 1963, le Vénérable Thich Tâm Châu, Président du Comité intersectoriel de la défense du bouddhisme envoya une lettre au président Ngo Dinh Diêm :

"... A Hué, comme à Saigon, nous avons déclaré que notre lutte est à réaction inactive et conforme à la loi. Cependant, le gouvernement n'applique pas une méthode de travail claire mais obscure.

"Depuis quelques jours, de nombreux faits ont été organisés par le gouvernement, tels sont :

- 1) Obligation à de nombreuses associations bouddhistes de signer des motions condamnant en des termes brutaux l'action bouddhiste.
- 2) Les déplacements des bonzes et des bonzesses entre l'intérieur et la capitale sont entravés sur de nombreux axes routiers si bien qu'ils n'ont pas accès à la capitale pour être soignés dans les hôpitaux de Saigon.

- 3) Perquisition aux bagages des bonzes qui sont revenus de Saigon après avoir participé à la grève de la faim et arrestation de tous ceux qui ont possédé les documents bouddhiques.
- 4) Disposition des agents de sécurité dans les restaurants, dans les bars, dans les rues pour écouter et arrêter tous ceux qui ont parlé de l'affaire bouddhique.
- 5) Disposition des policiers combattants, des agents de sécurité, des jeunes républicains combattants, des gendarmes, des soldats, armés de fusils, de postes de radio près des pagodes, pour perquisitionner aux bonzes et terroriser les bouddhistes qui veulent aller aux pagodes.
- 6) Privation de sortie de tous les soldats bouddhistes.
- 7) Poursuite et arrestation des éléments participant positivement à notre campagne.
- 8) Jetage des documents des Viet-Congs dans les autos des bouddhistes ou dans les pagodes pour avoir des preuves d'emprisonner les bouddhistes.
- 9) Organisation des manifestations anti-bouddhiques dans lesquelles on peut remarquer les agents de sécurité déguisés en bonzes et bouddhistes.
- 10) Obligation aux membres des comités bouddhiques à signer des motions, etc. ..."

Période allant de la signature du Communiqué conjoint du 16 juin 1963 aux descentes dans les pagodes, le 20 août 1963

Dans son manuscrit, le témoin cite le texte du Communiqué conjoint et de plusieurs lettres adressées au Président de la République par des dirigeants bouddhistes, prétendant que dans plusieurs cas les autorités avaient violé les engagements du Communiqué conjoint. La teneur de ces lettres et de plusieurs communications reçues par la Mission a été résumée dans la partie du présent rapport consacrée aux communications. L'auteur décrit aussi plusieurs réunions publiques et plusieurs conférences dans des pagodes organisées par des bouddhistes pour assurer l'application du Communiqué conjoint. Voici des extraits de son manuscrit :

"A 9 heures du 16 juillet, 150 bonzes et bonzesses se rassemblaient devant la résidence de l'Ambassadeur des Etats-Unis au Viet-Nam pour appeler le Gouvernement des Etats-Unis à intervenir dans la résolution de l'affaire bouddhique au Viet-Nam.

"Après la manifestation, un bonze pénétra dans cette résidence pour présenter à l'Ambassadeur Frédéric Nolting une motion. A sa sortie, ce bonze fut arrêté par les policiers. Quelques Américains intervinrent pour sauver le bonze, puis le ramenèrent dans la résidence de l'Ambassadeur des Etats-Unis.

"A 8 h 30 du 17 juillet, 150 bonzes et bonzesses manifestaient devant le Marché central de Saigon pour demander au gouvernement d'exécuter strictement le Communiqué conjoint. Les policiers leur promettaient de les transporter aux pagodes, mais ils les transportaient à un camp de concentration. A mi-chemin, certains bonzes sautaient des camions et étaient gravement blessés.

"En même temps, 1 000 bonzes et bouddhistes, surtout les jeunes bouddhistes, portant une unique banderole : 'Nous voulons visiter nos Vénérables en train de souffrir de la faim à la pagode Xa-Loi', quittaient la pagode Giac-Minh pour aller à celle de Xa-Loi où un grand nombre de bonzes et bonzesses avaient participé à une grève de faim pendant 48 heures. Mais à 200 mètres de cette pagode, deux barrages de fils épineux de fer étaient dressés. Les bouddhistes s'asseyaient là, silencieux, pendant plus d'une heure. Quand les bouddhistes refusaient de se disperser, les policiers combattants s'élançaient et frappaient les bouddhistes avec des matraques. Un grand nombre de bonzes et de bouddhistes étaient transportés dans les camions de la police vers la nécropole de Binh Chanh. Les bonzesses étaient saisies chacune par

4 policiers combattants et jetées dans les camions comme on jetait les sacs de marchandises. Les blessés n'étaient pas autorisés à être soignés dans les hôpitaux de la capitale, désiraient être transportés à la pagode Xa-Loi où un bonze infirmier travaillait avec de faibles moyens."

(Extrait d'une conférence donnée par un moine bouddhiste à la pagode Xa-Loi, le 3 août 1963 :)

"Au même jour, une conférence de presse était organisée à la pagode Xa-Loi où le Vénérable Thich Tam Châu expliqua pourquoi le Comité intersectes pour la Défense du bouddhisme ne participait pas à la Commission mixte :

"'Avant de parler d'une commission mixte légale et efficace, il faut que le gouvernement :

- libère tous les bouddhistes restant encore emprisonnés;
- arrête toutes les formes d'inégalité et d'artifice tendant de lutter contre le bouddhisme;
- traduise devant le Tribunal les responsables du massacre à Hué;
- exécute sérieusement le Communiqué conjoint.'"

Période allant des descentes du 23 août 1963 dans les pagodes au 17 septembre 1963

Dans son manuscrit, l'auteur déclare qu'il n'a pas été témoin des descentes dans les pagodes de Saigon mais qu'il en a eu connaissance par la presse et par diverses rumeurs. Il signale que, d'après le communiqué du gouvernement, des armes à feu et du plastic avaient été trouvés dans les pagodes, mais il pense que c'est la police qui y avait placé ces armes. La majeure partie des dix dernières pages du manuscrit est consacrée aux manifestations d'étudiants, à leur répression et aux arrestations massives d'étudiants par la police. Voici des extraits du manuscrit :

"Dans l'après-midi de ce jour, 1 500 étudiants étaient libérés. Un des étudiants qui avait vécu dans un camp de formation militaire situé près de Saigon me raconta :

"'Au premier jour, nous avons souffert de la faim pendant 24 heures et organisé une simple cérémonie à la mémoire de Mlle Lê Hanh et des autres martyrs bouddhistes dont les noms ont été inconnus.

/...

"'Au soir, le Directoriat de la Guerre psychologique a organisé une séance de cinéma, mais nous avons refusé d'y participer.

"'La journée suivante, après le déjeuner, nous avons cassé tous les bols et chanté la chanson bien connue dans le monde mais interdite à chanter au Viet-Nam, la chanson "Let's twist again". Le soir, les officiers de la Guerre psychologique ont voulu organiser une conférence, mais : 'Nous savons mieux les questions politiques que vous', a dit un étudiant à ces officiers. Cette conférence a été supprimée.

"'Le lendemain, nous avons reçu chacun un uniforme militaire et mené la vie d'un soldat : nous avons dû courir, grimper, ramper, construire les W.C., arracher les mauvaises herbes, etc...

"'Malgré la sévère discipline militaire, l'esprit ironique des étudiants a toujours resté dans ce camp de concentration. Après un repas, un étudiant salua un lieutenant, resta debout et lui dit :

"'Bonjour, lieutenant.'"

"'Bonjour.'"

"'S'il vous plaît, monsieur, est-ce que vous pouvez me donner un cure-dent?'"...

"'Dans les jours suivants, de nombreux étudiants ont eu la permission de rentrer chez eux, mais ils ont refusé de quitter le camp.

"'Je ne sortirai du camp, ont-ils dit, que si nos amis sortent aussi.'"

"'Le samedi soir, 31 août, sous la pression des étudiants et des parents, le gouverneur militaire a été obligé de nous libérer.'"

(Extrait du programme d'action du comité des étudiants pour l'aide au bouddhisme, reçu par l'auteur le 16 septembre 1963 :)

"Notre campagne se divise en 5 étapes :

1ère étape. Les étudiants et élèves écrivent des lettres au chef de l'Etat, aux secrétaires généraux, aux généraux de l'armée pour présenter nos 5 desiderata.

2ème étape. Les élèves restent à leur lycée ou collège pour souffrir de la faim pendant 12 heures, 24 heures ou 48 heures suivant l'évolution de la campagne.

- a) Pendant la grève de faim pendant 12 heures, les slogans suivants sont écrits, sur les cartables, les feuilles de papier et affichés sur les murs des établissements... Ces slogans sont affichés aux murs des établissements et de certaines places importantes.
- c) Pendant et après la grève de faim pendant 48 heures, en outre de 15 slogans ci-dessus, il y a 5 nouveaux slogans :
 - 1) Qui a attaqué les pagodes, arrêté les bonzes et les bouddhistes?
 - 2) Qui a tué les étudiants qui aiment leur patrie?
 - 3) Est-ce que le gouvernement respecte la liberté de la presse en emprisonnant les journalistes Tu Do et les reporters étrangers?
 - 4) Les femmes vietnamiennes sont fières d'avoir MAI TUYET AN et LE THI HANH et sont très honteuses d'avoir Mme NGO DINH NHU.
 - 5) Les soldats ne peuvent pas être abusés pour défendre un trône.

"Ces slogans sont affichés dans tous les lieux voulus par les étudiants.
ATTENTION ! Pendant les grèves de faim, toutes les portes d'entrée des établissements doivent être fermées et surveillées.

"En cas d'attaque par les agents du gouvernement, restez tranquilles. Liez vos mains avec vos mouchoirs et montez tranquillement dans les camions.

"Dans les camps de concentration, continuez notre campagne. Ne retournez à la maison qu'en masse.

"En cas de fermeture des établissements, transformez les librairies, les salles de cinéma, les restaurants, etc., en établissements.

3ème étape. Tous les étudiants et les élèves entraient en masse dans les prisons du gouvernement.

4ème étape. Les étudiants et élèves ont le droit de s'éventrer, de se brûler ou de souffrir de la faim jusqu'à la mort.

5ème étape. Etape finale et urgente. Grève générale, coup d'Etat."

Arrestation de l'auteur. le 24 août 1963

La Mission a interrogé le témoin au sujet de son arrestation. En réponse, il s'est référé au manuscrit, dont voici le passage pertinent :

/...

"Le samedi matin, 24 août, les étudiants se rassemblaient à la Faculté de droit pour rencontrer M. Vu Van Mau, agrégé en droit, secrétaire général aux affaires étrangères, professeur à la Faculté de droit, qui avait présenté sa démission au président Ngô Dinh Diêm.

"A 9 heures, à la sortie de son auto, M. Vu Van Mau était porté sur les épaules des étudiants. A la cour de la Faculté, les étudiants s'asseyaient par terre pour écouter les conseils de M. Vu Van Mau. Mais comme le nombre des étudiants était si élevé qu'il fallait employer l'amplificateur, une partie des étudiants entraient dans la plus grande salle de classe, les autres restaient dans la cour. Après les conseils de M. Vu Van Mau, et du doyen de la Faculté de droit, une déclaration des étudiants était publiée. On acclama cette déclaration et les étudiants applaudissaient de leurs mains ou frappaient leurs souliers contre les tables. Quelques tables étaient cassées.

"Pendant ce temps, de nombreux soldats entraient dans la Faculté. M. Vu Van Mau leur demanda de se retirer et de laisser les étudiants tranquilles. Les étudiants rentrèrent ainsi sans aucun incident.

"Avec 200 autres étudiants, j'allai à la Faculté des Sciences pour demander aux étudiants ici de ne plus continuer l'examen d'entrée à la Faculté de Médecine. Les devoirs étaient déchirés et brûlés par les candidats. Un heurt se produisit entre les étudiants et les policiers. Trois reporters américains étaient arrêtés par les policiers.

"Sur le chemin de retour, à 100 mètres de la Faculté, j'entendis quelqu'un s'écrier :

"'C'est lui! C'est lui! Attrapez-le!'

"Je retournai la tête mais soudain, je reçus deux coups de poings sur les yeux, puis je fus jeté sur une Jeep, la face contre le plancher de la voiture.

"Donne moi ton mouchoir, m'ordonna un soldat. J'obéis. Il me banda les yeux, tendit son poignard près de mon cou et me menaça :

"Si tu cries, je te tuerai!

"Quelques instants après, dans cette Jeep, trois autres suivaient le même sort que moi. Nos yeux toujours bandés, notre corps contre le plancher, nous étions ainsi transportés pendant une heure et demie, puis la Jeep s'arrêta.

"'Descendez, vous et suivez-moi!'

"Nous obéissions à cet ordre. Puis nous étions emmenés, chacun dans une direction différente.

/...

"'Sais-tu que je suis un soldat du 2ème Bureau', me dit un homme, le poignard tendu près de mon flanc. 'Ne mens pas'. Es-tu un membre du comité inter-Facultés?'

"'Non, non comme tous les autres étudiants, je ne suis allé qu'à la Faculté des Sciences.'

"'Où est ta carte d'identité?'

"'Elle est dans la poche par derrière, monsieur.'

"Cette homme fouilla ma poche et après quelques minutes, il me dit :

"'Bon As-tu besoin de tes 100 piastres dans ton portefeuille?'

"'Non non monsieur.'

"'Bon! Reste ici! Si tu cours, je te tuerai.'

"Quelques instants après, la Jeep partit. J'enlève le mouchoir qui avait bandé mes yeux. Je me trouvais dans une plantation de caoutchouc. Je criai avec toutes mes forces :

"'Hello! Est-ce qu'il y a quelqu'un ici?'

"Une voix me répondit :

"'Hello! Nous sommes ici!'

"J'accourus dans la direction où s'éleva cette voix. Oh! Comme je fus heureux d'apercevoir deux étudiants! Sans dire aucun mot, nous nous embrassions tendrement.

"Mes deux amis avaient toutes les chemises déchirées, et tachées de gouttes de sang.

"'Pourquoi êtes-vous comme ça?'

"'Ils ont déchiré ma chemise, expliqua un des amis, et avec leur poignard, tracé des lignes sur ma poitrine. Regardez!'

"A ce mot, il déboutonna sa chemise. Sur sa poitrine, des gouttes de sang continuèrent encore à suinter.

"'Où est l'autre étudiant?' Leur demandai-je.

"'Nous n'en savons rien!'

"'Maintenant, je vais panser simplement mes plaies, puis nous irons à la recherche de notre camarade.'

"Pratiquant les leçons de secourisme dans les troupes scoutiques, je déchirai mon pull-over et cherchai quelques herbes qui pouvaient arrêter le sang de couler.

"Après le pansement, nous nous élançons à la recherche du quatrième étudiant parmi nous. Mais en vain! Aucune trace! Le soleil commença à disparaître derrière les feuilles de l'hévéa.

"'Peut-être que notre ami a été emporté par les soldats, dit un de nos amis, maintenant il faut que nous sortions de cette plantation.'

"Nous marchions tout droit vers l'ouest sur une piste de la plantation. Après une heure de marche, nous atteignions la route nationale No 15. Nous étions à 50 Km de la capitale, sur la route de Saigon. Cap Saint-Jacques. Peu de temps après, nous rencontrions un autobus. Nous y montions. Au parc d'autobus de Saigon, nous n'avions aucune piastre pour payer nos frais de transport, car tout l'argent avait été donné par force aux soldats du 2ème Bureau. Devant notre situation si lamentable, la propriétaire de l'autobus ne nous demanda pas les frais de transport.

"Rentré chez moi à 19 heures, je sais que toute une partie de la peau autour de mes yeux avait une couleur bleu-noire.
